Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION
BOURSE

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE – N° 13138 – 4,50 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — SAMEDI 25 AVRIL 1987

Les déçus du bourguibisme

Les violentes échauffourées qui ont opposé le jeudi après-midi 23 avril, en plein centre de Tunis, quelques centaines d'étudiants islamistes à des forces de l'ordre bien décidées à faire taire au plus vite ces trublions constituent un nouveau signe annonciateur d'une crise à laquelle la Tunisie paraît s'être déjà résignée. Certes, les affrontements ont été brefs et n'ont pas servi de détonateur à une plus vaste explosion, comme ce fut le cas lors des « émeutes du pain » de janvier 1984. Certes, le ramadan, qui commence le 29 avril, va sans doute apaiser provisoirement les tensions. Il n'en demeure pas moins que l'alerte a été chaude, révélatrice d'un malaise aux multiples facettes.

La donnée principale de la crise qui couve depuis plusieurs années, c'est, bien sûr, la succession du président Bourguiba, ou plutôt l'obstination du vieux leader à ne pas l'envisager. Il en est résulté d'incessantes luttes de sérail qui n'amusent plus personne dans les salons tunisiens, ponctuées par des ascensions fulgurantes régulièrement suivies de disgrâces tout aussi spectaculaires. L'ancien premier ministre, M. Mzali, en sait quelque chose qui vient d'être condamné à quinze ans de prison par contumace et à la saisie de tous ses biens, mais il n'est pas le seul à avoir fait les frais d'un système fondé sur des jeux de cour d'un autre temps.

Cette course folle au pouvoir contraint ceux qui s'y livrent à réserver l'essentiel de leur énergie aux embûches, embuscades et autres faquineries qui sont la règle du genre. Dire dans ces conditions que les vrais problèmes, économiques, politiques et sociaux du pays ne figurent pas au premier rang des préoccupations des dirigeants du jour est un euphémisme. Pendant ce temps les plaies de la Tunisie s'infectent, pour la plus grande satisfaction de ceux qui rêvent d'en finir avec un régime qui incarne malgré tout la laïcité et la modernité dans le monde musulman.

Les difficultés de la Tunisie ne cessent de s'accroître, ce pays sans grandes richesses naturelles mais à la démographie galopante fabriquant surtout des chômeurs dont les désillusions sont à la mesure des mirages qu'a fait naître un système d'enseignement particulièrement mal adapté. L'exode rural jouant, les « déçus du bourguibisme » forment une masse de manœuvre idéale pour les tenants d'un retour à l'islamisme.

D'autant plus que le président Bourguiba n'a jamais accepté au fond de lui-même un pluralisme politique auquel il ne s'était résigné que du bout des lèvres. La Tunisie vit plus que jamais, « de facto », sous le régime du parti unique, avec toutes les lourdeurs et paralysies que cela signifie. Plaire en haut lieu demeure la règle d'or, et lorsqu'on parle de lutter contre la corruption, c'est surtout pour enfoncer encore un peu plus ceux qui viennent d'être frappés par la disgrâce.

Est-ce à dire que la Tunisie dérive lentement mais inexorablement vers un islamisme militant qui d'ailleurs ne résoudrait aucun problème ? Ce serait aller un peu vite en besogne, même si le sud du pays, sensible au chant des sirènes libyennes, semble surtout atteint. On voit mal cependant comment la crise que traverse ce modèle occidental ne donnerait pas lieu à des convulsions dont rien de bon ne serait à attendre. Le plus étonnant reste cependant l'incapacité à se ressaisir dont fait preuve la classe politique.

(Lire nos informations page 3.)

L'enquête sur les attentats de septembre à Paris

Nouvelles arrestations et inculpations de membres présumés d'un réseau terroriste

L'enquête commencée, en mars dernier, avec l'arrestation, dans les milieux islamistes parisiens, de six Tunisiens et deux Français (l'un d'origine libanaise, l'autre d'origine tunisienne) soupçonnés d'être liés à des activités terroristes, donne lieu, depuis une semaine, à de nouveaux développements. Deux Marocains, Abdel Hamid Badaoui, étudiant, et Omar Agnaou, sans profession, ont été inculpés, le lundi 20 avril, dans le plus grand secret, par le juge d'instruction chargé de ce dossier, M. Gilles Boulouque. Six personnes (quatre Libanais, un Sénégalais d'origine libanaise et un Algérien) étaient encore en garde à vue, vendredi, dans les locaux de la Direction de la surveillance du territoire (DST).

Les deux Marocains, d'abord devant les policiers de la DST, puis devant le juge d'instruction, ont affirmé que Foued Ali Saleh, le principal inculpé du groupe des Tunisiens, leur a demandé, en septembre 1986, en pleine vague d'attentats, d'entreposer chez eux des sacs et des valises qui auraient contenu des explosifs. Saleh les aurait mis en contact, en septembre mais aussi dès mars 1986, lors de l'attentat des Champs-Elysées (au moment de l'entrée en fonctions du gouvernement de M. Jacques Chirac), avec des Libanais qui arrivaient de Beyrouth pour commettre les attentats. L'un d'entre eux, se prénomant Bassam, et dont la police française détient le signalement et qu'elle recherche activement, accompagnait, selon les Marocains, Saleh pour récupérer les explosifs dans les jours précédant les attentats de septembre.

A l'exception de piles, de fils électriques et de ruban adhésif trouvé chez l'un des Marocains, la DST ne semble pas disposer, pour l'heure, d'éléments matériels confirmant ces déclarations. Au ministère de l'intérieur, où l'on reste convaincu que l'enjeu principal de la vague d'attentats était le sort de Georges Ibrahim Abdallah, on essaie désormais de comprendre le lien qui a pu s'établir, à Beyrouth probablement, entre les amis du chef des FARL, chrétiens pro-palestiniens, et Foued Ali Saleh, musulman intégriste. On n'exclut pas une entente entre les FARL et le Hezbollah, les premiers ne disposant plus de la même base logistique en France, le second fournissant les « correspondants » nécessaires.

Cependant, précise-t-on dans les milieux de l'enquête, aucun rôle direct de l'État iranien n'apparaît acutuellement dans cette affaire. Aucune charge nouvelle ne pèse d'ailleurs sur Mohamed Mouhajer, Libanais né à Baalbek, ayant obtenu la nationalité française par mariage, lié par sa famille au Hezbollah, que les services de renseignement français et américains ne présentent pas comme l'un des fondateurs de ce parti libanais pro-iranien, même s'il semble avoir travaillé pour les services de renseignements iraniens.

GEORGES MARION et EDWY PLENEL.

(Lire nos informations page 10.)

Dans une Europe en développement régulier

Industrie française, croissance zéro

Depuis le deuxième choc pétrolier survenu en 1979-1980, la production industrielle a complètement stagné en France. Mesurée par le nouvel indice mensuel de l'INSEE, elle a même légèrement diminué, se situant l'année dernière à 1 % en dessous de son niveau en 1980. L'indice trimestriel de l'INSEE, qui couvre mieux le champ très vaste de nos industries, n'est pas plus réconfortant : il indiquera – quand les calculs pour 1986 seront achevés – un résultat voisin de zéro.

Délaissant la conjoncture, ses vicissitudes et les déceptions qu'elle apporte depuis quelques mois, M. Chirac s'est fixé comme objectif de rattraper en 1992 la puissante Allemagne sur le plan économique. Force est pourtant de constater que nous n'en prenons pas le chemin et que, au lieu de se combler, l'écart se creuse non seulement avec la RFA mais avec l'ensemble des pays de la CEE.

Les données les plus récentes de la production industrielle montrent que la France a plus de mal que les grands pays industrialisés à se remettre du deuxième choc pétrolier, contrairement à ce qui s'était passé après le premier, survenu au cours des derniers mois de 1973.

Durant les six années qui suivirent le premier choc (1974-1980), la production industrielle fut considérablement freinée, passant d'un rythme de progression moyen de 7 % l'an (1) à un rythme de 1,7 %.

Mais le bilan fut tout de même positif, la production s'étant accrue de 12,3 % au cours de la période contre 8,3 % en RFA, 0,6 % en Grande-Bretagne et 10 % pour la moyenne des pays de la CEE. Seuls les Etats-Unis (+ 15,6 %), le Japon (+ 18 %) et l'Italie (+ 21 %) firent alors mieux.

La totale stagnation de la production industrielle entre 1980 et 1986 a compliqué nombre de nos problèmes et d'abord celui du chômage. Le commerce et les services sont maintenant incapables de créer durablement un nombre suffisant d'emplois pour absorber les jeunes arrivant en âge de travailler et compenser les postes supprimés dans l'industrie.

A l'étranger, en revanche, le chômage s'est à peu près stabilisé en 1986.

ALAIN VERNHOLES.

(Lire la suite page 24.)

(1) La production industrielle française avait progressé de 20 % pendant les trois années 1971, 1972, 1973.

Accords franco-algériens

Paris octroie 3,5 milliards de francs de crédits à Alger, qui, de son côté, libéralise les transferts de biens français.
PAGE 3

Le débat sur les euromissiles

Le gouvernement américain répond aux critiques sur l'« option zéro » et l'IDS.
PAGE 7

La peine de mort aux Etats-Unis

La Cour suprême en réaffirme la constitutionnalité, tout en reconnaissant son caractère discriminatoire...
PAGE 7

Le Monde SANS VISA

■ La Corée sans attendre les Jeux olympiques. ■ Vie de château en Autriche. ■ Un vieux Singapour tout neuf. ■ Gastronomie : le temps des barbecues.
Pages 11 à 16

Le duel Robert Maxwell-Rupert Murdoch

Pour la conquête de l'Europe audiovisuelle.
PAGE 19

Elections législatives en Islande

Le paysage politique n'a jamais été aussi incertain.
PAGE 6

Nouvel accès de faiblesse du dollar

Le rebond de la croissance américaine masque une grande vulnérabilité.
PAGE 25

M. Chirac en Lorraine

Le premier ministre propose un soutien limité et sélectif aux industries traditionnelles.
PAGE 9

Conducteurs en état d'ivresse

Unanimité des députés pour l'aggravation des peines encourues.
PAGE 8

Le sommaire complet se trouve page 28

Les fouilles de la rue de Lutèce

Seize siècles de vie parisienne

Le chantier archéologique de la rue de Lutèce, dans l'île de la Cité va se clore à la fin du mois de juin. Ces fouilles opérées au cœur de Paris se sont révélées particulièrement riches. Elles vont permettre de suivre la vie quotidienne des Parisiens de l'époque gallo-romaine à nos jours, sans discontinuité. En outre un superbe bas-relief du premier siècle vient d'être mis au jour.

Le jeudi 23 avril, Mme Bernadette Chirac s'est tordu les pieds pour aller admirer, au fond d'un trou bourbeux, la plus récente trouvaille archéologique de Paris : un bas relief du premier siècle, représentant un triton soufflant dans une conque, accompagné d'une sirène, bel exemple de l'art romain du Haut-Empire. Tout autour, des pans de murs numérotés, des amorces de fossés, des ouvertures de puits, quelques fûts de colonnes. Rien de très spectaculaire pour le profane.

Une vingtaine de personnes s'affairent au milieu de cette taupinière dévastée, ponctuée de poches d'eau stagnante. Le sol est gratté avec précaution pour dégager à l'aide d'une raclette, voire d'un pinceau, le crâne d'un bovidé, un morceau de poterie ou les traces d'un pavement défoncé. A l'angle d'une fondation, on a trouvé quelques monnaies gallo-romaines que l'on exhibe fièrement.

Pourtant, ici, les vrais trésors ce sont les innombrables déchets, tessons, ossements, rebuts alimentaires et bouts de métaux en tous genres. Ces humbles vestiges qui s'entassent sur six mètres d'épaisseur, sont les témoins de plus de seize siècles d'activités humaines ininterrompues. Des témoins qui vont sans doute se révéler très bavards.

L'opération a mis du temps à démarrer. Dès 1978, il a été décidé de creuser, au centre de l'île de la Cité, en face du Palais de justice, un parking doublé d'un poste de régulation de la circulation qui doit contrôler automatiquement quelque 900 carrefours. De tels travaux, dans un tel site, déclenchent immédiatement une course-poursuite entre les entreprises de travaux publics et les archéologues, ces empêcheurs de creuser en vitesse. En 1980, des sondages sont effectués par la commission du Vieux Paris. Du premier coup, elle tombe sur les restes d'une nécropole mérovingienne. Une fouille de sauvetage est donc décidée. Mais les choses restèrent en plan. Pendant des années une palissade branlante ferma la rue de Lutèce. On attendait sans doute la fin de la guerre de tranchée qui s'était déclarée entre le bouillant Michel Fleury, qui règne sur la commission du Vieux Paris, et l'onctueux Yves de Kisch, directeur des antiquités de l'Ile-de-France. Les cours du Louvre retentirent de leurs éclats qui eurent cependant un avantage, celui de sensibiliser le grand public à l'archéologie urbaine.

Aussi l'armistice conclu – faute de combattants, – les plaies plus ou moins bien pansées et M. Chirac premier ministre, on se remit à songer plus sereinement au sous-sol de la rue de Lutèce. Parking et nécropole.

EMMANUEL DE ROUX.

(Lire la suite page 18.)

Débats

LA FORMATION DES DIRIGEANTS

On en revient toujours là, mais pourquoi ne pas enfoncer le clou ? Les grands décideurs de notre pays ont-ils la formation qui convient aujourd'hui ? François Bloch-Lainé ne le pense pas, qui met en cause la polyvalence de ceux qui sortent des grands concours. Philippe-J. Bernard s'en prend plus particulièrement au cloisonnement du système de l'enseignement supérieur.

Lauréats à tout faire

A vouloir exceller en tout, trop de bons élèves risquent, finalement, de n'exceller en rien

par FRANÇOIS BLOCH-LAINÉ (*)

LA France se singularise parmi les nations démocratiques en pratiquant l'étrange amalgame que voici. Ayant besoin, comme les autres, d'excellents hommes politiques, d'excellents hauts fonctionnaires et d'excellents chefs d'entreprise, elle fait comme si les mêmes hommes pouvaient exceller de façon indifférenciée sur les trois terrains. Les mêmes, c'est-à-dire que, non seulement ces hommes reçoivent les mêmes formations, à l'issue des mêmes sélections, mais encore que bon nombre d'entre eux font tous ces métiers en cours de carrière. Chez nos voisins, l'étonnement causé par une telle polyvalence tourne de plus en plus à l'ironie, vu les performances.

On ne saurait trop répéter que hauts fonctionnaires et hommes politiques ont des rôles qui doivent rester différents. Outre que ces rôles nécessitent des qualités plus complémentaires que semblables, la séparation du corps administratif et du corps politique, conquise en France depuis un siècle, y est devenue une des principales garanties de la liberté des citoyens.

Sans doute, les techniques de gouvernement semblent appeler aujourd'hui un savoir-faire qui s'acquiert plus sûrement à l'Ecole nationale d'administration qu'au barreau, dans l'Université, dans le syndicalisme ou parmi les divers crus de notables provinciaux. Mais c'est moins que jamais dans les bureaux – dont le labeur et le sérieux sont plus que jamais nécessaires – qu'on peut sentir, formuler, convaincre, trancher, alors que les médias appellent, aux tribunes du forum et aux postes de commande, face à l'opinion, des qualités de plus en plus particulières.

Le double phénomène, que nous constatons aujourd'hui, de la politisation des fonctionnaires et de la fonctionnarisation de la politique, dû à la proportion beaucoup trop élevée d'élus venant de l'administration, est donc un non-sens. Il ne suffit manifestement pas d'avoir été parmi les premiers de la classe, à l'époque scolaire, pour être, dans l'appareil de l'Etat, qualifié tous azimuts, sans plus de discrimination ni de conditionnement.

L'absurdité est encore plus manifeste dans le recrutement des PDG des grandes entreprises. Avant même qu'on les nationalise ou privatise, on y opérait trop la relève des héritiers par la « pantoufle » des commis de l'État. Pour plusieurs raisons, dont certaines demeurent :

– la promotion interne, après le déclin des grandes familles, est trop rarement organisée de façon telle qu'il y ait, lors d'une vacance au sommet, déjà proches de celui-ci plusieurs bons remplaçants possibles, dûment préparés et permettant un choix ;

– la mobilité des hauts managers d'une firme à l'autre a été longue à pénétrer dans les usages de notre *establishment ;*

– les grandes maisons, tournées vers le prince autant que vers le marché, sont souvent plus soucieuses de leur intimité avec l'administration que de leur intimité avec les clients.

D'où les fréquents « parachutages » de fonctionnaires, par-dessus les cadres en place.

Alors que nos mœurs commençaient à évoluer, la valse des présidents dans les entreprises nationalisées, puis privatisées, a privilégié pour l'immédiat la même sorte de danseurs. Dans les deux sens, cependant que des fonds considérables ont servi hier, servent encore aujourd'hui, à changer la nature juridique des contenants plus qu'à accroître la force financière des contenus, on fait opérer, au-dedans, des hommes publics présumés bons à tout, venus du dehors, mais proches du pouvoir, qui conduit le bal. La politisation des promotions s'accompagne ainsi de leur fonctionnarisation.

Le procès de ces moules supérieurement banaux n'est pas simple à faire. On leur adresse des critiques disparates qu'il faudrait approfondir.

On observe, d'une part, que l'on inculque trop de savoir et pas assez de méthode. Rien ne manque pour faire des savants ; mais rares sont, au total, les formations qui produisent de bons « généralistes ».

On observe, d'autre part, que là où cette production est la meilleure, ces généralistes sont formés à toutes fins utiles, ce qui donne aux plus brillants le maximum d'ouvertures ; mais ils ne le sont pas pour être, dans chaque grand secteur d'activité, en un temps où la complexité rend impossible la compétence universelle, aussi pertinents et efficaces que leurs homologues et concurrents étrangers.

A tous les niveaux des tâches

La contradiction n'est qu'apparente. C'est à tous les niveaux, pour la plupart des tâches, qu'il faut apprendre à se servir d'informations dont l'accès, désormais plus facile, dispense de surcharger les mémoires individuelles. Mais, en haut comme en bas, cette capacité d'usage, cette habileté méthodique doivent être exercées d'abord (et, pour la plupart des techniciens, de façon durable) dans un domaine limité, afin de les bien posséder.

A l'ENA, comme à l'X, il faut donc encourager les vocations déterminées, les entraînements spécialisés, si l'on veut obtenir de vrais champions, résistant aux épreuves. Il faut provoquer des parcours droits vers des destinations franchement, sérieusement visées. A vouloir exceller en tout, trop de bons élèves risquent finalement de n'exceller en rien.

Il serait évidemment absurde d'interdire les bifurcations ; mais non de les rendre plus difficiles, afin qu'elles soient tentées plus rarement, avec des chances préalables de réussite plus manifestes. Il s'agit surtout de convaincre les lauréats, issus de compétitions qui préfigurent assez peu les réalités de la vie professionnelle, que leurs lauriers ne sont pas des certificats d'aptitude suffisants pour faire n'importe quoi. Se gouverner soi-même, c'est aussi choisir. Il appartient à tous ceux qui, ayant de l'influence, veulent éviter notre déclin, de pousser à ces choix fermes et d'obliger davantage nos vedettes à s'y tenir.

(*) Président de l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS).

Les grandes écoles et le mal français

Bien des rigidités de notre société ont leur source dans les universités et les grandes écoles

par PHILIPPE-J. BERNARD (*)

LE fonctionnement des grandes écoles dans l'ensemble est bon, mais c'est leur existence même qui fait problème. Le débat sur les grandes écoles conduit tout naturellement la réflexion à la recherche d'un « mal français » – réel ou imaginaire – et de ses remèdes éventuels.

Première faiblesse, l'Université, qui, « *par conservatisme et par inertie* », a laissé presque toujours dans le passé des innovations se créer à sa périphérie et qui, aujourd'hui, « *n'en finit pas de finir sa mue* ». Au dix-huitième siècle, Adam Smith et Kant étaient des professeurs d'université, ce qui n'était le cas d'aucun des grands esprits français du temps – et, dans un sens, nous en payons toujours le prix. Les grandes écoles ont comblé un vide, mais l'ont-elles fait complètement, ont-elles été au service de la société aussi bien que de l'État et de la nation ? L'histoire en tout cas n'est pas arrêtée, et c'est une défaite de dire avec Roger Fauroux : « *On pourrait rêver d'une autre histoire et d'une autre société, c'est assurément trop tard.* »

Sans doute était-elle peu réaliste l'ambition socialiste d'intégrer d'en haut les grandes écoles dans l'Université – c'est-à-dire, en grossissant le trait, quelque chose qui marche dans quelque chose qui ne marche pas. Mais ce devrait être la responsabilité des divers intéressés – directions des grandes écoles, universités, autorités de tutelle, associations d'anciens élèves – de s'efforcer d'imaginer comment pourrait être peu à peu créé un système moins cloisonné et plus ouvert à tous les niveaux (par exemple, dans les écoles où le besoin s'en fait sentir, par la création de 3e et 4e années d'études davantage orientées vers les travaux de recherche et de spécialisation).

Un point central de l'organisation française est l'existence des classements de sortie des écoles et des corps de fonctionnaires auxquels ceux-ci ouvrent la porte. Les affectations, par suite, n'ont souvent rien à voir avec le goût des élèves qui, sous peine de se voir remis au bas de l'échelle, doivent apprendre à jouer le jeu, ou qui se laisseront séduire par les facilités qui leur sont offertes, parfois au détriment de leurs véritables capacités : il n'est que d'observer des carrières pour s'en convaincre.

Quant à l'immense majorité de ceux à qui ces filières restent fermées, ils devront toute leur vie lutter contre un handicap. Est-ce être « cartésien » que de se satisfaire de l'asymétrie qui permet à un fonctionnaire de passer dans le secteur parapublic ou privé, mais interdit en pratique le mouvement inverse ? Ceux qui sont les premiers à en bénéficier seront bien souvent condamnés à dénoncer le pouvoir de l'Etat qui a fait d'eux ce qu'ils sont. Des correctifs à cette situation ne cessent d'être imaginés – selon Laurent Schwartz, par exemple, les corps eux-mêmes et non les classements devraient décider des affectations – mais ils ne se sont jusqu'ici pas imposés.

Faiblesses accrues

Plusieurs autres des constituants du « mal français » dont parlait Alain Peyrefitte il y a une dizaine d'années trouvent dans les situations décrites, non certes leur origine, mais un puissant facteur de renforcement. La centralisation administrative et des activités est dans ce cas. Les élèves des écoles appartenant aux corps de fonctionnaires acceptent aujourd'hui de travailler pour des collectivités locales aux pouvoirs accrus, mais le handicap de ce que, signe des temps, on appelle toujours « la province » n'a pas pour cela disparu.

Il en est de même du goût pour les questions générales au détriment de ce qui est plus proprement technique, qui est lié aux particularités d'un système éducatif que la perspective des grandes écoles contribue à modeler. Il est vrai que cette situation a aussi son avantage : on a vanté récemment, y compris outre-Atlantique où, paradoxalement, on commence à se plaindre d'un « *technological gap* », la capacité des ingénieurs français à diriger des programmes complexes.

Enfin, la division de la société en catégories sociales stratifiées supportant difficilement le face-à-face n'est-elle pas liée pour une bonne part aux différences de l'éducation et de la formation professionnelle ?

N'est-il pas temps que, sans préjugé ni tabou, sans chercher à détruire ce qui fonctionne ni esprit exagérément conservateur, dans un véritable souci de responsabilité, on s'attache des divers côtés à faire tout le possible pour corriger des faiblesses qui ont une dangereuse tendance à se perpétuer, et ainsi arracher nos meilleurs élèves, comme tous les autres, à un déterminisme dont ils se passeraient bien ?

(1) *Le Monde* du 12 mars 1987.

(*) Maître de conférences à l'Ecole polytechnique.

« LA LIBERTÉ », de Pierre Chaunu

Une autre croisade

LA prolificité proverbiale de Pierre Chaunu aboutit à un nouveau livre consacré à la liberté. Comme il fallait s'y attendre de la part d'un historien, cette idée fondamentale est regardée dans la perspective du temps. Et, bien sûr, sous le signe des croyances religieuses qui semblent indissolublement attachées à sa pensée.

Porté par la flamme de sa foi, l'historien ne se contente pourtant pas d'envisager seulement « *la liberté au ciel* », mais affirme que « *la liberté, c'est l'Etat de droit* ». Une telle définition peut apparaître par trop restrictive car, à la rigueur, un Etat de droit ne peut que servir, sans plus, de cadre légal à l'épanouissement libre des virtualités naturelles de l'homme.

L'Etat de droit se trouve sans doute projeté trop en arrière dans le temps quand Pierre Chaunu considère qu'« *il est en place depuis près de mille ans* ». L'historien, qui tient en horreur la terreur révolutionnaire, croit pouvoir affirmer que le bon plaisir traduit non le caprice, mais la volonté délibérée du roi et que la monarchie absolue pourrait être restituée, dans le langage de notre siècle, par « *monarchie parfaite* »...

A chacun ses partis pris, et Pierre Chaunu ne cache guère les siens. Tout en restant œcuménique du point de vue religieux, Pierre Chaunu abhorre, non sans raison, le messianisme marxiste : « *la transformation de cette idéologie en une religion d'Etat et en une religion de l'Etat.* »

Mais le véritable problème de l'être humain reste pour Pierre Chaunu, toujours et partout, ses rapports avec ce qu'il appelle Dieu : « *La liberté de l'homme n'a qu'une concurrente, la liberté de Dieu dont elle est issue. D'où le dramatique, le presque insoluble problème de la prescience et de la prédestination.* » Avec ce livre de foi, fort riche en renseignements historiques et théologiques, Pierre Chaunu part avec sa fougue habituelle vers une autre croisade...

DENIS BUICAN.

★ Editions Fayard, 310 pages, 98 F.

COURRIER DES LECTEURS

Mgr Gaucher et les traditionalistes

Evêque de Meaux, Mgr Guy Gaucher a été présenté dans les événements de Port-Marly comme l'« ami » *des traditionalistes.* (le Monde *du 14 avril). Son vicaire général nous adresse les précisions suivantes :*

Nous avons été surpris par l'information selon laquelle notre évêque serait l'un des évêques français favorables aux intégristes. Cette information est sans fondement. Les intégristes eux-mêmes, dans le dernier numéro du bulletin de *la Fraternité saint Pie X* (10 avril 1987), le présentent comme un « *socialisant spirituel* » *(sic)*.

Il est par ailleurs certain que Mgr Gaucher n'a jamais donné la moindre caution à l'intégrisme. Je ne vois aucun signe d'une campagne menée par les traditionalistes auprès de notre évêque, qu'ils considéreraient comme leur « *ami* ».

De grand-père à petit-fils...

Je m'étonne que, à l'occasion de l'élection de M. Valéry Giscard d'Estaing à la présidence de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, la grande presse n'ait pas mentionné le fait suivant.

Le grand-père maternel du président Giscard d'Estaing, M. Jacques Bardoux, député du Puy-de-Dôme, a lui aussi assumé la présidence de cette prestigieuse commission sous la IVe République, très précisément du 6 février 1952 au 22 janvier 1953.

ANTOINE FLAHAUT *(Paris)*.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant : André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général : Bernard Wouts.

Rédacteur en chef : Daniel Vernet.

Corédacteur en chef : Claude Sales.

Le Monde PUBLICITE S.A.
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE*

Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications, no 57437
ISSN : 0395 - 2037

Le Monde USPS 765-910 is published daily, except Sundays for $ 460 per year by Le Monde c/o Speedimpex, 45-45 39 th street, L.C.I., N.Y. 11104. Second class postage paid at New-York, N.Y. postmaster : send address changes to Le Monde c/o Speedimpex U.S.A., P.N.C., 45-45 39 th street, L.I.C., N.Y. 11104.

Accords franco-algériens

• Paris accorde 3,5 milliards de francs de crédits
• Libéralisation des transferts de biens français en Algérie

Trois milliards et demi de francs de nouveaux crédits accordés par Paris, règlement du dossier des avoirs français bloqués en Algérie : l'ultime rencontre, le jeudi 23 avril, entre le ministre algérien des finances, M. Abdelaziz Khellef et son collègue français, M. Edouard Balladur, a permis de clarifier les relations économiques entre les deux pays.

Les accords entérinés à Paris couronnent plusieurs mois de négociations minutieuses. Ils confirment surtout la volonté du gouvernement français de venir en aide à un partenaire privilégié qui risquait de subir *le double choc* d'une diminution des crédits bancaires et de la chute des *cours du pétrole*. Un des rares pays en développement à avoir consacré une part de la « manne pétrolière » de la fin des années 70 à son désendettement, l'Algérie a été *prise* au piège de l'effondrement des prix du brut et de la baisse du dollar dès la fin de 1985.

Compression draconienne des importations et des investissements, réorientation de la politique économique en faveur de l'agriculture, du développement d'un secteur privé délaissé et de la mise en valeur du potentiel industriel existant constituent aujourd'hui encore des choix difficiles. Le pays tire plus de 97 % de ses ressources extérieures des hydrocarbures et a vu ces revenus diminuer de 40 % en 1986. Car Alger n'entend toujours pas déroger au principe du paiement de ses échéances sur une dette extérieure de plus de 17 milliards de dollars (102 milliards de francs), et refuse d'entendre parler de rééchelonnement. Contraindre les Algériens à une gestion plus saine est une chose. Financer un minimum de croissance lorsque, en 1986, et pour la première fois depuis la flambée pétrolière de 1973-1974, le produit intérieur brut *a connu une expansion inférieure* à la poussée démographique de 3,2 % en est une autre. Alger a de plus en plus souvent été amené à demander des crédits à court terme, voire à trois ans, pour payer des marchandises jusqu'alors réglées au comptant.

Premier fournisseur et premier créancier de l'Algérie, la France a répondu à son tour à cette attente. 3 milliards de francs de crédits garantis à court terme seront consentis à des banques algériennes. Ils constitueront un sérieux ballon d'oxygène, notamment pour les industries qui dépendent de pièces détachées ou de petits biens d'équipement français. En outre, la Caisse *centrale de coopération économique* (CCCE) augmentera ses interven*tions de 500 millions de francs sur* trois ans. La rigidité d'affectation des 100 millions dont elle disposait chaque année à des taux d'intérêt de 7 %, jugés excessifs par Alger, avait sensiblement freiné l'activité de la Caisse centrale, qui, l'an dernier, n'avait affecté que 34,7 millions aux Agériens, peu soucieux d'accroître leur endettement dans de telles conditions. Les dispositions beaucoup plus souples mises au point le 23 avril à Paris, la baisse d'un point des taux fixés à ces crédits destinés essentiellement au financement de projets de réhabilitation de l'industrie ou de l'agriculture, constituent un élément de détente indéniable.

Les vœux de M. Khellef sont ainsi partiellement exaucés. A ses yeux, deux voies étaient à explorer pour parvenir à un moindre déséquilibre de relations marquées par un déficit de 4,3 milliards de francs en 1986 avec la France : d'une part, un accroissement des achats français, hypothétique à court terme tant que n'aboutiront pas les négociations sur le prix du gaz entre la Sonatrach et Gaz de France ; d'autre part, un effort financier, dûment obtenu.

Paris, de son côté, peut se féliciter *d'avoir avancé sur des points en* litige. Les procédures vont être accé*lérées pour les ventes de biens* immobiliers appartenant à des Français. Le *précédent* accord, datant de 1983, n'avait permis de débloquer qu'une poignée de dossiers. Une centaine devraient pouvoir l'être désormais chaque année. Quant aux avoirs bancaires, leur transfert est libéralisé grâce aux accords de Paris, qui facilitent également celui des avoirs bancaires des salariés français travaillant en Algérie.

Enfin, *la seconde* unité de production de 30 000 véhicules par an sous *forme de société* mixte envisagée par Alger devrait revenir à un constructeur français – Peugeot ou Renault, – la première devant sans *doute être attribuée à Fiat.* Ainsi prendrait fin une longue histoire qui *a débuté à la fin des années 70* avec un projet de montage de 100 000 *unités, abandonné pour* son coût et repris en deux volets pour mieux *répondre au souci algérien* de créer des pôles de développement, en *l'occurrence dans la région* des hauts plateaux de l'est et de l'ouest du pays. *A condition que le climat de* douce euphorie qui règnait à la fin *de la visite en France* de M. Khellef se maintienne au cours des mois à venir.

FRANÇOISE CROUIGNEAU.

● **Le RECOURS, satisfait de l'accord franco-algérien.** – L'association de rapatriés le RECOURS a enregistré, le jeudi 23 avril, *« avec satisfaction »,* l'accord libérant les avoirs et les biens des Français d'Algérie, *mais souhaite que celui-ci « soit véritablement appliqué, contrairement au précédent accord conclu en octobre 1983 par M. Pierre Mauroy à Alger »* (alors premier ministre).

TUNISIE

Violents affrontements à Tunis entre forces de l'ordre et étudiants islamistes

De brefs mais violents affrontements se sont produits, le jeudi 23 avril, dans le centre de Tunis, entre forces de l'ordre et étudiants, ces derniers réclamant notamment la libération du président du Mouvement tunisien de la tendance islamique (MTI), M. Rachid Ghannouchi, détenu depuis début mars.

TUNIS
de notre envoyé spécial

Jeudi 23 mars, 23 heures. Les marchands de fleurs installés sur le terre-plein central de l'avenue Bourguiba sont tous là, ou presque. Quelques groupes de touristes et de jeunes Tunisois déambulent nonchalamment, comme à l'ordinaire. Pourtant, l'extrémité de cette artère centrale qui aboutit à la porte de France et à la médina a connu, quelques heures plus tôt, de violents affrontements. Plusieurs groupes de jeunes étudiants intégristes ont convergé de différents quartiers vers la porte de France, en début d'après-midi, et se sont mis à distribuer des tracts, des bouquets de jasmin et la photo de Rachid Ghannouchi, le président du Mouvement de la tendance islamique (MTI, non reconnu par les autorités), arrêté le 9 mars dernier.

Estimés à un millier, ils n'étaient plus qu'environ deux cents lors de l'arrivée des forces de l'ordre, qui ont immédiatement entrepris de les disperser. Les autres s'étaient dilués dans les rues de la vieille ville arabe et les étroits boyaux du souk grouillant de monde, qui leur garantissaient l'anonymat. La répression a été aussi rapide qu'énergique : *« Ça n'a sûrement pas duré plus d'une demi-heure », estime un témoin, qui* affirme avoir vu une fourgonnette Volkswagen de la police encastrée dans la vitrine d'un magasin de la rue Charles-de-Gaulle, dont cinq policiers extrayaient, *manu militari,* un grand gaillard barbu, tandis que leur supérieur attendait à l'extérieur, son arme de service à la main. Le même témoin a remarqué un peu plus loin une large plaque d'égout en fonte fracturée en deux parties et maculée de sang, ainsi qu'une femme aux jambes ensanglantées évacuée par son mari dans un taxi.

Les heurts entre les manifestants et la brigade de l'ordre public (BOP) ont été suffisamment durs pour justifier un communiqué diffusé dans la soirée par l'agence officielle TAP, expliquant que *« des groupes d'étudiants se sont rassemblés »* pour tenter de *« provoquer le désordre et l'anarchie en scandant des slogans khomeinistes hostiles au régime et aux institutions de l'Etat »*. Le communiqué souligne que *« les forces de l'ordre sont aussitôt intervenues pour disperser avec une rapidité remarquable les manifestants, dont plusieurs étaient porteurs « d'objets de violence et de destruction »* qu'ils ont utilisés contre les *« agents de l'ordre »*. Il précise également que *« deux agents ont été blessés et cinq voitures de police endommagées »*.

Un climat politique perturbé

Sans donner de précision sur les interpellations, l'agence tunisienne annonce qu' *« un certain nombre de manifestants ont été arrêtés en flagrant délit »*. En revanche, elle ne *donne aucune indication sur* d'éventuelles victimes parmi les manifestants, les passants ou les touristes, bousculés au moment des affrontements, *alors qu'ils sortaient du souk.* Plus d'une dizaine de personnes auraient été blessées, selon une source digne de foi.

Ce mouvement est le premier depuis la vague d'arrestations commencée début mars dans les rangs du MTI, peu avant que la Tunisie ne décide, le 26 mars dernier, de rompre ses relations diplomatiques avec l'Iran, qu'elle accuse d'avoir mis sur pied un réseau khomeiniste pour déstabiliser le régime du président Bourguiba. Il intervient dans un climat politique perturbé. M. Mohammed Mzali, l'ancien premier ministre, *vient d'être condamné à quinze* ans de travaux forcés (*le Monde* du 22 avril). Ces *manifestations sont* également à rapprocher de l'interpellation de *M. Ahmed Mestiri,* secrétaire général du Mouvement *des démocrates socialistes* (MDS), vendredi 17 avril, dans l'après-midi, *et relâché dans la soirée. Il lui est* reproché d'avoir réuni plusieurs responsables de mouvements d'opposition, le 11 avril, au siège de son parti, *à la suite des arrestations* dont ont été victimes de nombreux membres du *MTI*. Un communiqué commun a été diffusé à l'issue de cette réunion.

Les cinq partis d'opposition considèrent notamment : *« La répression, les arrestations et les procès politiques ne peuvent en aucune manière contribuer à la solution des problèmes auxquels notre pays est confronté. (...) Aussi, par-delà les divergences idéologiques et politiques, le recours aux pratiques répressives doit être fermement rejeté, quel que soit le mouvement qui en est la victime. »* Le communiqué appelle à *« l'arrêt de tous les procès politiques, la libération des détenus politiques et syndicaux, la levée des mesures frappant les journaux d'opposition et indépendants, la promulgation d'une loi d'amnistie générale, l'organisation d'un dialogue national, sans exclusive, auquel participeraient, par-delà la diversité de leur situation, l'ensemble des énergies tunisiennes »*. Les manifestants intégristes de jeudi ne réclament finalement pas autre chose dans leur tract ronéotypé, rédigé en arabe, en dénonçant *« l'injustice, l'oppression et la tyrannie du régime »*, ainsi que *« la limitation du droit d'expression et d'opinion »* et en exigeant *« la libération de tous les détenus »*, même si, en l'occurrence, il s'agit surtout de prêcher pour M. Rachid Ghannouchi.

Enfin, ces manifestations semblent avoir *été bien organisées. Le* président de la République, *M. Habib Bourguiba,* séjourne à Gabès, dans le sud du pays, depuis le 22 avril. Il ne rentrera à Tunis que le 28, après avoir passé trois jours dans l'île de Djerba. Son voyage mobilise une grande partie des forces de sécurité habituellement occupées à maintenir l'ordre dans la capitale.

FRÉDÉRIC FRITSCHER.

MAROC : la visite de M. Mitterrand

Mieux vaut un mouvement palestinien « cohérent et homogène »

déclare le président de la République

M. François Mitterrand a quitté le Maroc, jeudi 23 avril, en fin d'après-midi, au terme d'une visite de travail de vingt-quatre heures dans le sud du pays (*le Monde* des 23 et 24 avril), le président de la République n'est pas rentré directement à Paris. Il s'est arrêté à Marseille et il devait effectuer une visite privée dans la région.

MARRAKECH
de notre envoyé spécial

Lors de la dernière visite officielle de M. Mitterrand au Maroc, en 1983, la France s'employait à établir des relations également bonnes avec Alger et Rabat. Aujourd'hui, à en croire l'accueil très chaleureux qu'a reçu à Marrakech le président français, quelques semaines seulement après une visite à *Alger*, le 26 mars dernier, cet équilibre fait partie des *réalités*.

L'amitié manifestée à son égard par le roi *Hassan II* n'a pas, au demeurant, empêché M. Mitterrand d'exprimer, *ici* comme ailleurs, ses préoccupations traditionnelles en *matière de droits de l'homme* : même s'il n'y a fait aucune allusion *publique*, il y a tout lieu de penser que le président français, lors de ses entretiens en tête à tête avec le souverain marocain, a évoqué cette question et donc, probablement, le sort des prisonniers d'opinion marocains.

En tête à tête, ou en compagnie du ministre français des affaires étrangères, *M. Jean-Bernard* Raimond, les chefs d'Etat ont abordé la *plupart des sujets internationaux* ou qui touchent aux relations bilatérales *entre le* Maroc et la France (premier apporteur d'aide, premier client et premier investisseur du royaume). Ils ont notamment évoqué la question des relations entre le Maroc et l'Europe, mais on indique, de source *française*, que M. Mitterrand et Hassan II sont tombés d'accord pour juger que la demande d'adhésion du Maroc à la CEE – l'un des souhaits du souverain marocain – n'est pas encore d'actualité.

A propos du mécontentement manifesté par le souverain marocain à l'égard des coopérants français, M. Mitterrand a souhaité, lors de sa conférence de presse, que ce sujet soit *« mis au net »* et a annoncé l'envoi d'une mission d'inspection générale. Le roi Hassan II est agacé par ce qu'il estime être des manquements à « l'obligation de réserve » de la part de ces enseignants et aussi par une certaine superficialité de leur part, notamment sur le plan « spirituel ».

Les deux chefs d'Etat ont évidemment abordé *la* question du Proche-Orient, *sans que le souverain* marocain, affirme-t-on de source *française, se focalise sur le différend* surgi entre son pays et l'OLP à l'occasion du Conseil national palestinien d'Alger. M. Mitterrand a lui-même souligné, lors de sa conférence de presse, que *« dans son mécontentement, le Maroc n'en a pas moins, avec beaucoup de clairvoyance politique, affirmé que son attitude n'était pas changée au regard des droits et des compétences de l'OLP »*.

A propos de la réunification du mouvement palestinien, le président français a remarqué : *« Mieux vaut avoir affaire à un mouvement cohérent et homogène qu'à un mouvement dans lequel les surenchères pourraient s'exercer indéfiniment. » « Il existe,* a-t-il ajouté, *des dirigeants qui sont en mesure de s'exprimer (...) au nom des combattants du peuple palestinien. »*. M. Mitterrand s'est de nouveau prononcé en faveur d'une conférence internationale de paix sur le Proche-Orient, qui réunisse *« tous ceux qui ont un intérêt réel et démontré (...), l'ensemble des partenaires réels »*.

Le président français a également évoqué les inquiétudes provoquées, en Mauritanie, par l'achèvement, au Sahara occidental, *du sixième « mur* de défense » marocain qui jouxte la frontière mauritanienne. Il a souligné que le Maroc n'a *« aucune intention agressive »* à l'égard de la Mauritanie et que le roi Hassan II n'a *« aucune intention d'empiéter sur le territoire mauritanien, ou de violer la souveraineté mauritanienne »*. Il a néanmoins rappelé que la question de combats éventuels sur le sol mauritanien pourrait peut-être se poser *« quand le mur avancera vers l'ouest »*.

C'est sous une tente, près du village de Tanannt, que M. Mitterrand a réuni cette conférence de presse. Auparavant, les chefs d'Etat français et marocain avaient assisté à la mise en eau du barrage d'Aït-Chouarit, sur l'oued Lakhdar. Une multitude rassemblée depuis de longues heures sous un soleil de plomb a accueilli *Hassan II et son hôte* en scandant longuement *« Aach Al Malik » (vive le roi).* M. Pierre Bérégovoy, en vacances dans le *pays, et qui, en tant que ministre des* finances, avait suivi le dossier du barrage, avait pris place dans le minibus aménagé où le roi, MM. Mitterrand et Raimond ont effectué une partie du trajet.

JEAN-LOUIS ANDRÉANI.

Le barrage d'Aït-Chouarit

M. Mitterrand et Hassan II ont assisté, *jeudi*, à la mise en eau du barrage d'Aït-Chouarit. Ce barrage, dont les travaux avaient été lancés le 29 janvier 1983, a été réalisé sous la direction des entreprises Ingema-Coyne et Bellier (ingénieur conseil) et Dumez (génie civil) associées à d'autres entreprises françaises de travaux publics. Le roi du Maroc a annoncé, il y a quelques mois, son intention de lancer la construction d'un barrage par an.

Outre Dumez, la société française Campenon-Bernard prend une large part à cette politique d'équipement hydraulique et hydro-électrique du Maroc où, depuis 1950, elle a réalisé un barrage sur quatre édifiés dans ce pays.

A TRAVERS LE MONDE

Afrique du Sud

Nouvelles arrestations

La police sud-africaine a annoncé, jeudi 23 avril, que trois *« terroristes »* se trouvaient parmi les quelque quatre cents personnes arrêtées au cours de la perquisition effectuée, la veille, dans Cosatu House, la maison des syndicats, située au centre de Johannesburg (*le Monde* du 24 avril). Les autorités de Pretoria estiment que cette perquisition a été effectuée *« légalement »* et ont précisé que les personnes interpellées sont accusées *« de terrorisme, de tentative de meurtre, de violences publiques, de vols, et d'immigration clandestine »*.

Au lendemain de la flambée de violence qui a entraîné, mercredi, à Johannesburg et Soweto, la mort de sept personnes (selon le dernier bilan), une atmosphère tendue règnait dans ces deux agglomérations. A Washington, le porte-parole *du département d'Etat, M. Charles* Redman, a annoncé que les Etats-Unis *avaient demandé* au gouvernement sud-africain de constituer une commission d'enquête indépendante *« sur les raisons qui ont poussé les policiers à ouvrir le feu sur les manifestants »*. – (AFP., Reuter.)

Kenya

Expulsion de cinq diplomates libyens

Nairobi (*AFP, Reuter*). – Les autorités kenyanes ont annoncé, jeudi 23 avril, l'expulsion de cinq diplomates libyens, accusés de s'être livrés à des activités incompatibles avec leur statut. Ces cinq personnes, parmi lesquelles figure le chargé d'affaires libyen à Nairobi, M. Ouani Ali Mesellati, disposent d'un délai de deux semaines pour quitter le pays.

Ces expulsions sont en relation *directe* avec la récente condamnation de quatre étudiants kenyans pour espionnage au profit de la Libye. *Mardi 21 avril, M. Nelson Nyakundi* Onchiri, qui avait été exclu de l'université de Nairobi après des émeutes étudiantes, avait été condamné à *quinze mois de prison pour* s'être livré à des activités d'espionnage, entre mai et novembre 1986. Les trois autres étudiants, Richard Nixon Wekesa, Peter Nyango Momany *et* Fred Kosoro Nyakundi, ont été condamnés pour la même raison, le premier à dix ans de prison, les deux autres à quinze mois d'emprisonnement.

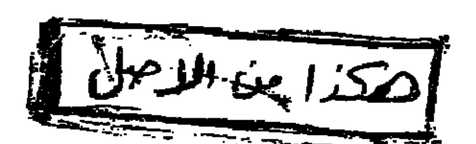
Tous avaient accepté de rédiger, pour le *compte du chargé d'affaires* libyen, un rapport sur la direction du *syndicat des étudiants* de l'*université* Jomo Kenyatta, et de mettre M. Ali *Mesellati en relation* avec des responsables du mouvement d'opposition clandestin Mwakenya.

Au procès des quatre étudiants, le *chargé d'affaires avait été accusé* d'avoir versé 20 000 shillings (1 250 dollars) aux inculpés pour prix de leur collaboration.

Nouvelle-Zélande

Un diplomate soviétique indésirable

Les autorités néo-zélandaises ont annoncé, le vendredi 24 avril, l'expulsion d'un diplomate soviétique en poste depuis 1982 à Wellington, M. Serguei *Budnik*, pour *« activités incompatibles avec son statut »*. Le premier ministre, *M. David Lange*, qui a annoncé cette expulsion, n'a pas *précisé la nature exacte des activités* reprochées à ce diplomate, identifié *comme un membre du KGB* et « numéro quatre » de l'ambassade d'URSS à Wellington. La précédente expulsion de diplomates soviétiques dans ce pays remonte à 1980. – (*AFP, Reuter.*)



Proche-Orient

La réunion du Conseil national palestinien

L'OLP se refuse à rompre avec l'Egypte

Un accord est intervenu entre les diverses formations palestiniennes sur les sujets controversés des rapports de l'OLP avec l'Egypte et des réformes à entreprendre au sein des structures de la centrale palestinienne ont indiqué jeudi 23 avril plusieurs délégués au Conseil national palestinien réuni à Alger.

Abou Iyad, un des responsables du Fath, a annoncé à la presse qu'il était *« inconcevable, alors qu'il est de plus en plus question de la tenue d'une conférence internationale de paix, de rompre les relations avec les Etats arabes »* limitrophes d'Israël.

Les organisations marxisantes, notamment le FPLP de M. Georges Habache, réclamaient la rupture des relations entre l'OLP et le Caire, coupable d'avoir signé un traité de paix avec Israël.

« La formulation retenue, a dit Abou Iyad, *permettra à l'OLP de maintenir le contact avec l'Egypte, tout en se démarquant de la politique de Camp Dvid. »*

Cette quatrième journée de session du Parlement palestinien en exil a été consacrée au travail en commission, alors qu'en séance plénière l'intervention du *« grand ami »* du peuple palestinien, M. Bruno Kreisky, ancien chancelier d'Autriche, a été particulièrement remarquée. Il a notamment déclaré que *« l'OLP était probablement l'organisation la plus démocratique du Proche-Orient, et il est nécessaire qu'elle soit admise comme observateur à l'Internationale socialiste (IS) ».*

M. Kreisky, qui est vice-président de l'IS, a précisé, au cours d'une conférence de presse tenue peu après son intervention, qu'il avait constaté une *« certaine évolution »* du Parti socialiste français par rapport à l'époque où ce parti, *« dirigé par un homme qui est actuellement président de la République française adoptait une attitude de ferme opposition »* à l'admission de l'OLP au sein de l'Internationale.

D'autre part, le Parti communiste palestinien (PCP) a fait son entrée jeudi au Conseil national, sur proposition de M. Yasser Arafat. Il a été admis en tant que *« fraction de la révolution palestinienne »*, ce qui lui donnera le droit de disposer d'une représentation au sein du comité exécutif de l'OLP.

● **Aboul Abbas : le détournement de l'*Achille-Lauro* a été *« une erreur »*.** — Le chef du Front de libération de la Palestine (FLP) a déclaré, jeudi 23 avril, que le détournement du paquebot italien *Achille-Lauro*, en octobre 1985, par un commando de l'organisation avait été *« une erreur »*, qui a *« porté un très grand préjudice à la cause palestinienne »*. Aboul Abbas, condamné par contumace pour cette affaire à la réclusion criminelle à perpétuité par la Cour d'assises de Gênes, a affirmé : *« En vérité, le fait d'avoir tué Leon Klinghoffer* (l'un des passagers américains d'origine juive) *n'est pas la seule erreur. Le détournement du navire, c'est l'erreur fondamentale. Cette idée n'était pas du tout prévue, planifiée. »* — (AFP.)

Le président syrien à Moscou

Les travaux du CNP, tout comme la préparation d'une éventuelle conférence de paix sur le Proche-Orient, devaient être au centre de la *« visite officielle d'amitié »* en URSS que le président syrien, M. Hafez El Assad, a entamé jeudi à Moscou. C'est dans la perspective de la convocation d'une telle conférence que les Soviétiques ont multiplié les efforts pour obtenir une réunification des principales composantes de l'OLP. Cette réunification s'est cependant faite aux dépens des fractions palestiniennes les plus proches de Damas qui ont boycotté la réunion d'Alger.

M. Hafez El Assad est accompagné d'une importante délégation, comprenant notamment les ministres de la défense et des affaires étrangères. — *(AFP).*

La guerre du Golfe

Le colonel Kadhafi critique la France et l'Iran

Le colonel Kadhafi a vivement dénoncé le « rôle » joué par Paris, selon lui, dans la guerre du Golfe, et qualifié la France de *« pays méprisable »*. *« La France,* a-t-il déclaré dans un discours retransmis, le jeudi 23 avril, par l'agence libyenne Jana, *est le premier pays qui incite à la poursuite de la guerre irano-irakienne car elle est le premier marchand de canons et elle en profite. »* Il a encore accusé la France *« de transformer les pays africains francophones en colonies et d'être devenue un Etat impérialiste cherchant à étendre son hégémonie sur les peuples de ces pays ».*

Le chef de l'Etat libyen, qui prenait la parole devant une délégation de l'Organisation arabe des télécommunications par satellite (Arabsat), a également dénoncé la politique suivie par l'Iran dans la guerre du Golfe. La détermination de l'Iran à poursuivre la guerre contre l'Irak jusqu'à la chute du président irakien Saddam Hussein est « irrationnelle », a-t-il dit, ajoutant que pareil objectif *« était absurde et puéril ».* *« La poursuite de la guerre,* a-t-il notamment expliqué, *signifie l'occupation de l'Irak et de Bagdad, l'anéantissement de l'armée du peuple irakien et la destruction de l'économie irakienne ; de telles prétentions ne sont pas valables. »*

Depuis quelques mois, le colonel — dont le pays est, en principe, avec la Syrie, un des rares alliés de l'Iran dans le monde arabe — s'en prend fréquemment, et avec de plus en plus de virulence, à la politique des dirigeants iraniens dans le conflit du Golfe. Il a confirmé, dans ce même discours, qu'il avait pris des initiatives pour mettre fin à la guerre. Des sources diplomatiques avaient récemment indiqué que le colonel *avait adressé une lettre au président* Saddam Hussein sur la normalisation des relations entre les deux pays. Celle-ci ont été rompues par l'Irak en juin 1985, Bagdad entendant, par ce geste, protester contre *« l'alliance entre la Libye et l'Iran ».*

Par ailleurs, le quotidien néerlandais *Algemeen Dagblad* rapportait, jeudi, que la Grande-Bretagne avait informé la France de la préparation éventuelle d'un attentat libyen contre le centre spatial de Kourou en Guyane. — *(AFP, Reuter.)*

LIBAN

Grève générale dans tous les secteurs

Une grève générale a été observée, le jeudi 23 avril, dans toutes les régions du Liban, aussi bien chrétiennes que musulmanes, à l'appel *de la Confédération générale des* travailleurs du Liban (CGTL), qui regroupe l'ensemble des syndicats ouvriers et des associations professionnelles. La CGTL exige une hausse des salaires de l'ordre de 50 %, avec effet rétroactif au mois de janvier, et l'adoption par le gouvernement de mesures socio-économiques et monétaires pour juguler les effets de l'inflation.

L'activité a été totalement paralysée aussi bien dans les zones à majorité musulmane de la Békaa, du Chouf et de Beyrouth-Ouest, sous contrôle syrien, que dans le « réduit » chrétien, dans l'est de Beyrouth. La pression des syndicats a forcé les ministres chrétiens et musulmans, qui ne s'étaient pas rencontrés depuis sept mois, à se réunir, jeudi, au siège du Parlement, sur la *ligne de démarcation qui partage* Beyrouth en deux. En l'absence de toute décision gouvernementale, la CGTL a décidé la reconduction pour deux jours supplémentaires de la grève générale.

Par ailleurs, quatre hélicoptères de combat israéliens ont bombardé, jeudi après-midi, des camps palestiniens à l'est de Saïda, chef-lieu du Liban sud. Il s'agit du deuxième raid aérien israélien en moins de vingt-quatre heures sur ces camps, qui abritent la plus forte concentration palestinienne du Liban, tant humaine (quatre-vingt mille habitants) que militaire. — *(AFP.)*

ISRAËL

M. Rabin relance la polémique sur l'avenir des territoires occupés

Jérusalem
de notre correspondant

Le Parti travailliste tient à se démarquer de plus en plus du Likoud, son partenaire au sein du gouvernement d'union nationale. Depuis plusieurs mois, la polémique entre les dirigeants des deux formations, MM. Pérès et Shamir, portait essentiellement sur les questions de procédure : pour ou contre une conférence internationale sur la paix au Proche-Orient. A présent, le débat rebondit sur les problèmes de fond, l'avenir des territoires occupés de Cisjordanie et de Gaza. Le ministre de la défense travailliste, M. Itzhak Rabin a en effet jeté un pavé dans la mare, jeudi 23 avril, en déclarant que les implantations d'Ariel et de Alfei-Menaché *« ne contribuaient en rien à la sécurité d'Israël »* et qu'elles étaient situées sur des territoires *« dont l'avenir devrait être fixé au cours de négociations avec la Jordanie ».*

Ces localités — Ariel et Alfei-Menaché — n'ont pas été choisies au hasard par M. Rabin. M. Shimon Pérès avait déjà proclamé il y a quelques semaines qu'à son avis ces colonies de peuplement n'auraient jamais dû être créées.

Alfei-Menaché et Ariel sont les deux plus importantes implantations urbaines installées en Samarie (le nord de la Cisjordanie) à quelques kilomètres des lignes de 1967. Elles sont habitées chacune par environ deux mille personnes, qui sont loin d'être toutes des militants « ultranationalistes ». Le Parti travailliste y possède des sections locales. Les membres de ces sections se sont trouvés ces dernières semaines en porte à faux par rapport aux déclarations de leurs dirigeants. Et le débat a pris un tour passionnel après l'attentat qui a coûté la vie, la semaine dernière, à une habitante d'Alfei-Menaché. Les militants travaillistes de cette localité et des autres implantations urbaines de Cisjordanie ont alors reproché à M. Pérès de laisser planer un doute sur leur avenir. Ils ont exigé une réunion des instances travaillistes. Le bureau a effectivement été convoqué jeudi pour discuter du rôle des implantations dans les territoires occupés.

« Compromis territorial »

Cependant, ce n'est pas du tout à un durcissement de la position du parti que l'on a assisté à cette réunion. En l'absence de M. Shimon Pérès, c'est le ministre de la défense, M. Itzhak Rabin, qui a été le principal orateur. M. Rabin, qui a pourtant la réputation d'être un « faucon », a adopté un point de vue particulièrement modéré en faveur du *« compromis territorial ».*

Le ministre de la défense prétend en fait avoir simplement réaffirmé les positions traditionnelles de son parti, à savoir que les implantations dans les territoires n'ont une importance militaire vitale pour Israël que dans les régions frontalières (la vallée du Jourdain et le Golan). Mais les autres régions de Cisjordanie à forte densité de population arabe peuvent faire l'objet de négociations avec la Jordanie. M. Rabin a beau expliquer que ces positions ne sont pas nouvelles. Cependant, depuis des mois, elles avaient été rarement formulées avec autant de clarté par un dirigeant travailliste.

Les réactions du Likoud ont été virulentes. Quelques heures avant la prise de position de M. Rabin, le premier ministre, M. Shamir, s'était rendu précisément à Alfei-Menaché et il avait annoncé, lui, *« le renforcement des implantations dans la région ».* Quant au député du Likoud, M. Elihaou Ben Elissar, il a affirmé qu'après les déclarations de M. Rabin *« le gouvernement d'union nationale n'avait vraiment plus aucune raison d'être ».* — *(Intérim.)*

Europe

URSS

Le psychiatre dissident Anatoli Koriaguine est contraint de s'exiler

MOSCOU
de notre correspondant

L'agence Tass a annoncé, jeudi 23 avril, que M. Anatoli Koriaguine, *« qui a récemment été remis en liberté, a été autorisé à quitter l'URSS et à s'installer en Suisse »*. Selon ses amis, le psychiatre dissident devait prendre l'avion pour Zurich vendredi dans l'après-midi.

L'agence soviétique ne dit pas pour quelle raison M. Koriaguine a passé six années dans les camps. Après avoir publiquement dénoncé l'usage de la psychiatrie à des fins de répression politique, celui-ci avait été condamné, en 1981, à sept ans de détention suivis de cinq ans d'exil intérieur pour *« agitation et propagande antisoviétiques »*. Il avait été libéré à la mi-février et il était retourné vivre à Kharkov, en Ukraine.

M. Koriaguine est, en fait, expulsé de son propre pays, comme jadis Soljenitsyne, et pour des raisons comparables. Son nom était avancé pour l'attribution du prix Nobel de la paix 1987... Les autorités soviétiques ont préféré prendre les devants et se débarrasser d'un symbole gênant.

Le psychiatre dissident a certes rempli lui-même une demande de visa de sortie, mais il n'a été libéré apparemment qu'à cette condition. Des pressions très fortes ont été exercées sur lui avant qu'il apprenne sa libération. Sa femme avait déjà été convoquée, à la fin de janvier, par le KGB à Kharkov et invitée à déposer une demande de visa pour elle-même et son mari, alors que celui-ci était encore détenu. Le fils de M. Koriaguine, un jeune homme de dix-neuf ans, était également incarcéré et n'a été libéré que le 25 mars dernier. Toute la famille a été finalement autorisée à émigrer en Suisse.

Tass a d'autre part rendu compte d'une manifestation de « refuzniks », jeudi à Leningrad. *« Dans un square, devant l'ancien institut Smolny, au centre de Leningrad, dix-huit individus d'origine juive se sont rassemblés pour demander, comme on pouvait le lire sur leurs pancartes, l'autorisation de partir immédiatement pour Israël, les Etats-Unis, l'Italie, l'Autriche ou d'autres pays. La manifestation a duré à peu près une heure »*, écrit l'agence soviétique.

Tass emploie, semble-t-il, pour la première fois le terme de « refuznik ». L'agence cite un responsable de l'office local des visas (OVIR), selon lequel 313 autorisations de sortie du territoire ont été accordées à Leningrad depuis le 1er janvier, contre 42 pour toute l'année 1986.

Le rythme des départs s'accélère un peu, mais on est encore très loin du compte. M. Begun a tenu à le rappeler, jeudi, au cours d'une conférence de presse qu'il a organisée dans un appartement de Moscou avec d'autres anciens prisonniers récemment libérés. La « transparence » a également ses limites. Les journalistes soviétiques avaient été invités à cette conférence de presse. Ils ne sont pas venus.

DOMINIQUE DHOMBRES.

● **POLOGNE : Deux touristes danois arrêtés pour « espionnage ».** — L'ambassade du Danemark à Varsovie n'a pas encore pu entrer en contact avec deux jeunes touristes danois arrêtés le lundi 20 avril à Koszalin, en Pologne, et ignore où ils sont détenus actuellement. Le porte-parole du gouvernement polonais, M. Jerzy Urban, a indiqué dans sa conférence de presse hebdomadaire qu'ils avaient été pris en *« flagrant délit »* d'espionnage alors qu'ils photographiaient un aéroport militaire. — *(Corresp.)*

ISLANDE : les élections législatives du 25 avril

Le paysage politique n'a jamais été aussi incertain...

REYKJAVIK
de notre correspondant

Les élections législatives ont lieu le samedi 25 avril en Islande, la coalition gouvernement composée des conservateurs et des agrariens risque d'en sortir affaiblie par les progrès de deux nouveaux partis : le Parti des femmes et la formation fondée tout récemment par le ministre des finances démissionnaire, M. Albert Gudmundsson, de tendance populiste.

L'Islande, l'hiver : une île toute blanche, trois ou quatre heures de pénombre, et cette nuit qui rend les réveils difficiles. Chacun reste dans sa ville ou son village, circuler est une expédition, les avions décollent sans qu'il soit possible de fixer la date du retour. Tout le monde travaille, dix, douze, quatorze heures par jour, les hommes, les femmes (plus que dans n'importe quel pays d'Europe), les lycéens, dès la fin des classes, même les enfants, dans les rues, qui vendent les journaux.

L'Islande détient le record mondial de la durée hebdomadaire du travail (cinquante heures pour les hommes, contre quarante-cinq heures trente pour les femmes), devant les nations pourtant industrieuses de l'Asie du Sud-Est. On ne peut pratiquement pas sortir de la capitale mais les théâtres sont pleins, de même que les cinémas, les galeries, les restaurants, ou encore les librairies qui réalisent en décembre 80% de leur chiffre d'affaires.

Changement de décor l'été : on travaille toujours autant, mais souvent ailleurs. Les jeunes — l'année scolaire dure sept mois — trouvent à s'employer dans les travaux ou la construction, activités saisonnières sous cette latitude. L'enseignant devient guide, l'employé pêcheur, l'étudiant constructeur de ponts. Il fait jour constamment et les activités liées à la nuit hivernale s'évanouissent : théâtre, vie associative, jusqu'à l'Etat qui semble prendre ses quartiers d'été.

L'enjeu du scrutin

Pourquoi cette légende tenace qui veut que, dans les contrées du Nord, on s'ennuie ? L'Islande ne se plaît que dans l'agitation, la frénésie, l'excès. Il existe, pour paraphraser Stendhal, une *« furia islandese »* qui compense peut-être le manque d'événements, de violence médiatisée, bref la paresse qu'a l'histoire à atteindre cette île, comme si toutes les vagues de l'actualité et des modes idéologiques s'y brisaient sans rencontrer de résistance ou n'y imprimaient que l'écho d'un vague ressac. Ici, seul le poisson compte. C'est son cours qui détermine le niveau de vie des prochains mois, même si la majorité de la population active travaille dans le secteur tertiaire.

Le poisson se vend bien et cher, et l'Islande traverse une bonne passe. A la veille des élections, l'Islande vit bien. Avec un salaire horaire à l'espagnole, un nombre d'heures à la coréenne, et un deuxième ou un troisième emploi à l'italienne, l'Islandais a le niveau de vie de ses cousins scandinaves et le mode de vie de ces Américains que tous les foyers, équipés en magnétoscopes, contemplent sur leur écran. Il est à mi-chemin, planté au beau milieu de l'Atlantique nord, et veut la couverture sociale des uns tout en ayant le culte de la réussite des autres.

Quel est l'enjeu des élections législatives du 25 avril ? L'inflation, retombée de 30 % à 13 %, repart à nouveau en flèche. Les augmentations de salaire de 25 % à 35 % obtenues en mars-avril permettront de vivre confortablement les six prochains mois. L'endettement, le plus fort du monde en valeur absolue, mais non par rapport au PNB, est plutôt en diminution, sans compter qu'avec un dollar à 6 francs... Non, tout va bien, et la coalition de centre-droit au pouvoir devrait se montrer optimiste. Pourtant, rien ne va plus, et le paysage politique islandais n'a jamais été aussi incertain.

Les erreurs n'ont pas manqué. L'Islande a en fait raté tous ses projets industriels. L'utilisation massive de l'énergie hydro-électrique pour la transformation des métaux ? Aucune multinationale n'a fait d'offres de service. L'exploitation de l'énergie géothermique ? Une centrale ambitieuse construite sur une zone volcanique dont la carte géologique change tous les six mois fut un retentissant fiasco. Le maintien de la population dans les campagnes ? La capitale ne cesse de s'étendre, et les villages les moins peuplés, en faillite, doivent vendre leur chalutier. Mais il y a du travail pour tout le monde et les quotidiens peuvent payer leurs journalistes avec le seul revenu de la publication des offres d'emplois.

Autocritique du modèle suédois

On a l'impression que l'électeur — le pourcentage élevé des indécis dans les sondages en témoigne — ne sait pas ce qu'il veut. Le rêve de l'Etat-providence que promettent les partis de gauche ne fait plus recette. Le modèle suédois, en pleine autocritique, voit son image pâlir. Mais le libéralisme à l'américaine n'exalte pas non plus cette petite nation qui par ses traditions conviviales — réelles ou mythiques, peu importe d'ailleurs, — a le sentiment de dissoudre son identité dans le culte du chacun pour soi. Il en résulte que les outsiders de ces législatives semblent devoir tailler de larges croupières dans l'électorat de partis traditionnels idéologiquement fatigués.

A droite, les deux partis au pouvoir font grise mine. Les agrariens souffrent de l'effondrement du secteur agricole, tandis que les conservateurs sont victimes de leur réussite : pour juguler l'inflation, il leur a fallu mener une politique volontariste en contradiction avec le laisser-faire qui résume *leur* programme.

Il a suffi qu'un ancien footballeur du RC Paris et du FC de Nice, Albert Gudmundsson, crée son propre parti après avoir été obligé de se démettre de son portefeuille de ministre de l'industrie pour fraude fiscale (*le Monde* du 27 mars), pour qu'un vent de panique agite les rangs conservateurs. Le clientélisme de M. Gudmundsson a des relents certains de poujadisme, mais l'homme rencontre un écho certain dans la population qui partage avec lui cette nostalgie des arrangements à la bonne franquette et du linge sale lavé en famille qu'ignorent les lois du marché.

Le discours de la gauche ne passe pas mieux. Les sociaux-démocrates bon teint, comme les socialistes anti-OTAN, ont un ton qui date. Qu'ils demandent plus de crèches, et l'électeur les soupçonne d'aller à la pêche aux voix. Mais le Parti des femmes, en demandant la même chose, inspire la sympathie.

Voici une formation créditée d'un dixième des voix, qui a déjà trois députés en compte en obtenir bien davantage et qui a rallié — une partie de l'électorat de gauche et celui des écologistes par son langage concret. Si ces deux nouveaux partis réussissent une percée, une coalition tripartite est inévitable. Les consultations préalables risquent alors d'être longues avant la mise sur pied d'un nouveau gouvernement.

La faiblesse de l'Etat, peut-être est-ce là —, mais comment en être sûr — le rêve secret des Islandais ? Avant d'être une colonie norvégienne puis danoise, les Islandais étaient au Moyen Age une communauté d'hommes libres, pourvus d'un Parlement, l'Althing, d'un pouvoir législatif et judiciaire, mais sans exécutif. Les jugements étaient alors rendus selon les lois, à charge pour les citoyens de les appliquer eux-mêmes.

GÉRARD LEMARQUIS.



Asie

SRI-LANKA : l'offensive contre le bastion tamoul

L'aviation continue de bombarder les « bases rebelles » du Nord

Des hélicoptères de l'armée de l'air sri-lankaise ont, une nouvelle fois, le vendredi 24 avril, en début de matinée, lancé des tracts sur la ville de Jaffna invitant la population à s'éloigner des « camps terroristes » tamouls : pour la troisième journée consécutive, l'aviation s'apprêtait à bombarder les « bases rebelles » du bastion tamoul du nord de Sri-Lanka. Les précédentes vagues de bombardements et mitraillages aériens ont fait officiellement une centaine de victimes, dont, selon les autorités, « quatre-vingts rebelles » séparatistes.

COLOMBO
de notre envoyé spécial

En réalité, toutes les communications restant coupées avec la capitale du Nord, personne ne connaît exactement l'ampleur des dégâts. Pour certains, y compris des fuyards tamouls parvenus à Vavunya, au sud de Jaffna, les attaques de mercredi et jeudi auraient été certes *« terrifiantes »* mais leur bilan humain *« plus limité »* qu'on ne l'a dit officiellement. Pour d'autres, au contraire, il y aurait eu *« au moins deux cent cinquante morts, essentiellement des civils »*. Bref, l'horreur se poursuit à Sri-Lanka. Elle a simplement, une nouvelle fois, changé de camp.

« L'offensive militaire en cours, réaffirmait-on vendredi au sein du gouvernement, *sera poursuivie jusqu'à la destruction complète des bases terroristes. »* A Colombo, en revanche, trois jours après l'attentat meurtrier de mardi qui a fait, selon le bilan officiel définitif, cent six victimes, la vie semblait avoir repris un cours presque normal. A la surprise des observateurs locaux, Tamouls et Cinghalais, qui louaient l'efficacité des mesures de sécurité prises aussitôt après le drame, les autorités ont décidé de lever, pour la journée, le couvre-feu imposé depuis le mardi sanglant pour prévenir une éventuelle explosion de violence populaire cinghalaise contre la minorité tamoule. La police et l'armée restent vigilantes, mais les magasins et administrations ayant rouvert leurs portes, la circulation a retrouvé sa densité habituelle. En apparence, tout est presque normal, mais le calme, à en juger par les événements de la veille et les conversations entendues ici et là, demeure extrêmement précaire.

Malgré la levée des restrictions, une proportion importante des cent mille Tamouls de Colombo (1) a apparemment choisi de rester terrée dans ses foyers. La veille, en dépit du couvre-feu, deux manifestations conduites par des moines bouddhistes de la capitale et réunissant quelques centaines de personnes ont dû être dispersées à l'aide de gaz lacrymogènes. Une procession antigouvernementale a également été organisée par des bonzes et des étudiants à Kandy, ville sainte et haut lieu du bouddhisme sri-lankais dans le centre de l'île.

Le silence de l'Inde

Les manifestants, dans les trois cas, réclamaient la démission du président Jayewardene, *« incapable d'assurer la sécurité civile »*, et exigeaient la mise en œuvre d'une politique plus énergique envers la minorité tamoule. Au Parlement, le gouvernement s'est vu invité par sa majorité et une partie de l'opposition à intensifier ses efforts militaires en vue de l'*« annihilation totale du terrorisme »*. Le président Jayewardene a répondu que *« la lutte contre les meurtriers »* serait poursuivie *« jusqu'à la victoire finale »*, mais il a rappelé aux élus que Sri-Lanka devait demeurer un *« Etat unitaire dans lequel toutes les communautés, cinghalaise, tamoule et musulmane, pourraient vivre en harmonie »*. Le premier ministre, M. Premadassa, a, pour sa part, invité l'Inde à remettre sans délai à Colombo *« tous les terroristes qui jouissent* (dans le Tamil Nadu) *de sa protection »*.

Convaincue que le problème séparatiste n'aurait jamais atteint cette ampleur sans *« la complicité de certaines autorités indiennes »*, la presse locale demeure dans l'ensemble très agressive à l'égard de New-Delhi. On note cependant avec satisfaction dans les milieux gouvernementaux le silence de l'Inde après les attaques aériennes sur le bastion tamoul de Jaffna. Cela dit, la rumeur répandue à Colombo selon laquelle New-Delhi aurait donné son assentiment à l'offensive en cours est démentie avec force. Même s'il est vrai que, si la diplomatie indienne est lasse de l'intransigeance des séparatistes sri-lankais, elle ne peut oublier tout à fait que dans le sud du pays, à quelques encâblures de Sri-Lanka, il y a cinquante millions de Tamouls indiens...

PATRICE CLAUDE.

(1) Sur 800 000 habitants environ.

ITALIE

Six personnes ont été arrêtées dans le cadre de l'enquête sur l'assassinat du général Giorgieri

Rome *(AFP)*. — Six personnes soupçonnées d'avoir participé à l'attentat contre le général Licio Giorgieri, tué le 20 mars dernier, à Rome, ont été arrêtées dans le nord de l'Italie et dans la capitale, a-t-on appris jeudi 23 avril.

L'asssassinat de l'officier, spécialiste des armes spatiales, avait été revendiqué par l'Union des communistes combattants (UCC), une organisation née d'une scission au sein des Brigades rouges.

Selon les premières indications, deux personnes ont été arrêtées ces derniers jours à Apricale dans la région de San-Remo, près de la frontière italo-française. Il s'agirait de M. Mario Pisano, trente-six ans, et de Mme Helen Cudd, trente-six ans également, née à New-York. Tous deux résideraient à Vintimille depuis leur récent retour d'Espagne. Ils seraient soupçonnés d'avoir eu des contacts en Espagne et en Italie avec des membres de l'UCC.

Deux autres personnes, Giuliana Zucchero et Nicola Serrao, auraient été arrêtées à Turin, et deux à Rome.

C'est l'arrestation à Barcelone, en Espagne, le 7 avril, de deux Italiens, soupçonnés de liens avec Action directe, M. Fabrizio Burtet, vingt-cinq ans, et Mme Clara Placenti, trente et un ans, qui aurait permis à la police italienne d'accomplir de grands progrès dans son enquête.

Par ailleurs, deux hommes, MM. Paolo Cassetta et Fabrizio Melorio — qui étaient déjà détenus le jour de la mort du général Giorgieri, — sont soupçonnés de complicité dans l'attentat. Ils auraient tenté de tuer l'officier le 15 décembre dernier.

GRANDE-BRETAGNE

Mme Thatcher confirme que l'ancien chef du MI 6 était un homosexuel

LONDRES
de notre correspondant

Devant la Chambre des Communes, Mme Thatcher a confirmé, le jeudi 23 avril, que Sir Maurice Oldfield, ancien chef du MI 6, le principal service britannique de renseignement extérieur, était un homosexuel et que son comportement avait constitué *« un risque virtuel »* pour la sécurité du pays. Mais le premier ministre a précisé que, après une longue enquête, rien ne permettait de penser que le fonctionnement du service ait pu en être *« affecté »*. Mme Thatcher a souligné que Sir Maurice, mort en 1981, avait contribué durant les cinq ans passés à la tête du MI 6 (de 1973 à 1978) *« à un certain nombre de succès remarquables dans le domaine du renseignement »*.

Le premier ministre répondait aux questions de plusieurs députés après les révélations faites sur la vie privée de Sir Maurice par un spécialiste des affaires d'espionnage (*le Monde* du 23 avril). Cette mise au point n'a pas satisfait les députés de l'opposition, qui réclament depuis des mois des investigations complètes sur les activités des services secrets MI 5 et MI 6 durant les années 70, parce qu'ils sont aujourd'hui accusés d'avoir tenté de provoquer la chute du gouvernement travailliste de M. Harold Wilson.

F. C.

Diplomatie

Le dégel des négociations sur le désarmement

La négociation américano-soviétique sur les missiles de portée intermédiaire a repris jeudi 23 avril par un tête-à-tête entre les chefs des deux délégations, MM. Maynard Glitman et Alexei Oboukhov. M. Oboukhov a confirmé devant les journalistes que l'URSS présenterait un projet de traité au cours de cette session et a marqué la volonté de son pays d'aboutir à un accord cette année. Plus réservé, M. Glitman a indiqué qu'il était *« tout aussi réaliste qu'optimiste »* et que le but était d'aboutir à *« un bon accord »* sans avor à fixer d'échéance précise. Ce à quoi M. Oboukhov a immédiatement répliqué : *« Nous attendons un accord cette année. »*

De son côté, M. Reagan a publié, à l'occasion de la reprise des négociations, un message prudemment optimiste. Le président américain insiste sur le problème des vérifications, ajoutant : *« Nous ne pourrons faire de progrès sur cette question fondamentale tant que les Soviétiques n'auront pas répondu aux propositions détaillées et complètes que les Etats-Unis ont déjà faites »* à Genève.

Rappelant les éléments fondamentaux convenus lors du sommet de Reykjavik l'an dernier, à savoir l'élimination des missiles à moyenne portée d'Europe et la présence de cent ogives pour chaque camp, aux Etats-Unis et en URSS, M. Reagan précise : *« Les Etats-Unis et leurs alliés de l'OTAN continuent cependant de préférer (...) l'élimination totale de ces missiles. »* Pour Washington, cette « option zéro totale » faciliterait considérablement les problèmes de vérification d'un éventuel accord.

On annonce enfin à Genève qu'une délégation d'experts soviétiques a été invitée à visiter les installations américaines de destruction des armes chimiques, à Tooele, dans l'Utah, ainsi qu'un bunker abritant de telles armes. L'invitation a été transmise au chef de la délégation soviétique à la conférence des Nations unies sur le désarmement, M. Iouri Nazarkine, par son homologue américain, M. Lynn Hansen, qui a proposé pour cette visite la semaine commençant le 19 octobre prochain. Le représentant soviétique a réservé sa réponse. M. Hansen a estimé au cours d'une conférence de presse que la décision américaine de produire des armes binaires avait incité les Soviétiques à *« engager des négociations sérieuses »*. *« Nous avons fait au cours de la dernière année autant de progrès qu'en trois ou quatre ans »*, a-t-il dit.

Faisant également état de progrès sur le chapitre des essais nucléaires, M. Hansen a indiqué que les experts des deux pays discuteraient, dès le 18 mai prochain, de la mise en application du principe d'échange d'expériences nucléaires. En vertu de ce principe, acquis au cours des récents entretiens Shultz-Chevardnadze de Moscou, les Etats-Unis procéderaient à un ou plusieurs essais nucléaires en territoire soviétique et vice versa. – *(AFP.)*

Le gouvernement américain répond aux critiques sur l'« option zéro » et l'IDS

WASHINGTON
Correspondance

La reprise des négociations de Genève coïncide avec un vif débat, quasi public, au sein de l'administration et au Congrès. Ainsi, le secrétaire d'Etat, M. George Shultz, n'a pas manqué, au cours d'un entretien télévisé, de réfuter les arguments du général Rogers, commandant suprême des forces de l'OTAN, lequel rejoint d'importantes personnalités comme M. Kissinger ou le général Scowcroft, anciens présidents du Conseil national de sécurité, dans leurs critiques de l'« option zéro ». Dans le *Washington Post* du 24 avril, M. Paul Nitze, principal responsable des problèmes de contrôle des armements, justifie la position officielle américaine à peu près dans les termes où, il y a quinze jours, il répondait à M. Kissinger.

Les arguments de MM. Shultz et Nitze s'articulent sur le thème fondamental qu'un accord sur les FNI (forces nucléaires à portée intermédiaire) favorisera l'Occident dans la mesure où il imposera aux Soviétiques d'éliminer trois fois plus d'ogives nucléaires que les Américains. En outre, ce qui subsistera en tout état de cause, à savoir les forces nucléaires de Grande-Bretagne et de France, les quatre mille têtes nucléaires de l'OTAN et les armes tactiques à la disposition des forces américaines en Europe, représente une puissance nucléaire considérable, suffisante pour dissuader un agresseur potentiel. Aussi, M. Shultz a souligné avec fermeté et non sans agacement à l'adresse des Européens que l'OTAN était ainsi en mesure d'appliquer la doctrine de *« réponse souple »*.

De son côté, M. Nitze fait valoir qu'en ce qui concerne les engins balistiques lourds à longue portée, les Soviétiques ont accepté de les réduire de 50 %. Cette mesure favorise les Etats-Unis, qui n'ont pas de telles armes alors que les Soviétiques comptent trois mille ogives de ce type. Enfin, M. Nitze estime que la suggestion de MM. Kissinger et Scowcroft d'éliminer l'initiative de défense stratégique (IDS) de l'ordre du jour des négociations américano-soviétiques n'est pas réaliste. *« Refuser d'en discuter avec les Soviétiques serait mettre fin à la possibilité de stabiliser les réductions des armes stratégiques offensives et mettrait l'IDS en grand danger au Capitole même »*, écrit-il.

A cet égard, la publication par un groupe d'éminents savants et physiciens américains d'une étude s'appuyant sur des informations officielles et exprimant les plus sérieux doutes sur l'IDS pourrait renforcer les réserves des parlementaires, qui ont déjà sensiblement réduit les crédits affectés aux armements défensifs. Les responsables du projet répondant que les savants n'ont pas tenu compte des progrès substantiels accomplis récemment, depuis la préparation de leur rapport.

Face au président qui continue d'afficher son optimisme, les préoccupations de politique intérieure animent les démocrates, majoritaires au Congrès, mais qui sont eux-mêmes divisés. Les uns se déclarent optimistes et incitent le gouvernement à aller résolument de l'avant ; les autres, qui jadis reprochaient au président de « traîner les pieds » sur la voie de la négociation, recommandent qu'elle soit menée avec la plus grande prudence. En somme, les démocrates ne souhaitent pas que le président tire partie auprès de l'opinion d'un accord, mais ils sont prêts à le rendre responsable de l'échec éventuel d'une négociation si près du but.

Dans l'immédiat, les démocrates ont soumis au Congrès des propositions déjà approuvées par la Chambre, mais mises en veilleuse avant la rencontre de Reykjavik, et que la Maison Blanche a immédiatement qualifiées de *« néfastes »*. Il s'agit, d'une part, de demander au président d'observer le traité SALT-2, sauf s'il pouvait prouver que les Soviétiques ont dépassé les plafonds établis ; d'autre part, d'interdire les essais nucléaires dépassant une kilotonne tant que les Soviétiques arrêteront leurs propres essais et admettront une procédure acceptable de vérification. *« Si le Congrès persiste à vouloir lier les mains du président au lieu de les renforcer, notre position dans une négociation en souffrira »*, a dit M. Adelman, directeur de l'administration du contrôle des armements.

HENRI PIERRE.

Amériques

ÉTATS-UNIS : en dépit de son caractère discriminatoire

La Cour suprême réaffirme la constitutionnalité de la peine de mort

WASHINGTON
correspondance

Les adversaires de la peine de mort ont subi un échec important, peut-être même définitif. Par cinq voix contre quatre en effet, la Cour suprême a rejeté, il y a quelques jours, les arguments présentés par M. McCleskey, un Noir condamné à mort pour avoir tué un policier blanc, contestant la constitutionnalité de la loi pénale de l'Etat de Georgie en raison de son caractère discriminatoire contre les Noirs. Il s'appuyait sur une étude du professeur de droit M. Baldus, établissant, statistiques à l'appui, que les Noirs tuant des Blancs étaient condamnés à mort trois fois plus souvent que les Blancs assassinant des Blancs. La Cour, tout en acceptant les conclusions de cette étude, n'en a pas moins jugé que la loi de Georgie était constitutionnelle.

« Les différences de jugement sont un élément inévitable de notre système de justice criminelle », a déclaré le juge Powell au nom de la majorité, en ajoutant que M. McCleskey n'avait pas prouvé que, dans son cas, le procureur, le juge et le jury avaient été déterminés par des considérations raciales. C'est aux législateurs des Etats et non aux tribunaux de décider si, à la lumière des statistiques, il y aurait lieu de modifier la loi pénale.

En revanche, les juges de la minorité ont estimé *« intolérable »* le risque que le jugement prononcé contre McCleskey ait été influencé par des considérations raciales. *« Cette disparité est constitutionnellement inadmissible*, a dit le juge Stevens, *puisqu'elle viole les décisions antérieures de la Cour, stipulant que la peine capitale devait être imposée équitablement ou pas du tout... »*

La décision de la majorité de la Cour a été essentiellement inspirée par le souci de ne pas créer, pendant des mois, un chaos dans le système judiciaire. La disparité des sentences est, en effet, répandue dans d'autres Etats, et une décision qui aurait conclu que la loi de Georgie n'était pas constitutionnelle risquait de remettre en question de nombreux jugements. Aussi bien, les adversaires de la peine de mort accusent la majorité de la Cour de s'être prononcée non pas sur les principes, mais en fonction de considérations pratiques et opportunistes.

La constitutionnalité de la peine de mort ayant été confirmée, les condamnés devront motiver leur appel par des considérations spécifiques et particulières à leur cas. La décision devrait accélérer le rythme des exécutions capitales, mais pas dans l'immédiat, dans la mesure où les quelque mille neuf cents condamnés à mort n'ont pas encore épuisé toutes les procédures d'appel. 50,4 % de ces condamnés sont blancs, 41 % sont noirs, le reste étant composé d'Indiens américains (1,3 %), d'Hispaniques (5,9 %), d'Asiatiques (0,5 %). Leurs victimes étaient composées à 75 % de Blancs et 13 % de Noirs.

H. P.

● **Cheikh Yamani à Harvard.** – L'ancien ministre saoudien du pétrole, démis de ses fonctions en octobre 1986, enseignera le droit à l'université américaine Harvard à partir de la rentrée prochaine, a indiqué, jeudi 23 avril, le quotidien *Saudi Gazette*. – *(AFP.)*

Politique

A l'Assemblée nationale

Unanimité pour l'aggravation des peines encourues par les conducteurs en état d'ivresse

Les députés ont entendu la voix du cœur et de la raison, non celle des mœurs ancestrales. Surmontant pour une fois leurs habituels clivages, ils ont adopté à l'unanimité, le jeudi 23 avril, le projet de loi aggravant les peines encourues par les personnes conduisant en état d'ébriété. De l'extrême gauche à l'extrême droite, ils ont accepté la plupart des modifications apportées au texte afin de le rendre plus sévère.

La majorité des députés ont décidé – malgré les réserves du garde des sceaux – que l'ampleur du problème méritait une entorse sérieuse aux principes du droit pénal. La possibilité du sursis est interdite aux juges si un conducteur ivre a été responsable d'un accident mortel. Ce responsable devra obligatoirement être condamné à au moins un mois de prison ferme ou à deux cent quarante heures de travaux d'intérêt général. L'unanimité s'est faite pour constater que, en cette matière aussi, la prévention était plus utile que la répression.

M. Albin Chalandon a promis que, avant la fin de la session, un texte interdirait la publicité pour les boissons alcoolisées sur les chaînes de télévision privées. M. Georges Fillioud puis M. François Léotard les avaient autorisées.

Légiférer est une chose. Encore faut-il que la loi soit appliquée. L'unanimité s'est faite pour constater que la magistrature était en général plus laxiste que les parlementaires ne le souhaitaient. Les juges ne sont, il est vrai, bien souvent que le reflet de l'état de l'opinion publique. Et la loi seule ne peut modifier les habitudes.

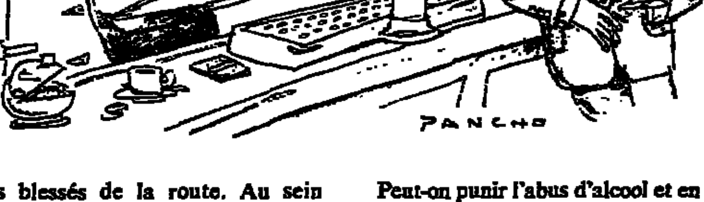
L'ampleur du drame est évidente. Depuis longtemps, gouvernants et législateur ont tenté d'y faire face. Quelques tragédies récentes les ont convaincue qu'il convenait de faire encore plus et ont balayé les quelques réticences qui pouvaient subsister ici ou là. La vision de ces familles éplorées après l'assassinat de leurs enfants par des chauffards ont permis cette unanimité bien rare en politique. M. Albin Chalandon a pu profiter de ce climat. Ses propositions ont même été jugées bien insuffisantes sur tous les bancs de l'Assemblée. Tous les orateurs lui ont fait remarquer que l'amélioration de la sécurité routière ne pouvait se satisfaire d'un renforcement de la lutte contre la conduite en état alcoolique. D'où la proposition de loi déposée le jour même prévoyant un plan d'ensemble (voir ci-contre).

L'aspect pénal auquel le gouvernement a volontairement réduit son dispositif dans un premier temps a été jugé lui aussi bien léger. L'unanimité a été réalisée facilement pour le durcir considérablement (voir ci-contre les dispositions finalement retenues). Pourtant, comme l'a dit M. Georges-Paul Wagner (FN, Yvelines), est-il utile de *« relever la barre des sanctions, alors qu'il apparaît que les magistrats hésitent le plus souvent à franchir celles existant actuellement »*. *« Oui »*, répond sans hésitation le ministre de la justice : *« Mon texte a une portée psychologique. Il veut dissuader, transformer les mentalités, les comportements des conducteurs mais aussi des magistrats. »*

Comme il constate que dix circulaires au parquet n'ont pas suffi à obtenir un durcissement de l'application de la loi, il espère que le vote d'une loi, *« surtout à l'unanimité »*, permettra d'aboutir à *« l'infléchissement »* qu'il appelle de ses vœux.

« D'un excès dans l'autre »

Attention tout de même à ne pas aller trop loin. D'accord avec M. Pascal Clément (UDF, Loire), il souhaite un *« équilibre »* et que l'on ne s'abandonne pas à *« un mouvement d'opinion qui ferait tomber d'un excès dans l'autre »*. Il craint justement que le seul point qui ait vraiment fourni matière à débat n'entraîne vers cet excès. Car la création d'une peine plancher pour les conducteurs ivres ayant causé mort d'homme ne fait pas l'unanimité. Proposée par M. Clément, elle a été atténuée par la commission des lois qui, à l'initiative de M. Michel Sapin (PS, Hauts-de-Seine), a laissé au juge le choix entre un mois de prison ferme ou 240 heures de travaux d'intérêt général, de préférence dans les services chargés de secourir



les blessés de la route. Au sein même de l'UDF, cette *« révolution pénale »* a été contestée, notamment par M. Gilbert Gantier.

Défendant pour une fois la liberté des magistats, le Front national, par la voix de M. Wagner, a rappelé que la dernière peine plancher avait été supprimée en février 1981 et que ce principe était contraire à la théorie du droit pénal français. M. Chalandon en convient, ce qui le rend très hésitant, alors même qu'il trouve trop grande *« la liberté des juges »*. Il estime contraire à une bonne dissuasion *« les diversités trop importantes de jugement »*.

Aussi souhaite-t-il un *« infléchissement »* de cette théorie. Il juge innaceptable la proposition de certains socialistes qui, rappelés à l'ordre par leur goupe, ne voulaient imposer aux juges qu'une peine obligatoire de 40 heures de travaux d'intérêt général. *« L'interdiction du travail obligatoire ne permet pas de l'imposer à un condamné »*, rappelle le ministre de la justice. Finalement, cette peine plancher a été décidée par les voix du RPR, de l'UDF (unie, les réticents ayant baissé les bras) et du PC, contre celle – alliance peu habituelle du PS et du FN.

Une telle sévérité est-elle compatible avec l'utilisation d'appareils de mesures de l'alcoolémie dont MM. René André (RPR, Manche), Emmanuel Aubert (RPR, Alpes-Maritimes) et André Fanton (RPR, Calvados) ont mis en cause la fiabilité ? M. Jacques Toubon est hésitant, il souhaite que les conducteurs puissent faire appel à un contrôle médical plus sûr. *« C'est difficile à mettre en œuvre »*, explique le garde des sceaux, qui promet d'essayer de trouver une solution avant le vote définitif du texte.

Peut-on punir l'abus d'alcool et en même temps laisser les télévisions en faire la publicité ? Ni la droite ni la gauche ne le pensent. Mais la première eut beau jeu de souligner que c'était la seconde qui avait commencé à introduire le loup dans la bergerie. M. Jacques Barrot avait obtenu un engagement du premier ministre. Mais comme les socialistes et les communistes étaient décidés à soulever le problème dans l'hémicycle, le secrétaire général du CDS et Mme Florence d'Harcourt (UDF, Hauts-de-Seine), en firent autant.

M. Chalandon dut prendre un engagement formel : avant la fin de la session, le gouvernement déposera un texte, probablement dans le cadre du projet portant diverses dispositions d'ordre social, interdisant cette publicité. La majorité, comprenant qu'il fallait le temps de la préparation, accepta le délai et repoussa les amendements de la gauche.

« Depuis dix ans que je suis à l'Assemblée, j'ai l'impression que c'est le lobby du pinard qui fixe les règles du jeu. » Cette constatation amère de Mme d'Harcourt est largement partagée. Mais jeudi, pour une fois, ce ne fut pas le cas. Quelques images horribles ont, enfin, réussi à faire taire les porte-parole des intérêts des producteurs et des vendeurs d'alcool.

THIERRY BREHIER.

● **Détention préventive pour un chauffard ivre.** – L'automobiliste en état d'ivresse qui a tué, dimanche 19 avril, deux jeunes cyclistes près de Pontchâteau (Loire-Atlantique) (*le Monde* du 22 avril) restera en détention jusqu'à sa comparution devant le tribunal de Saint-Nazaire.

L'interdiction de la publicité pour la bière

Un lourd handicap pour les télévisions privées

« Ni raisonnable ni sérieux » : telle est l'appréciation que porte le responsable de la régie publicitaire d'une chaîne privée sur les atermoiements du gouvernement concernant l'autorisation ou l'interdiction de la publicité pour les alcools sur le petit écran. Seules les télévisions privées sont autorisées actuellement à diffuser des spots sur les alcools de moins de 9 degrés.

L'engagement pris par le gouvernement, le 23 avril, de *« revenir d'une manière ou d'une autre »* sur le décret du 16 février 1987 signé par M. François Léotard risque de mettre à mal les chaînes privées et leurs recettes publicitaires. Ces chaînes ont déjà du mal à boucler leur budget pour cette année (*le Monde* du 24 avril).

La publicité pour les alcools faisait partie de cette fameuse « file d'attente » sur laquelle comptaient les opérateurs de chaînes privées. Pour TF 1, la perte sèche du budget alcools de moins de 9 degrés (cidre et bière) s'élèverait à 150 millions de francs. Pour la 5 et M6, le déficit est moindre – quelques dizaines de millions de francs, – mais pèse lourd sur un chiffre d'affaires publicitaire beaucoup plus restreint que celui de TF1.

Mais c'est à terme que le handicap se ferait beaucoup sentir. Les chaînes privées misaient sur un accroissement rapide des recettes provenant de ce secteur, observant que dans toutes les télévisions privées du monde la publicité pour la bière représente une part importante de leur chiffre d'affaires. Selon Mme Michèle Barzach, ministre délégué à la santé, ce manque à gagner pour les télévisions françaises pourrait être de 800 millions de francs sur cinq ans.

Les dirigeants de TF1, de la 5, de M6 et de Canal Plus n'avaient pas encore réagi, le 24 avril, à l'annonce gouvernementale d'une future interdiction de la publicité pour les alcools. Mais certains laissaient entendre que les annonceurs (qui ont déjà financé des spots) pourraient engager un recours contre cette interdiction.

Le laxisme supposé des juges

Quelle liberté d'appréciation faut-il laisser aux juges ? La question a resurgi, jeudi 23 avril, à l'Assemblée nationale, où les députés débattaient de l'alcoolisme au volant. Le texte finalement adopté, après une discussion serrée, restreint la marge de manœuvre des magistrats. Il interdit le sursis. Il institue ce qu'on appelle une « peine-plancher » *(lire ci-dessous)*.

Depuis le code pénal de 1810 et par le jeu du sursis et des circonstances atténuantes, les magistrats peuvent descendre très bas dans l'échelle des peines, c'est-à-dire prononcer des condamnations inférieures aux minimums prévus par le code.

Cette liberté d'appréciation répond à un souci presque philosophique. C'est, en quelque sorte, affirmer que les magistrats jugent non des infractions, mais des hommes qui commettent des infractions. C'est faire entrer en ligne de compte la personnalité du délinquant. C'est inciter les magistrats qui le jugent à examiner de près les faits qui lui sont reprochés. C'est insister, enfin, sur la singularité de chaque infraction.

A pousser trop loin ce raisonnement on risque néanmoins de tomber dans l'excès inverse. Sous l'Ancien Régime, les juges pouvaient prononcer n'importe quelles peines, pourvu qu'elles fissent partie des sanctions en vigueur dans le royaume de France. On était en plein arbitraire.

La Révolution corrigea ce système mais alla trop loin. A chaque infraction correspondait une peine fixe. Robespierre expliquait ainsi ce choix : *« En matière pénale, il faut des lois précises et point de jurisprudence. »* Sous-entendu : évitons de donner trop de pouvoir aux juges qui peuvent en abuser.

Cet argument resurgit périodiquement. Pour combattre le laxisme supposé des magistrats, la loi « sécurité et liberté » de M. Alain Peyrefitte, abrogée en 1983 par la gauche, limitait l'octroi du sursis aux auteurs de certaines infractions de violence (assassinat, empoisonnement, viol, proxénétisme, etc.). Cette tentative de ligoter les magistrats provoqua, parmi d'autres raisons, le tollé que l'on sait...

La fin et les moyens

Le débat de jeudi à l'Assemblée nationale renoue avec une querelle à la fois théorique et, depuis la loi « sécurité et liberté », éminemment politique. M. Chalandon en a bien perçu l'enjeu qui, avant de s'en remettre *« à la sagesse de l'Assemblée »*, a fait état de ses hésitations. D'un côté, a-t-il remarqué, *« les peines incompressibles apparaissent comme une marque de défiance à l'égard des juges »*. De l'autre, a-t-il déclaré, *« je suis frappé par la liberté dont disposent* [les magistrats]. *Pour ma part, je serais enclin à la limiter »*.

Voilà désormais qui est fait, dans l'espoir de réduire les hécatombes sur les routes. La fin justifie-t-elle pour autant ce moyen ? Non, pensait le RPR lorsqu'il s'est présenté l'année dernière aux suffrages des Français. Son programme prévoyait seulement la *« revalorisation du sursis »*, non sa suppression, même pour la meilleure cause.

BERTRAND LE GENDRE.

Deux mois à deux ans de prison

Le projet initial ne prévoyait qu'un doublement des peines pour la conduite en état alcoolique. Elles seront finalement de deux mois à deux ans de prison assorti ou remplacée par une amende de 2 000 à 30 000 F. Mais cela permet l'utilisation de la procédure de la comparution immédiate, donc une accélération des jugements.

L'Assemblée y a ajouté :

– l'obligation d'un mois de prison ferme ou 240 heures de travaux d'intérêt général pour les conducteurs ivres responsables d'un accident mortel ;

– les travaux d'intérêt général ne seront plus simplement des peines de substitution mais aussi des peines complémentaires (ainsi que la peine de « jours-amendes ») en cas de conduite en état alcoolique mais aussi en cas de délit de fuite, de refus d'obtempérer ou de conduite sans permis ;

– la peine en cas de délit de fuite est doublée : 2 mois à 2 ans de prison assortie ou remplacée par une amende de 2 000 à 30 000 F.

– en cas de récidive ou de cumul d'infraction le juge pourra décider, à titre de mesure complémentaire, la confiscation ou l'immobilisation du véhicule dont le fautif se servait. Jusqu'alors il ne pouvait s'agir que d'une peine de substitution ;

– la procédure d'extrême urgence de suspension administrative du permis de conduire sera utilisable si le conducteur refuse de se soumettre au test de dépistage de l'état alcoolique ;

– les conducteurs n'ayant pas de permis de conduire seront passible d'une peine de 2 mois à 2 ans de prison assortie ou remplacée par une amende de 2 000 à 30 000 F.

Au Sénat

La réforme de la fonction publique territoriale

Socialistes et communistes (ces derniers multipliant les demandes de scrutin public) ont continué, le jeudi 23 avril, de s'opposer au projet de loi réformant la fonction publique territoriale. Ainsi ont-ils critiqué l'institution d'un Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), chargé notamment des actions de formation et de la gestion des agents de la catégorie A et de certains appartenant à la catégorie B. Pour Mme **Paulette Fost** (PC, Seine-Saint-Denis), les collectivités locales ne pourront bénéficier du personnel de qualité auquel elles peuvent prétendre et la fonction publique territoriale ne sera plus que *« le parent pauvre de la fonction publique »*. Quant à M. **René Regnault** (PS, Côtes-du-Nord), il dénonce un *« retour en arrière »* avec l'exclusion des fonctionnaires eux-mêmes dans la définition des besoins de la formation et des moyens de les satisfaire. Les uns et les autres plaidant, mais en vain, pour une séparation de la gestion et de la formation, et une décentralisation de cette dernière.

Quant à la majorité, elle apporte des retouches à la composition du conseil d'administration du CNFPT en portant le nombre de ses membres de trente à trente et un. Il s'agit, pour elle, d'augmenter la représentativité des départements, en faisant passer de quatre à cinq le nombre maximum de leurs représentants. M. **Yves Galland**, ministre délégué chargé des collectivités territoriales, affirme que le gouvernement tiendra les engagements de ses prédécesseurs en dégageant les moyens financiers nécessaires au passage des secrétaires généraux de mairie de communes de 2 000 à 5 000 habitants, de la catégorie B à la catégorie A.

Malgré l'avis hostile du gouvernement et de M. **Paul Girod** (Gauche dém., Aisne), rapporteur de la commission des lois, les sénateurs socialistes, RPR, de la Gauche démocratique et de l'Union centriste – alors que ceux du PCF et de l'UREI sont d'un avis contraire – décident de ne pas limiter le taux des cotisations dues par les collectivités au CNFPT. La commission des lois avait proposé de fixer à 1 % le taux maximum pour 1987 laissant aux lois de finances ultérieurés le soin de le réajuster.

En accord avec le gouvernement, la commission des lois apporte des précisions sur le système des listes d'aptitude. Par rapport à la loi de 1984, le projet substitue l'ordre alphabétique à l'ordre du mérite et dispose que l'inscription sur une liste d'aptitude ne vaut pas recrutement. La commission étend la validité de la liste à deux ans, sous réserve que les intéressés, au bout de la première année, manifestent leur intention d'y être maintenus.

En outre, elle fixe à 130 % du nombre des postes à pourvoir le nombre maximum de noms pouvant figurer sur une liste d'aptitude et – pour éviter le *« pseudo-concours »* le nombre des inscrits doit être supérieur d'au moins une unité à celui des postes à pourvoir.

La commission des lois a souhaité étendre la procédure dite « de chevronnement », déjà appliquée aux fonctionnaires de catégories C et D, à ceux des catégories supérieures, *« seuls à occuper leur grade dans leur collectivité »*. Ce système vise à permettre à un fonctionnaire ayant atteint le sommet de son cadre de passer graduellement à la catégorie supérieure de rémunération, sans changer d'emploi. Selon M. Girod, *« cette extension de la procédure permettrait d'améliorer la situation personnelle d'un fonctionnaire en fin de carrière occupant un tel emploi, et cela sans mutation »* de collectivité.

M. Galland a rappelé que le système du « chevronnement » avait été institué, à la fin des années 70, en faveur des fonctionnaires disposant de faibles perspectives de carrière, incomparables avec les promotions offertes à ceux des catégories supérieures. En outre, le ministre délégué chargé des collectivités territoriales redoute que l'adoption de cet amendement ne soulève *« des demandes reconventionnelles »* de la part des agents de la fonction publique d'Etat et des fonctionnaires territoriaux des catégories inférieures.

Néanmoins, il satisfait la commission, qui retire son amendement, en proposant que les agents des catégories A et B visés soient *« récompensés »* par des *« rémunérations accessoires basées sur l'ancienneté et l'expérience »* et des *« promotions internes non liées au recrutement extérieur »*, ces mesures n'entrant pas dans le domaine de la loi.

En matière disciplinaire, le Sénat a d'abord adopté un amendement, proposé par la commission des lois, visant à rétablir dans les sanctions du premier groupe *« l'exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de cinq jours »*.

La Haute Assemblée a également approuvé la proposition, soutenue par le rapporteur, permettant aux fonctionnaires encourant des sanctions des deuxième, troisième et quatrième groupes de déposer un recours devant les conseils de discipline départementaux, et non plus devant le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, jugé trop éloigné du dossier.

Enfin, deux amendements proposés par M. **Michel Charasse** (PS, Puy-de-Dôme), conseiller technique à l'Elysée qui s'est distingué de ses collègues socialistes en ne prenant pas part à plusieurs scrutins publics et soutenus par la commission des lois, ont été adoptés, les groupes socialiste et communiste ayant voté contre. Le premier visait à garantir la parité de la commission disciplinaire administrative, composée d'élus et de fonctionnaires territoriaux. Le second tendait à rendre facultative l'indemnité versée par la collectivité locale à un agent licencié pour insuffisance professionnelle.

A. Ch. et V. D.

Le parrainage des candidats à l'élection présidentielle

Une proposition de loi organique déposée par M. Pierre Pascalon, député RPR du Puy-de-Dôme et l'ensemble de son groupe prévoit d'élargir aux conseillers régionaux le droit de parrainer des candidats à l'élection présidentielle.

Pour pouvoir faire acte de candidature, il faut être présenté par cinq cents détenteurs de mandats électifs. Parmi les signataires doivent figurer les élus d'au moins trente départements (ou territoires d'outre-mer) sans que plus d'un dixième représente le même département ou le même territoire d'outre-mer.

L'article unique de la proposition de loi organique de M. Pascalon tend à ajouter les conseillers régionaux (élus pour la première fois au suffrage universel le 16 mars 1986) à la liste des élus retenue jusqu'à maintenant (membres du Parlement, des conseils généraux, du conseil de Paris, des assemblées territoriales des territoires d'outre-mer ou maires). Le texte proposé précise encore que pas plus de dix pour cent des signataires ne peuvent être les élus d'une même région.

Reprenant au Sénat une ancienne proposition de loi organique, déposée en juin 1983 mais devenue caduque, sept sénateurs représentant les Français établis hors de France (1) demandent d'autre part l'extension aux membres élus du Conseil supérieur des Français à l'étranger du droit de « parrainer » un candidat à la présidence de la République.

Au cours de l'examen de cette proposition de loi organique, la commission des lois du Sénat a proposé elle aussi d'adjoindre les conseillers régionaux à la liste ainsi modifiée des élus susceptibles de présenter un candidat à l'élection présidentielle.

(1) MM. Charles de Cuttoli, Paul d'Ornano, Jacques Habert, Pierre Croze, Jean-Pierre Cantegrit, Frédéric Wirth et Olivier Roux.

Politique

Election cantonale partielle dans le Territoire de Belfort

Les couleuvres de M. Forni et la valise de M. Rocard

BELFORT
De notre envoyée spéciale

M. Raymond Forni n'est pas resté « orphelin » trop longtemps. Député socialiste du Territoire de Belfort de 1973 à 1986, lâché par le CERES au moment du choix des candidats aux législatives de mars 1986, il vient de réintégrer sa famille d'origine. M. Forni n'avait, il faut le dire, pas le choix. Réduit au chômage technique par la suppression de la Haute Autorité de l'audiovisuel où il avait été recasé en août 1985, l'ancien président de la commission des lois de l'Assemblée nationale, avocat de profession, a saisi la première occasion pour faire sa rentrée politique : l'élection cantonale partielle de Delle, dont le premier tour a lieu le dimanche 26 avril. Avant d'entamer sa campagne, celui qui estimait avoir été « trahi » par la proportionnelle et par les siens a regagné sagement le courant de M. Chevènement, Socialisme et République (ex-CERES).

« Il faut éviter les querelles internes, il y a d'autres batailles à venir », explique M. Forni. Les couleuvres en politique ne sont jamais longtemps indigestes. Pour son retour, M. Forni s'est régalé d'un meeting de cinq cents personnes, jeudi 23 avril à Delle (à 20 kilomètres de Belfort), en présence de l'ancien ministre de l'éducation nationale et de M. Rocard, qui achevait son déplacement en Franche-Comté.

Deux jours plus tôt, M. Madelin, ministre de l'industrie, était venu soutenir la candidate UDF, Mme Michèle Mazzuchelli. Cette élection provoquée par la démission du conseiller général sortant, M. Paul Michaillard (RPR), à la suite d'une condamnation pour fraude fiscale, est *« importante pour les socialistes dans le processus de reconquête »*, a dit M. Chevènement.

M. Rocard, de son côté, a estimé que, au vu des résultats des dernières élections partielles, les Français *« semblent avoir pleinement pris la mesure de la politique menée par M. Chirac »*. *« Le libéralisme est anthropophage »*, a-t-il dit, les chaînes de télévision *« vont se dévorer »*. Le libéralisme *« s'interdit de penser à l'avenir »*, a ajouté M. Rocard.

Avant cette réunion, M. Chevènement avait accueilli le député des Yvelines à la mairie. *« A peine arrivé, tu lui offres une valise »*, a souri le sénateur Michel Dreyfus-Schmidt lorsque M. Chevènement a remis à M. Rocard un porte-documents rempli de dépliants sur Belfort. Ce ne fut bien sûr qu'une fausse alerte... M. Chevènement a fait preuve d'un sens parfait de l'hospitalité. *« Nous te recevons comme un des candidats possibles du PS en 1988 et même comme le seul déclaré à ce jour »*, a-t-il dit. *« Que tu puisses être candidat nous paraît chose normale. D'abord, parce que tu l'es depuis longtemps »*, a ajouté M. Chevènement dans une petite perfidie qui a fait rire jusqu'au principal intéressé. Le maire de Belfort, qui juge peu précis le projet des rocardiens, a réaffirmé que la désignation de candidats à la présidentielle ne pouvait se faire *« indépendamment de ses orientations politiques »*. Il n'en a pas moins jugé *« naturel »* que M. Rocard *« puisse faire campagne aujourd'hui dans le pays »*.

Malgré tout, M. Rocard a parfois continué à faire figure de numéro deux dans ce déplacement. Ironie du calendrier, il succédait au chef de l'Etat venu en visite officielle il y a trois semaines. A Belfort, la page du livre d'or de la ville s'ouvrait encore à la signature de M. Mitterrand. A Héricourt (Haute-Saône), le député, M. Jean-Pierre Michel, n'a pas manqué de relever le parallèle en accueillant Michel Rocard dans le parc où il avait reçu le président de la République. *« Est-ce une simple coïncidence ou un raccourci de l'Histoire ? L'avenir le dira. »*

CORINE LESNES.

Le voyage du premier ministre en Lorraine

M. Chirac propose un soutien limité et sélectif aux industries traditionnelles

M. Jacques Chirac a présenté, le vendredi 24 avril, au conseil régional et au comité économique et social de Lorraine, réunis à Metz, le programme mis au point, pour cette région, à travers une concertation entre le gouvernement, les élus lorrains et les responsables économiques (*le Monde* du 24 avril).

Rappelant que la Lorraine avait perdu, en moins de quinze ans, soixante-dix mille postes de travail, le premier ministre a souligné que, *« en dépit de ses difficultés »*, cette région *« est en train de retrouver son dynamisme »* et qu'*« une conscience plus claire des réalités économiques d'aujourd'hui, même si elle est dure à accepter, s'est généralisée »*. Quelque sept cents personnes ont manifesté, ce vendredi matin dans le centre de Metz, à l'appel de la CFDT et de FO, leur opposition à la politique du premier ministre.

METZ
de notre envoyé spécial

Le plan qu'a exposé à Metz M. Chirac procède de trois idées : *« L'Etat et les grands groupes* [industriels] *doivent continuer*, a-t-il dit, *d'accompagner les mutations économiques en cours, afin que soient maîtrisées, et non plus subies, les conséquences sociales de ces évolutions. » « Les handicaps structurels de la Lorraine (...) doivent être simultanément combattus »* ; enfin, les atouts de la région *« doivent être valorisés dans une perspective à la fois nationale et européenne »*.

Le premier ministre, qui avait reçu, le 21 avril, les présidents des quatre grands groupes implantés en Lorraine (la sidérurgie, les Houillères, CDF-chimie et EDF), a souligné que ceux-ci *« n'envisagent pas de réelle perspective d'expansion pour leurs activités »*. Ces activités, a-t-il déclaré, *« demeureront longtemps encore le socle économique de toute la région »*, mais, après une période marquée par *« le volontarisme à tout-va et le surinvestissement, avec les conséquences que l'on sait, personne, aujourd'hui, ne songe raisonnablement à continuer dans cette voie »*. Aussi le soutien apporté à ces industries est-il limité et sélectif.

Les Houillères du bassin de Lorraine vont recevoir 130 millions de francs de dotations en capital, qui, avec 170 millions de francs d'aides nationales, régionales et européennes, leur permettront de construire un nouveau type de chaudière de 125 mégawatts, à usage à la fois productif et promotionnel. CDF-chimie, qui reçoit 3,1 milliards de francs de dotations en capital, en investira près de 1 milliard, *« avec une tranche significative »*, a dit M. Chirac, à Carling. Quant à la sidérurgie, *« trop de vaines promesses ont été faites »*, a déclaré le premier ministre. En outre, la Communauté européenne n'autorise plus les apports financiers à ce secteur.

Pour la réindustrialisation, le gouvernement, estimant que certains des *« outils mis en place en 1984 »* s'étaient révélés utiles, a *« décidé, en conséquence, de les maintenir, voire de les renforcer »*. Sacilor-Usinor et Charbonnages de France recevront, au total, 300 millions de francs pour doter leurs sociétés d'industrialisation, une *« part importante »* de ces moyens étant destinée à la Lorraine. Le fonds d'industrialisation de la Lorraine recevra 100 millions de francs en 1987 et en 1988, et le fonds d'industrialisation du bassin houiller recevra 50 millions de francs. Enfin, M. Chirac a indiqué que, si les résultats obtenus dans les trois zones d'entreprises créées à Dunkerque, La Seyne-sur-Mer et La Ciotat sont positifs, une prochaine zone s'ouvrira en Lorraine.

Le réalisme des syndicats

Le premier ministre s'était entretenu pendant plus de deux heures et demie, jeudi après-midi, à Metz, avec les responsables régionaux des syndicats CFDT, FO, CGC et CFTC, la CGT ayant refusé, pour sa part, de se rendre à cette invitation. Cet entretien s'est déroulé, selon M. Chirac, dans un *« climat de travail sérieux et efficace »*. M. Jacques Chérèque, préfet délégué à la réindustrialisation, ancien numéro deux de la CFDT, ne tarissait pas d'éloges à la sortie, et sur le réalisme dont avaient fait preuve les syndicats présents — *« Quelle évolution ! »*, disait-il — et sur la façon dont le premier ministre avait trouvé le *« ton »* pour répondre à ses interlocuteurs. Pour M. Chirac, il est clair que *« l'ampleur des restructurations qui restent à opérer »* (vingt-cinq mille à trente mille suppressions d'emploi d'ici à 1990, selon M. Chérèque) *« rend indispensable, pour quelque temps, la prolongation de l'effort de solidarité nationale »* inscrit dans la convention générale de protection sociale de la sidérurgie. Le premier ministre s'est refusé à indiquer le montant de la contribution que l'Etat est *« prêt à apporter »*, car, a-t-il dit jeudi soir devant le conseil général de la Moselle, *« ce n'est pas ainsi qu'il faut aborder le problème »*.

Il s'est prononcé, en revanche, pour un raccourcissement de la durée des congés formation-conversion, pour une prolongation des préretraites, *« qui pourrait aller jusqu'au 31 décembre 1990 »*, et pour *« le maintien, pendant trois ans, des garanties de ressources pour les salariés dispensés d'activité ou en cessation anticipée d'activité »*.

M. Chirac a annoncé, d'autre part, des mesures en faveur de l'habitat et pour le traitement des friches industrielles. En matière de formation, vingt et une nouvelles sections de BTS doivent être créées, dont quatre sections agricoles. La formation continue va être renforcée, grâce à un programme de 107 millions de francs, dont 86 millions de francs pour l'Etat. Le premier ministre a annoncé, enfin, un effort nouveau pour les infrastructures, qui portera à un total de 1 milliard de francs les sommes consacrées, en 1987 et en 1988, à ce secteur, dont plus de la moitié par l'Etat.

L'annonce de ce plan d'ensemble était, naturellement, le principal temps fort d'un voyage que le premier ministre avait commencé, jeudi, dans la Meuse. M. Gérard Longuet, ministre délégué aux P et T, qui recevait M. Chirac dans « son » département et, même, dans sa future circonscription, avait tenu à ce que cette visite s'ouvre à Commercy par la conclusion d'une « convention-accueil » avec le bureau de poste local.

« Ici et maintenant »

Le maire socialiste de la ville, M. François Dosé, a, d'emblée, situé le dialogue sur un autre plan, en invitant M. Chirac, *« ici et maintenant »* (hommage discret au président de la République) à *« parler vrai »* (M. Dosé est rocardien), et à répondre à la solidarité manifestée par les élus, *« au-delà des options partisanes »*, pour surmonter les difficultés que connaît la Meuse. Le premier ministre, délaissant un moment le discours qui lui avait été préparé sur le service public de la poste, a salué la *« grande ambition »* des élus de ce département, dont *« rien ne permet de désespérer »*.

Applaudi par quelques dizaines de sympathisants du RPR et du PR, qui l'attendaient à la sortie du château Stanislas, siège de l'hôtel de ville de Commercy, M. Chirac a pu apercevoir, aussi, les banderoles des militants CGT de Tréfilunion, venus protester contre des suppressions d'emploi.

Les contacts du premier ministre avec la population ont été jusqu'à présent, au cours de ce voyage, aussi limités que lors de ses précédents déplacements en province. M. Chirac ayant choisi la formule des « visites de travail » destinées à des rencontres avec les élus et les responsables socio-économiques, les partisans de la majorité ne se manifestent guère. Ils ne sont peut-être pas non plus impatients d'aller exprimer leur soutien au gouvernement. Du coup, le premier ministre, lors de ces visites, paraît bien seul en comparaison de M. François Mitterrand, dont les déplacements sont, à chaque fois, l'occasion de démonstrations militantes de la part des socialistes.

PATRICK JARREAU.

JOURNAL D'UN AMATEUR, *par Philippe Boucher*

QUE les mutations de personnel sur les chaînes de télévision prennent autant de place dans les journaux que la future élection présidentielle, qui s'en étonnerait ? Une vedette de la télévision n'est-elle pas payée à l'égal du chef de l'Etat, et investie de responsabilités nettement plus lourdes ?

Pour les uns, divertir, pour les autres, informer, la tâche est évidemment plus prenante que la fonction de gouverner. Elle est aussi plus neuve. Au fond, on ne gouverne pas, aujourd'hui, de manière très différente de ce qui se faisait voilà cent ou deux cents ans. A cela près que, depuis peu, disons une trentaine d'années, les hommes politiques doivent compter avec la télévision, qui les révèle ou les étouffe. Liberté supplémentaire de la presse ? C'est à voir.

Au contraire, les hommes dits « de communication » se sont affranchis de la tutelle de l'Etat. Ils ont reçu en échange le contrôle d'un pouvoir moins discernable, celui de l'argent. D'abord, celui qu'ils exigent — et *obtiennent — des financiers qui les* emploient. Ce qui, par suite, signifie que cet argent doit être rendu, de préférence au centuple. Les hommes dits « de communication » se sont affranchis de la droite et de la gauche pour un mentor aussi neutre que le profit.

∴

A la pire époque de la RTF — de de Gaulle à Pompidou et de « ma » télévision à « la voix de la France », — il s'agissait de soutenir une politique, ou, au moins, de ne pas déplaire à ceux qui la conduisaient. Il s'agissait tout de même de cela, aussi critiquable que cette politique ait pu être. Il s'agissait tout de même de se battre, pour ou contre, à propos d'une idée ; ce qui par parenthèse, permettait de rémunérer à des taux nettement plus bas journalistes et animateurs. Mais l'argent reçu par eux alors n'était pas destiné à faire des petits.

Désormais, pour passéiste et ringarde que soit la remarque, il ne s'agit plus de vendre une idée ou une politique, aussi partisane qu'on l'ait vue en son temps, mais de faire de l'argent.

A peine entré (et, à vrai dire, pour pas cher) dans le capital de TF 1, M. Bernard Tapie annonce la prochaine (?) célébration du premier (?) milliard (?) de bénéfices (?) de l'entreprise. Le mieux-disant culturel a déjà *du plomb dans l'aile. On en revient* enfin aux choses sérieuses.

De sorte que tant l'information que le divertissement ne sont plus une fin en soi, mais une étape, un stade intermédiaire, un moyen permettant de dégager les plus grands bénéfices possibles.

Ce qui justifie les traitements — pharamineux à la taille française — reconnus aux transfuges. « Transfuges »... ne dirait-on pas un vocabulaire de guerre froide, ces passages de la « Une » à la « Cinq » reproduisant d'autres passages, remontant aux années 50, d'Ouest en Est, accompagnés des mêmes lamentations et des mêmes anathèmes ?

La France de la « Une » est en situation de catastrophe nationale vis-à-vis de la « Cinq ». Mais nul n'irait prétendre qu'il s'agit, pour ces transfuges ostensibles, d'une bataille idéologique. *« Nihil olet »*, comme disait ce bon Vespasien.

Il est juste de préciser que les nouveaux maîtres de l'opinion, sur la « Une » et sur la « Cinq », n'ont, pour ce qui concerne les étranges lucarnes, rien inventé. Déjà, plusieurs des mutés volontaires d'aujourd'hui touchaient couramment, sous la bénédiction des socialistes alors régnant, des traitements *mensuels* représentant trois ou quatre fois la valeur d'un SMIC *annuel*, plus quelques annexes puisqu'il faut bien vivre.

Mieux-disant

Il n'est maintenant que de relever un peu *plus la barre afin que le mieux-disant* culturel jette encore quelques feux. La France, terre des arts et de la privatisation, connaît son monde. Il faut payer très cher ceux qui savent faire pleurer les pauvres aux malheurs des riches, ou bien ouvrir leur porte-monnaie pour plus pauvres qu'eux.

∴

LES récriminations qui précèdent posent pour la cent millième fois la question de savoir si la télévision n'est ni plus ni moins qu'une usine de chaussures, c'est-à-dire, une entreprise comme les autres ; ou bien si sa nature justifie qu'elle soit régie par des lois qui la situent, sinon en dehors, du moins à l'abri de ce que les lois commerciales ont de plus destructeur. Il apparaît désormais que la question a trouvé sa réponse.

Quant aux chaînes privées, c'est l'évidence. Pour aucun des hommes qui ont conquis leur morceau de territoire, il ne s'agit d'une « danseuse » comme, jadis, pouvait en posséder un milliardaire qui achetait un théâtre et feignait de s'y ruiner pour séduire l'actrice qu'il courtisait.

Il ne s'agit même pas, comme autrefois s'y essaya sans succès Marcel Dassault, de posséder un journal pour y faire passer ses idées, pour y jouer à l'écrivain ou singer le journaliste, quitte à écorner (un peu) son pactole.

Ce qui est en cause, c'est l'acquisition d'un pouvoir et d'un pactole supplémentaire(s).

Pour le pactole, qui est à convaincre ? Que la chaîne 5 ait été, aux uns, donnée *gratis pro Deo*, la « Une » vendue aux autres pour 3 milliards de francs (les petits porteurs et les salariés étant ultérieurement chargés de fournir le complément), on n'imagine pas que l'un ou l'autre de ces patrons veuille se contenter d'équilibrer les comptes. Les grands porteurs ont besoin d'argent, et les petits devront bien recevoir quelques sucettes en contrepartie du complément de prix qu'ils auront... libéralement payé.

Pour ce qui touche au pouvoir, il faut au moins convenir que, jusqu'alors, jamais, au grand jamais, un seul homme n'avait disposé, sans plus de contrôle que n'en subit un propriétaire, d'un aussi formidable moyen de façonnage de l'opinion. Mieux vaudra, pour un politique, n'être pas en mauvais termes avec l'un de ces démiurges. M. Barre en sait déjà quelque chose qui se plaint régulièrement d'être en délicatesse avec l'un d'eux et d'en subir les ostracismes. Que sera-ce maintenant qu'au papier il a ajouté l'image ?

Certes, le nouveau patron de la « Une » a, quant à lui, juré ses grands dieux que nulle atteinte ne serait portée à l'indépendance de la chaîne. Imagine-t-on un patron ne disant mot sur le « produit » qui sort de sa « boîte » ? S'il n'était pas venu, soit pour dégager des profits, soit pour « faire de l'*information* », *on se demande vraiment* ce qu'il serait venu faire dans cette galère.

∴

CE qui subsiste de chaînes publiques, autrement dit la « Deux », puisque la « Trois » est, *paraît-il, entrée en agonie*, ne se verra, dès lors, d'autre issue que d'entamer la même course à l'audience et à la vedette.

Va s'engager un gigantesque jeu d'espionnage et de copiage des recettes qui se traduira par un hymne au génie français. Au « Jeu de la vérité » répondra « La course à l'aveu », à « Grand public » « Foules en liesse », « Genealogy » concurrencera « Dynasty » et Julie de Macao Stéphanie de Monaco. Le pied !

A quoi, lucides, les amateurs de prospective *rétorquent que tout cela est inévitable* ; que le câble et le satellite rendent caduques les crispations passéistes. C'est être plus fort que Gribouille en se jetant à l'eau avant même qu'il ne pleuve.

P.S. — Dernier sujet d'intrigues et de jalousies à Paris : être ou ne pas être invité à l'exposition porno organisée par le directeur des pudeurs publiques.

Mme Barzach à « Questions à domicile »

La sirène du RPR

Mme Michèle Barzach *« a fait le choix d'une vie politique », « Jacques Chirac est son candidat pour les présidentielles »* et elle compte se présenter aux prochaines élections législatives... Les gaullistes — dont elle apprécie la mosaïque d'âges et de sensibilités — ont hérité ainsi d'une vocation affirmée avec passion et... d'une vedette de la communication.

Pour une femme qui a toujours travaillé, mais qui revendique à la fois la spécificité de son rôle au foyer et son droit à l'épanouissement professionnel *« au même titre que les hommes »*, la découverte de la passion politique date de la campagne électorale ; et d'une admiration conjointe pour « les desseins historiques » du général de Gaulle et la personnalité de Jacques Chirac.

Bien qu'elle se situe *« au centre droit »*, Mme Barzach apporte aux jugements qu'elle émet sur la drogue, le SIDA, les hôpitaux, la procréation assistée ou les *déclarations de MM. Le Pen et* Malhuret un mélange d'humanisme, de tolérance et d'ouverture d'esprit qui devrait lui valoir, comme ce fut le cas pour Simone Veil, l'approbation des jeunes et même celle... de la gauche modérée.

Certes, le poids de l'étoile montante du RPR et du féminisme politique ne peut encore être comparé au véritable magistère moral qu'exerce, de toute la puissance de sa personnalité, l'ancienne présidente du Parlement européen. Mais elle entend bien, comme cette dernière, faire prévaloir dans l'exercice — nouveau pour elle — du pouvoir, les qualités particulières de sensibilité, d'ouverture intelligente, d'écoute de chacun qui sont, dit-elle, propres aux femmes.

Ces qualités, dont elle a su démontrer, jeudi, à des millions de Français qu'elle les possédait *au plus haut point*, et qu'elle savait les faire valoir avec intelligence et avec charme.

52 % des Français n'ont jamais entendu parler d'elle, indiquait un sondage de la SOFRES.

Nul doute qu'ils seront à l'avenir beaucoup moins nombreux.

Dr E.-L.

Société

Nouvelles arrestations de membres présumés d'un réseau terroriste

Comment la DST a remonté la filière

Dans l'enquête commencée en mars dernier avec huit arrestations dans les milieux islamistes parisiens, deux nouvelles inculpations ont été signifiées par le juge Boulouque, à l'encontre de deux ressortissants marocains.

Le fil tiré par la DST a pour point de départ la République fédérale d'Allemagne. En janvier dernier, les policiers du Bundeskriminalamt (BKA) arrêtent un Libanais impliqué dans le détournement d'un Boeing de la TWA sur l'aéroport de Beyrouth en juin 1985, où un militaire américain fut froidement tué. Mohamed Ali Hamadei, à Francfort, puis son frère, en Sarre, sont trouvés en possession d'un explosif liquide, le nitrate de méthyle. Le BKA transmet alors à la DST le numéro de téléphone d'un restaurateur *tunisien à Paris, trouvé sur l'un* des frères Hamadei. Une écoute téléphonique est mise en place. Les interlocuteurs ainsi enregistrés à leur insu sont bavards et imprudents. Un jour, ils parlent d'un « transport » imminent.

Plutôt que de continuer une enquête discrète et afin d'empêcher d'éventuels attentats, une opération policière est décidée. Le 21 mars, trois personnes sont ainsi arrêtées en flagrant délit dans une rue du douzième arrondissement de Paris alors qu'elles transportaient douze litres de nitrate de méthyle : Foued Ali Saleh, étudiant ; Mohamed Aissa, restaurateur ; Hassen Aroua, chauffeur de taxi, tous trois de nationalité tunisienne. Cinq autres arrestations sont opérées dans la foulée, tandis que deux pistolets-mitrailleurs Sten – un modèle datant de la dernière guerre – sont saisis.

Le chef du réseau

Le procès-verbal de synthèse transmis alors par la DST au juge d'instruction précise qu'aucune preuve de l'implication des inculpés dans les attentats de 1986 n'a pu être établie. Seule certitude : la saisie d'explosifs a pu empêcher de futurs attentats. Toutefois, deux inculpés se montrent fort bavards. Fethi Bourguiba, Tunisien, dont le cousin, gérant d'une société d'import-export de parfums, Khaled Chahed, également inculpé, avait connu Saleh lors de son service militaire en Tunisie, affirme que ce dernier lui aurait déclaré : *« Les attentats de septembre, c'est nous. »* Hassen Aroua, le chauffeur de taxi, affirme, de son côté, avoir conduit Saleh et un Libanais prénommé Bassam, en décembre 1986, en forêt de Fontainebleau, pour y cacher des explosifs. Malgré d'importants moyens, faisant appel à la gendarmerie et à l'armée, cette cache sera introuvable.

La prise reste donc énigmatique. La plupart des inculpés, qui apparaissent comme des comparses, aux convictions religieuses éloignées de l'intégrisme, acceptent immédiatement de collaborer avec la DST, insistant pour bénéficier des nouvelles dispositions sur les « repentis » dans les affaires de terrorisme. En revanche, deux personnages apparaissent, dès le départ, importants. D'abord, Saleh, présenté d'emblée par le ministère de l'intérieur comme le chef du réseau terroriste. Né en France en 1958, il est retourné avec ses parents, à l'âge de deux ans, en Tunisie. Son activité politique en faveur de la révolution islamique iranienne est établie. Il a fait plusieurs voyages à Qom, en Iran, ville sainte du chiisme. Son installation définitive en France semble dater du début de l'année 1986. Théoriquement étudiant en sciences religieuses, il vit, assure-t-il, de petits métiers, notamment de ventes à la sauvette de fruits dans le métro parisien. Bizarrerie supplémentaire : alors qu'il n'a ni domicile fixe ni employeur, il bénéficiera pourtant, après les élections du 16 mars, alors que la politique d'immigration se durcit, d'un titre de séjour de dix ans, délivré le *9 avril 1986, et donc valable* jusqu'en 1996, par la préfecture du Val-de-Marne.

Le second personnage important de l'affaire est Mohamed Mouhajer. Né en 1953 à Baalbeck, dans la plaine de la Bekaa, au Liban, il est lié par sa famille au Hezbollah, dont cette ville est le fief. Installé en France depuis 1980, il est marié à une Française convertie à l'islam. A la DST il est simplement connu pour ses convictions pro-iraniennes ; les Renseignements généraux le connaissaient également de longue date, l'ayant interpellé à plusieurs reprises ces dernières années. Aussi, les policiers français seront-ils surpris par les informations venues de Beyrouth le présentant comme l'un des fondateurs du Hezbollah, voire comme le chef de leur service action en Europe.

Contre lui, la seule charge retenue dans le dossier est d'avoir hébergé durant quelques mois Saleh et son épouse. En fait, pour les policiers français comme pour leurs collègues américains, Mouhajer travaillerait pour les services iraniens. Son contact à l'ambassade d'Iran à Paris serait même identifié. L'une des hypothèses avancées dans la communauté du renseignement occidental est qu'il aurait été chargé de comprendre et de suivre les activités de Saleh, dont le réseau logistique, fait de contacts noués amicalement dans les milieux musulmans maghrébins, intriguait par son amateurisme et ses imprudences.

Puis vient la seconde phase de l'enquête. La DST semble avoir un ou plusieurs informateurs bien placés. D'autre part, un numéro de téléphone trouvé sur l'un des huit premiers inculpés est placé sur écoute et mène à deux Marocains. Interpellés la semaine dernière, Abdel Hamid Badaoui, étudiant, et Omar Agnaou, sans profession, ne semblent avoir fait aucune difficulté pour parler. Ils affirment avoir connu Saleh en fréquentant une mosquée proche du métro Stalingrad. Il ne leur aurait pas parlé politique, *mais religion et amitié.* L'un d'eux hébergera Saleh quelque temps.

La piste des Marocains

C'est ainsi que ce dernier demandera à ses deux amis marocains, en mars puis en septembre 1986, *d'entreposer sacs, valises ou* paquets. L'un d'eux affirme que Saleh venait les reprendre à des dates correspondant aux jours précédant les principaux attentats de septembre. Il aurait vu, dans l'un de ces colis, deux pistolets mitrailleurs. Chez l'un d'eux, des fils électriques, des piles et du ruban adhésif seront saisis, qu'il affirme avoir été déposés par Saleh. *Choqués par le spectacle* sanglant des attentats, les Marocains auraient fait part à Saleh de leurs réticences. Ce dernier leur aurait répondu en invoquant les « martyrs » de l'islam au Liban.

Dans leurs dépositions, ces deux Marocains mentionnent les allées et venues de plusieurs Libanais, qui semblaient venir de Beyrouth, durant la période des attentats et qui accompagnaient Saleh. Notamment, ils parlent eux aussi de Bassam (un prénom) dont les enquêteurs ont le signalement (âgé d'environ vingt-cinq ans, mesurant 1,70 mètre).

Grâce à de nouvelles écoutes téléphoniques et à des renseignements de personnes « désirant garder l'anonymat », la DST a procédé, le mercredi 22 et le jeudi 23 avril, à six nouvelles interpellations. Quatre Libanais, un Sénégalais d'origine libanaise et un Algérien étaient ainsi encore gardés à vue vendredi. D'autres opérations n'auraient pas donné les résultats escomptés.

Le problème pour les enquêteurs est désormais double. D'abord, le manque d'éléments matériels pour corroborer les confessions des deux Marocains. Ensuite, si l'enquête permet d'aller au-delà, la compréhension du lien entre Saleh, ces Libanais, et les attentats revendiqués en 1986 par le CSPPA, dont l'enjeu avoué était la libération de Georges Ibrahim Abdallah. La réponse, pense-t-on place Beauvau, se trouve très certainement à Beyrouth.

GEORGES MARION et EDWY PLENEL.

Les écologistes contestent la centrale de Nogent-sur-Seine

Paris vaut bien quelques kilowatts...

Au moment où le collectif Stop Nogent demande que soit différé le démarrage de la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine, les mouvements écologistes et antinucléaires s'apprêtent à célébrer, à leur manière, le week-end des 25 et 26 avril, l'anniversaire de l'accident de Tchernobyl. Des manifestations et des rassemblements se tiendront dans plusieurs grandes villes de France (comme Paris et Lyon) et sur divers sites nucléaires (Saint-Laurent-des-Eaux, Thionville, Chooz, etc.)

En Yougoslavie, quelque trois mille personnes ont défilé, le jeudi 23 avril, dans la capitale slovène de Ljubljana lors d'une manifestation antinucléaire et pacifique pour marquer le premier anniversaire de l'explosion du réacteur soviétique, rapporte l'agence Associated Press.

« M. Carignon n'a pas publié le dossier complet de la centrale de Nogent. Il s'agit sans doute d'un oubli. Nous attendons la suite. » Après la divulgation, la semaine dernière, par le ministre de l'environnement des études faites en 1984 par l'Agence de bassin Seine-Normandie sur les conséquences d'un accident survenant à la centrale de Nogent-sur-Seine, les écologistes se sont aperçus qu'il manquait une pièce au dossier. Il s'agit d'un document de la SETUDE, une filiale de la Compagnie générale des eaux, sur les quantités de substances radioactives qui pourraient se trouver dans la Seine à la suite d'un accident majeur.

« C'est un oubli, reconnaît-on au ministère. *Le rapport est à la disposition de qui le demandera. »* Mais, en jouant ainsi le jeu de la transparence, l'administration n'apaise pas la contestation. Au cours d'une conférence de presse donnée à Paris le 21 avril, le comité Stop Nogent a demandé l'annulation de l'enquête publique, qui s'est achevée le 16 avril. Elle portait précisément sur *les rejets liquides et gazeux des* réacteurs.

« Les documents récemment publiées et ceux qui le seront demain apportent des nouveaux éléments que le public ne connaissait pas, expliquent les écologistes. *En toute honnêteté, il faudrait donc refaire l'enquête et l'étendre à la région parisienne qui est directement concernée. »* En attendant, ils souhaitent que le chargement des réacteurs prévu pour juillet prochain et le démarrage de la première tranche en septembre soient différés.

Les observations formulées par les militants de Stop Nogent, appuyés notamment par le Groupement des scientifiques pour l'information sur l'énergie nucléaire (GSIEN), ne sont pas négligeables. Pour la sécurité sur le site, ils demandent des précautions supplémentaires. Au cours même de la conférence de presse, le représentant d'EDF leur a annoncé que des filtres à sable seront posés sur les réacteurs de Nogent. C'est une première en France. Ce dispositif imaginé après l'accident de Three Mile Island permet, par le jeu des soupapes munies de filtres, de relâcher la pression à l'intérieur du réacteur. On préfère ainsi relâcher un peu de radioactivité plutôt que de risquer un accident par surpression.

Sous haute surveillance

Le comité Stop Nogent fait remarquer ensuite que le démarrage de la centrale semble prématuré car les équipements devant assurer en toutes circonstances l'approvisionnement en eau de Paris ne seront pas prêts. Le barrage-réservoir Aube, dont les flots pourraient évacuer la pollution, ne sera opérationnel qu'en 1989. L'énorme canalisation permettant aux usines de pompage situées sur la Seine de puiser dans la Marne en cas d'accident ne sera pas achevée, non plus, avant la fin de cette année-là.

Deux ans de décalage, c'est long. Plusieurs élus de la région parisienne et le ministère de l'environnement ont demandé de manière pressante que ce délai soit réduit. C'est affaire de financement. Alors, dans l'intervalle, il est probable qu'EDF sera contrainte de faire tourner la centrale au ralenti et sous haute surveillance.

Rationnement sévère

Même lorsque les équipements seront en place et que la surveillance des fleuves sera assurée, à la fois par les producteurs d'eau et par le service de protection contre les rayonnements ionisants (le fameux SCPRI), il restera un problème de fond. En cas de relâchement de gaz radioactif, le risque majeur c'est la pluie (183 jours par an à Nogent) qui rabattrait au sol les poussières. Celles-ci seraient alors entraînées vers la Seine et même vers la Marne, car les cours de ces deux fleuves ne sont guère éloignés dans ce secteur.

Selon les études récemment publiées, toutes les eaux de surface alimentant la région parisienne pourraient se trouver alors contaminées pendant une ou deux semaines. Paris, qui ne dispose que de vingt-quatre heures de réserve, serait condamné à un rationnement sévère. La vague de pollution passée, les sédiments et les eaux souterraines ne seront-ils pas contaminés pour longtemps, relâchant ensuite leur radioactivité à petites doses ?

En résumé, s'interrogent les antinucléaires, fallait-il construire cette centrale alors que la France est déjà en état de surdose électrique ? Et fallait-il vraiment – audace unique au monde – la planter en amont d'une capitale de dix millions d'habitants ?

Une centaine de personnalités répondent carrément non. M. Haroun Tazieff, des physiciens du Collège de France, le docteur Henri Laborit, Mgr Gaillot, évêque d'Evreux, des artistes comme Henri Cartier-Bresson, Carolyn Carlson, des écrivains comme Bernard Clavel et Claude Roy, viennent de lancer un appel s'opposant à la mise en service de la centrale. D'autres, plus réalistes, demandent qu'aux risques exceptionnels pris à Nogent-sur-Seine *correspondent, à tout le* moins, des précautions exceptionnelles fût-ce au prix de retards et de dépenses supplémentaires. Paris vaut bien quelques kilowatts...

MARC AMBROISE-RENDU.

« Que choisir ? » présente la France radioactive

A l'occasion du premier anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl, la revue *Que choisir ?* publie un numéro spécial consacré au nucléaire, avec notamment une enquête sur les régions de France où persisterait une certaine radioactivité.

Cette « France au compteur Geiger » montre que le Sud-Est *et le Nord-Est remportent la* palme des régions les plus touchées par les retombées radioactives de Tchernobyl. Selon les mesures effectuées par la Commission régionale d'information indépendante sur la radioactivité (CRII-RAD), écrit *Que choisir ?*, le lait et le miel y ont encore des concentrations en césium de 20 à 70 becquerels (1) par litre avec des pointes à 300 Bq/l. Les fromages de chèvre montent jusqu'à 300 Bq/kg et la viande d'agneau 900 Bq/kg. La Drôme (de 2 000 à 4 500 Bq/kg par exemple pour le thym), les Alpes-Hautes de Provence, la Haute-Corse, le Haut-Rhin et, dans une moindre mesure, le Bas-Rhin, sont les champions de ce palmarès un peu spécial où le sud-ouest, le centre et l'ouest de la France apparaissent comme relativement épargnés.

(1) La CEE avait retenu des *« tolérances maximales provisoires »*, contestées par le Service central de protection contre les rayonnements ionisants (SCPRI), qui étaient les suivantes : 600 Bq/kg dans les aliments destinés aux adultes et 370 Bq/kg dans les produits laitiers et aliments pour enfants.

● **Informatique : concours Seymour Cray.** – Le concours Seymour Cray, créé spécialement pour la France par l'inventeur-constructeur des super-ordinateurs, est ouvert pour 1987 : les candidats français peuvent déposer leurs dossiers jusqu'au 31 mai 1987. Il est réservé à des réalisations dans trois domaines : micro-électronique, architecture des ordinateurs, simulation numérique. Le premier prix est de 150 000 F, le deuxième de 75 000 F, le troisième de 50 000 F.

★ Les candidatures sont à envoyer à : concours Seymour Cray, Cray Research France, 7, rue de Tilsitt, 75017 Paris.

● **Un chalutier coule à Boulogne-sur-Mer : un mort, deux disparus.** – Un homme est mort et deux autres sont portés disparus après le naufrage d'un chalutier qui a heurté, le vendredi 24 avril, un car-ferry dans l'avant-port de Boulogne-sur-Mer, dans le Pas-de-Calais. Les cinq autres membres de l'équipage ont été sauvés. Le car-ferry *Hengist*, de la société Sealink, n'a pas subi de dommages.

● **RECTIFICATIF.** – Contrairement à ce que nous avons écrit dans notre édition du 24 avril, ce n'est pas *« la première fois dans l'histoire de la Vᵉ République »* que les parlementaires réussissent à *« désigner ceux d'entre eux qui siégeront à la Haute Cour »*. En fait, en 1959, députés et sénateurs avaient déjà élu leurs représentants pour siéger dans cette juridiction. Il en a été de même en 1980, où, à l'exception d'un député suppléant, il ne manquait personne pour constituer la Haute Cour.

● **L'information nucléaire en URSS.** – *Les Nouvelles de Moscou*, hebdomadaire soviétique édité en plusieurs langues, s'est plaint, dans son édition du jeudi 23 avril, des difficultés croissantes que rencontre la presse soviétique pour obtenir des informations sur les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl. *« L'expression « non pour la presse » est de plus en plus souvent utilisée »*, écrit l'hebdomadaire. Le magazine souligne que la politique officielle à l'égard de la presse soviétique était plus souple dans les premiers jours qui ont suivi la catastrophe. – *(Reuter, AFP.)*

● **Accord nucléaire entre l'URSS et la RFA.** – L'Union soviétique et la République fédérale d'Allemagne viennent de signer un accord de coopération de cinq ans dans les domaines de l'industrie et de la physique nucléaires. Les deux pays procéderont à des échanges d'informations et conduiront quelques programmes de recherche en commun.

Les attentats de l'ex-FLNC

Cinq jeunes Corses écroués à Paris

Le 13 mars dernier, la ferme Sainte-Hélène, domaine de viticulture et d'agrumiculture appartenant à M. Guillon et situé à Ghisonaccia (Haute-Corse), était entièrement détruite par un attentat. L'action fut peu après revendiquée par l'ex-FLNC.

Dans le cours de l'enquête sur cet attentat, centralisée par la section spécialisée antiterroriste du tribunal de Paris, cinq jeunes Corses ont été récemment écroués dansla capitale. Ils sont inculpés de *« séquestration de personnes comme otages pour faciliter la destruction d'un bien immobilier et de biens mobiliers par explosifs et reconstitution de ligue dissoute »*. Il s'agit de Ferdinand Muracciole, vingt-sept ans, interpellé en Corse le week-end dernier et écroué le 23 avril qui a rejoint sous les verrous Jean-Louis Cesari, vingt-quatre ans et son frère Marc, vingt et un ans, Charles Agostini, vingt-quatre ans, et Jean-Pierre Antonelli, vingt-sept ans.

Sur l'île, les attentats se sont multipliés ces dernières semaines, visant des fonctionnaires : enseignants continentaux, policiers, ou par exemple le directeur du foyer départemental de l'enfance à Ajaccio, M. Charlie Pitoun, cinquante-huit ans, dont la villa a été entièrement détruite le 24 avril par un engin explosif. M. Pitoun, installé en Corse depuis vingt ans, avait déjà été l'objet de menaces dont certaines à caractère ouvertement antisémite.

« Il y a chez les fonctionnaires de l'inquiétude, de l'angoisse et parfois de la révolte », a notamment déclaré, à cet égard, M. Joël Thoreval, préfet de région.

M. Roland Dumas et « le Figaro Magazine »

Le parquet a ouvert une information

Six mois après une plainte déposée par M. Roland Dumas, ancien ministre des relations extérieures, le parquet a ouvert une information judiciaire contre X pour « diffamation envers un membre du ministère » qui a été confiée, le jeudi *23 avril, à M. Jean-Claude Grellier*, juge d'instruction au tribunal de grande instance de Paris.

Dans deux numéros successifs, datés des 18 et 25 octobre 1986, *le Figaro Magazine* avait publié deux articles mettant en cause M. Yves Chalier, ancien chef de cabinet de l'ancien ministre de la coopération, M. Christian Nucci, et M. Roland Dumas. Selon ces articles signés par M. Jean-Louis Remilleux, M. Roland Dumas avait favorisé le financement par la France, en 1985, de la réfection de la piste de l'aéroport de l'île d'Antigua dans les Caraïbes, pour une somme de 11 millions de dollars, alors que le montant des travaux était très inférieur.

Après avoir démenti toute intervention dans ces opérations (*le Monde* daté 19-20 octobre 1986), M. Roland Dumas avait obtenu, le 24 octobre de la même année, une ordonnance de référé désignant un huissier chargé d'établir l'importance du préjudice résultant de la publicité radiophonique effectuée par *le Figaro Magazine* à l'occasion de la publication du premier article. Le 29 octobre 1986, l'ancien ministre des relations extérieures avait chargé son avocat, Mᵉ Christian Charrière-Bournazel, de déposer une plainte en diffamation au parquet de Paris, seul habilité à mettre en mouvement l'action publique lorsqu'il s'agit d'un ministre mis en cause dans l'exercice de ses fonctions.

M. P.

Klaus Barbie ne s'oppose pas à l'enregistrement filmé de son procès

Le procès de Klaus Barbie, qui doit commencer le 11 mai à Lyon, fera l'objet d'un enregistrement filmé conformément à l'ordonnance signée le 14 avril par M. Jean Chouleur, président de la cour d'appel de Lyon (*le Monde* du 16 avril). Klaus Barbie, qui disposait d'un délai de huit jours pour s'opposer à la présence des caméras dans la salle d'audience, n'a, en effet, pas déposé de pourvoi devant la Cour de cassation.

L'enregistrement du procès de Klaus Barbie correspondra à la première application de la loi promulguée en 1985 prévoyant la possibilité de filmer à des fins d'archivage les procès « historiques ». Selon la loi, les enregistrements seront accessibles aux chercheurs dans un délai de vingt ans et pourront être diffusés au grand public dans un délai de cinquante ans.

Six personnes tuées par un fou dans un supermarché de Floride

Palm-Bay (AFP). – Un sexagénaire armé de deux fusils de guerre a tué six personnes, sans raison apparente, et en a blessé treize autres au cours d'une fusillade avec prise d'otages qui s'est achevée au *petit matin, vendredi 24 avril, dans* un centre commercial de Palm-Bay, en Floride.

Les policiers ont finalement maîtrisé l'homme, identifié sous le nom de William Cruse, qui avait ouvert le feu jeudi en début de soirée près du magasin avant de s'y retrancher avec trois otages, dont deux femmes qu'il avait relâchées peu après. *« Il n'a pas donné de raisons claires pour expliquer son acte »*, a indiqué un porte-parole de la police.

Une heure avant le dénouement, la police avait lancé des gaz dans le supermarché où le tueur fou s'était barricadé. Il avait finalement accepté de relâcher son dernier otage après avoir annoncé qu'il allait se suicider.

REPÈRES

Défense

Collision mortelle de deux planeurs

Deux planeurs militaires se sont heurtés en vol, le 22 avril à Savines-le-Lac (Hautes-Alpes). Les deux pilotes ont été tués : le capitaine Henri Granet, officier chargé des relations publiques à la base aérienne d'Apt (Vaucluse) et le sergent-chef Salvatore Spatolia du 1ᵉʳ GMS (groupement de missiles stratégiques) cantonné à Apt. Les autorités militaires qualifient de *« rarissimes »* les circonstances d'une telle collision. Lorsqu'ils se sont accrochés, vers 15 h 30, les deux appareils volaient à 1 800 mètres d'altitude et à proximité d'une paroi rocheuse.

Espace

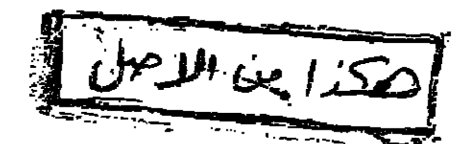
Le « train » soviétique au complet

Le module de transport automatique Progress-29 s'est amarré, le jeudi 23 avril, à 21 h 5 (19 h 5 heure française), à la station spatiale soviétique Mir. Ainsi, pour la première fois, quatre engins sont assemblés dans l'espace dans un « train spécial » : la station Mir, bloc de base, le module astrophysique Kvant, le vaisseau piloté Soyouz TM-2 et le vaisseau automatique Progress-29.

Environnement

Suicide collectif de mille baleines

Près de mille baleines, femelles pour la plupart, d'une taille de 2,5 à 3 mètres et pesant 300 à 500 kilos chacune, se sont échouées sur une plage du Brésil, au sud de Salvador-de-Bahia. Malgré les efforts des pêcheurs locaux pour les remettre à la mer, les cétacés sont morts au soleil sous les yeux des scientifiques dépêchés en hâte sur les lieux. Les biologistes écartent la thèse d'un empoisonnement par pollution chimique car aucun autre poisson n'a été rejeté sur les plages. Il s'agirait donc d'un suicide collectif comme on en observe parfois chez les populations animales. On avance l'hypothèse d'un stress qu'auraient subi les baleines femelles au cours de leur migration de reproduction, choc dû peut-être à un brusque changement de température entre les eaux froides de la côte argentine et celles beaucoup plus chaudes des environs de Bahia.



Le Monde
SANS VISA

**En Corée du Sud, les Jeux sont prêts ou presque.
Rendez-vous à l'automne 1988.
Le pays espère,
sans attendre les festivités olympiques,
trouver sa place dans la curiosité occidentale
entre Chine et Japon.**



DJAN SEYLAN

Disciple de Bouddha dans la grotte de Sokkuram à Kyongju.

La Corée sans attendre les JO

par
Olivier Barrot

« QUAND *s'affrontent les baleines, les crevettes trinquent* », rapporte un dicton coréen en une heureuse image. La petite Corée, d'une superficie totale comparable à celle de la Grande-Bretagne, prolonge en une péninsule le sous-continent chinois et n'est séparée du Japon que par un isthme. Mais Séoul est plus proche de la sibérienne Vladivostok que de Tokyo. Les influences et les impérialismes se sont donné libre cours dans ce lieu de passage à l'histoire cinq fois millénaire, provisoirement sanctionnée comme celle de l'Allemagne par une scission née de la dernière guerre entre Corées du Nord et du Sud (1948).

Toujours « *guidée* » par Kim Il Sung, la Corée du Nord n'est accessible qu'à partir des pays communistes. Légèrement plus étendue que sa voisine méridionale, elle compte au nord du 38e parallèle une vingtaine de millions d'habitants. Au sud, 40 millions sur moins de 100 000 kilomètres carrés accueilleront à l'automne 1988 les XXIVes Jeux olympiques, leurs 13 000 athlètes, 10 000 journalistes et 200 000 visiteurs.

Compte à rebours

Deuxième pays d'Asie après le Japon à recevoir la manifestation, la Corée du Sud vit déjà à son heure : Séoul arbore en plusieurs lieux de gigantesques compteurs affichant le nombre de jours à courir jusqu'à la cérémonie d'inauguration. Intensément perçus par les Coréens comme une reconnaissance de leurs aspirations industrielles et démocratiques, les Jeux constituent aussi à leurs yeux le moyen d'asseoir la Corée comme pays de tourisme, celui-ci étant jusqu'alors centré, dans cet Orient septentrional, sur le Japon.

Cet objectif ambitieux est à la mesure d'une nation plus singulière par rapport à ses voisins qu'on ne le croit en général, même si la Corée ne représente encore souvent qu'une étape d'un périple. La bibliographie coréenne en français est des plus restreintes, on y partira nu d'idées pour s'apercevoir que, en matière de développement, la très homogène population s'est identifiée de façon spectaculaire au modèle américain et plus encore au modèle japonais, y compris dans des vertus exportatrices et un protectionnisme farouche qui transforme en objet rare toute voiture qui ne soit ni une Hyundai ni une Daewoo, les marques nationales.

Quant au bouddhisme, qui touche un quart de la population, il a trouvé en Corée méridionale une terre d'élection architecturale de premier plan. Désormais riche et développée, la Corée vivait jusqu'à l'invasion japonaise de 1910 sous la règle des Yi, une dynastie en place depuis 1392 ! C'est elle qui, peu après son accession au pouvoir, a donné au pays son alphabet « hangül », différent du chinois comme l'est l'altaïque langue coréenne. Terre d'influence plus que de conquête, la Corée n'a jamais envahi ses voisins, mais les a irrigués : aujourd'hui encore, innombrables sont les Coréens installés au Japon et aux Etats-Unis (le Révérend Moon, entre autres).



LOCHON/GAMMA

Stade à Séoul.

La capitale, Séoul, a dépassé les dix millions d'habitants et s'agrège pour le meilleur et pour le pire au groupe de tête des métropoles du monde. Le gris est sa couleur – celle de ses bâtiments et de son fleuve – et Tokyo son modèle d'urbanisme : boulevards circulaires surélevés, encombrements impressionnants, taxis pullulant, passages souterrains, métro.

La cité olympique est presque achevée, parcourue d'immenses avenues qui longent la rivière Han et desservent l'aéroport sans passer par le centre. Elle est dominée par deux stades de béton gris en berceau, susceptibles d'accueillir chacun une centaine de milliers de spectateurs. Les autorités touristiques, si on les questionne sur les difficultés de circulation prévisibles au moment des Jeux, assurent que le sens de la discipline des habitants, rapporté à l'ampleur des travaux d'aménagement en cours, suffira à les supprimer. Quant à l'idée d'associer le Nord à la fête olympique pour en bannir la hantise du boycottage par les alliés de Moscou, elle fait son chemin : il est question que l'épreuve cycliste sur route unisse symboliquement les deux capitales, Séoul et Pyongyang.

La montagne, qui règne sur la Corée, enserre sa capitale d'aussi près que les Alpes encadrent Genève. De son passé historique, Séoul a surtout conservé ses quatre palais royaux, véritables cités faites de bâtiments distincts à vocation administrative ou culturelle. Le plus imposant est celui de Kyongbok, reconstruit il y a cent vingt ans sur des fondations vieilles de six siècles. Une admirable pagode de marbre blanc sculpté en dix étages en marque l'entrée ; plus loin, un ensemble de figures de Bouddha des onzième et douzième siècles, de fer ou de granit, posé le long d'une galerie. Pavillons au bord ou au milieu de l'eau, toits de tuile relevés, passerelles de bois ouvragé, hauts arbres et dragons de pierre : l'espace et la sérénité.

A côté, le musée national donne à voir sans emphase, sans imposer l'érudition. L'art bouddhique, et notamment celui de la dynastie Silla qui unifia la Corée au huitième siècle, nous est le plus accessible : figurines contemplatives, statues du dieu, monumentales ou miniatures, urnes funéraires, formes animales du zodiaque chinois, tous objets empreints d'une grâce familière que l'Occidental immergé peut simplement aimer, comme aussi ceux de la dynastie Koryo (dixième-quatorzième siècle), pagodes graciles, abstraites presque, récipients de toutes sortes en céladon vert-gris.

Séoul aujourd'hui, ce sont ces hommes accroupis dans la rue pour méditer ou se reposer, ces marchés aux légumes où les haricots écossés, brillants et multicolores, sont offerts en piles, ces criées impeccables où tortues de toutes tailles voisinent avec les plus étonnantes créatures de la mer, ces halles aux soies éclatant de cent teintes vives, portées en balles énormes par des portefaix cassés en deux.

Ce sont aussi les milliers de petites maisons identiques au toit de tuile et murs de brique, les hauts filets verticalement tendus abritant les « practices » de golf, les bazars du quartier d'Itae-won où tout se vend à bas prix, notamment les accessoires et vêtements démarqués des fabricants européens : on y trouve même une tenue tout-Vuitton inédite comportant casquette, pantalon et blouson dans la célèbre toile brune aux motifs jaunes !

Cheju, l'île tropicale

On parcourra la province, non pas vers le Nord et la ligne de démarcation toute proche de Séoul, car il faut des autorisations préalables ; mais vers le Sud où il fait meilleur.

La volcanique île tropicale de Cheju, à une heure d'avion de la capitale, réunit plages de sable, parc national et curieux vestiges sculptés en lave : c'est par excellence la destination de tout voyage de noces coréen – 70 % des mariages sont encore arrangés, – où, certains week-ends, défilent six mille couples de jeunes mariés. Le « honeymoon show » offert par la plupart des hôtels fera sourire ou frémir...

On ne s'attardera guère à Pusan, deuxième ville et premier port du pays, sur la côte sud-est, avec ses quatre millions d'habitants, et l'on réservera temps et curiosité à Kyongju, qui concentre en une trentaine de points l'attrait touristique du pays.

Kyongju a été la capitale de Silla. La dynastie Silla, pénétrée de culture chinoise, instaura en Corée la notion d'unité nationale et y favorisa l'introduction du bouddhisme, lequel devait peu à peu supplanter chamanisme et taoïsme. Ce sont les vestiges disséminés de ces confessions qui ont fait de Kyongju, véritable « musée à ciel ouvert », un site protégé par l'UNESCO. Au long des quatre heures de voyage requises pour gagner par le train Kyongju depuis Séoul, on aura remarqué qu'il n'est pas un mètre carré de terre arable qui ne soit cultivé, à la main le plus souvent, la charrue toujours tirée par le bœuf.

L'esprit de Kyongju

A Kyongju règne l'esprit, dans le recueillement et comme la réconciliation entre héritage de l'histoire et industrialisme contemporain. En chaque lieu, les bambous, les écureuils, les pins disent la paix des lieux et des âmes. Ni hiératique ni luxuriant, le sacré coréen n'exhausse pas son objet hors de la portée des hommes. On éprouvera à Kyongju l'émotion qui naît des objets et des monuments voulus aussi durables que la divinité.

Selon la sensibilité de chacun, on préférera la vingtaine de tumulus recélant les sépultures des rois de Silla, dont celle du « Cheval céleste » ; la tombe majestueuse de Kin Yu Shin, glorieux général de Silla, dans un parc à l'écart de la ville, au milieu des collines et des ajoncs : son mur de soutènement s'orne de figures zodiacales en vêtements confucéens, étonnamment humains et identifiables ; celle du roi Muyol, d'une circonférence de près de 100 mètres, précédée d'une monumentale tortue de pierre ; la résidence royale de Posokjong, avec son canal lapidaire où coulait l'eau fraîche pendant les banquets, posée dans un décor d'arbres frêles et de cours d'eau comme extraits d'une estampe japonaise ; la pagode du temple de Punhwangsa, aux quatre faces dissemblables, construite en 634 avec de la pierre curieusement taillée en forme de briques.

Qui n'aimera, au musée national de Kyongju, ces diadèmes et coiffes en dentelle d'or du sixième siècle, témoins de l'extraordinaire maîtrise de l'art du métal chez les artisans de Silla, et la noblesse de ce bateau de 5 mètres taillé dans une seule pièce de bois, récemment retrouvé plus d'un millénaire après sa mise à flot sur le lac d'Anapji ?

(Lire la suite page 12.)

ESCALES

Marions-les en Yougoslavie

Pour la vingtième année consécutive, on fera la noce pendant une semaine dans la ville de Ljubljana et les villages environnants, où des fêtes folkloriques au charme d'antan seront organisées, du 23 au 30 juin, en l'honneur de jeunes couples venus du monde entier.

C'est à Radio bleue (Maison de la radio, 116, avenue du Président-Kennedy, 75586 Paris Cedex 16) que le voyagiste Bemextours (8, rue d'Athènes, 75009 Paris, tél. : 42-85-22-44) a confié la sélection du jeune couple qui représentera la France.

Aptitudes sportives et dons artistiques sont requis pour participer aux festivités qui précéderont le mariage civil, célébré le 27 juin par messieurs les consuls. Invité par l'Office du tourisme yougoslave, le couple choisi se verra également offrir un voyage de noces d'une semaine.

A ceux qui, non sélectionnés, souhaitent malgré tout se marier à Ljubljana ou assister à ces noces internationales, Bemextours propose un forfait d'une semaine Paris-Paris, à partir de 3 560 F par personne en pension complète.

STEVENS/SIPA

De Lindbergh au Concorde

Le 21 mai 1927, Charles Lindbergh se pose au Bourget, près de Paris, après trente-trois heures de vol en solitaire au-dessus de l'Atlantique. Parti de Long-Island, à New-York, il avait troqué radio et parachute contre une réserve supplémentaire de carburant. Et il a réussi !

Pour le soixantième anniversaire de cet exploit, des cérémonies sont organisées entre le 17 et le 23 mai. Une statue sera dressée à l'aéroport de Roissy, et une reconstitution de l'atterrissage du *Spirit of St Louis* est prévue au Bourget.

A cette occasion, l'Aéro-club de France (tél. : 47-23-72-52) organise avec l'agence Maine-Montparnasse Voyages (tél. : 45-44-69-60, M. Lafont) un bref voyage à New-York : trois jours, 9 800 F par personne, comprenant les vols (traversée en Concorde dans un sens et en Boeing 747 dans l'autre), l'hébergement à l'hôtel Méridien et les transferts entre la ville et l'aéroport. Départ le 18 ou le 24 mai, au choix.

Livingstone retrouvé

Après de nombreuses années d'errance en Afrique, Livingstone s'arrêta, en 1856, sur les bords du lac Tanganyika. Quinze ans plus tard, un journaliste américain, Stanley, l'y retrouve — on ne présume pas, on en est certain.

Aujourd'hui, Nouvelles frontières (87, boulevard de Grenelle, 75015 Paris, tél. : 42-73-10-64) propose un circuit-aventure au Burundi, pays de lacs et de rivières où, à travers des forêts luxuriantes, on peut se prendre pour Indiana Jones.

Un lac aux oiseaux et un lac bordé de plages de sable. Des réserves pour admirer chimpanzés, hippopotames, impalas, buffles, lions et crocodiles ; les rythmes des tambours sacrés ; un climat tempéré (23 ° en moyenne). Deux semaines en mini-bus ou 4 × 4, au Burundi et au Rwanda, pour 10 770 F en pension complète avec hébergement en hôtels simples, hôtels-clubs et bivouac. Départs en juillet et en août.


JEAN-LOUP CHARMET

Tyrol parlant français

Ils sont de bonne pierre, de blanc de chaux, de bois sculpté et de fer forgé. Modestes, romantiques ou luxueux. Du Vorarlberg ou du Tyrol, de Carinthie ou de Styrie, de Salzbourg ou de Vienne. Et ils sont francophiles. Cent seize hôtels qui promettent de trouver sur place un interlocuteur parlant français et qui ont rédigé dans cette langue menus et informations diverses. C'est en français que l'on peut correspondre avec l'hôtel de son choix, par courrier, téléphone ou télex.

Ces hôtels et leurs prix sont décrits dans un guide, *Autriche pro France* (47, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, tél. (1) 42-66-19-63), qui contient également des renseignements utiles à la préparation du voyage, des cartes routières et diverses informations sur les régions et villages où se trouvent ces hôtels qui ont choisi de parler français.

Roulotte limousine

Elle est pimpante, en bois. Elle peut accueillir quatre personnes. Elle est équipée d'un matériel de cuisine complet avec table et chaises pliantes. Un cheval la précède, qu'on apprendra à harnacher, conduire et nourrir. Une seule vitesse : 6 kilomètres à l'heure. Elle et lui vous attendent au domaine de Saint-Agnan, à 23 kilomètres de Limoges.

Au cœur d'un Limousin que vous êtes invités à découvrir, de petites routes en chemins de campagne, de prairies vallonnées en champs de coquelicots. Avec, pour étapes, des fermes ou des auberges, où les paysans vous inviteront à faire chabrot, c'est-à-dire à mettre du vin dans votre soupe.

En demi-pension pour quatre participants, il en coûte de 7 000 F à 7 500 F la semaine, suivant la saison. Possibilité de louer un vélo (250 F) et de disposer d'un cheval de selle (2 000 F). Renseignements : Quiztour, 19, rue d'Athènes, 75009 Paris. Tél. 48-74-75-30.


CHRISTIAN VIOUJARD/GAMMA

Rugby aux antipodes

Après son succès dans le tournoi des Cinq nations, l'équipe de France de rugby participe à la Coupe du monde en Australie. Le quinze tricolore affrontera aux antipodes les Ecossais à Christchurch (Nouvelle-Zélande) le 23 mai et et les All Blacks néo-zélandais, à Wellington le 28 mai. Ceux qui tiendraient absolument à soutenir leurs favoris sur place et qui disposeraient de 44 000 F pourront, du 20 mai au 25 juin, assister aux éliminatoires en Nouvelle-Zélande, aux demi-finales à Sydney et Brisbane et à la finale à Auckland. A la « troisième mi-temps » sont prévues des excursions autour de Sydney, dans les vignobles de la Hunter Valley et sur les plages préférées des surfeurs. Moins cher (mais toujours en demi-pension), un séjour qui, pour 27 540 F permet, du 2 au 23 juin, de suivre la compétition à partir des quarts de finale. Et la possibilité, moyennant un supplément, d'effectuer deux circuits de cinq jours pour goûter un peu à l'Australie. Un forfait de douze jours, comprenant les demi-finales et trois jours à Sydney avant de rejoindre la Nouvelle-Zélande est proposé aussi. En demi-pension et hôtel de luxe pour 26 200 F ; 22 150 F en hôtel bon standing avec petit déjeuner seulement. Renseignements à l'Australian Tourist Commission, 4, rue Jean-Rey, 75015 Paris. Tél. (1) 45-79-80-44.

La Corée sans attendre les JO

(Suite de la page 11.)

Ces statuettes chryséléphantines de l'enfant Bouddha, cette cloche colossale, manifestent le raffinement formel qu'exalte, au sommet d'une route en lacets, la grotte de Sokkuram : au cœur de la pierre, entouré de ses disciples, un Bouddha de marbre blanc, haut de 2 mètres. Est-il déplacé, à le voir regarder vers la mer de l'Est depuis douze siècles, de songer au sourire de Reims ?

L'une et l'autre de pierres posées sans mortier ni cheville, la pagode de Sokka et l'observatoire de Chomsongdae dressent leur décamètre, élancé pour l'une, maladroit pour l'autre, vers les cieux qu'ils conjurent : plus ancienne construction séculière du pays, la tour astronomique est faite d'autant de pierres qu'il est de jours dans l'année. Dans le jardin qui l'entoure, un homme retire les plus gros cailloux, pour ne laisser au sol qu'un gravier de grain uniforme.

A moins de 40 kilomètres de Kyongju, vers le Sud, s'impose une visite à Tongdosa, ensemble de soixante-cinq bâtiments composant un même temple du septième siècle. Dans un paysage rocheux ombré de pins et peuplé d'oiseaux, on appréciera le climat de ferveur bienveillante qui règne parmi les fidèles revêtus de la même tunique grise.

Commodément situées sur la route aérienne de Séoul, ne pas se priver de deux escales qui, chacune, ouvrent un monde. La Chine d'abord, par Hongkong, qui vient d'entrer dans la dernière décennie de son actuel statut.

Echafaudages de bambou

De nuit plus encore, Hongkong est un Manhattan d'Asie, aussi irrationnel et agité que l'est l'île new-yorkaise, dont East River et l'Hudson seraient la mer de Chine. On continue d'y construire, pour peu de temps peut-être, certains des plus beaux gratte-ciel au monde, à l'aide d'échafaudages de bambou.

De même Macao, promise après quatre siècles à un prochain retour à la Chine maternelle, continue-t-elle d'édifier immeubles et casinos au voisinage de maisons portugaises aux balcons ouvragés et couverts de fleurs. Y demeurent cependant d'inattendus terrains vagues, où gisent les carcasses de berlines européennes vieilles d'un demi-siècle.

Bangkok la siamoise fait, quant à elle, le lien entre l'Orient extrême sino-japonais et les pays indo-européens. La langue, proche du sanskrit, le bouddhisme flamboyant du Grand Palais et du temple du Bouddha d'émeraude, les vastes pelouses au cœur de la ville rappellent moins l'Indochine qu'elles n'annoncent la proximité de l'Inde. Il fait 39 degrés à la brune. Des chiens errent au pied des eucalyptus et des palmiers. Dans les rues où à même le sol des hommes prennent leur repos. Moteur pétaradant, les taxis découverts à trois roues parcourent la nuit moite, comme tétanisés.

OLIVIER BARROT.

Carnet de route

● **Pour y aller**

— *Par soi-même :* Air France et Korean Air desservent Séoul depuis Paris *via* la route du pôle (escales à Anchorage et Tokyo) ; Swissair suit la route des Indes (Zurich, Bombay, Hongkong).Les tarifs vont de 11 355 F AR en vol APEX (réservations fermes) à 38 400 F AR en première classe. Les arrêts intermédiaires à Hongkong et Bangkok sont possibles avec Swissair moyennant un léger supplément.

— *En voyage organisé :* l'agence Akiou, filiale des Wagons-lits spécialisée dans l'Extrême-Orient, propose un exhaustif périple accompagné de deux semaines en Corée du Sud, avec escales au retour à Taïpeh et Hongkong, et départs de mai à octobre. Le prix est de 24 500 F, avec un supplément de 2 950 F en chambre individuelle (Akiou, 2, rue de la Paix, 75002 Paris ; tél. : 42-96-15-59).

— *Le passeport français* en cours de validité est requis. Le visa n'est exigé ni en Corée, ni en Thaïlande, ni à Hongkong. Aucune vaccination particulière.

● **A lire**

— Il existe un Que sais-je ? et un Guide bleu Hachette consacrés à la Corée.

— Les Editions de l'Asiathèque ont publié, en 1982, deux romans coréens du dix-huitième siècle.

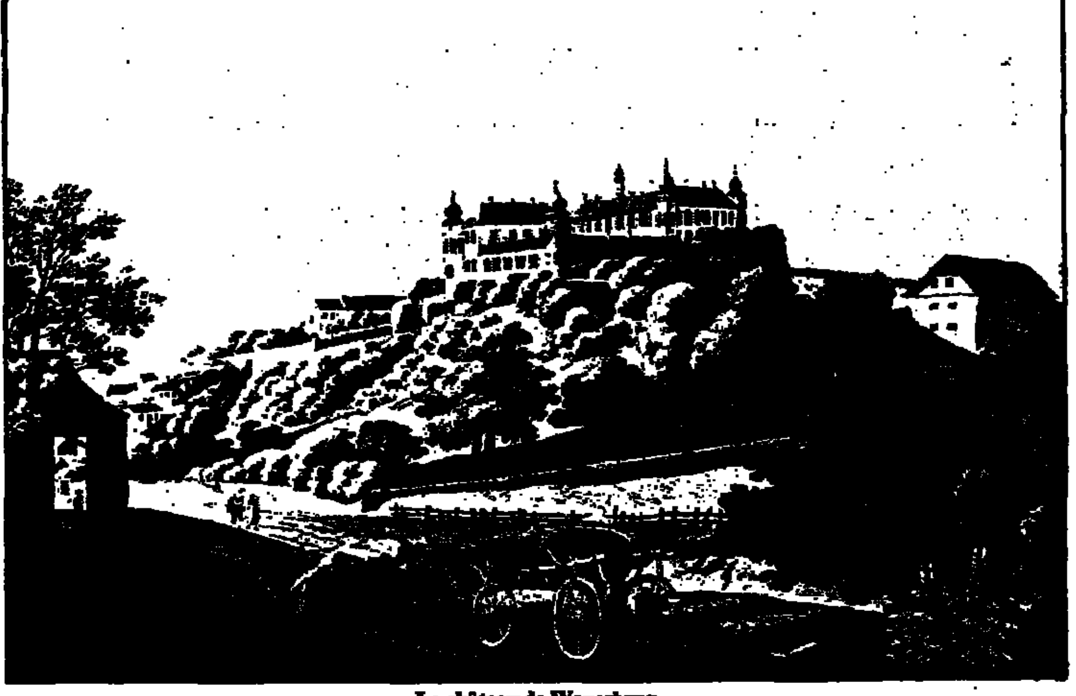
— A la fois guide touristique et précis d'histoire et d'économie, *la Corée du Sud,* de Frédéric Max, rendra grand service (Editions L'Harmattan, 1984).

● **Adresse utile**

— *L'Office national du tourisme de Corée* dispose d'un bureau à Paris, tour Maine-Montparnasse : 33, avenue du Maine, BP 169, 75755 Paris CEDEX 15. Tél. : (1) 45-38-71-23.

L'Autriche vue de Weyerburg

Elle n'est pas toujours dorée, la vie de châtelain. Solution pour les fins de mois difficiles : l'hôte payant. A Weyerburg, en Autriche, un comte et une comtesse reçoivent pour le week-end.



Le château de Weyerburg.

IL était 7 heures et la comtesse entreprenait de réveiller son monde. Enseveli sous l'édredon, le visiteur hésitait à bien comprendre ce qui lui arrivait. Deuxième injonction de la dame. Là, il convenait d'obéir et de commencer à s'extirper de la nuit, de ce lit profond comme un tombeau.

Des tombeaux, nous en avions vu beaucoup, la veille, au fond du caveau impérial, au cœur de Vienne, là où sont inhumés cent quarante membres de la famille impériale, dont douze empereurs et seize impératrices !

« *Silentium !* » intimait une inscription à l'entrée du caveau. Sans effet, apparemment, sur notre guide, cette comtesse qui tentait, ce matin, de nous réveiller et qui, au milieu des cercueils décorés d'abondance, appelait dans sa mémoire des souvenirs historiques. « *Seize enfants et en plus elle faisait l'Europe !* », observa-t-elle ainsi, admirative, devant la sépulture de Marie-Thérèse. Notre comtesse à nous n'avait que cinq enfants et elle avait trouvé le temps de venir, elle-même, *nous chercher* à l'*aéroport*. Puis de nous guider dans sa ville, après avoir garé sa voiture dans la cour d'un palais appartenant à la famille.

Lèche-vitrines haut de gamme. De la célèbre pâtisserie Demel au grand spécialiste du loden. Discrétion des coloris, conformisme des coupes, noblesse des étoffes. Jusqu'au mont-de-piété local — le Dorotheum — qui ressemble à la boutique d'un antiquaire et dont les ventes aux enchères figurent au nombre des événements les plus courus de la ville.

Dans les rues passent des calèches blanches tirées par des chevaux noirs. Furtivement, discrètement, à travers la foule silencieuse qui, en ce samedi, a envahi la zone piétonnière. Disciplinée. A l'intérieur de l'Annakirche — église Sainte-Anne, — des panneaux lumineux indiquent, à la porte des confessionnaux, « *Frei* » — libre — ou « *Bitte warten* » — attendez, s'il vous plaît. Le temps, pour le pécheur impatient, d'aller chez Trzesniewski avaler un sandwich arrosé d'un petit verre de vodka. Voilà une ville qui se sirote et qui se hume. Une ville d'odeurs. En odeur de sainteté. Babel des races et bastion de la chrétienté.

Le diable, il est vrai, rôde encore aux portes de la ville. Hier le Turc, aujourd'hui le Russe. C'est la comtesse qui nous le dit alors que nous faisons route vers le nord de la ville, au-delà du Danube.

Jadis, les frontières étaient des passoires. On entrait comme dans un moulin. Par vagues successives : Romains, Huns, Slaves, Hongrois, Turcs, Français, etc. « *Mon château a été détruit une quarantaine de fois* », précise la comtesse, qui règne aujourd'hui sur Weyerburg qu'elle a patiemment restauré et rendu à la vie. Tel n'est pas le cas de Schonborn, un imposant château voisin appartenant à son beau-père. Inhabité, sans âme, fenêtres aveuglées par des planches et parc pourrissant sur pied. Il est question d'en faire un golf dont le château serait le club-house. On a les saluts qu'on peut : affaire de cœur ou affaire tout court...

« *Déjà nos forêts !* », lance la comtesse alors que nous approchons de son fief. Au milieu d'un champ, près d'un bois, un mirador... pour la chasse au chevreuil. De chaque côté de la route, de hauts poteaux disent qu'en hiver la neige occupe le terrain. Dominant un modeste village, une silhouette massive à laquelle des tourelles au toit en bulbe confèrent une certaine élégance : le château de Weyerburg.

Un pont-levis baissé à jamais. Un vestibule où tout respire la chasse. Sur les murs, des dizaines de bois de jeunes chevreuils. Au portemanteau, des vestes patinées, des chapeaux fatigués, des cors et des clairons. Sur une commode, un fusil. Au rez-de-chaussée, un vaste salon avec une immense cheminée chargée jusqu'à la gueule. Jamais de flambée cependant. Froide et sans âme, la pièce est ostensiblement boudée par la maisonnée.

Une fois pour toutes, la maîtresse de maison a décidé que l'endroit était hanté. Sur un mur, une étoile d'un rouge délavé avec la faucille et le marteau. Pendant la dernière guerre, quelque huit cents soldats soviétiques ont campé dans cette vénérable demeure où résida un temps Alexis, fils de Pierre le Grand.

Occupé depuis 1710, le château ne l'a toujours été qu'épisodiquement, voué qu'il était à la chasse. En 1974, après huit ans passés en Afrique du Sud, le comte et la comtesse de Schonborn s'installeront dans une bâtisse presque en ruine, occupée par une poignée d'ouvriers agricoles.

Un large escalier de pierre conduit au premier étage. Une vaste galerie où le chien du logis, dans son panier, se repose de ses courses à travers bois. A droite, une chapelle où l'on a récemment célébré les noces de la fille de la cuisinière. Des photos en témoignent qui s'ajoutent à des dizaines d'autres rassemblées en de volumineux albums, mémoire collective d'une communauté friande de rassemblements et de fêtes de famille. Une famille où l'on entre, l'espace d'un week-end, non par effraction mais par invitation.

Le soir, avant le dîner, on sirotera une eau-de-vie de pomme dans un verre que le comte se fera un devoir de remplir régulièrement. « *De l'essence d'esprit* », précisera-t-il avec clin d'œil et sourire entendus. Une façon d'oublier que vous trinquez avec Karl Friedrich, comte de Schonborn-Buccheim, descendant d'une lignée de princes-archevêques qui, trois générations durant, régnèrent, par empereur interposé, sur la très catholique Allemagne du Sud. Une activité très lucrative à laquelle l'arrivée de Napoléon allait mettre un terme.

« *Depuis*, observe le comte, *on vit tranquille à la campagne ; on est redevenu des paysans.* » Des paysans qui chasseraient un peu plus que la normale... Ici, en effet, on cultive surtout la chasse et les récits qui en perpétuent le plaisir. Cela commence à l'apéritif avec l'examen des défenses des sangliers récemment abattus par deux des fils, entrés en chasse comme jadis on entrait en religion.

Pas de chasse à table

Arrivée des « héros ». L'aîné se casse en deux pour un baise-main plutôt rigide. On frise le claquement de talons. Le cadet fera de même. Avec le père, les retrouvailles se feront sur un autre registre : celui d'une affectueuse virilité. Tête contre tête, comme deux cerfs qui se jaugent. Une tribu se rassemble et se reconnaît. Dans la cheminée, les braises rougeoient.

Au mur de la salle à manger, un écriteau criblé de plombs sur lequel une écriture enfantine a inscrit : « *Interdit de parler chasse à table* ». On passera outre, bien entendu. Respect des rites. Comme celui de la prière, au début et à la fin du repas, mais dite avec naturel.

Chacun ira ensuite se servir au buffet dressé dans un coin de la pièce. Ce soir-là on parlera de Tchernobyl ou, plus exactement, des effets positifs du nuage radioactif. La chasse ayant été interdite, chevreuils et sangliers ont proliféré, causant de multiples dégâts aux cultures. Le temps pour les Verts de reconsidérer leur hostilité à la chasse...

Et pour le comte, de conforter, au contraire, des certitudes héritées d'une longue pratique d'une activité ancestrale régie par une sorte de code d'honneur. Avec pour règle d'or le respect de la nature et des équilibres qui en assurent l'intégrité.

« *Le gibier est là*, explique le comte. *Le devoir du chasseur est de trouver la tête qui correspond au plan de tir préalablement fixé.* » Ainsi, cette année, a-t-on décidé de tirer quatre-vingt-quatorze chevreuils dont trente brocards. On va même jusqu'à préciser l'âge des animaux à abattre ! Rien d'étonnant, dans ces conditions, d'entendre le comte détailler son « capital » avec la même minutie qu'un financier épluchant son portefeuille d'actions.

Grand seigneur, le comte répugne au compromis. A la chasse comme dans son existence quotidienne. Ainsi notre visite ne perturbera en rien son emploi du temps. Nous *le* suivrons donc, la nuit venue, sur la paille de la bergerie voisine, où *il* ira nourrir au biberon l'agneau rejeté par sa mère. Et nous l'entendrons, à l'aube, charger la chaudière. En notant soigneusement, dans un cahier d'écolier, le nombre exact de bûches ainsi jetées aux flammes.

Méticulosité d'un ingénieur des eaux et forêts ou gestion parcimonieuse ? Après tout, ici comme ailleurs, les châteaux sont des « gouffres à phynances » et les années grignotent les plus beaux patrimoines. Dans la salle à manger, des tableaux font revivre la forêt hongroise et le temps où la famille possédait 260 000 hectares dans les Carpates ! « *C'était le paradis* », commente le comte tandis que la comtesse se réchauffe au poêle de faïence blanche.

Dans le long couloir au parquet grinçant qui mène aux chambres des invités, on remarquera, accrochés de part et d'autre, les portraits de Louis-Philippe, de la duchesse d'Orléans, de Louis d'Orléans, de la princesse de Joinville, d'Antoine et de François d'Orléans. Une galerie qui ressemble fort à l'arbre généalogique des Bourbon-Orléans. « *Ma famille* », confirmera la comtesse.

« *Dans la vie*, expliquera-t-elle, *je n'ai rien appris d'autre qu'à recevoir et à rendre heureux les gens que je recevais. On m'a donné ce grand château, il faut l'utiliser. Les enfants vont partir, cette maison va se vider de sa substance. Il faut qu'elle continue à vivre. Et si, en plus, on peut gagner un peu d'argent, pourquoi pas ?* »

Voilà qui est joliment dit et joliment vécu. Car au-delà des mots, tout, ici, respire une authenticité à mille lieues du trompe-l'œil baroque tant prisé dans ce pays. Quand on ouvre ainsi sa porte à des étrangers, il faut viser juste. Et jouer juste.

On quittera cette demeure avec un seul regret : celui de ne pas avoir pris ses repas dans la cuisine. Comme le fait la famille, une fois les visiteurs envolés.

PATRICK FRANCÈS.

Repères

Dernier admis au sein de « Châteaux en vacances », celui de Weyerburg en Autriche, est situé à une heure de voiture de Vienne. On y pratique la chasse au chevreuil du 16 mai au 15 octobre.

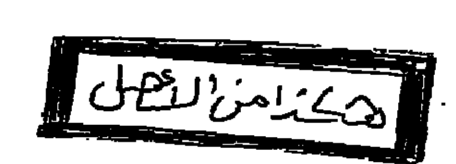
Le prix du séjour est de 1000 F par jour et par personne (petit déjeuner et dîner), auquel il faut ajouter un supplément de 1000 F pour la chasse.

Les hôtes doivent disposer d'une voiture ; ils peuvent la louer à Vienne qui, rappelons-le, est desservie par Air France au départ de Paris, de Lyon et de Nice, conjointement avec Austrian Airlines.

Renseignements auprès de Christian Dromard, BP 4, 78220 Viroflay. Tél. : 30-24-18-16.

L'âge de San-Marino

La République de San-Marino, qui se targue d'être la plus ancienne du monde (*le Monde* du 18 avril), a pour habitude de dater ses actes administratifs selon un calendrier qui lui est propre et qui court à partir de l'année de sa fondation. Ainsi, en 1987, les actes officiels portent la mention « *en l'an 1686 de la fondation de la République* », puisque celle-ci a été instituée en l'an 301 après J.-C., et non... en 1686 comme il a été imprimé par erreur.



ENQUETE



Singapour rejoue son passé

Vers la rénovation de l'hôtel Raffles

Après s'être laissé griser pendant trente ans par le style international, Singapour découvre que ses vieux quartiers ne manquent pas de charme.

RETROUVER l'univers de Somerset Maugham à Singapour, où le romancier avait établi ses bases asiatiques dans les années 20, relève aujourd'hui de l'impossible. L'hôtel Raffles, où il écrivit plusieurs de ses romans à l'ombre des vérandas, est toujours debout, mais la plage qui s'étalait en contrebas a disparu : une tour de soixante-douze étages a été achevée l'an dernier sur des terrains gagnés sur la mer.

Dans cette ville-Etat, qui ressemble chaque jour un peu plus à un vaste centre commercial ou à un complexe de bureaux, la grande bâtisse coloniale au charme suranné, avec ses coursives et ses jardins luxuriants, ressemble fort à un anachronisme. De même que la ville chinoise, avec ses diseurs de bonne aventure, le quartier indien, aux parfums de jasmin et de curry, et le district malais, avec ses mosquées où prient des femmes voilées : les trois quartiers où s'installèrent les premiers immigrants après la fondation de Singapour en 1819, par Sir Stamford Raffles.

Déçus, les touristes boudent Singapour et ne s'attardent plus dans une ville jugée sans caractère. En trente ans, la plupart des vieux quartiers ont été détruits. Bugis Street, célèbre pour son marché nocturne et ses travestis, a disparu l'an dernier à l'occasion des travaux du métro aérien.

Le rouleau compresseur de la modernité n'a pas épargné Chinatown, au cœur de la ville. Bien sûr, on y rencontre encore de vieilles Chinoises ridées en tunique de soie noire, les cheveux relevés dans un petit chignon, qui avalent hâtivement un bol de riz sur un coin de trottoir. Et des échoppes sombres où l'on vous propose des aphrodisiaques à base de poudre de chauve-souris ou de pénis de tigre. Mais les innombrables marchands ambulants qui rendaient la circulation presque impossible dans les rues il y a encore cinq ans ont tous été regroupés dans un centre commercial flambant neuf et climatisé. L'hygiène y a gagné, mais pas l'animation.

Le nombre des touristes, qui contribuent pour 15 % aux rentrées de devises du pays, stagne à trois millions, alors que les autorités se sont fixé pour objectif quatre millions en 1990.

Atteint dans son orgueil économique, le gouvernement de M. Lee Kuan Yew, jusqu'à présent peu soucieux d'architecture, a décidé de changer de cap. Les visiteurs veulent retrouver le parfum des vieux jours ? On va leur en donner. Après s'être rendue célèbre comme la ville la plus moderne de toute l'Asie, Singapour va se payer le luxe de protéger ou de reconstruire son passé : palais des derniers sultans laissés à l'abandon, maisons coloniales à la peinture écaillée et aux tuiles craquelées, où il n'est pas rare de voir un arbre de plusieurs mètres pousser au deuxième étage, vieilles boutiques chinoises ravagées par l'humidité.

Au total, 475 millions de dollars (2,8 milliards de francs) ont été débloqués pour la rénovation, sur cinq ans, de Chinatown, Little India, Arab Street, et des monuments de style britannique. Le propriétaire du Raffles, où Rudyard Kipling et Joseph Conrad ont été relayés par des étrangers en short qui viennent goûter des Singapore Sling (cocktails) fabriqués à la chaîne, a été fermement prié de redonner tout son lustre à l'édifice centenaire, afin qu'il redevienne l'hôtel le plus chic du Sud-Est asiatique.

Cent hectares ont été déclarés « zones préservées », soit 4 % seulement du centre-ville. Une véritable victoire, pourtant, pour les responsables de l'office du tourisme et pour la poignée d'intellectuels qui se désolaient de voir leur culture disparaître sous le béton. *« Pendant trente ans, nous avons rêvé du futur, sans jamais pouvoir l'atteindre. Et, en même temps, nous avons complètement perdu notre passé »*, soupire Peter Wee, dans sa petite boutique d'antiquités. *« Nous sommes passés sans transition du Moyen Age au vingtième siècle »*, renchérit Edwin Lee, professeur d'histoire à l'université.

Le gouvernement, lui, n'a pas de ces états d'âme. *« Ce qui a été rasé ne présentait pas d'intérêt architectural majeur »*, affirment les urbanistes de l'Urban Redevelopment Authority, chargés de la planification de la ville. Ils sont fiers d'avoir transformé Singapour en une capitale fonctionnelle, moderne et agréable, à mille lieues des bidonvilles de 1950. Une ville harmonieuse et sans faute de goût, aux paysages de tours de verre et de buildings étincelants.

Guerre aux taudis

Après le départ des Britanniques en 1959, les autorités ont démoli à tour de bras. A coup d'expropriations, elles se sont emparées à bas prix des terrains les plus convoités pour les revendre ensuite par lots aux promoteurs ou les confier aux sociétés d'HLM. Avec un seul objectif, presque une obsession : reloger la population qui, pour un quart d'entre elle, s'entassait sur 1 % seulement du territoire, dans les taudis de Chinatown où l'on louait son matelas pour quelques heures.

Le pari a été tenu : aujourd'hui, 87 % des Singapouriens vivent dans des appartements dont ils deviennent propriétaires en vingt-cinq ans. Ils disposent de clarté et d'espace dans les immeubles construits par le gouvernement, grandes et mornes barres de quinze étages et « animées » seulement par le linge suspendu à de longs bambous, perpendiculairement à la façade.

Les promoteurs, de leur côté, ont été sans pitié pour les colonnes corinthiennes ou les chapiteaux finement décorés. Ils ont rebâti des bureaux dans des tours de plus en plus hautes et de plus en plus sophistiquées. Parmi les victimes : l'ancien quartier des affaires, dont les maisons coloniales à trois étages ont rapidement été jugées trop petites; de vieux hôtels baroques, comme l'Adelphi, remplacés par des palaces d'un millier de chambres; et, tout récemment, une vieille école britannique, en plein cœur de la ville, sacrifiée pour le centre commercial le plus moderne et le plus haut de la capitale. *« L'espace est précieux à Singapour*, répète-t-on comme une litanie. *Notre île ne fait que 600 kilomètres carrés : nous n'avions pas d'autre choix que de détruire pour reconstruire en hauteur. »*

Nostalgie, connais pas

Les pilons des démolisseurs, les pelleteuses, les grues et les marteaux piqueurs sont devenus l'environnement familier des Singapouriens. *« Quand je regarde mon album de photos, je m'aperçois qu'aucune des rues de mon enfance n'existe encore »*, raconte, sans émotion, Christina Ng, qui n'a pourtant qu'une trentaine d'années.

Les nostalgiques du passé sont une espère rare à Singapour. Et les Occidentaux, qui ne cessent de vanter le charme des vieilles maisons que la plupart des Singapouriens trouvent très laides, étonnent tout le monde. *« Chinatown ne représente que des mauvais souvenirs pour nous : la malaria, la typhoïde, la misère et l'occupation japonaise*, explique Alan Koh, trente-deux ans, président des Jeunes Créateurs de mode. *Nous ne voulons pas des vestiges d'un passé douloureux. Singapour est un pays moderne, qui bouge, et où l'on vit vite. C'est cette image que nous voulons présenter au monde. Pas celle d'une nation sous-développée où l'on circule en cyclo-pousse. »*

Aujourd'hui, les deux tiers des vieux quartiers ont déjà été détruits. Mais, selon les experts, les rescapés sont dignes d'intérêt. *« Malgré l'aspect lamentable de la plupart des édifices, la rénovation ne pose pas de problème majeur : les fondations, la brique et la chaux ont très bien résisté au temps »*, explique Didier Repellin, architecte en chef des Monuments historiques, auquel le gouvernement de Singapour a fait appel.

Comme la plupart des corps de métiers qui ont construit ces maisons ont disparu, il faudra faire appel aux Occidentaux pour retrouver les techniques du passé et former architectes, maçons, charpentiers.

Dans une première phase, le gouvernement va rénover les maisons qui lui appartiennent, soit le quart des zones protégées, en commençant par Chinatown. Du succès de cette opération pilote dépendra l'attitude du secteur privé, que rien n'oblige à agir, l'Etat s'étant contenté d'établir des normes techniques pour ceux qui consentiront à faire un effort. La rénovation coûte cher. Mais, dans une civilisation où rien n'est plus terrible que de perdre la face, les autorités espèrent que la compétition entre propriétaires pour réussir la plus belle façade sera plus efficace que toute mesure d'encouragement ou contraignante.

La vraie difficulté n'est pas la remise en état. *« Nous trouverons toujours les techniques appropriées*, affirme le président du Syndicat des architectes, M. Yong Soo Suan. *Mais comment ramener ces maisons à la vie ? Comment recréer les bruits, les parfums, l'atmosphère ? Je crains que ces quartiers rénovés, malgré l'implantation de musées, d'expositions et de centres d'artisanat prévue par le gouvernement ne deviennent des vitrines du passé pour touristes. »*

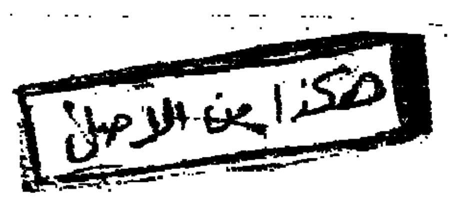
Habitués au genre de confort offert par les grands immeubles climatisés et leurs jardins, la plupart des Singapouriens ne tiennent pas à se retrouver dans des maisons étroites, souvent sombres et peu pratiques. Encore faut-il compter avec les modes : Emeral Hill, cette rue où les maisons rappellent Malacca, est devenue en l'espace de trois ans l'un des lieux de résidence les plus convoités de toute la ville. Restaurées par quelques originaux, ces demeures aux teintes pastel qui datent de la fin du siècle dernier valent aujourd'hui une fortune. *« Vous verrez, dans dix ans les Singapouriens voudront tous revenir habiter dans le centre, comme à New-York ou à Paris »*, prédit Yong Soo Suan.

« L'état d'esprit est semblable à celui de la France de 1964, rappelle Didier Repellin. *Sans Malraux, alors ministre de la culture, tout le quartier Saint-Jean à Lyon aurait été rasé sur décision du maire. »* En France aussi, l'attachement aux vieux quartiers n'est venu qu'après la fascination des grands ensembles.

PASCALE WATTIER.







Radio-télévision

Vendredi 24 avril

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20.35 Variétés : Grand public.
22.00 La séance de 10 heures. Invité : Jacques Villeret.
22.30 Feuilleton : Heimat. D'Edgar Reitz.
23.30 Journal.
23.45 Magazine : Premier balcon.
0.00 *Télévision sans frontière (TSF).* Zoom sur le rock algérien ; Idrissa Diop et Salif Keita.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20.30 Série : Deux flics à Miami.
21.20 Apostrophes.
Magazine littéraire de Bernard Pivot.
L'émission de ce soir est entièrement consacrée à Lech Walesa pour la sortie en langue française – et en première mondiale – de son livre autobiographique *Un chemin d'espoir* (Fayard). Entretien avec Lech Walesa à Gdansk. Edmond Maire et Yves Montand commenteront le livre et l'interview en direct.
22.35 Journal.
22.45 Ciné-club : Le mariage de Chiffon. ■■
Film français de Claude Autant-Lara (1941). Avec Odette Joyeux, André Luguet, Jacques Dumesnil, Louis Seigner.
Autour d'Odette Joyeux, adolescente délurée, qui sait ce qu'elle veut, et manœuvre comme une femme, s'agite une société aristocratique de la Belle Epoque, peinte d'une manière très caustique par Autant-Lara. En fait, ce film – rare – annonçait Douce.

TROISIÈME CHAINE : FR3



20.35 Feuilleton : Les liens du sang.
21.30 Portrait.
Emission proposée par Claude Defrandre et Denis Limon.
Guy des Cars, auteur de romans à succès.
22.25 Journal.

22.50 Magazine : Bleu outre-mer. Emission de la Télévision française d'outre-mer (RFO). Reportage de RFO Nouvelle-Calédonie sur le corail ; reportage de RFO Martinique.
23.45 Prélude à la nuit.
Bourrée pour la main gauche, de Camille Saint-Saëns, interprétée par Annie d'Arco, piano.

CANAL PLUS

21.00 Cinéma : Les cinq mille doigts du Dr T. ■■ Film américain de Roy Rowland (1953) (v.o.). *Conte fantastique et comédie musicale, recours à la psychanalyse et au surréalisme, décors extraordinaires. Hollywood est allé jusqu'à exorciser les démons de la « guerre froide » dans ce rêve d'enfant. Un film rare.* **22.25 Flash d'informations. 22.35 Cinéma : Pancho Villa** □ Film espagnol d'Eugenio Martin (1971). Avec Chuck Connors. **0.00 Cinéma : La maison près du cimetière** □ Film italien de Lucio Fulci (1981). **1.25 Cinéma : Falling in love** ■ Film américain d'Ulu Grosbard (1984). Avec Robert De Niro, Meryl Streep, (v.o.).

LA 5

20.30 Série : L'inspecteur Derrick. 21.35 Série : Serpico. 23.25 Série : Mission impossible. 0.20 Série : L'inspecteur Derrick. 1.25 Série : Kojak. 2.20 Série : Star Trek.

M 6

20.30 Série : Dynastie. Le garde. **21.30 Série : Cagney et Lacey.** (15e épisode). ▶ **22.30 Ciné-Club : Les visiteurs du soir** ■■ Film français de Marcel Carné (1942). Avec Arletty, Jules Berry, Marie Dea, Marcel Herrand, Alain Cuny. *La mythologie de Prévert et de Carné adaptée aux circonstances des années 40 : évasion hors du temps, grands et superbes décors médiévaux, beauté des images, rythme lent, hiératique, truquages fantastiques. Un événement artistique français sous l'Occupation.* **0.30 Magazine : La saga du rock** (rediff.).

FRANCE-CULTURE

20.30 Le grand débat. La police dans la société française (2e partie). **21.30 Musique : Black and blue.** Johnny Griffin intime. **22.30 Nuits magnétiques.** Les gens... tout de même ; Modernité ; Le Congo. 4. Communication. **0.10 Du jour au lendemain.**

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 29 janvier 1987 au Grand Auditorium) : Concerto pour piano, chœur d'hommes et orchestre, op. 39, de Busoni ; La tragédie de Salomé, drame chorégraphique, op. 50, de Schmitt, par le Nouvel Orchestre philharmonique et le chœur de Radio-France, dir. Marek Janowski, chef de chœur Michel Tranchant. **22.20 Les soirées de France-Musique.** *A 22.30, Les pêcheurs de perles ; 0.30,* Méli-mélodame.

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi.

Samedi 25 avril

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

14.30 Magazine : Les animaux du monde.
15.00 Dessin animé : GI Joe, héros sans frontières.
15.30 Tiercé à Evry.
15.45 Magazine : Temps X. Emission d'Igor et Grichka Bogdanov.
17.05 Mini-mag.
17.30 Feuilleton : Cogne et gagne.
18.30 Série : Agence tous risques.
19.25 D'accord, pas d'accord.
19.35 Cocoricocoboy.
20.00 Journal.
20.30 Tirage du Loto.
20.35 Série noire : Sa majesté le flic.
Téléfilm de Jean-Pierre Decourt et André Ruellan. Avec Bernard Fresson, Gérard Darier, Evelyne Buyle, Philippe Nicaud.
Rediffusion d'un bon « Série noire » : l'histoire d'un étrange accord entre un flic solitaire et un voleur qui vient de sortir de prison. Il s'agit de traquer un truand que tous deux ont de bonnes raisons de vouloir coincer.
22.00 Droit de réponse.
Emission de Michel Polac.
Thème : Allons, enfants (les lycées militaires).
0.00 Journal.
0.20 Série : Les incorruptibles.
Le roi de l'artichaut.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

14.25 Dessins animés.
14.35 Les jeux du stade.
Demi-finale du championnat de France de rugby ; cyclisme : Amstel race ; self défense.
17.00 Série : Cannon.
17.50 Magazine : Modes in France.
18.50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19.10 D'accord, pas d'accord.
19.15 Actualités régionales.
19.40 Affaire suivante.
20.00 Journal.

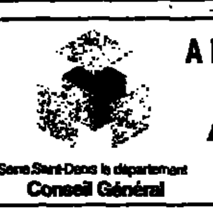


20.30 Variétés : Champs-Elysées.
Emission présentée par Michel Drucker.
Spécial Tino Rossi. Avec Mireille Mathieu, Charles Aznavour, Diane Dufresne, Patrick Sébastien, Jacqueline Pagnol.
21.55 Série : Les rois maudits.
D'après Maurice Druon. 3e épisode.

23.45 Les enfants du rock.
Le clip de la semaine; Rock Report : magazine hebdomadaire d'actualité sur le rock ; Parcours : Johnny Clegg, Savuka et Renaud en Afrique du Sud.
0.15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3





14.00 Tennis : Open de Monte-Carlo (demi-finales).
19.00 Flash d'informations.
19.15 Actualités régionales.
19.53 Dessin animé : Ulysse 31.
20.04 Disney Channel.
22.00 Journal.
22.25 Magazine : Le divan. Invité : Robert Hossein.
22.45 Série : Dynastie.
23.30 Magazine : L'art en tête.
Jeu culturel sur une idée de Jean-Pierre Guérin.
0.00 Prélude à la nuit.
Romance no 2 en fa majeur, opus 50, pour violon et orchestre, de Beethoven, interprétée par l'Ensemble orchestral de Paris, sous la direction de Jean-Pierre Wallez.

CANAL PLUS

14.00 Téléfilm : Les derniers beaux jours. 15.20 Série : Flash Gordon. 15.40 Série : Mr Gun. 16.10 Cabou cadin. 16.40 Série : Espion à la mode. 17.25 Documentaire : Les allumés du sport. 17.50 Téléfilm : L'ultime combat. 19.30 Flash d'informations. 19.35 Top 50. 20.30 Téléfilm : Détours amoureux. 22.05 Flash d'informations. 22.15 Basket (demi-finale du championnat de France, match retour). **23.45 Cinéma : Phenomena.** ■ Film italien de Dario Argento (1985). Avec Jennifer Connely, Daria Nicolodi, Dalila Di Lazzaro, Patrick Bauchau, Donald Pleasence. *Des assassinats sont commis dans une pension suisse pour jeunes filles. L'une des élèves, somnambule, qui peut communiquer par télépathie avec les insectes, est mêlée à des événements étranges. Et c'est peu dire tant cette histoire d'horreur, bien dans la veine de Dario Argento, est embrouillée. Attention, le distributeur français avait demandé des coupures au réalisateur.*

LA 5

13.55 Série : Lou Grant. 14.50 Série : Kojak. 15.45 Série : Shérif, fais-moi peur. 16.40 Dessin animé : King Arthur. 17.10 Dessin animé : Tu as le bonjour d'Albert. 17.45 Série : Arnold et Willy. 18.10 Série : Tonnerre mécanique. 19.05 Série : Happy days. 19.35 Série : K 2000. 20.30 Feuilleton : Shaka Zulu. (3e épisode.) **22.10 Série : Hill street blues. 23.05 Série : Mission impossible. 0.00 Série : Lou Grant. 0.50 Série : Kojak. 1.45 Série : Star Trek.**

M 6

14.30 Série : L'homme au katana. Les joyaux de la couronne. **15.30 Hit des clubs.** Les meilleurs titres français et internationaux de la semaine. **16.30 Téléfilm : Pêchers millions. 18.00 Série : La petite maison dans la prairie.** Un Noël inoubliable (2e partie). **18.30 Série : Drôles de dames.** Une radio pour les filles. **19.30 Journal. 20.00 Magazine : Turbo.** Tous les moteurs : automobile, avion, bateau, moto, camion. **20.30 Téléfilm : Mitchell. 22.00 Musique : Rythmix.** Concert Japan-Oil on Canvas. **23.00 Série : Section 4.** Le fourgon blindé. **23.50 Magazine : Jazz 6.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Grand Guignol. Au téléphone, d'André de Lorde et Charles Foley ; Vers l'au-delà, de Charles Hellem et Pol d'Estoc. **22.10 Démarches.** Park, de Jones Gray. **22.30 Musique : Perspectives du XXe siècle.** Le sentiment du sacré. **0.05 Clair de nuit.**

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné à l'Académie de musique de Philadelphie) : Roméo et Juliette, de Tchaïkovski ; Don Pasquale, de *Donizetti ; I Capuletti e i Montecchi, de Bellini ; Louise, de* Charpentier ; Le barbier de Séville, de Rossini ; Les pins de Rome, de Respighi, par l'Orchestre de Philadelphie, dir. Riccardo Muti. **23.00 Nuits parallèles.** Cas particuliers ; à 0.00 Moondog, clochard céleste.

Dimanche 26 avril

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12.00 Magazine : Télé-foot.
13.00 Journal.
13.25 Série : Starsky et Hutch.
14.20 Variétés : A la folie, pas du tout et Sport dimanche.
Grand Prix de moto en Espagne.
16.00 Tiercé à Longchamp.
16.15 Variétés : A la folie, pas du tout (suite).
18.00 Série : Pour l'amour du risque.
19.00 Magazine : Sept sur sept.
Emission de Jean Lanzi et Anne Sinclair.
Invité : Elie Wiesel, prix Nobel de la paix 1986, romancier (la Nuit, le Crépuscule au loin, le Mendiant de Jérusalem, le Cinquième fils...)
19.55 Tirage du Loto sportif.
20.00 Journal.
20.35 Cinéma : 100 000 dollars au soleil. ■
Film français d'Henri Verneuil (1963). Avec Jean-Paul Belmondo, Lino Ventura, Réginald Kernan, Andréa Parisy.
Un chauffeur d'une entreprise de transports du Sud marocain s'enfuit, dans le désert, avec un camion contenant une cargaison précieuse, et une fille. Deux autres chauffeurs le poursuivent. Des personnages que fait agir l'appât du gain, une action mouvementée, une technique sans défaut et des acteurs célèbres.
22.30 Sport dimanche soir.
23.30 Journal.
23.50 Magazine : C'est à lire.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

12.05 Dimanche Martin.
Entrez, les artistes.
13.00 Journal.
13.20 Tout le monde le sait.
14.30 Série : Les deux font la paire.
15.20 L'école des fans.
16.25 Le kiosque à musique.
17.00 Feuilleton : En route vers l'enfer.
18.00 Jeu : Monsieur Festival.
18.35 Stade 2.
Escrime ; Basket : Championnat de France ; Football : Coupe de France (1/8e de finale retour) ; Rugby ; Moto ; Motocross ; Cyclisme, etc.
19.30 Série : Maguy.
20.00 Journal.
20.30 Série : Les enquêtes Caméléon.
Les gens d'en face, téléfilm de Philippe Monnier. Avec Dany Carrel, Roger Carel, Sabine Paturel.
21.50 Magazine : Projection privée. De Marcel Jullian. Invité : Gustave Thibon, philosophe.
22.55 Journal.
23.10 Jazz : Festival d'Antibes-Juan-les-Pins 1986.
Carmen Mc Rae, grande chanteuse, grande pianiste, l'intégrité du jazz.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

12.00 Cheval mon ami.
12.30 Espace 3 : Technal.
12.45 Espace 3 : Crédit lyonnais.
13.00 Flash d'informations.
13.04 Magazine : D'un soleil à l'autre.
13.30 Sports loisirs.
Tennis : Open de Monte-Carlo (finale). Ski bosses.
18.00 Documentaire : Splendeur sauvage.
18.25 RFO Hebdo.
18.55 Amuse 3.
19.45 Jeu : Cherchez la France.
20.04 Série : Benny Hill.
20.35 Série : Manimal.
La femme-louve.
21.25 Documentaire : L'homme et la musique.
Présenté par Yehudi Menuhin.
22.20 Journal.
22.45 Cinéma de minuit :
Un homme perdu. ■■■
Film allemand de Peter Lorre (1951) Avec Peter Lorre.
▶ *En Allemagne, dans un camp de réfugiés civils, en 1945, le médecin, qui porte un faux nom, reconnaît un homme qui a été mêlé à sa vie passée et s'interroge sur lui-même à partir de ses souvenirs. Inoubliable interprète de* M. le Maudit *de Fritz Lang, exilé anti-nazi, Peter Lorre, à travers le récit d'un cas pathologique, a traité le problème de la responsabilité individuelle dans les délits politiques de l'Etat hitlérien.*
0.20 Prélude à la nuit.
Scherzo pour piano de Charles Grilles, interprété par Noël Lee.

CANAL PLUS

12.00 Dessins animés. 12.05 Série : Rambo. 13.00 Flash d'informations. 13.05 Série : Rawhide. 14.00 Série : Mr Gun. 14.35 Rugby (1/2 finale du championnat de France). **16.50 Série : Les monstres. 17.10 Documentaire : Cascades, trucages et cinéma. 18.00 Cinéma : La fureur du dragon.** □ Film de Hongkong de Bruce Lee (1973). Avec Bruce Lee, Nora Miao, Chuck Norris. **19.30 Flash d'informations. 19.35 Ça cartoon ! 20.30 Cinéma : Chorus line.** ■■ Film américain de Richard Attenborough (1985). Avec Michaël Douglas, Alyson Reed, Michaël Blevins, Yamil Borges, Gregg Burge. *Un metteur en scène de Broadway, qui monte une comédie musicale, fait passer des auditions à des danseurs et des danseuses. Une ancienne maîtresse, qui l'a quitté, vient tenter sa chance. La sélection est rigoureuse. La tension constante de la préparation d'un spectacle où chaque candidat et candidate est poussé(e) à un psychodrame. Original, fermement réalisé, très bien joué.* **22.20 Flash d'informations. 22.30 Magazine : vidéoplaisir. 23.00 Cinéma : Le dernier saut.** □ Film français d'Edouard Luntz (1970). Avec Maurice Ronet, Michel Bouquet, Cathy Rosier, Eric Penet, André Rouyer. **0.35 Cinéma : Mort sur le gril.** ■ Film américain de Sam Raimi (1985). Avec Reed Birney, Sheree J. Wilson, Paul Smith, Brion James, Edward E. Pressman. **2.00 Série : Espion à la mode.**

LA 5

12.10 Série : Shérif, fais-moi peur. 13.05 Série : Hill Street Blues. 14.00 Série : Serpico. 15.45 Série : Shérif, fais-moi peur. 16.40 Dessin animé : King Arthur. 17.10 Dessin animé : Tu as le bonjour d'Albert. 17.45 Série : Arnold et Willy. 18.10 Série : Tonnerre mécanique. 19.05 Série : Happy Days. 19.35 Série : K 2000. 20.30 Cinéma : Black Sunday. □ Film américain de John Frankenheimer (1976). Avec Robert Shaw, Bruce Dern, Marthe Keller. **22.45 Série : Hill Street Blues. 23.40 Série : Mission impossible. 0.35 Série : Lou Grant. 1.30 Série : Kojak. 2.20 Série : Star Trek.**

M 6

12.45 Journal. 13.00 Série : Laredo. L'or coule à flots. **14.00 Jeu : Hou la la !** Emission de Georges Lang. **15.00 Série : L'île fantastique.** Le divertissement et le vin. **16.00 Musique : Revenez quand vous voulez.** Emission de Philippe Meyer. *A la découverte d'une œuvre, d'un compositeur ou d'un genre musical.* **18.00 Série : La petite maison dans la prairie.** *Un handicap (1re partie).* **18.30 Série : Drôles de dames.** Feu à volonté. **19.30 Journal. 20.00 Magazine : Carabine FM. 20.30 Téléfilm : La dame aux camélias. 22.05 Journal et supplément sport. 22.20 Magazine : Images et dessert.** Magazine des gastronomes de l'image. **23.20 Musique : Concert. 0.00 Flash d'informations. 0.05 Musique : 6 Nuit. 0.15 Flash d'informations. 0.20 Musique : 6 Nuit. 0.30 Flash d'informations. 0.35 Musique : 6 Nuit. 0.45 Flash d'informations. 0.50 Musique : 6 Nuit.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Atelier de création radiophonique. L'auteur et autre Bernard Noël. **22.30 Musique : Ricercare.** Les suites nos 2, 4 et 5 de Jean-Sébastien Bach, pour violoncelle baroque.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 9 mars 1987 à la Comédie des Champs-Elysées) : Suite pour violoncelle en ut majeur BWV 1009, de Bach ; Suite pour violoncelle, de Cassado ; Sonate pour violoncelle op. 8, de Kodaly, par Janos Starker, violoncelle. **23.00 Les soirées de France-Musique.** A 23.05 Climats : *la famille El Atrache ; à 1.00, Champ d'étoiles,* voyage à travers la chanson.

Audience TV du 23 avril 1987 (BAROMÈTRE LE MONDE/SOFRES-NIELSEN)

Audience instantanée, région parisienne

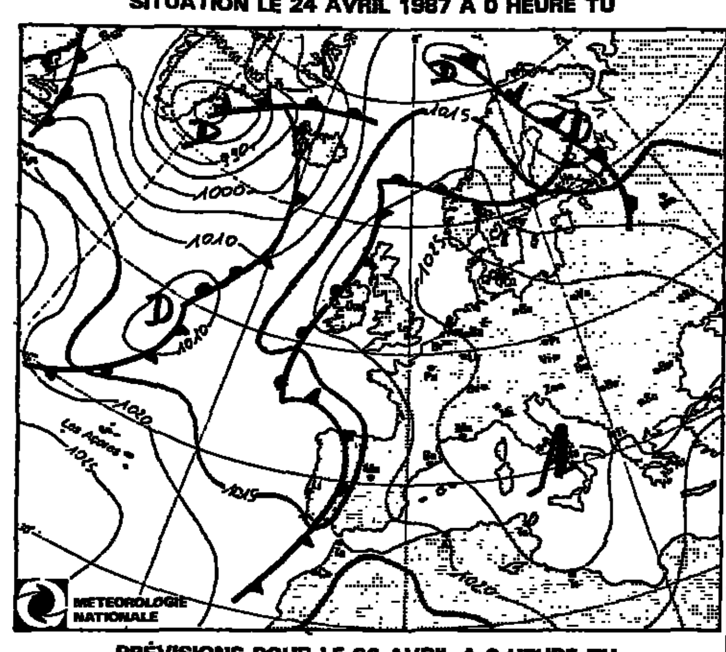
HORAIRE	FOYERS AYANT REGARDÉ LA T.V. (en %)	TF1	A2	FR3	CANAL +	LA 5	M6
19 h 22	53.5	18.3	18.8	5.0	3.5	7.4	1.0
19 h 45	55.9	8.4	15.8	13.4	1.0	12.9	5.0
20 h 16	58.9	8.9	18.3	14.9	0.5	14.4	3.0
20 h 41	60.4	8.9	18.3	15.8	0.5	12.4	5.4
22 h 08	24.8	12.4	2.5	2.0	2.0	5.4	0.5
22 h 44	15.3	2.5	4.0	0.3	1.0	6.4	1.0

Programmes du jeudi 23 avril, à 20 h 30. TF1 : Questions à domicile, *avec Michèle Barzach ; A2 :* Superman II *(film) ; FR3 :* César *(film) ; Canal Plus :* Suivez mon regard *(film) ; la 5 :* le Convoi *(film) ; M 6 :* le Soldat bleu *(film).*

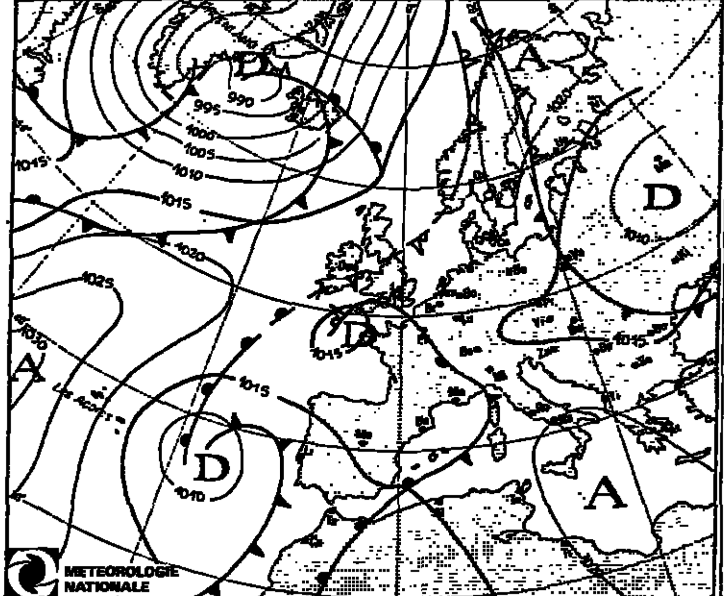
Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 24 AVRIL 1987 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 26 AVRIL A 0 HEURE TU



Evolution probable du temps en France entre le vendredi 24 avril à 0 heure et le dimanche 26 avril à 24 heures.

Des masses d'air chaud, humide et instable venant d'Espagne envahiront le pays. Un épisode pluvio-orageux abordera les régions atlantiques vendredi après-midi. Il traversera la majeure partie du pays samedi, et atteindra les régions de l'Est dimanche. Après son passage, les températures seront en baisse et le temps redeviendra plus variable.

Samedi : de la Bretagne, à l'Aquitaine, au Massif Central et au golfe du Lion, après un début de matinée pluvieux et orageux, le ciel redeviendra plus variable par l'ouest. Des éclaircies gagneront les régions de la Bretagne à l'Aquitaine en cours de matinée, puis le Centre, l'ouest du Massif Central et le Midi-Pyrénées l'après-midi. Ces éclaircies alterneront avec des passages nuageux accompagnés d'averses éparses qui pourront être localement orageuses en soirée.

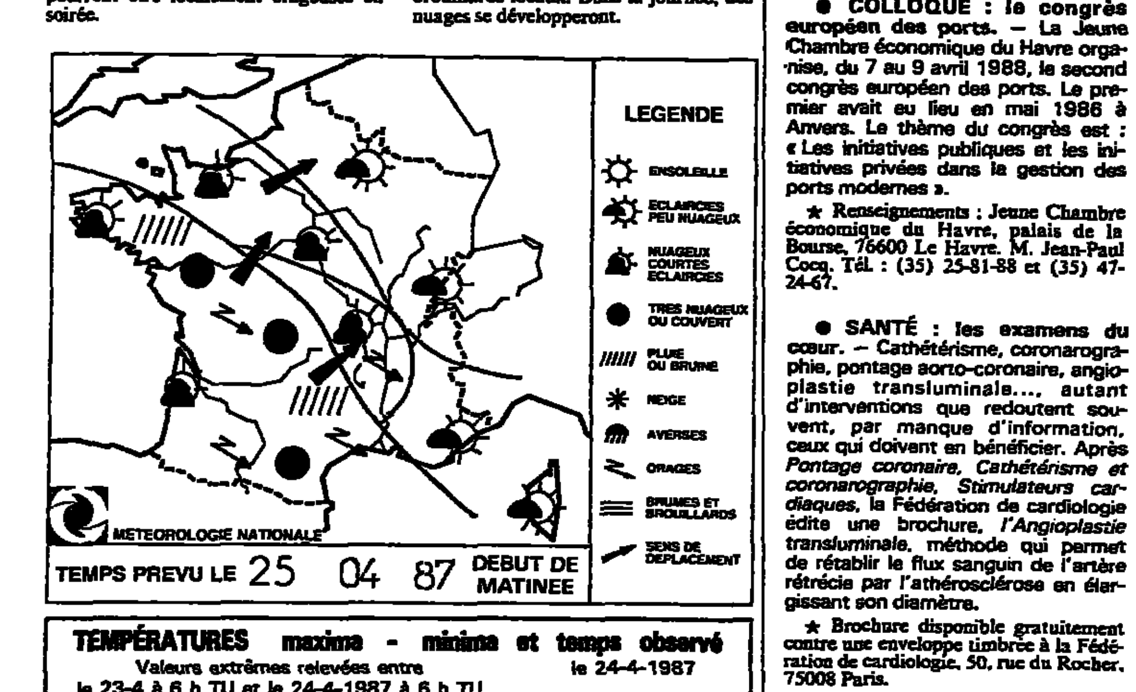
Du Cotentin à la Normandie, au Bassin parisien, au Lyonnais, le ciel sera voilé le matin. L'après-midi, des pluies orageuses gagneront ces régions.

Plus à l'est, du Nord au Nord-Est, et des Alpes aux régions à l'est du Rhône et à la Corse, après un début de matinée bien ensoleillé, le ciel se voilera et des orages isolés éclateront en soirée.

Les vents de sud souffleront assez forts en rafales.

Dimanche : les pluies orageuses évacueront les régions du Nord à la Bourgogne, au nord des Alpes et à l'Alsace en cours de journée, mais le ciel y restera nuageux. Des orages isolés éclateront encore sur les Alpes. Les températures varieront entre 11 et 13 degrés au lever du jour, et 17 à 20 degrés dans l'après-midi.

Sur le reste du pays, le début de matinée sera brumeux avec des bancs de brouillards locaux. Dans la journée, des nuages se développeront.



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé

Valeurs extrêmes relevées entre le 23-4 à 6 h TU et le 24-4-1987 à 6 h TU — le 24-4-1987

FRANCE											
AJACCIO	20	6	D	TOURS	23	9	N	LOS ANGELES	32	14	D
BIARRITZ	28	14	P	TOULOUSE	20	13	C	LUXEMBOURG	19	9	D
BORDEAUX	24	13	C	POINTE-A-P.	32	25	C	MADRID	26	14	P
BOURGES	23	8	N	**ETRANGER**				MARRAKECH	34	13	D
BREST	23	12	N	ALGER	24	15	C	MEXICO	22	9	B
CAEN	21	6	N	AMSTERDAM	20	7	D	MILAN	21	7	D
CHERBOURG	18	8	N	ATHÈNES	19	10	D	MONTRÉAL	15	8	A
CLERMONT-FERR.	24	8	D	BANGKOK	39	26	C	MOSCOU	1	−3	C
DIJON	22	5	D	BARCELONE	19	11	N	NAIROBI	27	19	N
GRENOBLE St-M-H	25	6	D	BELGRADE	15	4	D	NEW-YORK	20	8	P
LILLE	21	7	D	BERLIN	16	4	D	OSLO	17	5	C
LIMOGES	22	12	N	BRUXELLES	20	7	D	PALMA-DE-MAL.	25	13	N
LYON	22	6	D	LE CAIRE	29	17	D	PÉKIN	25	8	D
MARSEILLE-MAR.	21	8	N	COPENHAGUE	16	3	N	RIO-DE-JANEIRO	29	24	N
NANCY	21	4	B	DAKAR	31	22	D	ROME	20	6	B
NANTES	24	13	C	DELHI	42	27	D	SINGAPOUR	32	25	N
NICE	19	12	D	DJERBA	19	14	D	STOCKHOLM	16	3	N
PARIS-MONTS.	23	12	D	GENÈVE	20	5	D	SYDNEY	18	13	A
PAU	25	11	C	HONGKONG	29	24	N	TOKYO	22	14	N
PERPIGNAN	19	11	C	ISTANBUL	9	5	N	TUNIS	21	12	D
RENNES	23	9	C	JÉRUSALEM	23	8	D	VARSOVIE	9	8	N
ST-ÉTIENNE	22	5	D	LISBONNE	22	11	P	VENISE	16	7	D
STRASBOURG	21	5	D	LONDRES	21	7	N	VIENNE	15	5	D

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

PHILATÉLIE

La série « Europa »

Les P et T mettront en vente générale le lundi 27 avril les deux timbres annuels de la série « Europa » sur le thème « Arts modernes avec priorité à l'architecture », Claude Vasconi (2,20 F) et « Rob » Mallet-Stevens (3,40 F) (*le Monde* du 18 avril).

La première émission de cette série a eu lieu en 1956 dans les six pays qui, à l'époque, constituaient la Communauté économique européenne : la République fédérale d'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas. Le sujet en était une allégorie représentant la construction de l'Europe et le choix s'était porté sur le sujet proposé par la France, un dessin de Daniel Gonzague. L'émission eut lieu le 15 septembre en France ; il y avait deux valeurs, 15 F en typographie et 30 F en taille-douce gravée par Jules Piel.

Depuis 1960, la série comporte deux mentions en plus du nom du pays émetteur et de la valeur faciale : le mot « Europa », en latin pour ne pas froisser les susceptibilités nationales, et le sigle CEPT (Communauté européenne des postes et télécommunications).

Dès 1957, on note le premier accroc au choix du sujet commun : la Sarre et la Suisse apparaissent au nombre des pays émetteurs, préfigurant l'« explosion » actuelle. En 1986, en effet, trente-six pays ou administrations postales ont émis des timbres dans la série Europa, soit plus de soixante-dix valeurs différentes. En règle générale, chaque pays en émet deux, mais leur nombre peut varier de une à... huit !

L'appartenance à la Communauté économique européenne n'est donc pas une condition nécessaire à l'émission des timbres « Europa ». Si la Sarre a disparu du nombre des pays émetteurs, d'autres sont venus s'y ajouter : l'Autriche, Chypre, Malte, la Turquie et même la Yougoslavie depuis 1969. Figurent aussi les principautés comme Monaco, Andorre (postes française et espagnole), Saint-Marin, le Liechtenstein et des administrations postales, telles Jersey, Guernesey, l'île de Man, les Açores, Madère ou les îles Féroé.



A gauche, le premier timbre « Europa ». Ci-dessous et ci-contre, la série émise en France en 1974 sur le thème « sculpture ».

A partir de 1974, l'allégorie européenne commune, si possible, à tous les pays émetteurs – malgré des exceptions notables, telles les deux graphismes totalement différents émis en 1971 par la France – cède la place à un simple thème, plus facile, sans doute, à faire respecter. Par exemple, « Sculptures » en 1974, « Tableaux » en 1975, « Paysages » en 1977, « Histoire postale » en 1979, « Folklore » en 1981...

Aisée au début – il n'y avait que treize valeurs en 1956 – la collection de la série « Europa » est devenue plus difficile avec, maintenant, près de soixante-quinze valeurs annuelles, sans compter les blocs (six en 1982). Mais surtout, elle est devenue très onéreuse, d'autant plus que quelques séries tirées en quantités insuffisantes ont fait l'objet de spéculation.

Rubrique réalisée par la rédaction du *Monde des philatélistes* 24, rue Chauchat, 75009 Paris. Tél. : (1) 42-47-99-08

En filigrane

● **Prix littéraire de l'Académie de philatélie.** – Pascal Rabier, adjoint au directeur du Musée de la poste de Paris, s'est vu remettre le 4 avril le prix littéraire de l'Académie de philatélie pour son mémoire de DESS intitulé *Regard sur la presse philatélique française.* Cet ouvrage pourra être consulté à la bibliothèque du musée.

● **Collectionneurs des pays scandinaves.** – La société philatélique franco-britannique a décidé d'aider à la création d'un groupe de collectionneurs des pays scandinaves. Ce groupe permettrait aux intéressés d'organiser un réseau de circulation sur toute la France, d'utiliser le support du bulletin de la Société franco-britannique pour des articles et de se retrouver lors des réunions parisiennes. Les philatélistes peuvent écrire à la société, 4, allée de la Toison-d'Or, 94000 Créteil.

● **Ferphilex 87.** – Les cheminots philatélistes organisent du 22 au 24 mai, au Parc des expositions de la porte de Versailles à Paris, Ferphilex 87, à l'occasion du seizième congrès international des cheminots philatélistes européens et de la quatorzième exposition philatélique internationale. A cette occasion, les cheminots philatélistes ont lancé l'opération « cartes de membre du comité de soutien à Ferphilex 87 » qui, sous la forme d'une carte philatélique, permet l'entrée gratuite permanente pendant la durée de l'exposition et la participation à une tombola (1er prix : un bloc « Strasbourg 1927 » coté 6 750 F). Cette carte, vendue 100 F, est à commander à R. Menard, 45, boulevard Gallieni, 95100 Argenteuil (les Cheminots philatélistes, CCP 33 668 10 S La Source). Des souvenirs philatéliques seront également en vente (renseignements auprès de J. Blau, 39, rue Emile-Tabarant, La Roche-Saint-Cydroine, 89400 Migennes).

● **Administrations postales étrangères.** – Voici la suite des adresses des administrations postales étrangères :

Ethiopie : Ethiopian Postal Service, Philatelic Section, PO Box 1112, Addis-Abeba, Ethiopie.

Irlande : Irish Philatelic Service, General Post Office, Dublin 1, Irlande.

Vanuatu : Philatelic Bureau, Port-Vila, Vanuatu.

BULLETIN D'ENNEIGEMENT

Voici les hauteurs d'enneigement aux 22 et 23 avril. Elles nous sont communiquées par l'Association des maires des stations françaises de sports d'hiver (61, boulevard Haussmann, 75008 Paris), qui diffuse aussi ces renseignements sur répondeur téléphonique au 42-66-64-28.

Les chiffres indiquent, en centimètres, la hauteur de neige en bas puis en haut des pistes.

SAVOIE, HAUTE-SAVOIE

Les Arcs : 35-200 ; Bonneval-sur-Arc : 70-110 ; Carroz-d'Araches : 0-190 ; Chamonix-Mont-Blanc : 0-270 ; Châtel : 80-190 ; La Clusaz-Manigod : 5-205 ; Les Contamines-Montjoie : 20-100 ; Le Corbier : 30-120 ; Crest-Voland : 10-120 ; Flaine : 85-185 ; Les Gets : 30-60 ; Le Grand-Bornand : 35-140 ; Megève : 10-110 ; Les Menuires : 35-200 ; Méribel : 70-220 ; Peisey-Nancroix-Vallandry : 20-140 ; Praz-de-Lys-Sommand : 50-100 ; La Rosière : 130-255 ; Saint-Gervais-Le Bettex : 20-120 ; Les Saisies : 80-150 ; Samoëns : 50-150 ; Tignes : 150-170 ; La Toussuire : 40-80 ; Valfréjus : 100-170 ; Valloire-Galibier : 10-130 ; Valmorel : 40-120 ; Val-Thorens : 125-240.

ISÈRE

L'Alpe-d'Huez : 115-320 ; Alpe du Grand-Serre : 0-120 ; Chamrousse : 40-80 ; Le Collet-d'Allevard : 10-60 ; Villard-de-Lans-Corrençon : 15-80.

ALPES DU SUD

Auron : 20-120 ; La Foux-d'Allos : 20-90 ; Isola 2000 : 100-150 ; Montgenèvre : 40-100 ; Orcières-Merlette : 25-80 ; Pra-Loup : 25-80 ; Risoul 1850 : 50-90 ; Serre-Chevalier : 20-110 ; Superdévoluy, 15-220 ; Vars : 40-60.

PYRÉNÉES

Ax-les-Thermes : 0-50 ; Cauterets-Lys : 40-160 ; Gourette : 20-120.

MASSIF CENTRAL

Le Mont-Dore : 0-35.

LES STATIONS ÉTRANGÈRES

Pour les stations étrangères, on peut s'adresser à l'office national du tourisme de chaque pays. Allemagne : 4, place de l'Opéra, 75002 Paris, tél. : 47-42-04-38 ; Andorre : 111, rue Saint-Honoré, 75001 Paris, tél. : 45-08-50-28 ; Autriche : 47, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, tél. : 47-42-78-57 ; Italie : 23, rue de la Paix, 75002 Paris, tél. : 42-66-66-68 ; Suisse : 11 *bis*, rue Scribe, 75009 Paris, tél. : 47-42-45-45.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du jeudi 23 avril :

DES ARRÊTÉS

● Du 24 mars 1987 fixant les effectifs de certains personnels hospitaliers et universitaires des centres hospitaliers et universitaires.

● Du 26 mars 1987 portant classement de communes en zones défavorisées dans neuf départements.

● Du 10 avril 1987 portant homologation d'un label agricole (bœuf charolais du Bourbonnais).

DES LISTES

● Des candidats admissibles aux épreuves d'accès au cycle préparatoire au second concours d'entrée à l'Ecole nationale de la magistrature (session ouverte le 16 février 1987, première et deuxième série).

● Des élèves ayant obtenu le diplôme d'ingénieur des industries agricoles et alimentaires et le diplôme d'ingénieur agronome de l'Institut national agronomique Paris-Grignon en 1986.

EN BREF

● **COLLOQUE : le congrès européen des ports.** – La Jeune Chambre économique du Havre organise, du 7 au 9 avril 1988, le second congrès européen des ports. Le premier avait eu lieu en mai 1986 à Anvers. Le thème du congrès est : « Les initiatives publiques et les initiatives privées dans la gestion des ports modernes ».

★ Renseignements : Jeune Chambre économique du Havre, palais de la Bourse, 76600 Le Havre. M. Jean-Paul Cocq. Tél. : (35) 25-81-88 et (35) 47-24-67.

● **SANTÉ : les examens du cœur.** – Cathétérisme, coronarographie, pontage aorto-coronaire, angioplastie transluminale..., autant d'interventions que redoutent souvent, par manque d'information, ceux qui doivent en bénéficier. Après *Pontage coronaire, Cathétérisme et coronarographie, Stimulateurs cardiaques*, la Fédération de cardiologie édite une brochure, *l'Angioplastie transluminale*, méthode qui permet de rétablir le flux sanguin de l'artère rétrécie par l'athérosclérose en élargissant son diamètre.

★ Brochure disponible gratuitement contre une enveloppe timbrée à la Fédération de cardiologie, 50, rue du Rocher, 75008 Paris.

Les mots croisés se trouvent dans « le Monde sans visa » page 16

LOTO n° 16 — TIRAGE DU MERCREDI 22 AVRIL 1987

1 7 16 27 31 32 — 14

PROCHAIN TIRAGE, EN DIRECT SUR TF1 SAMEDI 25 AVRIL 1987 A 20 H 35
VALIDATION : AU PLUS TARD MARDI AUX HEURES HABITUELLES POUR LES DEUX TIRAGES DE LA SEMAINE PROCHAINE

6 BONS N°	6	1 203 955,00 F
5 BONS N° + COMPLÉMENTAIRE	46	81 470,00 F
5 BONS N°	1 582	7 670,00 F
4 BONS N°	97 684	125,00 F
3 BONS N°	1 971 347	9,00 F

LETTRES

L'amphitryon du Tout-Paris politique et littéraire

La mort de Roger Cazes

Le restaurateur Roger Cazes, patron du célèbre établissement de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, la brasserie Lipp, est mort dans la nuit du mercredi 22 au jeudi 23 avril, à l'Hôtel-Dieu, à Paris. Il était âgé de soixante-treize ans.

C'est en 1880 qu'un Alsacien d'origine, Léonard Lipp, acquérait boutique au 151 du boulevard Saint-Germain, à Paris, en vue d'« un commerce de café-brasserie », ainsi que le précisait le bail. Ce fut la Brasserie des bords du Rhin, où se réunissent d'aimables chimistes, de Louis Tailhade à Paul Mounet, en passant par Moréas, avant-garde du quartier Latin. Ils s'intitulaient « les Hirsutes ». La brasserie Lipp, déjà, devenait à la mode, les gazettes venaient y chercher leurs échos et leurs bons mots. A la guerre de 1914, la Brasserie des bords du Rhin devint la brasserie Des Bords, étrange enseigne qui amusait Guillaume Apollinaire en permission.

Mais, de successeur en successeur, le nom de Lipp se perpétua, et lorsque revenu de guerre Marcelin Cazes, en 1920, devint à son tour propriétaire, il garda le nom. Sa femme, Clémence Cazes, à la caisse, surveillait son petit monde de clients, guettant aux heures de sortie d'école le retour de son petit Roger, alors âgé de huit ans. En 1926, des travaux donnèrent à la brasserie Lipp sa forme actuelle. On avait supprimé les billards du premier étage et conservé les carreaux de céramique du père de Léon-Paul Fargue.



Dès lors, Lipp était lancé. Le théâtre rive gauche, la littérature, la politique, en firent leur club. En 1934, Albert Thibaudet notait : « *Lipp doit beaucoup à la nouvelle revue française, à la* Revue universelle, *au* Divan, *à Grasset, à Rieder, à la concentration du livre autour de Diderot, au théâtre du Vieux-Colombier*, dont Lipp fut le quartier général d'après minuit. L'arrivée de la littérature a obligé Lipp à agrandir. Ne pouvant, comme les Deux Magots prendre du ventre sur les deux trottoirs, il a dû se recourber en plis tortueux vers l'intérieur.

Léon-Paul Fargue s'y attardait en piéton de Paris, Hémingway s'y régalait de cervelas pommes à l'huile, Michel Simon y commandait un camenbert entier fait à cœur qu'il dégustait à la petite cuiller. Le soir de ses trente-huit ans, Félix Gaillard, qui venait d'être nommé chef du gouvernement, y soufflait ses trente-huit bougies, Pompidou y venait déguster seul le bœuf gros sel, Bernard Pivot y fêtera la 200e d'« Apostrophes »... Roger Cazes avait succédé à son père Marcelin : Lipp continuait.

Arthur Conte pourra écrire : « *Toutes les vedettes s'y rencontrent, s'y croisent, s'y interpellent dans une sorte de climat chaleureux pour étudiants prolongés. On ne peut pas réserver sa table, mais il y en a toujours une qui est connue* ».

Les garçons, en tenue traditionnelle 1900, long tablier blanc sur pantalon noir, passent, leurs lourds plateaux chargés de plats, d'assiettes, de bouteilles ou de demis mousseux sans rien renverser. La politique et la littérature aussi y tiennent équilibre et les ennemis de l'hémicycle se saluent chez Lipp comme en terrain neutre. C'était le miracle réalisé par Roger Cazes. Saluons en celui qui vient de disparaître en même temps qu'un grand amphitryon, un fameux philosophe.

R.-J. COURTINE.

● **Le Prix Cazes.** – Afin sans doute de renforcer l'image de restaurant littéraire que sa clientèle avait acquise à la brasserie Lipp, Roger Cazes avait fondé, en 1934, avec son père un prix littéraire portant son nom. Des écrivains comme André Salmon, Jean Follain, Maurice Fombeure, ont fait partie du jury de ce prix. Parmi les lauréats on trouve les noms de Kléber Haedens, Jean-Louis Curtis, Marcel Schneider, Luc Bérimont, Edgar Faure, Dominique Desanti, Jean-Paul Aron... C'est le romancier et historien Joël Schmidt qui a obtenu le prix 1987, pour son livre *Lutèce*, paru à la librairie académique Perrin.

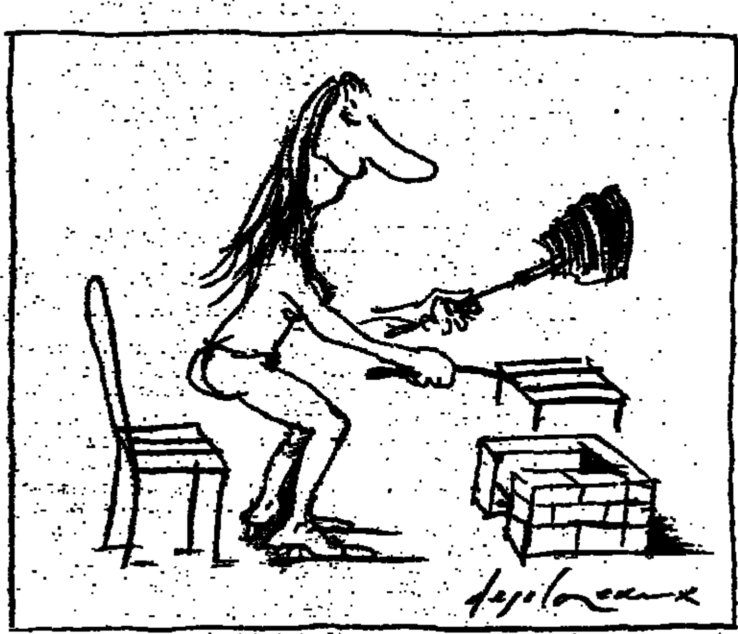
LA TABLE

Sur le gril !

AVEC les beaux jours, le barbecue va retrouver ses fans. Les Français qui ont un jardin y sacrifient de plus en plus : la grillade de plein air garde un attrait convivial mêlé d'un peu d'exotisme. Pourquoi pas?

Mais d'abord d'où vient le mot ? Dans le sud des Etats-Unis, il suppose une cuisson sur foyer de pierre creusé dans la terre et faite au charbon ; à l'ouest, il s'agit d'une cuisson à la fumée, et partout ailleurs il signale, comme chez nous aujourd'hui, une grillade en plein air. Encore qu'elle puisse, avec le progrès des appareils ménagers, se faire en cuisine.

Pourquoi barbecue ? Certes le beau roman d'Yves Berger (*les Matins du Nouveau Monde*) fera évoquer Fenimore Cooper et les bivouacs du général Lee, avec le bœuf entier embroché... de la barbe à la queue.



C'est plus probablement du mot espagnol *barbacoa*, dérivant lui-même du mot indien désignant la branche de bois vert sur laquelle était cuite la viande, que nous vient ce barbecue... qui a donné, en argot, le mot barbaque. Dans leur grand livre *la Cuisine américaine* (éditions Hermé), Constance Borde et Sheila Malovany-Chevallier parlent aussi d'une réception fastueuse de plein air d'un rancher nommé Bernard Quayle, qui fit école au point que, pour situer d'autres *réceptions où l'on rôtissait la viande sur des feux au grand air*, on disait le « Bar B.Q. » ... Quelle imagination !

Tenons-nous-en à la barbaque..., pardon, à la viande, et pour placer en premier ce plat typique et savoureux, le barbecued spare-ribs ou, *si vous préférez, le* travers de porc au barbecue, plat du Sud-Ouest américain.

Avant d'être placés sur le gril, lesdits travers sont imbibés d'une sauce (barbecue sauce) dont on les arrosera ensuite, toutes les 10 minutes environ, durant une cuisson de 45 minutes. C'est cette sauce qui est, en fait, l'important. Et les auteurs du livre nous en donnent trois variantes.

Voici, de ma part, une quatrième version : dans un poêlon, faire chauffer 4 cuillerées à soupe d'huile, y ajouter 2 oignons hachés, une cuillerée à café d'ail émincé et laisser brunir. Lier alors de 180 g de concentré de tomate, 4 cuillerées à soupe de vinaigre blanc, puis, en tournant à la spatule, sel, basilic, 4 cuillerées à *soupe de miel tamisé, un décilitre* de bouillon de bœuf, un autre de worcestershire sauce et une cuillerée à café de moutarde. Mélanger, laisser mijoter un quart d'heure à découvert.

Il n'y aura plus qu'à badigeonner vos travers de porc avant de les *placer sur le gril, côté gras en* dessus, et de les cuire en les arrosant du reste de la sauce (proportions pour 4 livres de viande).

Les restaurants de cuisine américaine sont rares à Paris. Quelques mangeoires aux Halles dont le fameux (fameux dans le clan des branchés du brunch !) *Conway's*, bien décevant, et le *Western* du Hilton...

Mais en voici un tout nouveau, le *Pickett's* (27, quai de la Tournelle, Paris 4e, *tél. : 43.54.84.46.)* où, entre les huîtres Rockefeller et le T'bone steak, figurent à la carte les spare-ribs obligatoires (75 F.).

Au demeurant, point ne serait besoin de la recette américaine pour se régaler des travers de porc qui existent aux cartes chinoises et devraient figurer sur les nôtres. Je me suis « régalé français », cette semaine à la brasserie *Tartine* (24, rue du Docteur-Finlay, Paris 15e, *tél : 45.77.14.59.). J'en* reparlerai, mais les travers de porc au miel de la carte (accompagnés des deux pommes, de terre et « en l'air ») sont un régal (59 F).

LA REYNIÈRE.

MIETTES

● *« Fleurs et décors ! » C'est le* titre d'un bel ouvrage magnifiquement illustré de Tricia Guild (Flammarion). Elle y dit notamment : *« Il est naturel d'associer les fleurs aux fruits et légumes, car, après tout, ils poussent souvent ensemble. »* Mais elle semble ignorer que la cuisine des fleurs date de plusieurs siècles. Et que le décor de la salle à manger et de la table, s'il a son importance, ne doit pas primer sur la qualité et la quantité des produits gourmands. Comme trop souvent aujourd'hui, hélas !

● Bercy pas mort ! Ou plutôt Bercy, ville des vins, ressuscitée en un entrepôt-vente. C'est le Pavillon des vins (85, rue de l'Hérault, Charenton. Tél. : 43-68-72-30). Ici, Myriam Huet (membre du jury du concours du *meilleur sommelier,* diplômée de l'Institut d'œnologie de Bordeaux) vous fait découvrir l'univers du vin, son histoire, mais aussi sa vie quotidienne en des dégustations commentées. Bravo ! J'ajoute que le Pavillon des vins édite un bulletin d'information, *la Clef des vins,* qui vous fera vite partager la passion de Myriam Huet et de ses compagnons. Ouvert tous les jours de 10 h à 19 h 30, sauf samedi et dimanche.

● *A signaler dans le Pas-de-*Calais, entre Arras et Béthune, à quelques pas du château féodal d'Olhain (à visiter), le restaurant *Hatton* (route nationale, Gauchin-Legal. Tél. : 21-22-10-02). Savoureuse cuisine de femme, précise le *Bottin gourmand.* Goûtez l'émincé de porc aux pruneaux et la flamiche au maroilles (fermé dimanche et lundi).

● Lecteurs pas contents ! L'un du *Prunier-Traktir : fraîcheur des* huîtres ; l'autre du *Caveau du Schlossberg* à Zellenberg (68340) : lapin au pinot petitement servi et dur.

● *Histoire de reblochon.* Trop pressé ce lecteur, peut-être, et moi aussi sûrement d'avoir fait écho à sa lettre à propos de la boutique *« gastronomie » de l'aéroport* d'Orly. Il accusait une nouvelle gérance d'avoir augmenté les prix de 60 %, notamment à propos d'un reblochon passé de 32 F à 52 F. Michel Bourdon (qui depuis 1974 et à son enseigne « Chédeville » est concessionnaire des boutiques d'Orly) m'assure que le reblochon laitier y est toujours vendu 32 F et *qu'il y a également un reblochon* fermier à 47 F (et non 52 F !). J'ai pu moi-même le constater cette semaine. S'agit-il, de la part du *client, d'une mauvaise lecture* de l'étiquette ? Ou d'une rupture de stock momentanée de reblochons fermiers ? D'une erreur de la ven*deuse pourtant qualifiée ?* En tout cas, Michel Bourdon (dont, notons-le en passant, les andouillettes ont le diplôme de l'A.A.A.A.A. depuis *sa création*) serait heureux que ce lecteur prenne contact avec lui (maison Chédeville et Bourdon, 12, rue du Marché-Saint-Honoré, tél. : 42-61-11-11).

● Un lecteur s'indigne, avec raison, contre les restaurants qui majorent trop les prix des cigarettes et des cigares. Notons que, pour les cigarettes tout au moins, le restaurateur doit s'approvisionner au « tabac » le plus proche, et que la règle veut que l'augmentation soit la même que celle du service, soit 15 % maximum. Mais y a-t-il une loi ? Et des contrôles ?

L. R.

JEUX

échecs

N° 1225

UN PION-CACTUS

(54e championnat de l'Union soviétique, Minsk, 1987)

Blancs : JUSSUPOV

Noirs : CESKOVSKY

Défense Grunfeld.

1. d4	Cf6	16. d5!	ç4 (l)
2. ç4	g6	17. F×Z! (m)	é6
3. Cç3	d5	18. F×g7	R×g7
4. ç×d5 (a)	C×d5	19. f4!! (n)	f5 (o)
5. é4	C×ç3 (b)	20. Cd4!	f×é4 (p)
6. b×ç3	Fg7	21. d×é6 (q)	Cç6
7. Fç4	0-0	22. f5!! (r)	C×d4
8. Cé2	ç5	23. ç×d4	Dé7 (s)
9. 0-0	Cç6 (ç)	24. Fa4!	T×f5 (t)
10. Fé3 (d)	Ca5 (é)	25. T×f5	g×f5
11. Fd3	b6	26. Df4! (u)	Dd5 (v)
12. Tç1 (f)	Dç7 (g)	27. Dé5+	Rg6 (w)
13. Dd2 (h)	Fb7 (i)	28. Tç3!	f4
14. Fh6	Ta-d8	29. h5+! (x)	abandon (y)
15. h4! (j)	Dd6 (k)		

NOTES

a) La variante de base de la défense ; d'autres possibilités sont 4. Cf3 ; 4. Db3 et 4. Ff4.

b) Le recul du C en b6 n'est pas très aimé, bien qu'il soit difficile aux Blancs de démontrer un net avantage.

ç) La question reste posée de savoir s'il convient d'échanger immédiatement les pions centraux par 9..., ç×d4 ; 10. ç×d4, Cç6 ; 11. Fé3, Fg4 ou Fd7 ou Ca5 ou b6 ou s'il faut temporiser par 9..., Cç6. Contre Jussupov, Kortchnoï avec les Noirs choisit à Lucerne en 1985 d'échanger classiquement ; après 9..., ç×d4 ; 10. ç×d4, Cç6 ; 11. Fé3, Fg4 ; 12. f3, Ca5 ; 13. Fd5, Fd7 ; 14. Tb1, a6 ; 15. F×b7, Ta7 ; 16. Fd5, Fb5 ; 17. a4, F×é2 les Noirs égalisaient de façon théorique : 18. D×é2, é6 ; 19. Fç4 (le sacrifice de Spassky contre Beliavsky en 1975 : 19. F×é6 laissa aux Noirs un bon contre-jeu après 19..., f×é6 ; 20. d5, Ta8 ; 21. Fb6, Dd6 ; 22. Tf-ç1, Ta-b8 ; 23. Df2, T×b6 ; 24. T×b6, Da3), F×d4.

d) 10. d×ç5 est vain : 10..., Da5 ; 11. Fé3, Cé5 ; 12. Fb3, Cg4 ; 13. Fg5, D×ç5.

é) Le choix est entre 10..., Dç7 ; 10..., Fg4 et 10..., Ca5.

f) Le gain du pion ç5 est dangereux pour les Blancs ; par exemple, 12. d×ç5, b×ç5 ; 13. F×ç5, Dç7 ; 14. Fd4, é5 ; 15. Fé3, Td8 ; 16. Dç2, Fé6 ; 17. Tf-d1, Cç4 ; 18. F×ç4, F×ç4. Après 12. f4, ç×d4 ; 13. ç×d4, f5! ; 14. Dé1, é6 ; 15. Td1, Fb7 ; 16. Fb1, Cç4 les Noirs ont un bon jeu sur les cases blanches. 12. Dd2 et 12. Da4 sont également jouables.

g) Ou 12..., Fb7 ; 13. d5, ç4 ; 14. Fç2, é6 ; 15. d×é6, f×é6 ; 16. D×d8, Ta×d8 avec égalité (Knaak-Smejkal, 1974) mais Uhlmann conseille 16. f4! L'essai 12..., Cç6 semble faible : 13. Fb5, Fb7 ; 14. Da4!, ç×d4 ; 15. ç×d4, Ca5 ; 16. d5 ! De même, si 12..., é6 ; 13. d×ç5!, Dç7 ; 14. ç×b6, a×b6 ; 15. ç4, Fa6 ; 16. Cd4, C×ç4 ; 17. Dé2, Tf-ç8 ; 18. a4 : avec avantage aux Blancs (Polugaievsky-Kortchnoi, Tournoi des candidats de 1977).

h) Karpov joue volontiers ici 13. f4. La suite 13..., é6 (si 13..., f5 ; 14. é×f5, g×f5 – ou 14..., F×f5 ; 15. F×f5, g×f5 ; 16. d×ç5, Ta-d8 ; 17. ç×b6, a×b6 ; 18. Fd4! – ; 15. d5!) ; 14. f5, é×f5 ; 15. é×f5, Tf-é8 ; 16. Ff4, Dé7 ; 17. Tf2, Fb7 assure aux Blancs d'intéressantes perspectives. A considérer est aussi 13. d5 ou 13. Cf4, Fb7 ; 14. é5 suivi de Dg4-Tfd1 - h4-h5.

i) 13..., é6 donne aux Blancs les meilleures chances : 14. é5, Fb7 ; 15. Cg3, f6 ; 16. é×f6 comme 13..., Td8 ; 14. Fh6, Fh8 ; 15. Dé3.

j) Dans cette position connue depuis la partie Furman-Taimanov (1959), on poursuit généralement par 15. F×g7, R×g7 ; 16. Dé3 ou 16. Dg5. Le coup du texte indique clairement les intentions des Blancs d'attaquer le R ennemi.

k) 15..., é6 est peut-être préférable mais n'empêcherait pas les Blancs de poursuivre par 16. h5.

l) Et non 16..., é6 ? ; 17. ç4!

m) Meilleur que 17. Fb1 car maintenant le F blanc se réserve éventuellement de passer sur la diagonale a4-é8.

n) Les Blancs devaient juger précisément la position qui suit l'échange des F sur cases noires, car maintenant le pion avancé d5 est condamné.

o) Si 19..., é×d5 ; 20. é5, Dç5+ ; 21. Cd4, Cç6 (ou 21..., f5 ; 22. é×f6, T×f6 ; 23. f5) ; 22. f5!, C×é5 ; 23. f6+, Rh8 ; 24. Db6, Tg8 ; 25. h5 suivi de Tf4 - h4.

p) Sans craindre 21. C×é6+ ?, D×é6 ; 22. d×é6, T×d2.

q) Le pion é6 est un cactus désagréable (si 21..., D×é6 ? ; 22. C×é6+) ; la menace d'ouverture des lignes par f4-f5 rend la défense difficile ; le rapatriement du C-D semble gagner un nouveau pion, forcer l'échange des D et entrer dans une fin de partie désespérée pour les Blancs.

r) Qui arrivera le premier ?

s) Si 23..., D×d4+ ; 24. D×d4, T×d4 ; 25. é7, Tf-é8 ; 26. Fa4!, T×é7 : 27. f6+ et les Blancs gagnent. Si 23..., g×f5 ; 24. Dg5+, Rh8 ; 25. é7! une fourchette décisive. Si 23..., T×f5 ; 24. T×f5, g×f5 ; 25. Dg5+, Rh8 ; 26. Df6+, Rg8 ; 27. Df7+ avec gain du Fb7 mais la réplique Dxd4+ sauve les Noirs. D'où 27. Fa4! menaçant 28. Dg5+ et 29. é7 -é8 comme 28. Fd7 comme 28. T×ç4 comme 28. Tç3-Tg3+.

t) Si 24..., Fd5 ; 25. Dg5!

u) Et non 26. Dg5+, D×g5 ; 27. h×g5, Rf8 ; 28. T×ç4, Fd5.

v) Si 26..., D×é6 ? ; 27. Dç7+ et si 26..., T×d4 ; 27. Dé5+, Df6 ; 28. Dç7+.

w) Si 27..., Df6 ; 28. é7! ou 27..., Rg8 ; 28. Tç3, f4 ; 29. Fd7.

x) La nouveauté 15. h4 montre ici son utilité.

y) Si 29..., Rh6 ; 30. D×f4+, Dg5 ; 31. D×g5+, R×g5 ; 32. é7! ou 30..., Rg7 ; 31. Tg3+ ou 30..., R×h5 ; 31. Th3+.

Solution de l'étude n° 1224.
I. Fritz. 1951.

(Blancs : Rç6, Td1, Ph2. Noirs : Ra7, Ff2, Pé3, g2. Nulle.) Après 1. Td7+ ?, Ra6 ; 2. Td8, Ra5 les Noirs gagnent.

1. Ta1+, Rb8 ; 2. Tb1+, Rç8 ; 3. Ta1, Rd8 ; 4. Rd6, Ré8 ; 5. Ré6, Fb4 (ou 5..., Rf8 ; 6. Rf6, Fh4+ ; 7. Rf5!) ; 6. Rf5!, é2 ; 7. Rg4, é1=D ; 8. T×é1, F×é1 ; 9. Rh3, g1=D ou T. Pat.

ÉTUDE
N° 1225

I. FRITZ
(1973)

8 7 6 5 4 3 2 1
a b c d e f g h

BLANCS (4) : Ré1, Ta1 et d4, Fd1.

NOIRS (6) : Rh6, Fh5, Cd7, Pa6, f4, h2.

Les Blancs jouent et gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

bridge

N° 1223

LE CONCOURS MARTELL

Le chelem suivant a remporté le concours Martell-Club Méditerranée de « La meilleure donne de l'année ». La conduite du coup est spectaculaire, mais les circonstances au cours desquelles le coup a été joué (les acteurs et les enchères) n'ont pas été indiquées.

Nord : ♠ 6 ; ♡ 652 ; ◇ AD8 ; ♣ D107632

Ouest : ♠ V54 ; ♡ 109 ; ◇ 7642 ; ♣ V954

Est : ♠ 1098732 ; ♡ ADV4 ; ◇ V5 ; ♣ 8

Sud : ♠ ARD ; ♡ R873 ; ◇ R1093 ; ♣ AR

Ouest a entamé le 10 de Cœur pour l'As d'Est qui a rejoué la Dame de Cœur. Sud a pris avec le Roi, il a tiré As Roi de Trèfle, mais au second tour Est a défaussé un Pique.

Comment SUD peut-il gagner ce PETIT CHELEM A TRÈFLE contre toute défense ?

Réponse :

« Pour gagner, écrit Weil, le déclarant doit se raccourcir à l'atout et pour cela *couper deux fois* au mort. Cependant il doit couper un Cœur (après avoir défaussé un Cœur du mort sur un Pique maître) et *couper aussi un Pique maître* car, s'il coupe deux Cœurs, Ouest défausserait deux Carreaux et finirait par couper le troisième Carreau. Comme Sud est obligé de revenir en main pour effectuer la deuxième coupe au mort, il doit *prendre la Dame de Carreau avec le Roi* et espérer que le Valet de Carreau soit second, ce qui est le cas. »

En résumé voici l'ordre des levées : As et Roi de Cœur, As et Roi de Trèfle, As et Roi de Pique, 7 de Cœur coupé, As de Carreau, Dame de Carreau prise par le Roi, Dame de Pique coupée, 9 de Carreau, puis 10 de Carreau coupé et surcoupé par le mort :

♣ V 9 — ♣ D 10 / ♥ 8 ♦ 10

Remarque :

Ce coup brillant n'est pas parfait car un déclarant, s'il est prévoyant, doit immédiatement (après le Roi de Cœur) jouer As Roi de Pique et défausser un Cœur du mort. Il peut alors, avant de battre atout, couper un Cœur sans craindre d'être surcoupé par Est (car Ouest a fourni le 9 de Cœur au second tour de la couleur). Après cette coupe il peut tirer As Roi de Trèfle et compléter son jeu de raccourcissement sans avoir besoin que le Valet de Carreau soit second (en jouant à la neuvième levée l'As, puis la Dame de Carreau et *le 8 pris par le Roi...*).

Merveilleuse technique

Cette donne jouée il y a deux ans dans la Coupe de France est un exemple typique des merveilles de la technique. Même en regardant les quatre jeux la manche à Carreau semble infaisable. Or un bon technicien peut la réussir à la table en moins de deux minutes.

Nord : ♠ A864 ; ♡ AR65 ; ◇ 104 ; ♣ RD8

Ouest : ♠ R9 ; ♡ 103 ; ◇ 53 ; ♣ AV107532

Est : ♠ DV1052 ; ♡ DV94 ; ◇ V72 ; ♣ 9

Sud : ♠ 73 ; ♡ 872 ; ◇ ARD986 ; ♣ 64

Ann. : O. don. Pers. vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
Delmouly	Py	Meyer	Planet
3 ♣	contre	passe	4 ♦
passe	5 ♦	passe	passe...

Delmouly en Ouest a attaqué l'As de Trèfle, puis joué le Valet de Trèfle coupé par Est, qui a contre-attaqué Pique pour l'As du mort. Après avoir fait tomber en deux coups les atouts adverses, *comment Sud (N. Planet) peut-elle gagner* CINQ CARREAUX contre toute défense ?

Note sur les enchères.

Sur l'ouverture de barrage de « 3 Trèfles », Nord avait un délicat problème d'annonce. Le réflexe avec cette main (qui contient de puissants soutiens dans les majeures) est de contrer. Cependant, quand on détient un double arrêt dans la couleur de barrage, il y a parfois intérêt à dire « 3 SA », un contrat souvent plus facile à réussir que « 4 Cœurs », « 4 Piques » ou « 5 Carreaux » si le partenaire a un peu de jeu.

PHILIPPE BRUGNON.

dames

N° 300

AU TRENTE-SIXIÈME DESSOUS

Tournoi de Tilburg, février 1986

Blancs : Docteur Bronstring
Noirs : Meerendonk
Ouverture : Bartelling - Réplique : Raphaël

1. 33-28	19-23 (a)	30. 32×21	26×17
2. 28×19	14×23	31. 37-32	13-19 (m)
3. 39-33 (b)	10-14	32. 24×13	8×19
4. 44-39 (c)	14-19	33. 46-41	20-24
5. 34-30 (d)	17-21	34. 29×20	15×24
6. 30-25	21×26	35. 39-33	9-13
7. 25×14	19×10 (e)	36. 34-29! (n)	14-20
8. 31-27 (f)	10-14	37. 42-38	13-18
9. 40-34	11-17! (g)	38. 41-37	16-21
10. 49-44	6-11	39. 43-39! (o)	2-7
11. 45-40	15-20	40. 29-23	18×29
12. 34-30	1-6	41. 28-22	17×28
13. 50-45 (h)	5-10	42. 32×34! (p)	12-18
14. 39-34	13-19	43. 36-31	18-22
15. 33-29 (i)	20-25	44. 38-32!	11-17
16. 38-33	8-13	45. 48-42	7-12
17. 42-38	10-15	46. 31-27!	22×31
18. 47-42	14-20	47. 37×26	12-18
19. 44-39	17-22!	48. 32-28!! (q)	4-9
20. 30-24! (j)	19×30	49. 45-40	17-22 (r)
21. 35×24	22×31	50. 26×17	22×11
22. 36×27	3-8	51. 28-23!	18×47
23. 40-35	11-17	52. 39-33	47×29
24. 41-36	6-11	53. 34x3! (s)	24-29
25. 33-28 (k)	17-21	54. 40-34	29×40
26. 28×19	18-22* (l)	55. 35×44	20-24
27. 27×18	12×14	56. 3-21!	11-16
28. 38-33	7-12	57. 21-38	24-30
29. 33-28	21-27	58. 38-27	abandon (t)

NOTES

a) Insolite, extrêmement rare en haute compétition, cette réplique suscite interrogation et perplexité. Doit-on y voir le désir de Meerendonk de troubler le docteur Bronstring ?

b) Au cours du championnat du monde 1948, le GMI néerlandais R.-C. Keller, contre le maître belge O. Verpoest, joua 3. 32-28 et le début se développa par : 3... (23×32) ; 4. 37×28 (10-14) ; 5. 41-37 (5-10) ; 6. 46-41 (14-19) ; 7. 39-33 (10-14) ; 8. 44-39 (17-22) ; 9. 28×17 (12×21) ; 10. 31-27 (21×32) ; 11. 37×28 (7-12) ; 12. 42-37 (1-7) ; etc.

c) Lors du Tournoi des maîtres de mai 1963, à Montpellier, dans la partie Hisard-Delhom, le début emprunta la variante 4. 34-30 (14-19) ; 5. 30-25 (17-22) ; 6. 25×14 (19×10) ; 7. 40-34 (23-28) ; 8. 32×23 (18×40) ; 9. 45×34 (10-14) ; 10. 37-32 (14-19) ; 11. 41-37 (5-10) ; 12. 43-39 (10-14) ; etc.

d) Ou aussi l'occupation du centre par 5. 33-28 conduisant à une variante vue dans la partie F. Eenenhaam-J. De Hei (*le Monde* du 31 mars 1979) : 5... (17-22) ; 6. 28×17 (12×21) ; 7. 39-33 (5-10) ; 8. 32-28 (23×32) ; 9. 37×28 (10-14) ; 10. 41-37 (7-12) ; 11. 37-32 (1-7) ; 12. 46-41 (18-23) ; 13. 41-37 (12-18) ; etc.

e) En partisan de la nécessité de perdre des temps dans ce début où la séduction classique a repris le dessus jusqu'au huitième temps des Blancs, qui peut laisser perplexe, voire sens dessus dessous.

f) 8. 32-28 constitue la solution de sécurité pour le développement de l'aile gauche en raison de la présence d'un pion de clouage à 26. Cependant, le coup du texte ne saurait placer le docteur Bronstring au trente-sixième dessous.

g) Le docteur Bronstring ne semble pas redouter ce coup susceptible d'être suivi par (17-21), créant de très sérieux problèmes pour le développement de l'aile gauche.

h) Toujours la temporisation de part et d'autre. Il faut savoir attendre pour découvrir les dessous que cette stratégie dissimule encore.

i) Les Blancs se découvrent dans leurs intentions d'enchaînement du centre adverse, dans le style de variantes de la partie hollandaise.

j) Brusque accélération du rythme après l'attaque des Noirs.

k) Sur 25. 46-41 les Noirs auraient-ils exécuté le coup de dame : 25. ... (26-31) ; 26. 37×26 (13-19) ; 27. 24×22 (17×46) ; 28. 29×18 (12×23) ; 29. 42-37 (46×21) ; 30. 26×6, prise de la dame (7-11*) [forcé pour s'opposer au passage à dame] ; 31. 6×17, B + 1. Le coup de dame des Noirs serait donc fautif.

l) Forcé pour rétablir l'égalité numérique.

m) Les Noirs s'acharnent encore à casser le jeu de leur adversaire.

n) Tournant du combat : les Blancs fixent les Noirs sur leur aile gauche.

o) Interdisant : 39. ... (4-10), les Blancs dament à 5 par 29-23 puis 28-22, mais aussi 39. ... (4-9), les Blancs dament à 3, et enfin 39. ... (2-8), les Blancs continuant 40. 28-23 (19×28) ; 41. 33×2 ; etc.

p) Pour reprendre le travail de sape sur l'aile gauche adverse.

q) Comme dans un traité. Sur ce coup de position, très fort, les Blancs interdisent la venue au centre 48. ... (18-23), B + 1 et + après 49. 28-22 (17×28) ; 50. 33×22! ; etc.

r) En désespoir de cause.

s) Dame.

t) Les Noirs se trouvaient au trente-sixième dessous en fait depuis 48. 32-28!!. Ils sont maintenant contraints à l'abandon car si (30-34) ; 44-39 (34×43) ; 27×49 (25-30) ; 49-43 (30-35) ; 43-49 (16-21) ; 49×16 (35-40) ; 16-11 (40-45) ; 11-50, + par blocage.

● **TOURNOI DU PARIS AEROSPATIALE CLUB** : le dimanche 10 mai 1987, à partir de 9 heures, au 18, rue de Dunkerque, 75010 (métro Gare-du-Nord), avec le concours de la FFJD et de l'Union artistique et intellectuelle des cheminots français. Quatre séries, dont une série amateur.

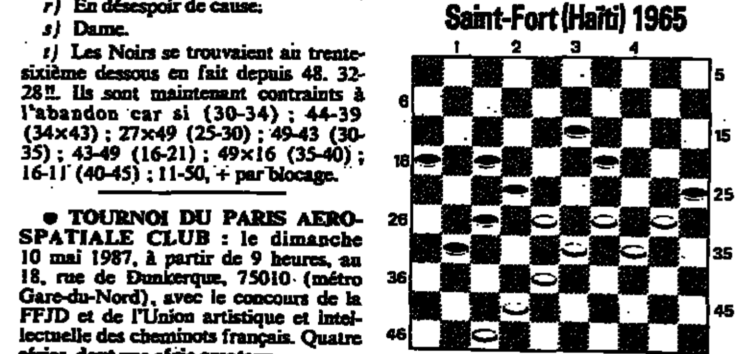
Pour tous renseignements et inscriptions, s'adresser directement, avant le 2 mai 1987, à M. Almanza, 55, rue Sedaine, 93700 Drancy. Tél. : 48-31-85-84.

● **OPEN INTERNATIONAL DE BORDEAUX** : les 6, 7 et 8 juin 1987. Sous l'égide de la Confédération des loisirs de l'esprit et le concours de la FFJD. Une série « amateurs » est prévue pour les nouveaux damistes.

Pour tous renseignements et inscriptions, s'adresser directement à M. Wagner, 4, avenue de la Liberté, 33560 Carbon-Blanc. Tél. : 56-06-55-17.

PROBLÈME

Saint-Fort (Haïti) 1965



Les Blancs jouent et gagnent en 6 temps.

● Solution : 38-32! (27×38) 28-23 (19×39) 34×32 (25×23) 32-28 (23×32 ou 22×33) 42-37 (31×42 ou 32×41) 47×9! (17-22) 9-4 (22-28) 4-27 (28-33) 27-43, etc., +.

JEAN CHAZE.

mots croisés

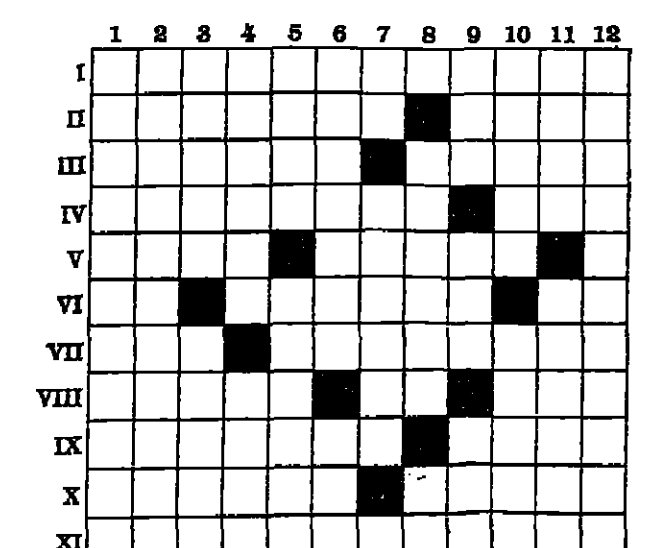
N° 454

Horizontalement

I. Sa philosophie est ultra-matérialiste. – II. Grosse bêtise. Peu appétissant. – III. Permet la poursuite, parfois. Vient. – IV. S'ils le font, tant mieux pour eux. Toujours aussi nu. – V. Il peut, sans doute. Sale coup. – VI. D'une certaine façon, c'est vu. De qui s'y moque-t-on ? N'a pas échappé à l'attention. – VII. Voile. Elle est toujours louée. – VIII. C'est une longue, longue tige. Préposition. Sort les hommes du rang. – IX. Elle peut rapporter, mais le plus souvent elle coûte. Tout le monde l'a, sans forcément s'en faire. – X. Blanchir. Fait toujours gros effet. – XI. Prennent le tout.

Verticalement

1. S'il brille, ça ne peut-être que par son absence. – 2. On n'en a pas fait commerce. – 3. Etudia encore. Fait son commerce. – 4. Leur douce blancheur ne manque pas d'éclats. Une gent bouleversée. – 5. Renversé à Paris. Parfois on le fait par mandat. – 6. Petite gaie. C'est beau, en un sens. – 7. On peut le montrer du doigt. Du coucher au lever du soleil. – 8. Rendis une longueur. Adverbe. – 9. Pour ordinateurs. Pour payer, mais pas ici. A sa place. – 10. Un frère, mais lointain. Elle aussi se regarde de loin. – 11. Plante. Va en groupe, ou on y va seul. – 12. Firent grand bruit pour presque rien.



SOLUTION DU N° 453

Horizontalement

I. Saint Frusquin. – II. Obturée. Aussi. – III. CEE. Ergoteuse. – IV. Irrésolue. Rul. – V. Oral. Cailla. – VI. Latines. Laine. – VII. Otites. Vibrer. – VIII. Gif. Lisière. – IX. Uo. Déparée. On. – X. Engourdissent.

Verticalement

1. Sociologue. – 2. Aberration. – 3. Itératif. – 4. Nu. Elit. Do. – 5. Très. Neveu. – 6. Féroces. PR. – 7. Réglas. Lad. – 8. Oui. Viri. – 9. Satellisés. – 10. Que. Labies. – 11. Usuraire. – 12. Issu. Néron. – 13. Niellèrent.

FRANÇOIS DORLET.

anacroisés ®

N° 454

Horizontalement

1. DEIIORT. – 2. ACEILTU. – 3. ADEINNS. – 4. AADERSS (+ 3). – 5. ABEIMR. – 6. AAALNPST. – 7. AEEMNS (+ 2). – 8. EEIIMNRS (+ 1). – 9. EILSSU (+ 1). – 10. EEINOSS (+ 1). – 11. EEELNTUV. – 12. CEHILT. – 13. MOOPSSU. – 14. EEEMORT. – 15. AELORU (+ 1). – 16. EEEIPSU (+ 1). – 17. CIRSSTT. 18. EEMOTTU. – 19. ACEIINR (+ 1). – 20. AEERSSS.

Verticalement

21. AADDEIMS. – 22. AADILR (+ 1). – 23. EEOPRUV (+ 1). – 24. DEEELOTT. – 25. CEENORRS (+ 2). – 26. AIOSSUV. – 27. EEMSST. – 28. DEMOPRT. – 29. ABEELLL. – 30. EEEIPST. – 31. AEINSSSU. – 32. EELSSU (+ 1). – 33. AIOORSS. – 34. ACEIPRST (+ 5). – 35. EEIMRU. – 36. EEEIIMSZ.

Les anacroisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver. Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais implaçables sur la grille. Comme au scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans la première partie du Petit Larousse illustré de l'année. (Les noms propres ne sont pas admis.)

21/22 23 24 25 26 27 28 29/30 31 32 33 34/35 36

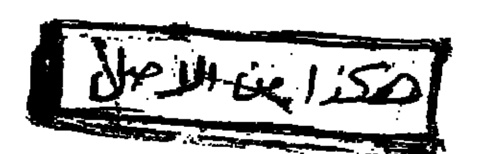
1/2 3/4 5 6/7 8 9 10 11 12/13 14 15/16 17 18 19/20

SOLUTION DU N° 453

1. CAHOTEE. – 2. OUVRIRR. – 3. PLUVIER. – 4. LAPEREAU (EPAULERA). – 5. ETIOLA (ETOILA). – 6. VIENNES. – 7. IRREELLE. – 8. ETHERES. – 9. ENNEADE, série de 9. – 10. ASTIQUER (TIQUERAS). – 11. TETRODON (DOTERONT). – 12. INGAMBE. – 13. ELEVON (ENVOLE). – 14. MENURE, passereau d'Australie (MENEUR, MURENE). – 15. BUNRAKUS, spectacle japonais de marionnettes. – 16. STOKES. – 17. EBENACEE. – 18. CALCINER. – 19. NIVEOLE. – 20. HEPARINE. – 21. TIENTO. – 22. ENTREVU (VENTRUE). – 23. TERCERA (RECREAT, CRATERE, ECARTER, RETERÇA, RETRACE). – 24. DANDINE. – 25. EPAULEES. – 26. TANGIBLE. – 27. UVEITE. – 28. QUEMANDE. – 29. ENERVERA (VENERERA). – 30. IRONISER. – 31. VELEUSE. – 32. REASSE (RASEES). – 33. RATISSEE (ETIRASSE, ASTERIES, ATRESIES, SERIATES, STARISEE).

MICHEL CHARLEMAGNE et MICHEL DUGUET.

ANACHRONIQUE. Dans l'A.C. n° 451, le nombre d'anagrammes manquait. Que nos lecteurs nous pardonnent ce péché par omission.



Le Monde

SPORTS

TENNIS : Tournoi de Monte-Carlo

Becker sans bouée

Le tableau de la vingtième édition de l'open de Monte-Carlo est aussi dégagé que le ciel de la Côte d'Azur. Noah (quatrième mondial), Edberg (troisième) et Becker (deuxième) ont été mis hors compétition d'entrée de jeu ainsi que le tenant du titre, Nystroem, et un sérieux prétendant, Sanchez. Des accidents ! Qui dans le cas de Becker risquent d'être assez graves.

MONACO
Correspondance

SA première conférence de presse, la veille de sa défaite, donna le ton. Boris Becker manquait curieusement de tonus. Plus de clins d'œil, plus de roulements de mécanique. Le jeune prodige allemand avait l'air contraint, légèrement amorphe. Perdu, l'engouement brutal. Envolée, la simplicité qui faisait sa force.

Flanqué de son manager, Ion Tiriac, et d'un représentant d'une compagnie américaine d'assurances, Becker écoutait distraitement l'annonce dérisoire d'un match-exhibition conclu à Monaco au mois d'octobre contre un adversaire encore inconnu. Qu'est-ce que le vainqueur des Wimbledon 1985 et 1986 a dans la tête maintenant, à dix-neuf ans ?

« *Il faut d'abord penser tennis* », nous dit le lendemain Gunther Bosch, l'ex-entraîneur de Boris. « *Si l'on joue bien, l'argent viendra naturellement. Mais maintenant, la priorité, ce sont les affaires. Encore les affaires. Toujours les affaires. La place du tennis dans tout cela ?* » Un geste de dépit : « *Toute petite !* »

Résident monégasque, Bosch assistait à un match de son ancien protégé pour la première fois depuis la rupture soudaine de leurs relations lors des Internationaux d'Australie, en janvier. « *Je me sens très bizarre ; Boris aussi, sans doute.* » On le serait à moins !

Dans cette espèce de triangle des Bermudes sportif que constitue la terre battue (spécialiste des surfaces rapides, Becker n'arrive pas à prendre ses marques sur la brique pilée et glissante), la découverte de l'amour (Becker est désormais accompagné partout par Benedict Courtin, la fille du responsable de la police monégasque) et l'adulation nationale (la femme du chancelier Helmut Kohl s'est déplacée pour voir jouer Boris), le champion n'a plus le secours de l'entraîneur-bouée de sauvetage.

Le rôle de Bosch était important non seulement parce qu'il conseillait techniquement et accordait une attention bienveillante et paternelle à son champion-élève, mais aussi parce qu'il faisait écran entre Ion Tiriac et Becker. Tous les trois savaient qu'une relation paisible et harmonieuse entre le manager roumain et le champion allemand serait très difficile.

Cette relation potentiellement orageuse est d'autant plus compliquée qu'aucun nouvel entraîneur n'est en vue. Les noms des Australiens Emerson, Stolle et même Newcombe avaient été prononcés. On n'en parle plus pour l'instant. « *C'est à Boris de prendre la décision. De toute façon, je me refuse à redevenir entraîneur* », déclare Tiriac.

Pourquoi ce délai ? Parce que Becker ne veut pas perdre la face. « *Je vais attendre,* a-t-il confié à des amis allemands. *Je ne veux pas donner l'impression que j'ai absolument besoin de quelqu'un. Je me débrouillerai.* »

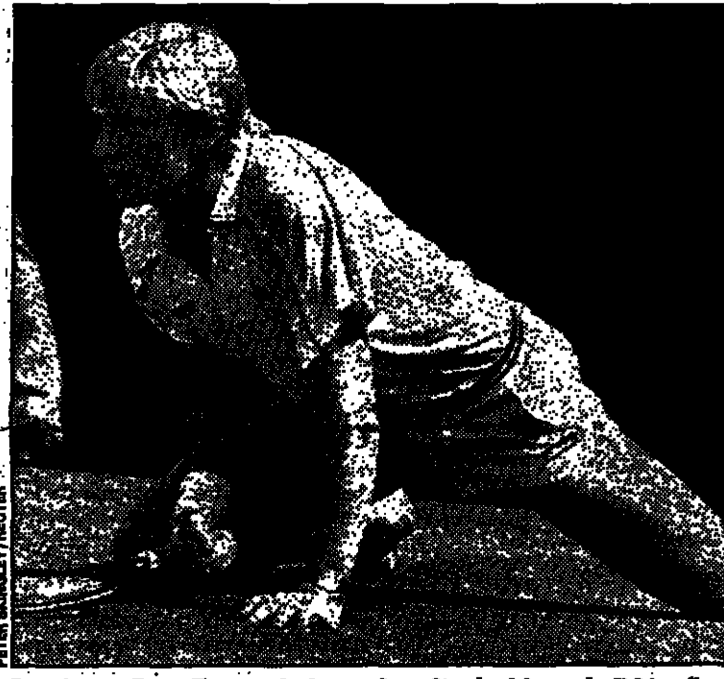
Réaction d'orgueil ! Il avait en effet été piqué au vif par les commentaires de ses rivaux Lendl et McEnroe, qui, chacun, prétendaient que le champion de Wimbledon n'était qu'un automate suivant mécaniquement des *consignes*.

Becker joue donc sans consignes. A l'aveugle. Un spectacle qui provoqua chez le Suédois Mats Wilander la réflexion suivante : « *Boris sait comment on doit jouer sur la terre battue, mais il ne sait pas comment, lui, Boris Becker, devrait y jouer. Il doit impérativement adapter légèrement son jeu d'attaque pour la terre. Boris est trop lourd pour le jeu classique sur terre. Il ne se déplace pas suffisamment vite, c'est un fait. Il faut absolument qu'il monte plus au filet.* »

Le Suédois, qui prit congé du circuit pendant quelques mois avant de se marier en janvier, est également bien placé pour parler de l'influence de la vie privée sur la vie d'un sportif : « *J'ai vécu un peu ce que vit Boris actuellement quand j'ai perdu à Roland-Garros l'année dernière contre Chesnokov. J'avais la tête ailleurs. Mais j'avais déjà cinq ans de circuit derrière moi. Boris n'en a que deux. Je crois que les trois premières années au moins devraient être entièrement consacrées au tennis. Quand on est très jeune, tout est lié et s'imbrique. J'essaie maintenant de vivre ma vie, d'être heureux et de faire bien mon métier. Ce n'est pas facile. Mais je n'ai jamais annoncé que je voudrais être numéro un. Boris n'a fait aucun mystère de son ambition. Un homme divisé ne sera jamais numéro un. Boris peut devenir ainsi très bon, mais pas le meilleur. Tous ceux qui sont montés au sommet, de Connors à Borg, de Vilas à Lendl, avaient l'esprit fanatiquement concentré sur ce but. La seule exception fut McEnroe, mais c'est un génie.* »

Bien sûr, Becker n'est pas de cet avis. « *Pourquoi veut-on absolument lier vie privée et vie sportive ? Je suis suffisamment grand pour assumer les deux sans problème. Je les garde bien séparées.* » Propos qui font s'esclaffer Gunter Bosch : « *Il sera bien le premier joueur de l'histoire à réussir un tel pari !* »

MARC BALLADE.


PETER SKINGLEY/REUTER

Boris à terre. Battu. Il ne restait plus que deux têtes de séries vendredi 24 avril en quarts de finale du tournoi de Monte-carlo : Mats Wilander, vainqueur de Thierry Tulasne, contre le soviétique Chesnokov et l'équatorien Gomès, face à l'autrichien Skoff, victorieux la veille de Tarik Benhabiles.

MOTOCROSS : championnats des jeunes

Une famille dans le cambouis

La saison de motocross vient de commencer. Pour les « grands » qui disputent les titres mondiaux sur des « gros cubes ». Pour les « petits » aussi, sur des motos de 50 à 80 cc. Et c'est pour les Delziani, champions de Bourgogne, une passion familiale.

« *J'AI onze ans. Je voudrais bien faire une équipe moto pour le Paris-Alger-Dakar. J'espère le courir au moins une fois. Mais un peu plus tard, dans neuf ans. Je vous donne quelques renseignements nécessaires : nous sommes trois frères : Jérôme, quinze ans ; Arnaud, onze ans ; Grégoire, neuf ans. Moi, c'est Arnaud, champion de Côte-d'Or de motocross avec Jérôme. Nous roulons en Kawasaki.* »

Avant de grimper sur sa machine tout-terrain pour une nouvelle saison de compétition, d'avril à octobre, dans les ornières et les bosses des pistes bourguignonnes, Arnaud, petit as du guidon, a pris ainsi la plume pour plaider la cause d'une passion familiale auprès d'un constructeur japonais. Les Delziani forment une véritable écurie de motocross et cultivent à cinq un virus mécanique du dimanche avec un sens de l'organisation à rendre jaloux plus d'un professionnel.

Il y a les trois pilotes frères. Jérôme, l'aîné, montant sa 80 cc. Arnaud, le cadet, qui a du mal à hisser ses 1,40 m sur la selle de sa 60 cc mais joue de son engin en virtuose. Tous deux étaient champions départementaux la saison passée sur « Kawa ». Et Grégoire, le petit dernier, enfourchant une 50 cc Honda. Il y a surtout les parents : Jean-Paul, quarante et un ans, psychologue dans le « civil », et mécano le week-end ; Brigitte, trente-huit ans, attachée de presse et « cantinière » sur le terrain des exploits de ses fils. « *On vit comme des agriculteurs,* dit-elle. *Au rythme des saisons. Au printemps et en été, les compétitions battent leur plein. En hiver, la famille se repose, remet les « bécanes » au point, recoud les cuirs des pantalons. On prépare la nouvelle saison en bricolant et en lisant.* »

Sans oublier un pèlerinage à Bercy pour le supercross, ni le feuilleton de Paris-Dakar suivi et décortiqué à la télévision.

« Voulez-vous rouler avec nous ? »

Le garage du pavillon de Quetigny, près de Dijon, est vite devenu trop petit. Les Delziani ont loué un véritable atelier de 60 mètres carrés qu'ils ont équipé de deux grands établis, réglés aux différentes tailles de la famille pour pouvoir travailler à trois en même temps. « *Les garçons mettent la main à la mécanique,* reprend Jean-Paul. *Le motocross doit aussi être un sport d'équipe. Les veilles de compétition, ils chargent le camion.* »

Un camping-car d'occasion offert par le grand-père, Roger Delziani, transporte et abrite la famille sur les lieux de courses. Une touche de confort bien venue par mauvais temps quand les trois pilotes descendent de leurs machines transformées en véritables tas de boue.

« *Quand on a commencé, voilà cinq ans,* se rappelle Brigitte, *l'esprit compétition n'était pas aussi poussé qu'aujourd'hui. Certains mômes arrivent désormais sur les circuits avec deux, voire trois motos. Pour espérer gagner, un minimum d'investissements financiers est nécessaire. Là réside la cruauté des sports mécaniques. La sélection se fait de plus en plus par l'argent. Il nous faudrait par exemple 60 000 à 80 000 francs pour démarrer chaque saison avec trois machines neuves.* »

Brigitte a dû démissionner de son poste à la mairie de Dijon. Le problème financier s'est donc posé avec acuité. La jeune femme a mobilisé ses talents professionnels au service du « team Delziani », et profité du concours de la première bourse de sponsoring sportif à Dijon au mois de mars pour lancer une efficace campagne de sensibilisation sur le thème : « *Voulez-vous rouler avec nous ?* »

« *J'ai voulu montrer que le motocross, même au niveau régional, était « sponsorisable »,* assure la mère des pilotes Delziani. Démonstration réussie. Trois sociétés ont réagi. Le Crédit lyonnais, Radio K6, une radio locale, qui met des espaces publicitaires à la disposition de l'équipe, et Assobikor, une petite société d'informatique. « *Les 16 000 francs recueillis nous ont permis de racheter une machine à Jérôme.* » En attendant d'autres sponsors.

Il est loin, le temps où la moto entrait dans la famille comme une pure distraction. Sur des motos d'occasion, les Delziani se lançaient comme dans un rêve sur les 10 kilomètres de plage et de dunes du Cotentin où ils campaient.

« *Il y a eu effet boule de neige,* raconte Brigitte. *Les garçons ont commencé à courir. Un peu. Le matériel ne tenait pas. Je me rappellerai longtemps cette scène où l'on voyait Arnaud en panne en plein milieu du circuit, et Jean-Paul courant les outils à la main.* »

Jérôme et Arnaud défendent, cette saison, leur titre départemental. Compétition plus serrée en perspective. Cela n'exclut ni solidarité ni esprit de famille. « *Les enfants ne se font pas de cadeaux en course,* reconnaît Jean-Paul. *Mais, s'il vous manque un pièce détachée ou quoi que ce soit, vous êtes sûr qu'on vous la trouvera.* »

Un drôle de milieu néanmoins pour les enfants ? « *C'est un sport de « mecs »,* reconnaît Jean-Paul, le père. *Il faut pourtant un tempérament de femme pour que ça marche. Et puis il développe chez les garçons de réelles qualités de volonté et de ténacité.* »

MICHEL DESFONTAINES.

SKI EXTRÊME

Boivin, technicien du risque

Rendu célèbre dans les années 70 par le Suisse Sylvain Saudan et le Français Patrick Valençant, le ski extrême est renouvelé par Jean-Marc Boivin, qui vient de réaliser l'enchaînement des cinq faces les plus difficiles du massif du Mont-Blanc.

CHAMONIX
de notre envoyé spécial

COLLECTIONNEUR de records : une passion et un métier pour Jean-Marc Boivin. Cet alpiniste-glaciériste-skieur-libériste, âgé de trente-cinq ans, titulaire des diplômes de guide, de moniteur de ski et de professeur de vol libre, ne s'attribue qu'un seul titre « officiel », celui de « *professionnel de l'aventure, tournant les yeux d'abord vers la montagne* ».

Ses sommets, il les recherche aussi bien au cœur de la forêt amazonienne — où il effectue des longues marches d'endurance dans des zones jusqu'alors inviolées — qu'au bord des mers les plus mouvementées du globe — il participa ainsi à une expédition voile-montagne en Patagonie. Mais Boivin peut être également acteur principal d'un spot publicitaire, exploit tournée dans la chaîne des Andes. S'élançant depuis un avion volant à 9 000 mètres d'altitude, il effectua, il y a quelques semaines, un atterrissage, après une chute libre de plusieurs centaines de mètres, sur un sommet de 5 200 mètres pour vanter l'efficacité, la précision et la sûreté d'un pneu qu'il tenait entre ses bras.

Boivin, qui avait été sollicité trois mois plus tôt par une agence de publicité pour escalader un sommet himalayen avec le même pneumatique installé sur le dos, proposa le scénario de ce nouveau défi qui se transforma en un remarquable exploit sportif.

Les exploits, Boivin les collectionne depuis le début des années 80, où il réalisa successivement l'ascension du Cervin en solitaire par sa face nord, puis redescendit la face est en ski extrême avant de s'envoler du sommet à bord de son « aile » après une nouvelle escalade. Il fut aussi le premier à utiliser, avec l'alpiniste Patrick Berthault, un deltaplane biplace afin d'enchaîner pendant une même journée deux sommets dans la vallée de Chamonix, distants d'une dizaine de kilomètres, la face sud du Fou et la directe américaine des Drus.

Record toujours, mais dans l'Himalaya : après avoir gravi le Gasherbrum-2, il déploya pour la première fois à plus de 8 000 mètres d'altitude une aile volante.

L'alpinisme est aussi l'un de ses terrains de prédilection. Il réalisa notamment, en 1983, l'intégrale de Peuterey, en 10 heures 30 minutes, course qui fut saluée par ses confrères italiens comme un authentique exploit. Mais surtout, le 17 mars 1986, Jean-Marc Boivin « fin renard » mit un terme, quelques heures avant la fin de la saison hivernale, à la bataille qui se livraient les jeunes loups de l'alpinisme extrême, Eric Escoffier et Christophe Profit.

Sans le tapage audiovisuel qui précéda chaque tentative de ses confrères, Boivin réussit l'enchaînement en une journée de quatre grande faces nord qu'il relia en aile volante ou en parachute de pente : l'aiguille Verte par la goulotte Graci, les Droites par l'itinéraire Davaille, les Courtes, et enfin les Grandes Jorasses par le Linceul. « *J'aime l'inédit, et surtout je refuse de recommencer les mêmes choses ; j'aime imaginer des expériences hors du commun ; la découverte et l'imprévu sont pour moi ce qu'il y a de plus important,* explique Jean-Marc Boivin. *Réaliser un enchaînement en solitaire après avoir répété chacune des voies plusieurs fois comme le pratique Profit, ce n'est pas mon style, ça manque de naturel.* »

Tension nerveuse

En se lançant, le vendredi 17 avril entre 10 h 30 et 18 heures, dans un enchaînement, cette fois les skis aux pieds, de cinq pentes extrêmes — la face sud des Drus, le Moine, la Verte, les Courtes et les Grandes Jorasses, — Jean-Marc Boivin entendait confirmer qu'il demeure le plus brillant des « *skieurs de l'impossible* ». « *J'aime prendre des risques* », affirme-t-il, même lorsqu'ils sont extrêmes, comme ce fut le cas aux Drus, où Boivin skia sur une paroi incliné à 65 degrés. Les couloirs empruntés étaient parfois si étroits que ses skis touchaient à leurs deux extrémités les rochers.

« *L'impression que l'on éprouve en ski extrême est plus forte encore qu'en solo intégral sur une paroi où l'on reste accroché à celle-ci. Sur deux skis, il y a toujours une période où l'on se trouve en l'air, principalement au moment des virages. On est alors à la merci d'une plaque de glace ou d'un rocher dissimulé sous la neige. La tension nerveuse est à ce moment terrible* », note Boivin.

Après chacun de ses exploits, Jean-Marc Boivin, consciencieusement, reprend le chemin des entreprises pour lesquelles il est devenu conseiller technique, notamment la firme de ski Dynamic, pour, dit-il, gagner sa vie. Car ce professionnel du risque, peu attiré par les retombées médiatiques de ses exploits, est surtout un homme méticuleux qui entend d'abord utiliser le premier diplôme qu'il a décroché : un brevet de technicien supérieur de fabrication mécanique, obtenu dans sa ville natale de Dijon.

CLAUDE FRANCILLON.

LES HEURES DU STADE

Football

Championnats d'Europe des Nations (qualifications). France-Islande, le 29 avril, au Parc des Princes.

Rugby

Demi-finales du championnat de France : Agen-Toulon, samedi 25 avril à Toulouse (A2 14 h 35) ; RU-Toulouse, dimanche 26 avril, à Bordeaux (Canal + 14 h 25).

Finale, le 2 mai, au Parc des Princes, à Paris.

Basket-ball

Demi-finales du championnat de France. Samedi 25 avril (Canal + 22 h 15).

Finale aller le 29 avril ; retour le 1er mai.

Escrime

Coupe du monde : Challenge Jeanty de fleuret féminin, le 26 avril, au stade Paris-Coubertin.

Sports équestres

Concours complet international de Saumur, du 30 avril au 3 mai.

CSIO de Rome, du 28 avril au 3 mai.

Motocyclisme

Championnat du monde de vitesse : Grand Prix d'Espagne à Jerez le 26 avril.

Cyclisme

Tour d'Espagne du 23 avril au 15 mai.

Haltérophilie

Championnat d'Europe, à Reims, du 1er au 9 mai.

Karaté

Championnats d'Europe, à Glasgow, du 1er au 3 mai.

Culture

EXPOSITIONS

Carte blanche aux amis du Centre Pompidou

Cadeaux d'anniversaire

Le Centre Pompidou déguste son anniversaire à petits coups : après la fête officielle, avant l'exposition de l'été, il célèbre ceux qui l'aident, les trois sociétés de ses amis.

Les amis des musées, de tous les musées, sont par définition personnes hautement estimables. Parce qu'ils contribuent par leurs choix, dons et contributions à l'enrichissement des collections, ils ont droit à la reconnaissance des visiteurs, lesquels ignorent parfois ce qu'ils doivent à la générosité de donateurs souvent plus anonymes qu'il ne conviendrait.

Que le Centre Pompidou rende hommage à ses amis et à leurs diverses sociétés, rien donc que de très légitime. Pour ce faire, il a été décidé de donner « carte blanche » à l'Association des amis du Centre Georges-Pompidou, à la Société des amis du Musée d'art moderne et à la Georges Pompidou Art and Culture Foundation, qui rassemble les amis américains.

Chaque institution, disposant d'un espace à sa guise, devait témoigner de ses activités et de ses préférences. Et chacune s'est prononcée pour un type différent d'exposition : la première présente quelques-uns de ses achats, la seconde un one-man-show, la troisième un panorama très « mode » et très new-yorkais. Comme par ailleurs une dernière « carte blanche » a été accordé à Yona Fischer, conservateur au musée d'Israël à Jérusalem, ces festivités, second épisode du dixième anniversaire de Beaubourg, prennent un tour fort éclectique. Inutile de chercher une cohérence à l'ensemble, qui vaut essentiellement par sa variété et l'inattendu de la plupart des œuvres réunies en quatre galeries séparées.

Inattendus, les artistes chers au cœur des amis du Centre le sont au plus haut point. A l'exception de Judith Bartolani et de Bertrand Lavier, lequel tourne décidément à la gloire nationale, ils appartiennent tous à la catégorie des méconnus ou à celle des oubliés. Que les amis aient, pour l'occasion, passé à chacun commande d'une œuvre sans la moindre contrainte de dimension ni de sujet relève sans doute d'un désir généreux : celui d'ouvrir le musée à des peintres qu'il avait négligés jusqu'alors. Il reste à démontrer qu'il les ignorait à tort, et qu'il fallait exhiber cette peinture française teintée de surréalisme adouci ou de géométrisme tempéré, ennemie des excès et des audaces, cette école de Paris qui demeure inchangée tandis que changent les modes. Du moins l'historien d'art à venir trouvera-t-il dans ces acquisitions matière à compléments et peut-être à révisions quand il devra composer son tableau panoramique des années 70 et 80.

Grâce et violence

Ira-t-il jusqu'à y inclure Jean-Charles Blais, le peintre que la Société des amis du Musée d'art moderne a voulu honorer d'une exposition particulière ? Cette vénérable société, fondée en 1903, quand le mot « avant-garde » avait encore un sens, s'est laissé séduire par la peinture sur affiches arrachées qui a fait la notoriété de Blais. Celui-ci ne manque pas d'habileté, ni même d'ampleur ou de ton. Plutôt, il manquerait de caractère. Ces bonshommes incomplets et obèses, disposés dans des forêts de troncs sur fond de ciel bleu roi font plus souvent songer à Folon qu'à Picasso. Il flotte dans cette imagerie monumentale un air d'indécision qui n'est pas seulement celle du dessin, mais bien du peintre en panne de sujets. Les Blais récents qu'expose simultanément Léo Castelli à New-York relèvent du même épicurisme incertain.

Il serait assez tentant de voir le signe d'une incompatibilité de nature et de culture dans les différences entre les sélections des deux sociétés françaises et celle de la *fondation* que préside Mme Dominique de Ménil. Aux premiers la grâce, aux seconds la violence. Aux uns la tradition du beau métier, aux autres celle de l'iconoclasme. Dédiée à la mémoire d'Andy Warhol, l'exposition américaine se nomme, sans beaucoup de bonheur, « Les courtiers du désir », afin de mieux manifester que ce qu'elle contient ne peut s'apparenter qu'à une activité douteuse, à un trafic honteux et certainement sacrilège.

Il s'agit en fait de présenter les plus pittoresques animateurs d'un néo-dadaïsme (à moins que ce ne soit un post-duchampisme) qui récupère la technique du *ready-made*, celle de l'assemblage pop, les procédés des minimalistes et des conceptuels, le tout dans un amalgame effarant. Pêle-mêle, on trouve des aspirateurs éclairés au néon, un lapin gonflable, des chaussures de tennis, une lampe de chevet, des photos floues, des diagrammes idiots, des fragments de publicité et une théière. Pourquoi ? Pour décrire la « culture » contemporaine, les cultes de la ménagère robotisée, de l'homme d'affaires informatisé ou du conservateur éperdu.

Jeff Koons, Haim Steinbach et Peter Nagy ont la dérision lourde, le burlesque pesant. Leurs « œuvres » doivent être consommées rapidement, et jamais deux fois de suite car leur pouvoir de surprise s'évapore après le premier regard. Mais le premier regard, lui, procure un certain plaisir — comme une contrepèterie dans un éloge funèbre.

Plaisanteries visuelles

A consulter le catalogue, il apparaît qu'aucune de ces plaisanteries visuelles n'appartient pour l'heure aux collections du Musée national d'art moderne. Nul doute que les « amis américains » ne comblent cette lacune bientôt. Donateurs, chers donateurs, encore un effort, s'il vous plaît !

Les deux artistes israéliens sélectionnés par Yona Fischer font avec les New-Yorkais leurs voisins le plus singulier contraste. Autant les natifs de l'East Village cultivent la dérision, autant Moshe Kupferman et Zvi Goldstein mettent de sérieux dans leurs travaux. Le second en mettrait même un peu trop : ses mises en scène agrémentées de petits panneaux explicatifs à base de sémiologie et de sociologie pourraient facilement passer pour la parodie d'un style conceptuel que l'on imaginait révolu depuis longtemps. Reste Moshe Kupferman, peintre et dessinateur abstrait en gris, mauve et blanc. Sans doute faudrait-il un espace plus intime pour pouvoir goûter pleinement un art si discret. Perdu dans la foule des « cartes blanches », il y semble comme déplacé.

PHILIPPE DAGEN.

★ Galeries contemporaines, Centre Georges-Pompidou, jusqu'au 24 mai.

VARIÉTÉS

Le onzième Printemps de Bourges

Rendez-vous avec Trenet



VICTOR/ENGUERAND

Le Printemps a consacré une soirée hommage à Charles Trenet avec la complicité de quelques-uns de ceux qui ont été nourris par les couplets de l'ex-fou chantant.

Les hommages à Charles Trenet se multiplient depuis vingt ans. La chanson française lui doit beaucoup : l'auteur de *Y'a d'la joie* l'a bouleversée au moment où elle se noyait dans la vulgarité et les larmes du mélodrame, il l'a conduite sur une *Route enchantée*, où se sont retrouvées les influences mêlées du surréalisme, du jazz et de juin 36.

Saisies d'un délire de liberté, les quelques centaines de chansons imaginées par Trenet ont échappé au temps, elles ont gardé intacte leur fraîcheur. Elles respirent le siècle. Elles émerveillent encore ces complaintes un peu loufoques où *Le Soleil a rendez-vous avec la Lune*, ces ballades qui parlent d'été, de soleil et d'évasion, d'une France de province aujourd'hui évanouie. Même les plus jeunes se sentent à l'aise avec ce monument historique. Ils sont émus par ce mélange d'eaux vives et d'eaux profondes, de bonheur affiché et de malheur de vivre.

Charles Trenet avait cautionné le premier Printemps de Bourges. Présenté par Jacques Higelin, il avait donné un concert, costume et cravate bleus, chemise blanche et œillet à la boutonnière. Les rockers pensaient trouver un monsieur d'un certain âge, noyé d'amertume. Ils avaient découvert un homme qui captait la légèreté du monde, la beauté gaie, qui avait du feu dans l'œil droit et du rêve dans le gauche.

Onze ans plus tard, le miracle s'est renouvelé. Un autre public, de dix-huit à vingt-cinq ans, a retrouvé la même grâce et le même bonheur dans ses chansons. En première partie de ce nouvel hommage, Paul Personne a chanté *Le Soleil a rendez-vous avec la Lune ;* Caroline Lœb, *Vous oubliez votre cheval ;* Claude Maurane, *Boum ;* Henri Guédon, *Papa pique et maman coud*, et bien sûr, Carte de Séjour, *Douce France*.

Quand enfin Charles Trenet est arrivé sur scène, l'ovation a été si forte que celui-ci en a été ébranlé, et c'est ému qu'il a chanté *Fidèle*. Après ce fut la plongée dans une vingtaine de petits chefs-d'œuvre qu'un jour ou l'autre nous avons tous plus ou moins fredonné, *Mam'zelle Clio, Je chante, la Polka du roi, Que reste-t-il de nos amours, J'ai ta main, la Mer*.

CLAUDE FLÉOUTER.

Carte de séjour : « un gage d'amour pour ceux qui ont de l'espoir »

Début 1981, trois immigrés de la deuxième génération, Rachid Taha, Mohammed et Mokhtar Amini, forment le groupe Carte de séjour et donnent un concert dans une petite salle de la banlieue lyonnaise avec une musique encore tiraillée entre le rock'n roll de leur propre adolescence et la musique arabe de leurs parents.

Un an plus tard, un premier 45 tours, Zoubida, inaugure un petit label local, puis c'est l'arrivée d'un quatrième membre Jérôme Savy, à l'occasion d'une tournée dans des centres culturels, et des maisons de jeunes et de la culture.

Leur premier album est produit par Steve Hillage et le mélange des musiques devient plus cohérent. Le deuxième 33 tours, publié l'année dernière, est aux antipodes de l'exotisme. L'osmose musicale est faite, les mélodies sont inspirées, s'étirent, tanguent, louvoient.

Douce France composé et chanté par Charles Trenet au moment de la Libération est le premier titre qu'ils n'ont pas eux-même imaginé : *« Nous avons voulu avec cette chanson,* dit le chanteur Rachid, *décrisper certaines situations pas toujours heureuses, offrir en quelque sorte un gage d'amour pour ceux qui ont de l'espoir. Il y a curieusement dans* Douce France *une façon très orientale de décrire l'Hexagone. »*

Carte de séjour qui a commencé une nouvelle tournée le 19 avril sera au Bataclan les 28 et 29 avril.

C. F.

★ Album Barclay.

Philippe Léotard chante à Bruxelles

Pot-pourri

Veste jeune, jeans bleus, cravate rouge, Philippe Léotard — le vrai, comme il l'annonce lui-même à la presse belge, — a donné jeudi soir sur la scène du Résidence Palace de Bruxelles la première de son show. Résultat : les trois quarts du public, peut-être déjà conquis d'avance, s'enthousiasme. Le quart restant quitte la salle avant la fin, profondément ennuyé et énervé. Mais par quoi exactement ?

Ni rock ni ballade, ni one man show, ni music-hall ni comédie... le sepctacle de Léotard est un patchwork où tous ces genres se mêlent avec un seul point commun, la générosité maladroite du comédien qui commence, assis, par dire un long poème pour finir en écorchant *Le temps des cerises*, après avoir « chanté » une complainte corse, trois rocks, un reggae et une ballade. De très beaux textes, tous écrits par Léotard à l'exception d'un poème de Lautréamont, des musiques musclées dues à Philippe Servain, qui accompagne habituellement Guidoni et Lalanne, donnent à ce spectacle son cachet.

J'irai bien pleurer ce soir
A Locquirec-les-Pins
Dans le Finistère-Nord
Perdu dans le passé, accroché
[aux rochers
Où mon cœur se brise
Seul dans mon imper à Quimper
[suis qu'un matin à terre.

Si Léotard chante faux (d'ailleurs, chante-t-il ? ses mots frappent juste. Dommage qu'il gâche le rythme de son spectacle par de trop longs dialogues avec le public où il mélange Ferré, Grignard, Jim Morrison, Jacques Prévert et Coluche. Sans oublier l'inévitable « J'aime bien les Belges ».

Désir de Philippe Léotard : si ça marche, faire l'Olympia à la rentrée.

JOSE-ALAIN FRALON.

ARCHÉOLOGIE

Les fouilles de la rue de Lutèce

Seize siècles de vie parisienne

(Suite de la première page.)

Finalement, la Ville de Paris fit plus qu'un geste. Elle avança la quasi-totalité des sommes nécessaires aux fouilles : 6,7 millions de francs (1). Mais à une condition : faire vite. Et donc mener de concert la construction du bunker souterrain et celle de l'opération de sauvetage archéologique. Un curieux concert pour pelleteuses et balayettes se mit en place. L'entreprise Borie, chargée des gros travaux, manie l'excavatrice et coule le béton à la tonne. Les archéologues creusent à la petite cuillère. Bizarrement, un terrain d'entente fut presque tout de suite trouvé. Au début de l'été 1986, la double opération put démarrer.

Aujourd'hui, une salle de béton épaisse de 90 centimètres couvre les trois quarts des 2 000 mètres carrés, qui constituent l'espace à fouiller. Les parois latérales sont déjà moulées. Les archéologues travaillent donc sous le couvercle d'une boîte qui n'aurait pas de fond. Mais 4 à 5 mètres plus bas affleure la nappe phréatique. Des pompes à l'efficacité incertaine sont mises en place pour étancher le liquide, qui finit toujours par remonter. Comme il faut aller vite — les fouilles doivent être terminées fin juin, il n'est pas question de passer au crible les 12 000 mètres cubes de terre. La couche supérieure, plus récente, assez bien connue, grâce aux archives des dix-septième et dix-huitième siècles n'a pas été examinée en détail dans sa totalité. Les dix-huit archéologues se sont attachés aux strates inférieures : celles qui plongent jusqu'au début de notre ère. Juan Munoz, vingt-sept ans, formé sur le chantier de la cour Napoléon, est le maître d'œuvre du chantier, sous la direction scientifique d'Yves de Kisch. Il explique le casse-tête auquel il est confronté. *« Nous travaillons sur un site totalement déchiqueté. C'est un capharnaum de structures en miettes : fragments de sols, lambeaux de cimetières, bas-côtés d'églises, angles de cours ou de rues, implantations artisanales, épandage de matières organiques, nappes d'incendies, fossés, caves, trous de poteaux. Pas un espace n'est complet, pas une pièce n'est fermée, à l'exception de quelques fosses ou latrines, pas un espace intact. Nous avons affaire à une multitude d'activités humaines, dont les vestiges éclatés se chevauchent, s'imbriquent, se pénètrent. Un mur du dix-septième siècle s'appuie sur des fondations gallo-romaines, on trouve une glacière du dix-huitième siècle à côté d'une tombe du treizième siècle. »*



LAFOREST/AFAN

Bas-relief du premier siècle représentant une sirène et un triton

Pourtant, la rue de Lutèce est une véritable mine. Tous les éléments permettant de reconstituer l'évolution de l'environnement, celle des techniques de construction de l'habitat urbain, de l'aménagement des voiries, des productions de céramiques — en particulier celles de la période carolingienne, mal connue, — de l'élevage et de l'alimentation sont là en vrac. Il suffit de mener une longue et minutieuse enquête pour relier sur seize siècles tous les maillons d'une chaîne, éparpillés sur 6 mètres de profondeur.

On peut ainsi mesurer l'importance du commerce des peaux de chats dans le Paris médiéval, rarement mentionné dans les textes, grâce aux deux cent soixante et un restes de chat écorchés retrouvés dans un dépotoir du quatorzième siècle. Les milliers d'ossements de rats noirs collectés dans des couches antérieures au onzième siècle, date à laquelle ils apparaissent officiellement en Europe, apportant avec eux la peste, reposent le problème de la diffusion de l'épidémie.

Enfin, une découverte importante remet en cause l'urbanisation de la cité gallo-romaine. Il était tenu pour acquis que la ville, avant de s'étendre sur la rive gauche, avait entièrement occupé la surface de l'île. On trouve au contraire, la traversant en biais, la trace d'un chenal (vestige d'un bras mort de la Seine ?) qui interdisait toute construction avant la fin du troisième siècle, date à laquelle il fut remblayé. C'est là que fut découvert le bas-relief de la sirène au triton. C'est là aussi que l'on dégage des stèles funéraires de la même époque ainsi que des fûts de colonnes tronçonnées. Deux d'entre eux sont groupés pour former une sorte d'autel votif auquel sont associés des haches néolithiques. La présence de ces éléments disparates, récupérés, reste un mystère. Ils ont vraisemblablement été amenés ici pour peupler un lieu sans doute peu fréquenté et insalubre.

Les nouveaux archéologues ne rêvent plus des trésors de Mycène. La comptabilité des os de mouton et la typologie des fosses septiques leur suffisent, affirment perfidement leurs adversaires. En revanche, ils maîtrisent parfaitement l'art du puzzle et de la filature. L'interrogatoire des témoins muets n'a plus de secret pour eux. Ici, l'enquête ne fait que commencer. L'inspecteur Munoz et son équipe se contentent pour l'instant d'accumuler les indices. Avec patience. Mais nous connaîtrons un jour le secret de la sirène et de son triton.

EMMANUEL DE ROUX.

(1) L'Etat, de son côté, a donné 600 000 francs pour la préparation des travaux et celle de la publication des fouilles.

● PRÉCISION. — A la suite de l'article de Michel Cournot, à propos de *l'Eternel mari*, de Dostoievski, à l'Odéon, publié dans *le Monde* du 8 avril, nous avons reçu de Victor Haïm et Simon Eine la mise au point suivante : *« Suggérer l'appartenance ethnique d'une équipe en imaginant qu'elle a « pris un malin plaisir » à « coincer dans un coup fourré » un auteur génial, c'est prêter à autrui des intentions qui sortent du cadre de la critique dramatique. »*



Culture

FESTIVAL

La mode et le cabriolet

De Bugatti à Yamamoto

Quand la tôle et le cachemire se retrouvent sous la tour Eiffel.

Non, les mannequins ne paradent pas sur les sièges de cuir de vieilles Bugatti. Non, elles n'ont pas de petit chien savant. Le deuxième Festival de la mode et du cabriolet se tient sous un grand chapiteau blanc, au pied de la tour Eiffel, et la fringue et la carrosserie ont l'air de se trouver ensemble par erreur. Sur 100 mètres, on se croit parachuté dans un salon de l'automobile chic où une cinquantaine d'exposants ont garé frimeuses et coquettes : Maserati, Porsche, Jaguar, cabriolet Saab 900 à 259 000 F et réplique de Bugatti au tableau de bord en noyer massif. On s'attarde devant le modèle enfants (28 000 F) quand le défilé commence. Le podium est tout au bout.

Une dizaine de mannequins divertissent le public pendant environ une heure. Il a chaud, il a soif, et ce qu'il voit lui donne des envies de plage ou de garden-party : vastes sahariennes en lin chocolat, jolis spencers à brandebourgs d'Izet Curi, costumes pyjamas en coton rouge de Kansaï Yamamoto, jupes de ballerinettes à rayures blanches et bleu marine, tutus de tulle, cache-cœur en coton transparent de Guy Paulin.

C'est parfois gai et touchant. Les débutantes font des efforts mais elles se trompent. Un sein glisse maladroitement d'une robe décolletée, une grande culotte dépasse d'une jupe. On compte onze stylistes et quelques gags : vestes de tailleur à quatre pochettes, robes d'intérieur à imprimé paquet de Gitanes signées Marie Beltrami, costumes d'hommes à motif double décimètre chez Etienne Brunel.

Reste une bonne surprise pour le dessert : les bibis à deux poteaux télégraphiques et trois faux oisillons de Renaud Poirey, ses drôles de chasubles culottes bleu canard à pattes d'eph pour impératrice yéyé, ses redingotes à panneaux découpés qui flottent sur une combinaison pantalon transparente en organza madras, son tailleur complet de mariage (quatre tenues en une) proposé 20 000 F sur mesure. *« Avec ces prix-là, je vais faire une révolution dans la haute couture. »*

★ Quai Branly, au pied de la tour Eiffel, jusqu'au 29 avril. Entrée 25 F. Défilé : samedi et dimanche, de 15 heures à 17 heures.

CINÉMA

La mort de Claude Jutra

Le Pierrot lunaire de l'école canadienne

Claude Jutra, cinéaste disparu depuis le 5 novembre dernier, a été repêché dans le fleuve Saint-Laurent à la hauteur de Québec. Il aurait eu cinquante-sept ans le 11 mars 1987. Il souffrait de la maladie d'Alzheimer (perte de mémoire et sénilité précoce).

Figure mythique dans son pays et pour ses nombreux amis de l'étranger, Claude Jutra a vécu la passion du cinéma comme sa vraie raison de vivre, presque comme sa seule raison d'être. Il avait pratiquement porté le nouveau cinéma canadien (on ne disait pas encore québécois pour les Canadiens français) sur les fonts baptismaux dès 1962.

La première, dans une grande salle de Montréal, de *A tout prendre* est mémorable. Ouvrage autobiographique, dédié à Norman McLaren et à Jean Rouch, deux auteurs qui symbolisent les deux tendances essentielles, les deux titres de gloire, de la cinématographie canadienne : l'animation d'un côté, de l'autre le direct, le pris sur le vif. Le film, tourné sur plusieurs années, avec l'aide d'innombrables copains, raconte le destin d'un jeune rêveur, épris de Rimbaud, déchiré entre son homosexualité et son amour pour une jeune femme noire.

Mon oncle Antoine, en 1971, lui vaut la consécration internationale. Dans une petite ville minière de l'est du Québec, Benoît, orphelin, quinze ans, est élevé par l'épicier local, l'oncle Antoine du titre, et sa femme. Une histoire de mort charrié sous la neige donne au film sa coloration picaresque. *Kamouraska* (1973) adapte le roman du même nom d'Anne Hébert. Le film souffre d'avoir été raccourci, pour des raisons commerciales, par sa coproductrice française. Obligé de travailler un temps au Canada anglais, le cinéaste tourne en français, en 1984, l'excellent *la Dame en couleur*, regard narquois et ému sur le monde de l'enfance.

Claude Jutra avait mené parallèlement une importante carrière à la télévision et dans le documentaire (*Comment savoir*, en 1966, est un remarquable exemple de film didactique). Il fut, au début des années 60, partie prenante de tout un mouvement qui, avec Michel Brault, Gilles Groulx, se lança littéralement à l'assaut de la réalité québécoise caméra au poing. Maître du montage, il tourna de petits chefs-d'œuvre comme *Roull-Roulant*. Ami intime de Norman McLaren et de Félix Leclerc, éternel jeune homme qui refusait de mener une vie au rabais, sa fin rappelle beaucoup celle de Jean-Louis Bory chez nous.

Avec Claude Jutra s'achève la jeunesse d'un pays et d'un cinéma qui croyaient encore au rêve.

LOUIS MARCORELLES.

Communication

Le 23e Marché international des programmes

Le duel européen de Robert Maxwell et Rupert Murdoch

CANNES
de notre envoyé spécial

« Si vous voulez la guerre, nous vous la ferons, et même en français ! » L'avertissement lancé, le jeudi 23 avril, au MIP-TV par M. Robert Maxwell à l'adresse de MM. Silvio Berlusconi et Robert Hersant, avait au moins le mérite de la franchise. Le deuxième actionnaire de TF 1, après M. Francis Bouygues, exprimait ainsi sa désapprobation à l'égard des deux propriétaires de la Cinq, qui avait emporté le droit de rediffuser le match de football Bordeaux-Liepzig pour la coquette somme de 8 millions de francs. *« Une surenchère insensée*, a tonné le magnat anglais, *surtout pour réaliser un taux d'écoute de 8 % ! Mieux vaudrait se décider à conclure un bon accord entre les chaînes. »*

Arrivé à Cannes à bord de son yacht, entouré de quelques collaborateurs, dont son fils Ian, et flanqué du nouveau président d'honneur « à vie » de TF 1, M. Hervé Bourges, M. Maxwell a annoncé son intention de *« réveiller un MIP-TV quelque peu assoupi »*, en assenant *« quatre informations coup de poing »*.

Le magnat de la presse britannique a commencé par lire une *« déclaration solennelle »* à propos de TF 1 : *« Fier et heureux de participer à la grande aventure de la privatisation »*, il s'est félicité de la décision d'Hervé Bourges de *« ne pas abandonner son enfant »* et de revenir sur la Une pour *« arrêter l'hémorragie des stars »*. Décision, a-t-il dit, qui *« chagrinera sans doute MM. Berlusconi et Hersant »*.

Comme le président Bouygues, M. Maxwell prévoit, lui aussi, *« des morts »* dans l'audiovisuel français, car, a-t-il affirmé, *« il n'y a pas de place pour six chaînes »*. Alors, combien de survivants ? *« Trois peut-être, quatre au plus »*, a-t-il tranché.

M. Maxwell a ensuite annoncé la création d'*« une société européenne de télévision »*, dont le premier PDG sera M. Bourges. Se fixant pour objectif de créer *« une télévision européenne sans frontières »*, le magnat anglais a énuméré quelques-uns de ses projets : un réseau européen d'informations, qui sera diffusé par satellite vers d'autres parties du monde (Japon, entre autres) et des coproductions à l'échelle continentale, dont la première – une grande série sur la Révolution française – intéresse déjà la RAI.

Evoquant ses récents contacts avec les gouvernements espagnol et portugais, à propos de la création de chaînes privées, M. Maxwell a défini sa stratégie européenne par une formule lapidaire : *« Renverser à tout prix la tendance et stopper le flot d'émissions venant d'outre-Atlantique. »*

Le propriétaire du groupe Mirror a confirmé sa candidature au satellite français TDF 1. Les pourparlers avec le gouvernement français doivent, selon lui, reprendre dans quelques jours et *« une fois admis par ce dernier le principe d'une chaîne européenne, on devrait pouvoir conclure rapidement un accord »*, a déclaré M. Maxwell, en rappelant toutefois que *« le vide juridique concernant Canal Plus – partenaire éventuel – pourrait entraver les négociations »*.

De la télévision à la presse

Mais M. Maxwell s'intéresse aussi à la presse française. Son fils, Ian, a déjà racheté l'agence ACP et négocie actuellement une prise de participation dans *le Provençal*. Le père, lui, songe à lancer un grand quotidien populaire à deux millions d'exemplaires en installant des imprimeries à Paris, Bordeaux, Marseille, Lille et Clermont-Ferrand. Un projet comparable à celui du groupe Hachette avec lequel M. Maxwell se dit prêt à négocier.

Dernière surprise dévoilée par M. Maxwell : le lancement à la mi-août d'une chaîne musicale, MTV, diffusée vingt-quatre heures sur vingt-quatre, en Europe, par le satellite anglais Intelsat 5. Déjà reçu au Japon et, depuis peu, en Australie, ce programme de musique rock non-stop sera adapté au jeune public européen à partir de studios installés à Londres et à Paris. M. Maxwell n'a pas caché que cette opération a pour but de concurrencer Sky Channel, la chaîne – peu rentable – de son rival, M. Rupert Murdoch.

Tout au long de sa conférence de presse, M. Maxwell a donné l'impression de s'adresser indirectement à son frère ennemi, M. Murdoch, patron du puissant groupe News Corporation. Celui-ci, du reste, s'était manifesté au MIP-TV quelques heures plus tôt depuis New-York et par satellite interposé.

Interrogé sur l'échec de Sky Channel, M. Murdoch en a minimisé les pertes d'argent en rappelant que cette chaîne est reçue par plus de 10 millions de foyers câblés en Europe. Mais il a reconnu que sa *« stratégie européenne connaît quelques flottements »*. Sa candidature au satellite TDF 1 est *« à l'étude »* et il est possible qu'il s'en tienne à Sky Channel.

Pour ce qui est du paysage audiovisuel européen, M. Murdoch a indiqué qu'il s'était retiré de la course aux chaînes privées françaises parce qu'il les jugeait *« beaucoup trop coûteuses »*. Mais l'Europe est en passe de devenir *« un secteur hautement concurrentiel »*, a estimé le magnat australo-américain, en ajoutant : *« La pénurie de programmes qui résultera de la multiplication des chaînes fera que nous, en tant que producteurs, seront présents avec ou sans réseaux sur le marché de l'audiovisuel. »*

Caressant lui aussi des projets pour une chaîne commerciale au Portugal, M. Murdoch plaide en faveur d'une télévision paneuropéenne : *« Alors que les Japonais en sont déjà à considérer le monde comme un marché unique*, a-t-il ironisé, *les Européens ont encore du mal à accepter l'unité de leur petit continent ! »*.

Les stratégies de M. Maxwell ou M. Murdoch se veulent mondiales et leurs visées sont planétaires. Mais, face au continent européen, ces deux anglo-saxons redoutables se trouvent chacun d'un côté différent de l'Atlantique. Dans cette partie de bras de fer impitoyable, le premier veut *« voir l'Europe s'inscrire en grosses lettres sur la carte du monde »*, tandis que le second jure de devenir *« le numéro un mondial »*.

ALAIN WOODROW.

Spectacles

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

LA SEPTIÈME SALLE. Atalante (46-06-11-90), 21 h.
SUITE IRLANDAISE. Poche Montparnasse (45-48-92-97), 19 h.
MONTE-CRISTO. Halle Villette (42-49-30-80), 21 h (24).
LA FAMILLE HERNANDEZ. Gymnase (42-46-74-79), 20 h 30.
LES PETITES FILLES MODÈLES. Ranelagh (42-88-64-44), 20 h 30.
WIEN 38. Espace Marais (42-71-10-19), 22 h 30 (24).
ENDIVES ET MISÉRICORDE. Mouffetard (43-31-11-99), 20 h 45.

Les salles subventionnées

SALLE FAVART (42-96-06-11), 19 h 30 : Spectacle du Groupe de recherche chorégraphique de l'Opéra de Paris : Gifts ; Rêves glacés.
ODÉON-COMÉDIE-FRANÇAISE, (43-25-70-32), 20 h 30 : l'Éternel Mari, d'après Dostoïevski.
PETIT ODÉON (43-25-70-32), à 18 h 30 : Crucifixion dans un boudoir turc, de Jean Grouault.
TEP (43-64-80-80), 20 h 30 : Le partage de midi.
BEAUBOURG (42-77-12-33) (mar.), Cinéma-vidéo : Cycle brésilien : voir la programmation à la rubrique cinémathèque ; Vidéo-information : à 16 h, Haroun Tazieff : La Terre, son visage, de J.-L. Prévost ; à 19 h : Les sentiers de la violence, de J. Viscarra, M. Gomez : Vidéo-musique : à 16 h : Les hauteurs du Machu Picchu, de R. Sepulveda ; à 19 h : Cosi fan tutte, de Mozart ; Concerts-spectacles : à 20 h 30 : cours d'analyse musicale (Mouvement, de H. Lachenmann).
THÉÂTRE MUSICAL DE PARIS (42-61-19-83). Danse : Ballet du XXe siècle/M. Béjart : à 20 h 30 ; Malraux, ou la métamorphose des dieux.
THÉÂTRE DE LA VILLE (42-74-22-77), Danse : Pina Bausch ; Tanztheater de Wuppertal à 20 h 30.
CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34), 20 h 30 : Britannicus, de Racine.

Les autres salles

AMANDIERS DE PARIS (43-66-12-17), 20 h 30 : Transport de femmes.
ANTOINE (42-08-77-71), 20 h 30 : Harold et Maude.
ARCANE (43-38-19-70), 20 h 30 : Zal ou Pourquoi les hommes n'ont pas d'ailes ?
ARLEQUIN (45-89-43-22), 20 h 45 : Voyages de Marco Polo.
ARTS - HÉBERTOT (43-87-23-23), 21 h : Adorable Julia.
ATALANTE (46-06-11-90), 21 h : la Septième salle.
ATELIER (46-06-49-24), 21 h : le Malade imaginaire.
ATHÉNÉE (47-42-67-27), 20 h 30 : Hedda Gabler. Salle C.-Bérard, 20 h 30, mar. 18 h 30 : A. Wobbler.
BOUFFES-PARISIENS (42-96-60-24), 20 h 30 : le Tourniquet.
CARREFOUR DE LA DIFFÉRENCE (43-72-00-15), 21 h : le Temps... Fou.
CARTOUCHERIE, Théâtre de la Tempête (43-28-36-36), 20 h 30 : Alexandre le Grand.
CITÉ INTERNATIONALE (45-89-38-69), Galerie, 20 h 30 : Nuit de guerre au musée du Prado, à partir du 28. Resserre, 20 h 30 : Credo, à partir du 28.
CITHEA (43-57-99-26), 20 h 30 : Les Bonnes.
COMÉDIE-CAUMARTIN (47-42-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.
COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24), 20 h 30 : Fleur de cactus.
COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11), 21 h : Beau Rivage.
COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22), 20 h 30 : Orlando Furioso.
DÉCHARGEURS (42-36-00-02), 22 h 15 : Verdun-Plage ; 20 h : Nos hommages miss Emily.
DIX HEURES (42-64-35-90), 20 h 30 : Maman, donne-moi ton linge, j'fais une machine ; 22 h 30 : Le Complexe de la carotte.
18-THÉATRE (42-26-47-47), 20 h 30 : The show must go on.
ÉDOUARD-VII (47-42-57-49), 20 h 30 : les Clients.
ESCALIER D'OR (voir Th. subventionnés).
ESPACE ACTEUR (42-62-35-00), 21 h : Les trains sans gare.
ESPACE KIRON (43-73-50-25), 20 h 30 : Juliette ou la Misérable.
ESSAION (42-78-46-42), 19 h : le Festival du cannibale ; 21 h : Le sourire est sous la pluie. II. 20 h 30 : L'amour sort en blouse blanche.
FONTAINE (48-74-74-40), 20 h 30 : Un beau salaud.
GALERIE 55 (43-26-63-51), 21 h : Master Harold and the Boys.
GRAND EDGAR (43-20-90-09), 20 h 15 : Palier de crabes ; 22 h : C'est ce soir ou jamais.
GRAND HALL MONTORGUEIL (42-96-04-06), 20 h 45 : Des orchidées au clair de lune.
GRANDE HALLE DE LA VILLETTE (42-49-30-80), 21 h : Monte-Cristo.
GUICHET-MONTPARNASSE (43-27-88-61), 19 h : Paul Léautaud, ce vieil enfant perdu ; 21 h : Fleurs de papier.
GYMNASE (42-46-79-79), 20 h 30 : la Famille Hernandez.
HUCHETTE (43-26-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Sports et divertissements. Dern. le 25.
LUCERNAIRE (45-44-57-34), I : 19 h 30 : Baudelaire ; 21 h 15 : Moi, Moi et Moi. II : 20 h : le Petit Prince.
MADELEINE (42-05-67-09), 21 h : Antigone.
MARAIS (42-78-03-53), 20 h 30 : la Comédie sans titre.
MARIE-STUART (45-08-17-80), 20 h 30 : Mess. à partir du 28 ; 22 h : l'Escargot.
MARIGNY (42-56-04-41), 20 h : Kean. Petite salle, (42-25-20-74), 21 h : la Galipette.
MATHURINS (42-65-90-00), 20 h 30 : l'Idiot.
MICHEL (42-65-35-02), 21 h 15 : Pyjama pour six.
MICHODIÈRE (47-42-95-22), 20 h 30 : Double mixte.
MOGADOR (42-85-28-80), 20 h 30 : Cabaret.
NOUVEAUTÉS (47-70-52-76), 20 h 30 : Mais qui est qui ?
ŒUVRE (48-74-42-52), 20 h 45 : Léopold le Bien-Aimé.
PALAIS-ROYAL (42-97-59-81), 20 h 45 : l'Amuse-gueule.
POCHE (45-48-92-97), 21 h : la Belle Famille ; 19 h : Suite irlandaise.
POTINIÈRE (42-61-44-16), 20 h 30 : Journal d'un curé de campagne.
RANELAGH (42-88-64-44), 20 h 30 : les Petites Filles modèles.
SAINT-GEORGES (48-78-63-47), 20 h 45 : les Seins de Lola.
STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-35-10), 19 h 30 : Voyage au bout de la nuit ; 21 h : le Pool en eau.



Vendredi 24 avril

TAC STUDIO (43-73-74-47), 20 h : la Double Inconstance.
TAI TH. D'ESSAI (42-78-10-79), 20 h 30 : l'Écume des jours.
TH. D'EDGAR (43-22-11-02), 20 h 15 : les Babas cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.
TH. GRÉVIN (42-46-84-47), 20 h 30 : l'Otage.
THÉATRE 13 (45-88-16-30), 20 h 30 : A pied.
TH. POUR CEUX QUI N'Y VONT PLUS... (43-54-78-36), 20 h 30 h : Paroles tues ou aimer à Paris en étrangère.
TH. PARIS-VILLETTE (42-02-02-68), 21 h : Conversations après un enterrement.
TH. DU ROND-POINT (42-56-60-70), Grande salle, 20 h 30, 15 h : Mon Faust. Petite salle, 18 h 30 : Je m'endormais toujours à l'épisode de la vache.
TOURTOUR (48-87-82-48), 20 h 30 : le Préjugé vaincu ; 22 h 30 : Au secours du mort.
TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40), 20 h 30 : l'Anniversaire.
VARIÉTÉS (42-33-09-92), 20 h 30 : C'est encore mieux l'après-midi.

La danse

CENTRE MANDAPA (45-89-01-60) : Histoire de l'Oe.
PALAIS DES CONGRÈS (42-66-20-75), 20 h 30 : Ballet Moïsseiev.

Le music-hall

CASINO DE PARIS (45-72-11-22), 20 h 30 (loc. : Olympia) : P. Sébastien.
ESCALIER D'OR (Voir Th. subventionnés.)
LUCERNAIRE (45-44-57-34), 22 h : J. Quer.
OLYMPIA (47-42-25-49), 20 h 30 : A. Rodrigues.
PALAIS DES SPORTS (48-28-40-90), 21 h : Holiday on ice.
TLP DEJAZET (42-74-20-50), 20 h 30 : M. Jolivet.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), 21 h : l'Accroo-habitation.
DEUX-ANES (46-06-10-26), 21 h : Après la rose, c'est le bouquet.

Jazz, pop, rock, folk

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), 21 h : Caldonia.
CITHEA (43-57-99-26), 20 h : Chien Jaune
DUNOIS (45-84-72-00), 20 h 30 : E. Barret Trio.
LA LOUISIANE (42-36-58-98), Clarinettes Connection ; sam. : B. Vatel et M. Silva ; lun. : Boozoo's Jazz.
MÉCÈNE (42-77-40-25), A. Larcher.
MÉRIDIEN (47-58-12-30), 22 h : B. Doggett.
NEW MORNING (45-23-51-41), 21 h 30, Courtney Pine.
PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70), 22 h : M. Solal.
PETIT JOURNAL SAINT-MICHEL (43-26-28-59), 21 h : Ph. de Preissac.
PETIT OPPORTUN (42-36-01-36) 20 h 30 : Talib Kibwe.
LA PINTE (43-26-26-15), 21 h 15 : Quartet P. Gaubert.
SLOW CLUB (42-33-84-30), à 21 h 30, Ch. Slide Quintet.
SUNSET (42-61-46-60), 23 h : Boulou Ferre.
TRIBULUM (42-36-01-01), 22 h : Faton Cahen.
TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (42-33-58-37) 22 h + 24 h : Mosalini, Caratini, Beytelmann.

Les concerts

Radio-France, 20 h 30 : Nouvel Orchestre philharmonique, dir. : M. Janowski (Dvorak, Chostakovitch).
Lucernaire, 18 h 30 : Quatuor de Jean (Mozart, Haydn, Reicha...)
Salle Pleyel, 20 h 30 : A. Brendel (Schubert).

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

16 h, Curse of the pink panther, de B. Edwards ; 19 h, le Président Haudecœur, de J. Dréville ; 21 h, les Vampires, de R. Freda (en présence de l'auteur).

BEAUBOURG (42-78-35-57)

15 h, Vento del sur, de E. Provenzale ; 17 h, les Dauphins, de F. Maselli ; 19 h 10, Carbone 14, de S. Cuisses d'Acier.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU SALLE GARANCE (42-78-37-29)

Le cinéma brésilien

14 h 30, Vai Trabalhar Vagabundo, d'H. Carvana ; 17 h 30, Imagens do Inconsciente II, de L. Hirszman ; Em Nome da Razao, d'H. Ratton ; 20 h 30, Xica da Silva, de C. Diegues.





Les exclusivités

AJANTRIK (Ind., v.o.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33).
ALLAN QUATERMAIN ET LA CITÉ DE L'OR PERDU (A., v.o.) : Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Hollywood Bd, 9e (47-70-10-41) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Bastille, 11e (43-42-16-80).
ANGEL HEART (*) (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; St-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) : v.o. et v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Nations, 12e (43-43-04-67) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01).
ASSOCIATIONS DE MALFAITEURS (Fr.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).
AUTOUR DE MINUIT (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-87-30).
L'AUTRE MOITIÉ DU CIEL (A., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
BASIL DÉTECTIVE PRIVÉ (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).
BIRDY (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LES BISOUNOURS N° 2 (A., v.f.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; St-Lambert, 15e (45-32-91-68).
BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).
CHAMBRE AVEC VUE (Brit., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).
CHRONIQUE DES ÉVÉNEMENTS AMOUREUX (Pol., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (43-25-19-90).
LA COULEUR DE L'ARGENT (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; UGC-Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; v.f. : Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06).
LA COULEUR POURPRE (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).
COUP DOUBLE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (43-26-48-18) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).
CRIMES DU CŒUR (A., v.o.) : Cinoches-St-Germain, 6e (46-33-10-82) ; Ermitage, 8e (45-63-16-16).
CROCODILE DUNDEE (Aust., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Gaîté-Rochechouart, 9e (48-78-81-77) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00).
LA DAME DE MUSASHINO (Jap., v.o.) : St-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20).
LE DESTIN DE MADAME YUKI (Jap., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
LE DÉCLIN DE L'EMPIRE AMÉRICAIN (Can.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; UGC-Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC-Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC-Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC-Boulevards, 9e (45-74-95-40).
DOWN BY LAW (A., v.o.) : St-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18).
LES ENFANTS DU SILENCE (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Publicis-Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; v.f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nations, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-07-07) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).
L'ÉPOUVANTAIL (Sov., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; v.f. : Triomphe, 8e (45-62-45-76).
FIEVEL ET LE NOUVEAU MONDE (A., v.f.) (H. sp.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; St-Lambert, 15e (45-32-91-68).
FROID COMME LA MORT (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; St-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52).
LES FUGITIFS (Fr.) : Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).
GARÇON, SAUVE-TOI (Tch., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
GOLDEN CHILD (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC-Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; v.f. : Rex, 2e (43-36-83-93) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).
LE GRAND CHEMIN (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nations, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).
HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76).
L'HISTOIRE DU CAPORAL (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
INSPECTEUR GADGET (Fr.) : Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-32) ; St-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50).
JEAN DE FLORETTE (Fr.) : George-V, 8e (45-62-41-46).
JEUX D'ARTIFICES (Fr.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Épée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).
KING KONG 2 (A., v.o.) : Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).
LABYRINTHE (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).
LAPUTA (All., v.o.), Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; St-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; Elysées-Lincoln, 8e (43-59-36-14). ; 7-Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
LE LENDEMAIN DU CRIME (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Normandie, 8e (45-63-16-16).
MANON DES SOURCES (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Élysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Lumière, 9e (42-46-49-07).
MAUVAIS SANG (Fr.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).
MÉLO (Fr.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (43-25-59-83).
MES DEUX HOMMES (All., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
LA MESSE EST FINIE (It., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).
LE MIRACULÉ (Fr.) : 7-Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
MISSION (A. v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Élysées-Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; v.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).
LES MOIS D'AVRIL SONT MEURTRIERS (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-59-52-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
LE MOUSTACHU (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont-Alésia, 13e (43-27-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; Gaumont Gambetta, 20e (46-36-10-96).
MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
NEUF SEMAINES ET DEMIE (Hong., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76).
NOLA DARLING N'EN FAIT QU'A SA TÊTE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33).
LE NOM DE LA ROSE (Fr.) ; v. angl. : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Mercury, 8e (45-62-96-82) ; v.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).
OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Publicis-Matignon, 8e (43-59-31-97).
OVER THE TOP (A., v.o.) ; Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v. f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Gaumont Gambetta, 20e (46-36-10-96).
PLATOON (A., v.o.) (*) : Forum-Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.o. et v.f. : George-V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nations, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé-Wepler, 18e (45-22-46-01).
POUSSIÈRE D'ANGE (Fr.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC-Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC-Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC-Boulevards, 9e (45-74-95-40) ; UGC-Gobelins, 13e (43-36-23-44).
THÉRÈSE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25) ; UGC-Biarritz, 8e (45-63-20-40).
37°2 LE MATIN (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (45-44-25-02).
TRUE STORIES (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-32-36) ; UGC-Danton, 6e (42-25-10-30) ; Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; Escurial, 13e (47-07-28-04).
LA VEUVE NOIRE (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevards, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Convention, 13e (45-74-93-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Images, 18e (45-22-47-94).
WELCOME IN VIENNA (Autr., v.o.), 7-Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
YOU ARE NOT I (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

PARIS EN VISITES

DIMANCHE 26 AVRIL

« Musée des automates », 14 h 50, 8, rue Bernard-de-Clairvaux, Paris 3e (l'Art pour tous).

« Le vieux faubourg Saint-Antoine et ses cours », 15 heures, métro Faidherbe-Chaligny, sortie (Résurrection du passé).

« Le Conseil d'Etat », 15 heures, grille, place du Palais-Royal (Tourisme culturel).

« Les salons du ministère des finances », 17 heures, 93, rue de Rivoli (Tourisme culturel).

« Hôtels et jardins du Marais », 15 heures et 17 heures, grille Carnavalet, rue des Francs-Bourgeois (C.-A. Messer).

« Une heure au Père-Lachaise », 10 heures et 11 h 30, boulevard de Ménilmontant, face à la rue de la Roquette (V. de Langlade).

« Promenade parisienne de l'hôpital Saint-Louis au Cirque d'hiver », 14 h 45, métro Jacques-Bonsergent (V. de Langlade).

« Magnifique hôtel de Camondo », 15 heures, 63, rue de Monceau (Isabelle Hauller).

« La Mosquée : histoire de l'islam », 15 heures, entrée place de Puits-de-l'Ermite (M. Ch. Lasnier).

« La peinture française de Watteau à David au Louvre », 11 heures, 36, quai du Louvre (Michèle Pohyer).

« L'île Saint-Louis », 14 h 30, métro Pont-Marie (M. Pohyer).

« La civilisation égyptienne », 10 h 30, Musée du Louvre, porte Saint-Germain l'Auxerrois (P.-Y. Jaslet).

« L'Opéra et ses souterrains », 14 h 30, hall d'entrée (P.-Y. Jaslet).

« Saint-Denis, nécropole des rois de France », 14 h 30, parvis de la basilique (Lutèce visites).

« Le Conseil d'Etat », 15 heures, place du Palais-Royal, grille (Tourisme culturel).

« Les salons du ministère des finances », 16 heures, 93, rue de Rivoli (Tourisme culturel).

« Moulins et vieux village de Montmartre », 14 h 30, métro Abbesses (Flâneries).

« Salons du ministère de la marine », 15 heures, 2, rue Royale, carte d'identité (Approche de l'art).

« L'hôtel de Miramion », 15 heures, 47, quai de la Tournelle (E. Romann).

« De l'hôpital Saint-Louis au vieux village de Saint-Laurent », 15 heures, métro Goncourt, sortie (G. Botteau).

« Le Marais et ses rénovations », 11 heures, 62, rue Saint-Antoine (Monuments historiques).

« Les hommes célèbres du cimetière du Père-Lachaise », 15 heures, métro Père-Lachaise, sortie (Monuments historiques).

CONFÉRENCES

60, boulevard Maubourg, 14 h 30 : « Le bouddhisme et la Thaïlande », 16 h 30 : « La Thaïlande », 18 h 30 : « La magie et la sorcellerie ».

Parvis de la basilique de Saint-Denis », 14 heures : « Les Valois au quatorze et au quinzième siècle ».

Le Carnet du Monde

Naissances

– Marie COURTIN
et Bernard FABRY
laissent à

Barthélémy
la joie d'annoncer la naissance de son frère

Antoine

le 26 mars 1987.

Villa Yasmine,
rue Khalid-ben-Walid,
Marrakech-Guéliz.

– R.-Fred et Geneviève NIEMANN ont la très grande joie d'annoncer la naissance de leur petite-fille

Elena,

au foyer de

Fabienne et Helmuth BESELIN.

Bordeaux.
Hambourg (RFA).

– Christine TREY, Nicolas LEGAY
et Mathias
ont la joie d'annoncer la naissance de

Solène,

le 22 avril 1987 à Paris.

– Le docteur Michel WURM,
Mme, née *Ariane Droin*,
et Clément
ont la joie d'annoncer la naissance de

Sophie, Naomi,

le 10 avril 1987.

15, avenue Charles-de-Gaulle,
78230 Le Pecq.

Mariages

– Le Vésinet. Great-Neck (N.-Y.).

Catherine
et Hubert LÉVY-LAMBERT,
Cynthia
et Alvin ENGEL,
ont la joie d'annoncer le mariage de leurs enfants,

Florence et Michael.

– M. et Mme Robert
MONTCORNET de CAUMONT,
M. et Mme Gérard AMELINE,
ont la joie de faire part du mariage de leurs enfants

Eric et Martine,

qui a été célébré à Briançon, le 19 avril 1987.

1, avenue du Professeur-Forgue,
05100 Briançon.
7, rue du Val-es-Dunes,
14000 Caen.

Décès

– M. André Amar,
M. et Mme Claude Jessua,
Hélène et Emmanuel Jessua,
Mme Jean Spira,
Mme Jean Le Hoc,
son époux, ses enfants, ses petits-enfants, ses sœurs,
ont la douleur d'annoncer le décès de

Mme André AMAR,
née Jacqueline Perquel,
connue en littérature sous le nom de
Jacqueline Mesnil-Amar,

survenu le 19 avril 1987.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité au cimetière du Montparnasse, le 23 avril 1987.

« L'herbe sèche, la fleur tombe : mais la parole de notre Dieu subsiste éternellement. »
Isaïe 40.

– M. Philippe Boegner,
son époux,
M. et Mme Gilbert Amy,
M. et Mme Arnaud Ingen-Housz,
ses enfants,
Emmanuelle, Jean-Philippe, Saskia, Timothée, Clara, Claire et Florian,
ses petits-enfants,
Mme Etienne Boegner,
M. et Mme Jean-Marc Boegner
et leurs enfants,
M. et Mme Jean Richard-Deshais
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Philippe BOEGNER,
née Colette Rosambert,

survenu le 17 avril 1987.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité en l'église réformée de l'Annonciation.

165, boulevard Saint-Denis,
92400 Courbevoie.

– M. et Mme André Bouissy,
Jean-Jacques Bouissy,
Dominique Chevalier
et leur fils Julien,
Les famille Faure, Lemoine et Manrel,
ont la douleur de faire part du décès, à l'âge de trente-sept ans, de

David BOUISSY,

leur fils, frère, beau-frère, oncle, neveu et cousin.

Les obsèques ont eu lieu à Riscle (Gers), le 18 avril.

39, rue de l'Arbalète,
75005 Paris.
12, boulevard de Strasbourg,
75010 Paris.

– Bayonne. Marrakech.

Mme Maurice Cartier,
M. et Mme Christian Chalmandrier
et leurs enfants,
M. et Mme Pierre Cartier
et leurs enfants,
M. et Mme Christian Cartier
et leurs enfants,
M. et Mme Michel Semana
et leurs enfants,
Mme Françoise Revole,
ses enfants et Olivier Revole,
Mme Charles Cartier,
Les familles Cartier, Surleau, Leport, Latron, Marmillon, Etchegoyen,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Maurice CARTIER,

survenu le 22 avril 1987, dans sa soixante-dix-septième année.

Ses obsèques seront célébrées le samedi 25 avril 1987, à 10 h 15, en la chapelle du funérarium de Bayonne, où l'on se réunira.

34, rue de Masure,
64100 Bayonne.
34, rue Loubnane,
Marrakech.

– M. Henri Cléau,
Olivier Cléau et Laurence,
Les familles Sommier et Cléau,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Henri CLÉAU,
née Yvette Sonnier,
ancienne élève de l'ENSET,
professeur au lycée Aliénor-d'Aquitaine à Poitiers,

survenu à l'âge de cinquante-sept ans, le 16 avril 1987, des suites d'un cancer.

Les obsèques religieuses ont eu lieu à Epinouze.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Les Pinaudières-Mignaloux,
86800 Saint-Julien-l'Ars.

– Mme Georges Fourquet,
son épouse,
M. André Fourquet,
son fils,
M. et Mme Jean Fourquet,
Mme E. Lacroux
et ses enfants,
Mme F. Souard
et sa fille,
Mme P. Delcourt,
Les familles Lesbats, Saberchicot, cousins et amis,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

M. Georges FOURQUET,
commissaire général de l'armée de terre,
commandeur de la Légion d'honneur,
Saint-Cyr (promotion 22-24),

survenu le 17 avril 1987, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

Les obsèques ont eu lieu le mardi 21 avril, à Dax, suivies de l'inhumation à Garein (Landes).

3, rue du Pouy,
40100 Dax.
34, rue de Seine,
75006 Paris.

– M. Lucien Hartog,
son époux,
Le docteur François Baumann,
Le docteur Hélène Baumann,
Olivier, Patrice, Anne-Laure,
ses enfants et petits-enfants,
Les familles Jouven, Bouhey, Collot d'Escury, Hartog, Barat,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Suzanne HARTOG,

née Bouhey,

à *Dijon*, le *21 avril 1987*.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu dans l'intimité, le vendredi 24 avril 1987, à Villers-la-Faye (Côte-d'Or).

– Mme Roger Le Bihan,
son épouse,
Annick Le Bihan,
Monique Bastière,
ses filles
ont la tristesse de faire part du décès du

général Roger LE BIHAN,
officier de la Légion d'honneur,
officier des Palmes académiques.

Les obsèques ont été célébrées le 13 avril 1987, en l'église de Neuville-du-Poitou (Vienne).

2, rue de l'Ouche, Yversay,
86170 Neuville-de-Poitou

– Claude et Marie-Antoinette,
André et Jacqueline,
Annette et Michel,
Guy et Anne,
Françoise,
ses enfants,
ses petits-enfants
et arrière-petits-enfants,
Et toute la famille,
font part du décès de

Jacques LE CHEVALLIER,
peintre,
et maître verrier,

survenu le 23 avril 1987, dans sa quatre-vingt-onzième année, en son domicile, 6, rue Joseph-Le-Guay, 92260 Fontenay-aux-Roses.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 27 avril, à 14 h 15, en l'église Saint-Pierre-Saint-Paul de Fontenay-aux-Roses.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

– Mme Raymond Missika,
Mme Paul Missika,
Patrick et Claire Missika
et leurs enfants,
Jean-Louis et Estelle Missika
et leurs enfants,
Mme Juliette Bentolila,
Et toute la famille
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Paul MISSIKA,

survenu le 21 avril 1987 à Paris, dans sa soixante-cinquième année.

6, rue Riboutté,
75009 Paris.

– Le docteur André Mizes et Mme,
ses enfants,
Le docteur Philippe Mizes,
Le docteur Véronique Mizes,
ses petits-enfants,
Ses frère, neveux et nièces,
Ainsi que toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme MIZES,
née Henriette Rosenfeld,
chirurgien dentiste,

survenu le 22 avril 1987, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

Les obsèques auront lieu le lundi 27 avril, à 11 h 30, au cimetière du Père-Lachaise,

1, rue du Docteur-Goujon,
75012 Paris.

– Pierre Prevert
Et sa fille Catherine
ont l'immense chagrin de faire part du décès de leur épouse et mère,

Gisèle PREVERT.

Ses obsèques auront lieu le samedi 25 avril 1987, à 9 h 45, au cimetière de Joinville-le-Pont (Val-de-Marne).

– André RACINE,

né le 29 octobre 1911.

« Automne, hiver, printemps, été
Etre être et avoir été »

le 3 avril 1987.

La Bégude,
83330 Le Camp-du-Castellet.

– On nous prie de faire part du décès accidentel du

commandant Antoine de SOLERE,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945, TOE, VM,

rappelé à Dieu, le 21 avril 1987, dans sa soixante-deuxième année.

Obsèques le 27 avril, à 15 heures, en l'église de Samoëns.

Machamp,
74340 Samoëns.

Anniversaires

– Le 25 avril 1984, il y a trois ans déjà,

Jean FALCONNIER

quittait les siens.

Une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connu et restent fidèles à son souvenir.

– Le 25 avril 1987 est le centenaire de la naissance de

Kojo TOVALOU HOUÉNOU,
avocat,
président-fondateur
de la Ligue universelle pour la défense de la race noire
(mort en 1936).

On aura une pensée pour lui.

Une réunion commémorative aura lieu à Paris le 30 mai prochain.

– Leurs enfants Jean-Pierre et Claude
rappellent à ceux qui les ont aimés, le souvenir de

Matti WEISSELBERG,

décédée le 23 avril 1983,

Oscar WEISSELBERG,

décédé le 15 août 1974.

78, route Nationale,
60610 La Croix-Saint-Ouen.

Messes anniversaires

– La messe traditionnelle à la mémoire de

L'EMPEREUR
NAPOLÉON Ier

et des soldats morts pour la France

sera célébrée en la chapelle du Dôme des Invalides, le mardi 5 mai 1987, à 18 heures, en présence de LL. AA. II. le prince et la princesse Napoléon.

Entrée libre.
Des places seront réservées aux membres des associations.
Les portes seront fermées à 17 h 45 précises.

Soutenances de thèses

– Université Paris-II, 12, place du Panthéon, 75231 Paris Cedex 05, le 29 avril, à 15 heures, salle des commissions, M. Stéphane Lavigne : « L'informatisation de la fiscalité foncière ».

Economie

CONJONCTURE

Dans une Europe en développement régulier

Industrie française, croissance zéro

(Suite de la première page.)

Les grands pays industrialisés ont mieux réagi que la France depuis 1980. – Leurs résultats sont, en tous les cas, plus probants. La production industrielle a augmenté de 15,1 % aux Etats-Unis, entre 1980 et 1986, soit à un *rythme* moyen de 2,4 % l'an. Le Japon a fait mieux : + 21,3 %, ce qui correspond à une moyenne annuelle de 3,3 %. La RFA présente un bilan plus modeste mais tout de même positif : + 7,2 % en six ans, soit + 1,2 % par an.

Deux surprises : la totale stagnation de l'Italie et la progression assez forte de la Grande-Bretagne (+ 9,6 %) pendant la période. Mais il s'agit en l'occurrence d'illusions statistiques. La conjoncture, excellente en Italie jusqu'à l'été 1980, s'était détériorée à l'automne de la même année. La récession qui suivit n'eut de traduction dans les chiffres qu'à partir de 1981. La base 100 en 1980 sur laquelle sont calculés les indices de production industrielle des pays de l'OCDE est d'une certaine façon une mauvaise référence pour l'Italie.

Il en va de même quoique en sens inverse pour la Grande-Bretagne, dont la production avait plongé de 6,6 % en 1980 sous les coups de boutoir de la politique de M[me] Thatcher destinée à combattre en priorité l'inflation. On comprend donc que 1986 fasse apparaître, par comparaison avec 1980, *un progrès un peu artificiel*, même s'il est vrai que la Grande-Bretagne a retrouvé dès 1983 le chemin de la croissance (+ 11,4% entre 1982 et 1986 pour la production industrielle).

Le plus mauvais score

Tout compte fait, non seulement la France réalise le plus mauvais score des grandes nations industrialisées depuis six ans, mais elle est aussi le seul pays à ne pas redémarrer du tout. Pis, l'argument qui en 1983-1984 consistait à dire que la stagnation du moment ne nous faisait pas prendre du retard puisque nous avions moins reculé que les pays étrangers durant la récession mondiale 1981-1982 (2) n'est plus valable. Depuis 1985, en effet, *la production industrielle* des pays de la CEE croît plus vite que la production française.

● La stagnation de la production française ne s'explique pas par l'insuffisance de la demande intérieure...

Les pays dont la production industrielle a le plus augmenté entre 1980 et 1986 sont aussi ceux dont la demande intérieure (3) a cru le plus vite : le Japon (+ 21,3 % pour la production industrielle, + 19,8 % pour la demande intérieure), les Etats-Unis (+ 15,1 % et 22,3 %), le Royaume-Uni (+ 9,6 % et + 14,8 %).

La RFA et la France constituent deux cas à part. La première voit sa production (+ 7,2 %) *progresser* plus vite que sa demande intérieure (+ 4,7 % entre 1980 et 1986). Mais le gouvernement de Bonn a choisi *la rigueur au début* des années 80 après la malheureuse expérience de relance tentée en 1978 qui se solda, on le sait, deux ans plus tard, par l'affaiblissement du deutschemark et par des déficits extérieurs. Sur les deux années 1981-1982, la demande intérieure a régressé outre-Rhin de 4,5 %, ce qui est très important.

Depuis cette cure d'austérité, la consommation intérieure est repartie en Allemagne à un bon rythme, mais sans excès. Ce sont en fait les exportations qui, en progressant très fortement (de plus de 16 % en volume sur les années 1984 et 1985) ont fait tourner l'industrie allemande à plein régime. Jusqu'à l'année dernière, où la cherté du mark a *brusquement freiné* les ventes à l'étranger et complètement étouffé leur effet d'entraînement sur l'économie.

L'itinéraire de la France est tout différent. Entre 1980 et 1986, la demande intérieure augmente *de 11,3 % alors que la production* industrielle stagne totalement. Cette contradiction apparente s'explique par les brusques à-coups qui ont caractérisé l'évolution de cette demande intérieure. Celle-ci progresse de 3,5 % en 1981-1982 au moment même où s'aggrave une récession mondiale entamée dès 1980. Cette erreur de politique économique provoque un gonflement important *de nos importations* (+ 6,3 % en volume en 1982) alors que nos exportations et nos investissements régressent.

La production industrielle ne profite pas de la relance et baisse même de 2 % au cours des années *1981-1982*. Le plan de rigueur lancé en mars 1983 et destiné à rétablir nos paiements extérieurs stabilise complètement la demande intérieure en *1983* et 1984. Celle-ci ne repartira qu'en 1985-1986 mais le fera de nouveau avec impétuosité. Itinéraire très chahuté donc, alternant périodes euphoriques et périodes tristes. On comprend que dans ces conditions, l'industrie française, tantôt surprise, tantôt incrédule, n'ait pas su tirer profit des aubaines qui se présentaient à *elle, laissant cette chance* aux *producteurs* étrangers...

Le franc est-il surévalué ?

● Mais plutôt par une insuffisante compétitivité des produits français sur les marchés étrangers.

C'est aussi – et peut-être surtout – l'insuffisance des exportations de produits manufacturés qui explique la stagnation de notre production industrielle. Entre 1980 et 1986 celles-ci ont augmenté de 9 % en France mais *de 42 % au Japon, de 33 % en* RFA, de 28 % en Italie, de 14 % en Grande-Bretagne (tous ces chiffres exprimant des volumes). Seuls, les Etats-Unis (– 18 % sur la période) font plus mal que la France, ce qui sera d'ailleurs largement compensé par la très forte poussée de la demande intérieure américaine (+ 22,3 %).

Ces chiffres sont inquiétants. Ils montrent que, compte tenu d'une demande mondiale qui a progressé de 19 % au cours de ces six dernières années, la France a perdu 10 points de part de marché dans le monde, ce qui est considérable. Pendant le même temps, l'Italie en a gagné 9, *la RFA 14* et le Japon 23...

Là est tout le problème. Le *franc est-il, depuis 1980,* surévalué ? Ou faut-il voir dans les déboires de notre commerce extérieur le signe d'un lent déclin de la France ?

ALAIN VERNHOLES.

(2) La production industrielle a reculé de 1 % en 1980 puis encore de 1 % en 1982. Mais en RFA, le recul a été de 1,5 % puis de 3 %. En Italie, de 2,2 % puis de 3 %.

(3) La demande intérieure est composée par la consommation des ménages, l'ensemble des investissements, y compris en logements, la demande de l'Etat.

La bonne santé de la deuxième banque française

Le Crédit lyonnais a accru ses résultats bruts de 20 % en 1986

La tradition est respectée. D'abord la Société générale (*le Monde* du 17 avril), à présent le Crédit lyonnais et, le 27 avril, la Banque nationale de Paris. En l'espace d'une dizaine de jours, les « trois vieilles » auront fait connaître les résultats complets de l'exercice *1986*, lesquels sont généralement en forte progression, comme d'ailleurs pour l'ensemble des autres banques françaises.

Un peu en retrait sur celui de la Société générale qui, pour la première fois, dépasse les 10 milliards de francs, le résultat brut d'exploitation consolidé (avant provisions et impôts) du Crédit lyonnais atteignait, fin décembre, 9,04 milliards de francs. Un chiffre en progression de 20,6 % d'une année à l'autre, et qui doit beaucoup à la forte augmentation des commissions nettes. Celles-ci se sont élevées à 5,23 milliards de francs, en accroissement de 21 % sur l'année précédente et de 47 % environ pour les seules opérations sur titres.

Ces résultats ont fourni au président, M. Jean-Maxime Levêque, nommé en juillet 1986 à la tête de *l'établissement, l'occasion d'insister* sur le rôle joué par le Crédit lyonnais sur la scène financière. La banque détient, par exemple, 20 % du marché global des billets de trésorerie, et est *« en tête par rapport aux autres concurrents »* sur le marché à terme d'instruments financiers (MATIF) abrité par la Bourse de Paris, affirme son président. La progression du résultat d'exploitation a permis de mieux doter le poste des provisions, un chapitre sensible pour tous les analystes de la profession bancaire. Fin 1986, les provisions ont atteint 6,21 milliards de francs contre 5,26 milliards l'année précédente dont 4,4 milliards consacrés à la couverture des risques pris sur les pays en voie de développement.

Au total, le résultat net consolidé ressort à 1,93 milliard de francs, soit *une augmentation annuelle de 52,7 %. « Mais la notion de bénéfice net n'a pas de véritable signification actuellement, compte tenu des importantes provisions constituées par l'ensemble des banques françaises »*, a tenu à souligner M. Lévêque. Enfin, le produit net bancaire atteignait *26,1 milliards de francs* en 1986, en hausse de 10 % environ, le total du bilan, exprimé en francs, se situant à 852 milliards, en augmentation d'à peine *10 milliards* sur 1985. Mais plus de la moitié (52,7 % contre 54,7 % un an plus tôt) du bilan de Crédit lyonnais est constituée en devises. *Exprimé en* dollars, le bilan a progressé de 18,5 %.

En attendant sa future privatisation (*« Pour l'instant, nous travaillons surtout sur la privatisation des autres »*, a souligné le président), la deuxième banque française va procéder au versement d'un dividende net de 15 francs par action ou par certificat d'investissement, une formule qui a permis, notamment, au Crédit lyonnais d'atteindre, fin 1986, les 20 milliards de francs de fonds propres.

Par ailleurs, la banque *vient* de créer officiellement une filiale de gestion de son portefeuille dotée, dans un premier temps, de ses participations *minoritaires évaluées* à 4,7 milliards de francs. Baptisée CLINVEST (Crédit lyonnais investissements), cette société, dont la *présidence est confiée à M. Alain* Bizot, directeur-général adjoint, aura également une mission de conseil et d'investissement en fonds *propres dans le* capital des entreprises.

S.M.

AFFAIRES

Calendrier des privatisations : accélération d'ici à l'été

Encouragé par le succès *remporté* auprès du public par les premières privatisations, le gouvernement a décidé de poursuivre son programme à vive allure. *Le calendrier* confirmé, le jeudi 23 avril, par le ministre de l'économie M. Balladur prévoit ainsi le retour au secteur *privé, d'ici à l'été*, de quatre grandes sociétés nationalisées.

Outre la privatisation de la CGCT, qui sera reprise le 30 avril pour 500 millions de francs par le consortium franco-suédois Matra-Ericsson, le Crédit commercial de France (CCF, à partir du 27 avril) et la Compagnie générale d'électricité (CGE, à partir du 11 mai) feront leur retour sur le marché. Ils seront suivis par le groupe Havas, dont la date de privatisation n'a *cependant pas encore* été annoncée.

La «désétatisation» de la Caisse nationale du crédit agricole (CNCA) devrait par ailleurs être réalisée avant le 1er janvier. La décision a été prise mardi à l'hôtel Matignon entre le premier ministre, M. Chirac, le ministre de l'économie, M. Balladur, et le ministre de l'agriculture, M. Guillaume, de déposer le projet de loi concernant la privatisation de la «banque verte» au cours de la session de printemps. Le projet de loi, en cours de rédaction, devrait prévoir la *« mutualisation du Crédit agricole »*, c'est-à-dire la vente de 90 % de son capital aux quatre-vingt-quatorze caisses régionales et des 10 % restants à son personnel. L'estimation de la valeur de la CNCA par la Banque Indosuez est encore confidentielle : il apparaît seulement qu'elle se situera dans des limites acceptables pour les caisses régionales. La fourchette citée est encore large, allant de 7 à 18 milliards de francs.

Quant à la privatisation de la Société générale, elle pourrait intervenir soit avant l'*été*, soit au début de l'automne.

La Bourse aura-t-elle la capacité d'absorber tout ce «papier» offert à son appétit ? Elle a montré dans un passé récent que les liquidités disponibles dépassaient tous les espoirs des pouvoirs publics. Les privatisations annoncées vont cependant intervenir au moment *où des grosses* sociétés (Beghin-Say, BSN...) vont procéder à de substantielles augmentations de capital. La réponse *réside pour une* bonne part à la corbeille du palais Brongniart, qui connaît actuellement une phase de consolidation.

Les réactions après la cession de la CGCT à Ericsson-Matra

Bon accueil en France, menaces aux Etats-Unis

Colère aux Etats-Unis, déception en RFA, satisfaction en Suède, accueil relativement bon en France : la cession à Ericsson de la *Compagnie générale de constructions* téléphoniques (CGCT), le 23 avril, a suscité des réactions sans surprise.

Côté américain, le mécontentement *a été crescendo* après l'échec d'ATT et de son allié hollandais, Philips. Dès le matin, l'ambassade à Paris se déclarait *« très déçue »* et *exprimait la crainte* que la décision française ne *« sape les efforts de l'administration Reagan dans sa lutte contre les pressions protectionnistes »* outre-Atlantique. Une analyse qui a reçu très vite un écho chez ATT : *« Il n'est pas acceptable que le marché américain des systèmes de télécommunication soit ouvert à tout nouveau venu, tandis que celui d'autres pays est soumis au jeu de la politique »*. Le département du commerce renchérissait peu après. *« S'il s'avérait que cette décision restreint encore plus l'accès des entreprises américaines au marché européen des télécommunications, nous aurions à envisager soigneusement les mesures qui défendraient au mieux les entreprises américaines »*, menaçait un porte-parole. Reste à savoir si ATT et Philips, qui estiment avoir été victimes d'un *« traitement inéquitable »*, iront jusqu'à porter plainte.

Les réactions étaient plus modérées chez l'allemand Siemens – voire teintées d'un certain soulagement. La décision du gouvernement français *« n'est pas pour nous une catastrophe »*, commentait-on.

En revanche, on se congratulait chez Ericsson et Matra. *Chez* le premier, on se félicitait d'avoir remporté une *« rude bataille »* contre deux grands compétiteurs internationaux. Au ministère suédois de l'industrie, on mettait l'accent sur cet *« exemple de collaboration »* entre les deux pays, tandis que Matra soulignait qu'une *« dynamique européenne »* était ainsi créée.

Affichant une sérénité parfaite, M. Edouard Balladur affirmait que la compétition avait été *« loyale et transparente »* et que le suédois répondait le mieux aux demandes de la France. Dans l'entourage du ministre, on se déclarait *« surpris du tour passionnel »* pris par le dossier et l'on regrettait les pressions diplomatiques exercées par la RFA et les Etats-Unis.

Chez les socialistes, M. Louis Mexandeau (ancien ministre des PTT) *considérait que l'on avait* choisi *« une solution européenne boiteuse »*. M[me] Edith Cresson, ancien ministre de l'industrie, se *« réjouissait de ce qu'une solution européenne ait été retenue »*. Enfin, la CGT a interprété cette opération comme *« un processus de fragilisation de l'industrie des télécommunications françaises »*.

F. V.

A TRAVERS LES ENTREPRISES

Chrysler rachète Lamborghini

Chrysler apprécie les belles italiennes. Déjà propriétaire de 15,6 % du capital de Maserati (avec une option pour monter à 48 %), la firme américaine vient d'acheter *100 %* du constructeur bolognais Lamborghini. La prix payé au propriétaire actuel, la famille Mimran, n'a pas été révélé, mais les estimations vont de 20 millions à 30 millions de dollars. Fondé en 1963, Lamborghini s'est spécialisé dans les voitures de sport et les *moteurs de bateaux de course. L'entreprise* a produit l'an passé environ trois cents automobiles, dont les célèbres Countach. La reprise par Chrysler a pour objectif d'accroître les ventes *outre-Atlantique*.

Cette opération met un point final à l'indépendance des fabricants de voitures de sport italiennes *: Ferrari dépend de Fiat, de même qu'Alfa* Romeo, repris récemment par le numéro un italien.

American Motors a fait des bénéfices au premier trimestre 1987

American Motors Corp. (AMC), filiale américaine à 46 % de Renault, qui doit être rachetée par Chrysler, a enregistré un bénéfice de 23,4 millions de dollars au premier trimestre 1987. Le chiffre d'affaires, en hausse à 1,1 milliard de dollars (contre *918 millions* pour la même période de 1986), s'explique par la progression des ventes de Jeep. Au dernier trimestre de l'an *passé*, AMC *était « sorti du rouge »* avec 20 millions de dollars de bénéfice.

Le conseil d'administration de la Régie, qui doit examiner la cession d'AMC à Chrysler, prévu pour le 8 avril, puis repoussé au 22, est fixé désormais au 28 avril.

Framatome aurait entamé des négociations avec Babcock and Wilcox

Le constructeur français de centrales nucléaires Framatome négocierait avec le groupe américain Babcock and Wilcox Co. une coopération qui pourrait aller *jusqu'à* la création d'une société commune, selon le *Wall Street Journal* du 23 avril. Aucune des deux sociétés n'a voulu commenter cette information. Framatome, dont l'horizon à moyen terme est bouché par le ralentissement du programme nucléaire français, cherche à s'implanter aux Etats-Unis, où il espère vendre du combustible et offrir des services de maintenance des centrales. Babcock and Wilcox, filiale de McDermott International Inc., cherche, de son côté, à vendre des *équipements* pour le parc nucléaire français. L'ensemble des constructeurs mondiaux de centrales nucléaires a engagé des conversations *pour tenter de résoudre* le problème des surcapacités de production mondiale.

Parker se retire de Waterman

Le groupe Parker va céder les 12 % du capital de la société Waterman *qu'il détenait depuis* août 1986. Cette décision est justifiée par le fait que M[me] Francine Gomez et sa famille ont vendu au groupe américain Gillette les 52 % qu'elles détenaient dans Waterman. Pour Parker, l'acquisition de 12 % de Waterman *« devait permettre de jeter les bases d'un puissant groupe européen »*. Mais l'opposition de M[me] Gomez puis la cession à Gillette ont annulé ce projet de rapprochement.

Economie



SOCIAL

Le déficit de la Sécurité sociale : 23 à 24 milliards de francs

Que sera le déficit du régime général de sécurité sociale à la fin de 1987 ? Les «experts» nommés par le gouvernement vont sans doute le demander. Les derniers comptes publiés en décembre (*le Monde* du 13 décembre 1986) prévoyaient un chiffre proche de 30 milliards de francs (15,7 pour la branche maladie, 13,6 pour les retraites, 0,6 pour la Caisse nationale d'allocations familiales). Mais les économies attendues sur les dépenses d'assurance-maladie (9,3 milliards de francs) et l'excédent résiduel de trésorerie (un *«solde significatif»* de 9 milliards de francs) auraient dû ramener le *«besoin de financement»* à une douzaine de milliards de francs.

Quelles sont les perspectives ? Le ministre des affaires sociales a parlé, le 8 avril à Saint-Etienne, d'un *«besoin de financement»* de 24 milliards de francs à la fin de l'année (*le Monde* du 10 avril). On ne devrait pas en être très loin.

Côté recettes, en effet, les dernières hypothèses économiques gouvernementales (une progression de 3,4 % de la masse salariale en 1987, en dépit d'une stabilité, voire une légère baisse des effectifs salariés) laissent attendre un petit mieux : 1,1 milliard de francs de cotisations en plus.

Mais côté dépenses, les perspectives sont moins bonnes. Le *«plan de rationalisation»* de l'assurance-maladie, en raison des difficultés de mise en œuvre, et de l'extension des *«filets de sécurité»*, ne pourra vraisemblablement économiser que 5,3 milliards de francs cette année.

D'autre part, des incertitudes subsistent sur l'évolution des dépenses d'assurance-maladie – outre celle liée à la santé des Français (ainsi l'épidémie de grippe de l'hiver 1985 a coûté 1 milliard de francs). Le gouvernement décidera-t-il des augmentations des tarifs des honoraires et des prescriptions après celles accordées en décembre pour les consultations des médecins (*le Monde* du 18 décembre 1986) ? La réponse dépend sans doute de l'évolution du *«plan de rationalisation»*. Elle peut réduire les dépenses de plusieurs centaines de millions de francs par rapport aux prévisions. En effet, les comptes de décembre n'ont pas inclus le relèvement des tarifs de consultation, mais ils ont tablé sur un «effet-prix» égal à l'inflation pour l'ensemble des honoraires et des prescriptions.

On se retrouverait donc avec un déficit tournant autour de 24 milliards de francs.

Quant à l'excédent résiduel de la trésorerie, il sera indispensable pour couvrir les besoins de trésorerie du régime général. La Caisse des dépôts, en difficulté, a non seulement refusé de relever le «plafond» des avances accordées au régime général, mais risque de ne pouvoir atteindre le montant actuel (8,5 milliards de francs).

Sans «mesures d'urgence», la situation sera donc délicate à partir du mois d'octobre, et surtout au début de décembre, lors de la période de paiement des retraites, des allocations familiales et d'une partie de la *«dotation globale»* des hôpitaux publics.

Pour autant, le régime général ne serait pas vraiment en état de *«cessation de paiement»*, ni au bord d'un dépôt de bilan, comme certains l'affirment. D'une part, le déficit représenterait 3,2 % des dépenses. D'autre part, les difficultés de trésorerie peuvent toujours être temporairement réduites en avançant certains versements de l'Etat (contribution au Fonds national de solidarité, allocation des adultes handicapés, cotisation maladie des fonctionnaires) qui ont lieu normalement à la mi-décembre et représentent une bonne dizaine de milliards de francs.

GUY HERZLICH.

Du 27 au 30 avril

Des grèves perturberont à nouveau le transport aérien

Les personnels du transport aérien et la direction générale de l'aviation civile (DGAC) n'ont pas trouvé, le 23 avril, de terrain d'entente à propos du conflit qui les oppose en matière de rémunérations, d'effectifs et de retraites. Les deux heures de grève quotidienne, du 21 au 24 avril, ont été reconduites du lundi 27 au jeudi 30 avril par le syndicat national des contrôleurs aériens (SNCTA-autonome et majoritaire), la CFDT et la CGT. FO et la CFTC ne s'associent plus à la grève.

Des perturbations sont donc à attendre dans le trafic aérien du début de journée, si l'on en croit la semaine écoulée au cours de laquelle Air France a été obligée d'avancer ou de retarder certains de ses vols, et Air Inter, d'annuler de quinze à trente vols.

Les syndicats continuent à demander l'intégration des primes (30 % environ des revenus annuels) dans le calcul des retraites. Mais le cadre de la fonction publique exclut cette solution. L'éventualité de la création d'une agence du contrôle aérien, permettant de sortir de ce carcan, ayant été repoussée par les syndicats, la DGAC a proposé d'améliorer de 1 000 F à 1 400 F par mois (+ 10 % environ) les retraites,à condition que les contrôleurs acceptent de travailler jusqu'à *soixante ans au lieu de cinquante-cinq ans aujourd'hui.*

A ce sujet, M. Jacques Douffiagues, ministre des transports, a *déclaré qu'il avait proposé de sortir* du cadre de la fonction publique, que les syndicats ne pouvaient espérer *«avoir le beurre et l'argent du beurre»* et que la négociation se poursuivait.

Pour le troisième week-end consécutif, les bagagistes, les personnels d'accueil et les agents de piste des Aéroports de Paris se sont mis en grève, le vendredi 24 avril, pour une durée indéterminée. Ce mouvement est destiné à appuyer des revendications en matière de salaires, d'effectifs et de titularisations. Il retardera, pendant le week-end, le départ de certains vols et la livraison des bagages aux passagers de quelques compagnies étrangères.

REPÈRES

Conflits du travail

Bilan contrasté pour 1986

Selon les statistiques du ministère des affaires sociales, les conflits du travail ont présenté, en 1986, une physionomie contrastée.

D'un côté, les conflits «localisés» ont continué à diminuer : touchant 1391 établissements, ils ont fait perdre 568 000 journées, soit une moyenne mensuelle de 47 300, *«la plus faible enregistrée depuis quarante ans»*. Trois branches d'activité en ont représenté la moitié : le BTP, les transports et surtout la construction navale (un tiers à elle seule).

En revanche, les conflits «généralisés» ont entraîné 474 000 journées *de grève en 1986*, soit trois fois plus qu'en 1985 (année marquée essentiellement par une journée d'action interprofessionnelle, le 26 octobre), et douze fois plus qu'en 1984. Ces grèves sont celles des grandes entreprises du secteur public – RATP, EDF-GDF et surtout SNCF, – qui représentent à *elles seules* 43,5 % *des journées perdues en* 1986. Situation inverse de celle de 1984, où, sur 1 357 000 journées perdues (contre 1 041 600 cette année), 1 316 800 résultaient de conflits «localisés».

Armement naval

La SNCF réduit ses pertes

L'armement naval SNCF, qui exploite sept navires sur les lignes de la Manche, dans le cadre du pool franco-britannique Sealink, a réduit ses pertes en 1986 à 78 millions de francs, après un déficit de 116,5 millions en 1985, a annoncé l'entreprise, le mercredi 22 avril. Le nombre de passagers transportés a augmenté de 5,4 % et le nombre de camions de 17,8 %.

«Sur un marché où la concurrence est particulièrement vive et dans un contexte aggravé par la chute de la livre (– 12 % en moyenne), l'entreprise a pu réaliser une augmentation de 7 % de son chiffre d'affaires, qui dépasse 850 millions de francs», souligne l'armement naval. L'entreprise se fixe comme objectif une réduction de 36 millions de francs du *déficit en 1987 et le retour à l'équilibre* au plus tard en 1989.

Production industrielle

Hausse de 2,5 % en URSS

La production industrielle soviétique a progressé de 2,5 % au cours du premier trimestre de 1987 par rapport à la période correspondante de 1986, en dépit d'une poussée de 6 % durant le seul mois de mars, annonce le bureau central des statistiques.

Un hiver rigoureux et ce que le bureau central dénonce comme des carences d'organisation et de gestion ont pesé sur les résultats de janvier *et de février*. L'agriculture s'est, en revanche, bien comportée, si l'on en croit ces statistiques, et a connu une progression de 8,7 % par rapport au premier trimestre de 1986.

ÉTRANGER

Nouvel accès de faiblesse du dollar

Le rebond de la croissance américaine masque une grande vulnérabilité

L'annonce d'une croissance de 4,3 % durant le premier trimestre, plus forte que prévu, n'a que très provisoirement freiné une nouvelle chute du dollar le jeudi 23 avril, amplifiée le lendemain sur les marchés asiatiques par les déclarations du ministre japonais des finances, M. Kiichi Miyazawa, selon lesquelles le dollar devait trouver seul son *point d'équilibre. Une intervention concertée des banques centrales permettait de freiner ce mouvement.* Après avoir plongé jusqu'à 139,10 yens nouveau record historique, le dollar remontait vendredi à 140 yens. *Le mark, qui s'était lui aussi* fortement apprécié à Tokyo face à la devise américaine à 1,79 DM, revenait également à 1,8050.

Le scepticisme qui a accueilli l'annonce d'une progression de 4,3 % du produit national brut américain durant le premier trimestre 1987, pourtant la plus rapide depuis près de deux ans, en dit long sur les craintes des Américains comme de leurs partenaires face à une conjoncture fragile et marquée par une résurgence lente mais réelle de l'inflation. Le département du commerce s'est bien félicité de ce rebond, le jeudi 23 avril. Il a, à juste titre, souligné la tendance favorable du commerce extérieur dont le déficit a été réduit de 13,8 milliards de dollars durant les trois premiers mois de l'année, grâce il est vrai à une baisse de 11,1 % des importations. Mais le cœur n'y est pas et la majorité des analystes mettent en lumière la vulnérabilité d'une économie qui, à leurs yeux, a *largement* tourné à vide durant ce début d'année.

L'*essentiel* de la croissance du premier trimestre semble dû en effet à la reconstitution des stocks dans l'industrie dont on ne peut guère attendre une accélération de l'activité pour les mois à venir. Les économistes y voient plus un rattrapage après le mouvement de déstockage du dernier trimestre 1986 qui avait abouti à une expansion limitée à 1,1 % du PNB. La consommation privée reste de fait déprimée. Les dépenses des ménages ont baissé de 0,4 % durant les trois premiers mois de l'année. Deux trimestres consécutifs de baisse constituent un phénomène extrêmement rare outre-Atlantique. Il ne s'est produit que par trois fois depuis la seconde guerre mondiale, et toujours en période de récession. Les optimistes font valoir que l'automobile a beaucoup joué en ce domaine et qu'en excluant ce secteur bien particulier la demande des consommateurs est sensiblement plus dynamique. Mais la faiblesse de la consommation attendue de longue date paraît bien devoir se confirmer au cours des mois à venir, et nul n'attend une croissance très supérieure à 2,5 % cette année alors que la Maison Blanche table toujours sur 3,2 %. Même le Fonds monétaire international a récemment révisé à la baisse ses prévisions désormais établies à 2,3 % pour l'ensemble de 1987.

Ce «manque de muscle» de l'économie américaine sur lequel la presse se penche avec une inquiétude croissante s'accompagne d'une résurgence de l'inflation, elle aussi attendue mais rendue préoccupante par les accès de faiblesse du dollar. De 2,7 % durant le dernier trimestre 1986, l'indice des prix lié au PNB a augmenté de 3,6 % au cours des trois mois suivants. Une nouvelle chute du dollar, une remontée – improbable – du cours des matières premières et le gardien de la stabilité américaine, le président de la Fed, M. Paul Volcker, pourrait être amené à jouer plus fermement de l'arme du crédit et à renchérir les taux d'intérêt.

Pour les partenaires des Etats-Unis, pays industriels ou pays surendettés en développement, une telle perspective n'a rien de réjouissant. Pour les Etats-Unis elle fait renaître le spectre d'une récession. Ces risques donnent toute son importance à la guérilla commerciale à laquelle se livrent les Etats-Unis contre les pratiques japonaises comme à la nécessité pour Tokyo de relancer sa propre économie intérieure. Le Premier japonais, M. Yasuhiro Nakasone, en est parfaitement conscient.

Avant son arrivée officielle à Washington, mercredi prochain, il a accepté d'ajourner et peut-être d'abandonner un *élément qu'il* jugeait essentiel à la modernisation de la fiscalité nipponne : l'introduction d'une taxe à la valeur ajoutée, afin que soit enfin entériné un budget de 54 000 milliards de yens (385 milliards de dollars) destiné notamment à donner un coup de fouet à la demande intérieure. Les Européens à leur tour, menacent le Japon de mesures de rétorsion commerciales si les Japonais continuent de ne pas tenir leurs promesses pour réduire un excédent commercial record avec le Vieux Continent, *mais ils font figure d'acteurs de* second plan. Pour le moment tout au moins.

F. Cr.

• Au Japon, le Parti libéral démocrate (PLD) et l'opposition parlementaire sont tombés d'accord, le jeudi 23 avril, pour former un comité spécial en vue de rechercher un compromis permettant de sortir de l'impasse politique causée par le projet de réforme fiscale élaboré par le gouvernement de M. Nakasone. L'accord obtenu à l'initiative de tendances du PLD, qui s'efforçaient de convaincre M. Nakasone d'assouplir sa position sur ce projet impopulaire, prévoit que faute d'un compromis satisfaisant des parties en présence, la réforme fiscale sera purement et simplement abandonnée. L'arrangement a permis, dans un premier temps, à la Diète de reprendre ses travaux, que l'opposition boycottait depuis deux mois et demi, et de voter, dans la soirée, le projet de budget pour l'année fiscale 1987-1988.

Selon un rapport d'experts

Un marché unique européen suppose une gestion concertée des taux d'intérêt

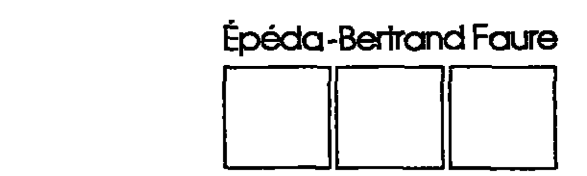
La libre circulation des capitaux que l'on cherche maintenant à promouvoir ne peut coexister avec des taux de change fixe et une politique monétaire autonome. Conclusion : si les Douze veulent poursuivre la libéralisation, bien engagée en 1986, *sans remettre en question les acquis* – une relative stabilité de changes, – il leur faut renforcer les mécanismes du système monétaire européen (SME) *et, ce qui va de pair*, pratiquer une gestion concertée des taux d'intérêt ainsi qu'un pilotage collectif de la masse monétaire.

C'est là l'une des quatre principales recommandations du rapport, publié jeudi 23 avril à Bruxelles, par le groupe d'experts présidé par M. Tommaso Padoa-Schioppa, vice-directeur général de la Banque d'Italie, sur la stratégie à mettre en œuvre pour que la double décision prise en 1985, à savoir l'élargissement de la CEE à l'Espagne et au Portugal et l'édification d'un grand *marché sans frontière d'ici à la fin* de 1992, se révèle fructueuse.

La Commission européenne, commanditaire du rapport, a tout lieu de se réjouir : les orientations préconisées par les auteurs vont tout à fait dans le sens qu'elle cherche à faire prévaloir, notamment à l'égard de M. Stoltenberg, ministre allemand des finances, ainsi que de la Bundesbank.

M. Padoa-Schioppa et ses collègues soulignent encore que l'achèvement du marché intérieur, pour être accompli dans les délais fixés (*31 décembre 1992*), implique qu'on aille à l'essentiel, qu'on se fixe des priorités (par exemple l'ouverture des marchés publics, l'harmonisation fiscale), et surtout qu'on ait recours, de manière plus systématique que ce n'est actuellement le cas, au principe de la reconnaissance mutuelle des réglementations nationales.

Troisième recommandation : dans une communauté plus vaste et plus diverse, l'apport de solidarité en faveur des pays ou des régions les moins nantis devrait être *«considérablement développé»*. Le rapport constate enfin que le succès de l'élargissement et de l'achèvement du marché intérieur est subordonné à l'accélération de la croissance.



AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

SNI société nationale d'investissement

société d'investissement à capital variable

SICAV

Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire, réunie le 16 avril 1987 sous la présidence de Monsieur Henri Pareat, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1986 et les résolutions qui lui étaient proposées.

Elle a ainsi décidé la mise en paiement d'un dividende net de 49 F (53,58 F avec l'avoir fiscal), contre 48 F en 1986. Ce coupon sera mis en paiement le 24 avril 1987 aux guichets suivants :

- Crédit Industriel et Commercial de Paris ;
- Banques du Groupe CIC ;
- Banque Indosuez ;
- Société Générale ;
- Banque Nationale de Paris ;
- Crédit Commercial de France ;
- Crédit Lyonnais ;
- Banque Générale du Phénix.

Les actionnaires ont la possibilité de réinvestir une somme équivalant au montant de leurs dividendes bruts pour souscrire des actions nouvelles en franchise totale de droit d'entrée jusqu'au 24 juillet 1987.

Dans son allocution, le Président a notamment indiqué que la valeur liquidative de l'action s'établissait le 15 avril 1987 à 1309,55 F, en progression de 11,22 % par rapport au début de l'exercice.



INTERBAIL

L'assemblée générale ordinaire réunie le 26 mars 1987 sous la présidence de M. Jean Martineau a ratifié les comptes de résultats et bilans tels que présentés par le directoire au conseil.

Elle a décidé la mise en distribution, le 30 juin 1987, d'un dividende unitaire de 37,75 F contre 36,50 F au titre de l'exercice précédent.

A cette occasion, le président du directoire a indiqué que l'activité commerciale du premier trimestre 1987 s'élève à 250 millions de francs environ de nouveaux contrats de crédit-bail immobilier.

GEFINOR

GEFINOR S.A.

L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES SE TIENDRA AU SIEGE SOCIAL A LUXEMBOURG, LE JEUDI 30 AVRIL A 11 HEURES.

ELLE SERA SUIVIE A 11H30 D'UNE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE APPELEE A DECIDER DE LA DIVISION DES ACTIONS EXISTANTES.

TOUTE INFORMATION RELATIVE A CES ASSEMBLEES EST A LA DISPOSITION DES ACTIONNAIRES AU SIEGE SOCIAL: 23, AVENUE DE LA PORTE NEUVE A LUXEMBOURG.

AVRIL 1987

PARTHENA INVESTISSEMENT

Afin d'accompagner le développement de ses participations, notamment dans le secteur de la communication : CEP Communication, EUROCOM s.a., Dauphin O.T.A., et de poursuivre sa politique d'investissement dans des affaires nouvelles,

PARTHENA INVESTISSEMENT *procède à une*

AUGMENTATION DE CAPITAL

par émission de 345 820 actions nouvelles de F 100 nominal.

Montant de l'émission : F 242 millions
Prix d'émission : F 700
Droit préférentiel de souscription : 2 actions nouvelles pour 3 actions anciennes
Jouissance : 1er juillet 1987
Période de souscription : du 27 avril au 19 mai 1987 inclus

Données boursières en France	1985	1986	Au 14 avril 1987
Derniers cours	410	825	1018
Cours extrêmes	230-410	380-915	800-1030

Une note d'information (Visa COB n° 87-118 en date du 14 avril 1987) est à la disposition du public auprès de la société (2, rue de Messine, 75008 Paris) et des établissements chargés de la souscription : Banque Indosuez, Crédit du Nord, Banque Monod.

BALO du 20 avril 1987

Compagnie française de l'Afrique occidentale CFAO

Résultats de l'exercice 1986

Le conseil d'administration, dans sa séance du 22 avril 1987, a arrêté les comptes de l'exercice 1986.

Le bénéfice net, après tout amortissement, provisions et impôts, s'élève à 155 068 439 F en progression de 11,15 % par rapport à celui de l'exercice précédent. Ces bénéfices comprennent des plus-values exceptionnelles de 29 827 270 F voisines de celles comprises dans les bénéfices de l'exercice précédent (28 294 648 F).

Les comptes consolidés du groupe font ressortir un chiffre d'affaires de 14,5 milliards de francs, en augmentation de 7,4 %.

Le résultat net consolidé passe de 341 millions de francs à 370 millions de francs, soit un accroissement de 8,6 %. La part du groupe est de 321 millions de francs contre 294 millions l'année précédente, soit une augmentation de 9,2 %.

La marge brute d'autofinancement s'élève à 793 millions de francs et progresse de 4,06 %.

L'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1986 sera convoquée le 17 juin 1987 à 10 heures au siège social à Marseille. Le conseil d'administration proposera un dividende de 40 F assorti d'un avoir fiscal de 20 F, soit au total 60 F par action, contre 54 F l'année dernière.

Augmentation de capital

Le conseil d'administration a décidé dans sa séance du 22 avril 1987 d'augmenter le capital social de 37 500 000 F pour le porter à 137 500 000 F.

Cette augmentation se fera par attribution gratuite de 250 000 actions (une pour huit) et souscription en numéraire de cinq cent mille actions à un prix et selon des modalités qui feront l'objet des communications habituelles. Le droit préférentiel de souscription s'exercera sur la base d'une action nouvelle pour quatre anciennes à titre irréductible, et un droit à titre réductible est prévu.

Il est prévu d'ouvrir la souscription à partir du 11 mai 1987.

Le conseil a par ailleurs décidé de soumettre à une assemblée générale extraordinaire, qui se tiendra à l'issue de l'assemblée générale ordinaire, un projet d'augmentation de la valeur nominale des actions, un projet d'augmentation de capital réservée au personnel dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise et un projet d'attribution à certains cadres d'options de souscriptions d'actions.



L'assemblée générale, réunie le 15 avril 1987 sous la présidence de maître Pierre Schultz, président du conseil de surveillance, a approuvé les comptes de l'exercice.

Principaux chiffres de l'exercice :

	1986 (1)	1987 (1)
Chiffre d'affaires	1293	1418
Résultat d'exploitation	22	37
Résultat net	6,5	12,6

(1) En millions de francs.

Le chiffre d'affaires a progressé de 10 % tandis que le bénéfice net progresse de 94 %.

Dans son intervention, M. Jean-Paul Marbacher, président du directoire, a précisé que Clemessy consolidait sa mutation progressive :

- En développant ses prestations en automatique, productique, préventique et informatique qui passeront de 30 % à 50 % du chiffre d'affaires actuel d'ici 1989.
- En poursuivant l'effort de formation déjà porté à 5 % de la masse salariale.
- En renforçant la décentralisation et l'autonomie des régions et des divisions.

Par ailleurs, l'assemblée a pris acte de l'élargissement en cours d'exercice du directoire, qui se trouve dorénavant composé de :

M. Jean-Paul Marbacher, président, et de MM. Yves Bruant, François-Joseph Kirchherr, Eric de Valence, en qualité de membres.

Économie

Création d'une association pour résoudre les différends industrie-commerce

L'Association pour résoudre les différends industrie-commerce (ARDIC) devrait être créée le lundi 27 avril. Elle constitue la chambre de conciliation interprofessionnelle prévue par l'accord du 28 août 1986, signé sous l'égide du CNPF et qui marquait la fin de la bataille des super-centrales (1).

L'ARDIC ne dépend pas directement du CNPF, mais celui-ci lui a délégué un de ses vice-présidents, M. Jacques Dermagne, chargé de la médiation inter-entreprises. La nouvelle association aura pour tâche de régler les litiges sur les produits vendus, pour le commerce de détail, entre un industriel et un commerçant, d'abord par la conciliation, puis, si celle-ci n'aboutit pas, par l'arbitrage.

Les travaux de l'association seront confidentiels, un rapport annuel très général et anonyme tirant la leçon des différends les plus significatifs. La présidence de l'association sera tournante entre industriels et commerçants, les parties en litige choisissant chacune son conciliateur-arbitre dans une liste d'experts qui sera publiée lundi. Cette procédure privée se veut plus rapide et moins coûteuse que le recours systématique au conseil de la concurrence récemment créé par la nouvelle ordonnance libérant les prix et réformant la concurrence. Le recours à l'ARDIC n'exclut évidemment pas la saisine du conseil de la concurrence.

Les promoteurs de l'ARDIC ne doutent pas que l'existence de procédures amiables ne séduise les professionnels. Ils sont conscients toutefois qu'il s'agit de changer les comportements nés de décennies d'habitudes, qui conduisaient les chefs d'entreprise à arpenter les couloirs des ministères pour chercher un appui.

Le premier président de l'ARDIC pourrait, selon toute vraisemblance, être choisi entre M. Robert Lanusse-Crousse, président du syndicat des maisons à succursales, et M. Philippe de Lignières, directeur général des ventes de la Française de soins et parfums (groupe Unilever).

JOSÉE DOYÈRE.

(1) Les super-centrales avaient regroupé en trois organismes les grands de la distribution et du commerce, associés pour obtenir des industriels les mêmes avantages que ceux accordés à Intermarché et aux centres Leclerc, les deux principaux groupements de commerçants indépendants.

● **M. Faesch (FO), président de l'ARRCO.** — M. Antoine Faesch, secrétaire confédéral de Force ouvrière, a été élu, le mercredi 22 avril, président du conseil d'administration de l'ARRCO (Association des régimes de retraites complémentaires), qui fédère la plupart des institutions de retraite complémentaire des salariés non cadres du secteur privé, couvrant environ 15 millions de cotisants actifs. L'ARRCO change de président tous les deux ans, un représentant des salariés succédant à un représentant des employeurs. M. Faesch, qui remplace M. Daniel Munier (CNPF), avait déjà été président de l'ARRCO de 1983 à 1985.

● **Affaire Soyer : jugement à l'automne.** — Les prud'hommes de Rouen n'ont pu aboutir à une conciliation, le mercredi 22 avril, sur le cas de Mme Joëlle Soyer, la jeune ouvrière soignée depuis plusieurs années pour un cancer et licenciée pour « absences répétées » par son employeur, les établissements Carnaud, au Grand-Quevilly (Seine-Maritime) (*le Monde* du 27 mars). La direction de l'entreprise exigeant une expertise sur tous les arrêts de travail de la jeune femme, l'avocat de celle-ci demandait une enquête sur les lieux de travail. Les prud'hommes ont rejeté les deux demandes ; ils doivent trancher sur sa réintégration éventuelle le 23 septembre prochain.

Marchés financiers

PARIS, 24 avril =

Etale

Après un début de séance ferme (+ 0,3 %), la Bourse de Paris a reperdu toute son avance. L'indicateur de tendance était étale à l'approche de la clôture. Les professionnels notaient un volume d'affaires plus important que la veille. Les étrangers étaient présents, mais modérément acheteurs, dans un marché qui se révèle de plus en plus sélectif.

Parmi les valeurs les mieux orientées, SAT gagnait plus de 6 %. Les opérateurs ont salué les bons résultats de la société en 1986, celle-ci ayant de nouveau dégagé des bénéfices.

Des commandes saoudiennes devraient la favoriser. Dassault a aussi bénéficié des contrats de livraisons de Mirage quasiconclus avec Ryad. En hausse figuraient encore Esso, Bis, Hachette, Lafarge et Colas, ainsi que Cetelem et Nord-Est.

On notait encore la bonne tenue de Thomson. Penarroya se raffermissait, grâce à la bonne impression causée par la remontée des cours de l'argent, dont le groupe minier est aussi producteur.

Parmi les valeurs en repli, Luchaire, Navigation Mixte, Darty et Bouygues étaient offerts. Sodexho, Facom, Comptoir des Entrepreneurs et Guyenne-Gascogne cédaient aussi du terrain.

Sous les lambris, les boursiers restaient confiants. Les liquidités sont selon eux suffisantes pour absorber tout le papier qui sera offert dans le cadre des privatisations et des augmentations de capital de sociétés comme BSN ou Beghin-Say. En séance, on apprenait deux modifications à l'offre publique d'achat de Duffour et Igor par la société allemande Duffour et Igor. Le prix d'offre est relevé de 2 585 F à 3 750 F. L'offre comportera une suite positive quelque soit le nombre de titres présentés en réponse. La cotation de Duffour et Igor reprendra le 29 avril.

Le MATIF était en léger repli, à 106,75 sur l'échéance de mars 1988 (– 0,23 %).

Lingot : 88 800 F (+ 700 F).
Napoléon : 538 F (– 3 F).

NEW-YORK, 23 avril ⬇

Repli

Wall Street s'est de nouveau replié jeudi, dans des proportions moins fortes que la veille. En clôture, l'indice Dow Jones des trente valeurs industrielles cédait 4,98 points, pour terminer à 2 280,96, après une séance marquée par des fluctuations erratiques dans les deux sens. 174 millions d'actions ont été traités. On notait 982 baisses, 619 hausses et 373 titres inchangés. Les statistiques sur le produit national brut américain ont accru les incertitudes des milieux boursiers. Son accroissement de 4,5 % au premier trimestre semble montrer que l'économie des Etats-Unis progresse à un rythme plus soutenu que prévu. Mais la crainte de voir les taux d'intérêt augmenter et entamer un resserrement du crédit de la part de la Réserve fédérale a perturbé les esprits. La baisse du dollar à moins de 140 yens a rendu d'autant plus plausible la possibilité d'une intervention de la Fed. Parmi les valeurs les plus actives, on notait Texaco (4,266 millions de transactions), Chase (2,297 millions) et IBM (2,154 millions).

VALEURS	Cours du 22 avril	Cours du 23 avril
Alcoa	48 3/8	47 3/8
A.T.T.	24 1/4	24 1/8
Boeing	49	48 3/4
Chase Manhattan Bank	34 3/8	36 7/8
Du Pont de Nemours	113 1/2	113 3/4
Eastman Kodak	75 3/8	74 1/4
Exxon	87 1/2	88 3/4
Ford	84 3/4	85
General Electric	104	103 1/2
General Motors	87 3/8	87 7/8
Goodyear	60 1/2	59 3/4
I.B.M.	154	150 7/8
I.T.T.	56 1/2	55 1/2
Mobil Oil	47 3/4	47 3/4
Pfizer	67 1/8	67 3/4
Schlumberger	40 3/4	40 1/2
Texaco	30 1/4	31 1/2
U.A.L. Inc.	71 3/4	70 3/4
Union Carbide	29 5/8	29 1/4
U.S.X. Corp.	28 3/8	29
Westinghouse	62 3/8	62 1/8
Xerox Corp.	76 5/8	76 3/4

CHANGES

Dollar : 5,9880 F ⬇

Le dollar a poursuivi son repli le 24 avril sur les marchés des changes. C'est à Tokyo que le billet vert a été le plus attaqué. Il chutait dans la matinée à 139,05 yens, son plus bas niveau depuis la deuxième guerre. Des interventions concertées des banques centrales l'ont ensuite raffermi, à 139,9 yens. A Paris, le dollar valait 6,005 F (contre 6,05 F) avant de retomber à 5,9880 F.

FRANCFORT	23 avril	24 avril
Dollar (en DM)	1,811	1,7969

TOKYO	23 avril	24 avril
Dollar (en yens)	141,15	139,9

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (24 avril) .... 7 1/2-7 3/4 %
New-York (23 av.) 6 5/16-6 3/8 %

INDICES BOURSIERS

PARIS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	22 avril	23 avril
Valeurs françaises	111,9	112,3
Valeurs étrangères	114,4	114,9

Cie des agents de change
(Base 100 : 31 déc. 1981)

	22 avril	23 avril
Indice général	453,7	454,7

NEW-YORK
(Indice Dow Jones)

	22 avril	23 avril
Industrielles	2 285,94	2 280,96

LONDRES
(Indice « Financial Times »)

	22 avril	23 avril
Industrielles	1 546,8	1 555,2
Mines d'or	438,3	435,4
Fonds d'Etat	90,63	91,01

TOKYO

	23 avril	24 avril
Nikkei (Dow Jones)	24 024,6	24 122,8
Indice général	2 154,39	2 155,69

MATIF

Notionnel 10 %. — Cotation en pourcentage du 23 avril
Nombre de contrats : 9 601

COURS	ÉCHÉANCES Juin 87	Sept. 87	Déc. 87	Mars 88
Dernier	107,05	107,15	107,10	107
Précédent	107,15	107,30	107,25	107,05

AUTOUR DE LA CORBEILLE

HAUSSE DE 76 % DU RÉSULTAT DE WALT DISNEY. — Walt Disney Co, le groupe américain d'attractions, a annoncé une progression de 76 % de ses bénéfices nets au second trimestre de son exercice 1987, par rapport à la période correspondante de 1986, à 91,2 millions de dollars. Pour le premier semestre 1987, ses bénéfices seront en hausse de 109 %, à 181,03 millions de dollars.

NET REDRESSEMENT DE SAT EN 1986. — La Société anonyme de télécommunications (SAT) a dégagé, en 1986, un bénéfice net consolidé de 63,7 millions de francs (part du groupe), contre une perte consolidée de 24 millions de francs en 1985. La SAT était associée à ATT et Philips pour la reprise de la CGCT. Fin 1986, son carnet de commandes était de 20 % supérieur à celui de fin 1985. Les perspectives pour l'année en cours sont qualifiées de bonnes.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	+ haut	UN MOIS Rep. + ou dép. –		DEUX MOIS Rep. + ou dép. –		SIX MOIS Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	5,9935	5,9958	+ 58	+ 65	+ 100	+ 125	+ 170	+ 260
$ can.	4,4942	4,4964	– 13	+ 15	– 43	+ 7	– 274	– 158
Yen (100)	4,2872	4,2913	+ 134	+ 154	+ 278	+ 306	+ 809	+ 892
DM	3,3260	3,3278	+ 102	+ 120	+ 221	+ 244	+ 621	+ 701
Florin	2,9488	2,9510	+ 58	+ 68	+ 126	+ 143	+ 355	+ 415
F.B. (100)	16,0576	16,0659	+ 91	+ 163	+ 225	+ 335	+ 499	+ 892
F.S.	4,0906	4,0944	+ 141	+ 159	+ 299	+ 328	+ 785	+ 877
L (1 000)	4,6642	4,6672	– 97	– 49	– 175	– 111	– 461	– 339
£	9,8623	9,8708	– 176	– 133	– 328	– 251	– 772	– 565

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	6 1/4	6 1/2	6 5/8	6 3/4	6 3/4	6 7/8	7 1/8	7 1/4
DM	3 3/4	4	3 13/16	3 15/16	3 13/16	3 15/16	3 7/8	4
Florin	5 1/4	5 1/2	5 1/4	5 3/8	5 1/4	5 3/8	5 1/4	5 3/8
F.B. (100)	6 3/4	7 1/4	6 15/16	7 3/16	6 15/16	7 3/16	7	7 1/4
F.S.	1 7/8	2 3/8	3 9/16	3 11/16	3 1/2	3 5/8	3 7/8	4
L (1 000)	8	9	8 7/8	9 3/8	8 7/8	9 3/8	9 3/8	9 3/4
£	9 7/8	10 1/8	9 13/16	9 15/16	9 11/16	9 13/16	9 7/16	9 9/16
F. franç.	7 5/8	7 7/8	7 7/8	8	7 7/8	8	8 1/8	8 1/4

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

Marchés financiers

BOURSE DE PARIS — 24 AVRIL

Cours relevés à 15 h 00

Règlement mensuel

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1740	4,5 % 1973	1779	1810	1836	+ 3 20
....	C.N.E. 3%	4380	4295	4295	– 1 49
....	B.N.P. C.I.	562	559	559	– 0 53
1209	B.N.P. T.P.	1215	1220	1220	+ 0 41
1239	C.C.F. T.P.	1289	1280	1280	– 0 70
1180	Créd. Lyon. T.P.	1180	1200	1200	+ 1 69
3010	Electricité T.P.	3010	....	....	....
2150	Renault T.P.	2190	2210	2222	+ 1 46
2300	Rhone-Poul. T.P.	2370	2420	2425	+ 2 32
1395	St-Gobain T.P.	1465	1469	1480	+ 1 02
1330	Thomson T.P.	1330	1370	1380	+ 3 76
540	Accor	539	537	537	– 0 37
2350	Agence Havas	2340	2330	2330	– 0 43
2290	Ag. Havas C. I.	2300	2320	2320	+ 0 87
740	Air Liquide	730	714	719	– 1 37
3000	Alcatel	3000	2930	2930	– 2 33
2200	Als. Superm.	2222	2230	2230	+ 0 36
585	A.L.S.P.I.	594	599	599	+ 0 84
480	Alsthom ★	478	475	479 70	+ 0 35
2940	Arjom. Prioux	2980	2950	2950	– 1 01
680	Ausedat-Rey	672	675	672	....
1650	Aux. Entrepr. ★	1700	1710	1701	+ 0 05
1230	Avions Dassault	1265	1350	1325	+ 4 74
795	BAFIP	810	799	799	– 1 36
455	Bail-Equipem. ★	463 90	460	456	– 1 70
955	Bail-Investiss.	960	955	951	– 0 93
760	Cie Bancaire	799	795	796	– 0 38
635	Bazar H.-V.	639	643	620	– 2 97
605	Béghin-Say ★	585	599	599	+ 2 39
800	Berger (Mie)	800	815	815	+ 1 87
765	Bic ★	743	747	739	– 0 53
1540	B.I.S.	1530	1610	1600	+ 4 58
2980	Biscuit (Géné.)	2980	2980	2980	....
2960	Bongrain S.A.	2950	2960	2960	+ 0 34
1460	Bouygues	1440	1390	1360	– 5 56
5260	B.S.N.	5240	5190	5220	– 0 38
1480	Carnaud	1476	1480	1479	+ 0 20
3680	Carrefour	3670	3635	3645	– 0 68
2240	Casino	2240	2240	2220	– 0 89
1750	Casino A.D.P.	1765	1794	1790	+ 1 41
1270	C.C.M.C.	1275	1270	1270	– 0 39
900	Cetelem	938	936	965	+ 2 87
....	Cerus	885	868	869	– 2 94
2600	C.F.A.O.	2590	2490	2430	– 6 18
1490	C.G.I.P.	1500	1500	1510	+ 0 67
1880	Chargeurs S.A.	1872	1891	1891	+ 1 01
90	Chiers-Châtill.	103	101	100 10	– 2 82
1070	Ciments franç. ★	1088	1081	1076	– 1 10
680	Club Méditerr.	677	678	678	+ 0 15
215	Codetel	218	219	219	+ 0 46
365	Cofimeg	385	380	380	– 1 29
2300	Colas	2340	2420	2425	+ 3 63
330	Compt. Entrepr.	330	320	318	– 3 64
825	Compt. Mod.	841	869	865	+ 2 85
1130	Créd. Foncier	1120	1100	1100	– 1 79
620	Crédit F. Imm.	625	635	643	+ 2 88
....	Créd. Lyon. (DP)	830	838	838	+ 0 96
1410	Crédit Nat. ★	1401	1385	1385	– 1 14
340	Crouzet ★	345	346	355 50	+ 3 04

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
3140	Damart S.A.	3090	3090	3090	....
480	Darty ★	480	478	478	– 0 41
....	Darty (DP)	390	385	387	– 0 76
....	De Dietrich	2832	2790	2789	– 1 52
390	Dév. R.d.C. (Li)	389	....	....	....
695	D.M.C.	679	675	682	+ 0 44
2900	Docks France ★	2910	2900	2886	– 0 82
2500	Dumez ★	2544	2560	2560	+ 0 62
1500	Eaux (Gén.)	1513	1510	1502	– 0 72
2840	Ecco ★	2800	2830	2790	– 0 35
1340	Electro-Finan.	1363	1395	1396	+ 2 42
335	Elf-Aquitaine	335 30	336	325 50	+ 0 06
320	– (certific.)	319 50	322	322	+ 0 78
3110	Epeda-B-Faure	3120	3100	3110	– 0 32
3300	Essilor	3300	3330	3330	+ 0 91
....	Essilor Int. (DP)	2680	2760	2760	+ 2 99
485	Esso S.A.F. ★	485 10	503	503	+ 3 68
3050	Eurafrance	3080	3095	3010	– 2 27
1650	Eurocom ★	1660	1680	1680	+ 1 20
3650	Euromarché	3500	3630	3530	+ 0 86
840	Europe n° 1 ★	850	840	834	– 1 88
....	Exor	1295	1300	1300	+ 0 39
1940	Facom	1880	1876	1800	– 4 25
1210	Fichet-Bauche	1225	1250	1249	+ 1 96
235	Finextel	245 20	246 70	245 50	+ 0 12
250	Fives-Lille	251	250	249	– 0 80
340	Francarep	356	343	345	– 3 09
1420	Fromageries Bel	1430	1448	1448	+ 1 26
1230	Gal. Lafayette	1165	1215	1215	+ 4 29
485	Gascogne	505	499	499	– 1 18
....	Gaz et Eaux	2868	2849	2849	– 0 66
515	Géophysique ★	515	513	518	+ 0 58
2770	Gerland	2820	2820	2820	....
830	GTM-Entrepose	835	843	843	+ 0 96
850	Guyenne-Gas. ★	875	868	856	– 2 17
3050	Hachette ★	3080	3100	3170	+ 2 92
890	Hénin (La)	913	910	905	– 0 88
....	Hutchinson	1500	1520	1520	+ 1 33
117	Imétal	119 80	121 90	123 60	+ 3 09
470	Imm. Plaine-M.	465	468	462	– 0 65
5300	Inst. Mérieux	5300	5320	5320	+ 0 38
600	Interbail	601	610	610	+ 1 50
1680	Intertechnique	1600	1650	1650	+ 3 13
2300	J. Lefebvre	2440	2480	2480	+ 1 63
2360	Lab. Bellon	2418	2485	2485	+ 2 77
1690	Lafarge-Coppée	1700	1775	1760	+ 3 53
2070	Lebon ★	2051	2075	2068	+ 0 82
5990	Legrand	5770	5840	5850	+ 1 38
....	Legrand (DP)	5590	5690	5680	+ 1 61
875	Leroy-Somm. ★	865	861	880	+ 1 73
1860	Lesieur	1869	1875	1875	+ 0 32
785	Locabail Immob.	810	800	800	– 1 23
765	Locafrance ★	744	746	747	+ 0 40
950	Locindus	960	949	950	– 1 04

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1100	L. Vuitton S.A ★	1100	1085	1089	– 1
....	Luchaire	699	660	665	– 4 86
1700	Lyonn. Eaux ★	1700	1675	1657	– 2 52
145	Mais. Phénix	140 40	139 70	138 90	– 1 06
860	Majorette (Ly)	875	880	880	+ 0 57
56	Manurhin	67 20	67	65	– 3 27
540	Mar. Wendel	548	525	532	– 2 92
1900	Martell	1970	1999	1990	+ 1 02
2720	Matra	2855	2890	2865	+ 0 35
2790	Merlin-Gerin ★	2765	2765	2765	....
3890	Michelin	3840	3800	3820	– 0 52
1510	Midi (Cie)	1512	1521	1545	+ 2 18
470	Midland Bk S.A.	485	483	483	– 0 41
825	Min. Salaig. (Mé)	858	890	890	+ 3 72
57	M.M. Penarroya	58 30	61 30	61	+ 4 63
2400	Moët-Hennessy	2415	2380	2395	– 0 83
113	Moulinex	111	111	110	– 0 90
1180	Navig. Mixtes	1161	1110	1115	– 3 96
197	Nord-Est	198 10	203 50	204	+ 2 98
485	Nordon (Ny)	485	481	481	– 0 82
820	Nouvelles Gal.	824	824	830	+ 0 73
1320	Occident. (Gén.)	1328	1326	1325	– 0 23
1690	Omn.F.Paris	1705	1771	1771	+ 3 87
176	Olida-Caby	181	180 90	180 50	– 0 28
550	Opfi-Paribas	566	560	552	– 2 47
4300	Oréal (L')	4319	4450	4430	+ 2 57
....	Paribas	532	531	531	– 0 19
830	Paris-Réesc. ★	830	810	830	....
1720	Pechelbronn ★	1750	1710	1728	– 1 37
1690	Penhoet	1686	1684	1683	– 0 12
1110	Pernod-Ricard	1186	1169	1169	– 1 43
155	Pétroles B.P.	157 50	155	155	– 1 59
1620	Peugeot S.A.	1643	1659	1659	+ 0 97
14	Poclain	14	13 46	13	– 7 14
2360	Poliet	2340	2390	2385	+ 1 92
940	P.M. Labinal	938	931	933	– 0 53
3610	Presses Cité	3560	3500	3500	– 1 69
1400	Prétabail Sic.	1351	1398	1351	....
875	Primagaz	867	865	865	– 0 23
805	Printemps ★	803	783	788	– 1 86
2590	Promodès	2600	2629	2615	+ 0 57
280	Prouvost S.A ★	288 50	298 10	305 30	+ 2 27
1700	Radiotechn.	1710	1720	1720	+ 0 58
158	Raff. Dist. Total	157	155	155	– 1 27
3020	Redoute (La) ★	3060	3075	3050	– 0 32
535	Rober française	545	560	560	+ 2 75
1730	Roussel-Uclaf	1785	1800	1800	+ 0 84
....	Roussel-C.N.I.	....	....	....	....
7050	R. Impériale (Ly)	7000	6990	6990	– 0 14
285	Sade	296	295 10	295 10	– 0 30
3800	Sagem	3800	3800	3800	....
465	Saint-Gobain	467 60	464 20	465	– 0 53
1140	St-Louis B.	1159	1163	1155	– 0 35

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1870	Salomon	1865	1865	1870	+ 0 25
1750	Salvepar	1850	1910	1910	+ 3 24
870	Sanofi	871	885	878	+ 0 80
735	S.A.T.	753	805	800	+ 6 24
1150	Saupiquet (Na)	1230	1230	1230	....
675	Schneider ★	870	862	872	+ 0 29
132	S.C.O.A.	133 80	132 50	132 60	– 0 90
820	S.C.R.E.G.	829	839	838	+ 1 09
885	Seb ★	885	885	884	– 0 11
470	Sefimeg	473 10	473	473	– 0 02
1980	S.F.I.M.	1960	1948	1948	– 0 61
112	S.G.E.	109 70	108 60	109	– 0 63
665	Sign. Ent. El. ★	662	665	659	– 0 45
1180	Silic	1157	1160	1160	+ 0 26
650	Simco-U.P.H. ★	649	630	645	– 0 61
410	Simnor (Li)	414	....	....	....
1290	Skis Rossignol	1309	1295	1317	+ 0 61
750	Sliminco	752	749	749	– 0 40
....	Sodecco	315	315	315	....
260	Sodero (Na)	262	262	262	....
2930	Sodexho	2890	2770	2790	– 3 46
445	Sogerap	446	450	449	+ 0 67
2180	Somm-Allib. ★	2149	2150	2148	– 0 04
750	Source Perrier	770	790	780	+ 1 30
1160	Sovac ★	1166	1188	1189	+ 1 97
650	Spie-Batignol.	654	648	648	– 0 92
795	Strafor	824	801	801	– 2 79
415	Synthelabo ★	421	434	428	+ 1 66
815	Talcs Luzenac	795	795	795	....
3350	Tél. Elect.	3375	3315	3315	– 1 78
1740	Thomson-C.S.F.	1740	1727	1730	– 0 57
500	Total (CFP) ★	501	500	501	....
103	– (certific.)	106	106	105 90	– 0 09
2330	T.R.T.	2525	2525	2525	....
760	U.F.B.	771	765	765	– 0 78
1450	U.I.C.	1476	1488	1520	+ 2 98
720	U.I.F.	707	703	703	– 0 57
930	U.I.S.	978	971	971	– 0 72
380	U.C.B. ★	385	380 50	380	– 1 29
810	Unibail	812	810	810	– 0 25
840	Valéo	835	840	840	+ 0 79
109	Vallourec	107 90	109	109	+ 1 02
4200	V. Clicquot-P.	4220	4210	4210	– 0 24
850	Via Banque	647	654	655	+ 1 23
805	Elf-Gabon	825	830	830	+ 0 61
127	Amax Inc.	124 80	125 30	125 30	+ 0 40
430	Amer. Express	418	407	407 10	– 2 61
152	Amer. Teleph.	150 30	145 10	145 10	– 3 46
140	Anglo Amer. C.	141 40	145 50	145 50	+ 2 90
720	Amgold	714	730	730	+ 2 24
920	BASF (Akt)	912	901	905	– 0 77
1030	Bayer	1035	1028	1028	– 0 68
138	Buffelsfont.	137 50	147 50	147 90	+ 7 56

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
215	Chase Manh.	212	215	215	+ 1 42
305	Cie Pétr. Imp.	303 80	293	293	– 3 56
79	De Beers	78 80	83 80	83 80	+ 5 28
2160	Deutsche Bank	2166	2156	2145	– 0 97
97	Dome Mines	99 80	105	104 60	+ 4 81
1160	Dresdner Bank	1172	1165	1151	– 1 79
149	Driefontein Cld	151 50	159 80	159 80	+ 5 48
700	Du Pont-Nem.	700	695	695	– 0 71
470	Eastman Kodak	463 40	452	456	– 1 60
62	East Rand	63	68	67	+ 6 35
310	Electrolux	304	309	309	+ 1 64
275	Ericsson	289	289	289	....
540	Exxon Corp.	525	528	529	+ 0 57
515	Ford Motors	509	518	518	+ 1 77
108	Freegold	108	114 10	114 10	+ 5 65
119	Gencor	118	120	121	+ 2 54
645	Gén. Electr.	640	631	631	– 1 41
585	Gén. Belgique	605	622	623	+ 2 98
535	Gen. Motors	526	535	535	+ 1 71
97	Goldfields	97 20	98	98 50	+ 1 34
48	GdMetropolitain	48	48 50	48 50	+ 1 04
96	Harmony	98 10	99 90	101	+ 2 96
38	Hitachi	37 80	36 55	37	– 2 12
935	Hoechst Akt.	935	925	925	– 1 07
127	Imp. Chemical	128	127	127	– 0 78
104	Inco. Limited	102 10	100 90	100 90	– 1 18
945	IBM	950	931	930	– 2 11
355	ITT	348	338	338	– 2 87
153	Ito-Yokado	154	162	162	+ 5 19
64	Matsushita	63	60 70	60 80	– 3 49
950	Merck	938	922	922	– 1 71
775	Minnesota M.	760	770	770	+ 1 32
290	Mobil Corp.	293 90	289	289	– 1 67
260	Morgan J.P.	260 50	263	262	+ 0 58
37480	Nestlé	37370	37650	37650	+ 0 75
161	Norsk Hydro	163	170	172	+ 5 52
265	Ofsil	267 50	278	278	+ 3 93
1650	Petrofina	1665	1687	1687	+ 1 32
535	Philip Morris	523	520	520	– 0 57
151	Philips	150	148 10	148 10	– 0 60
635	Quilmès	646	648	648	+ 0 31
905	Randfontein	914	929	929	+ 1 64
730	Royal Dutch	722	718	718	– 0 55
91	Rio Tinto Zinc	89 90	93	94 05	+ 4 62
123	St Helena Co	120 50	127	126	+ 4 56
260	Schlumberger	250	245 30	245 80	– 1 68
116	Shell transp.	115 60	116 60	116 60	+ 0 87
2370	Siemens A.G.	2360	2322	2322	– 1 61
119	Sony	119 20	116 50	117	– 1 85
121	T.D.K.	120	117 50	118	– 1 67
31	Toshiba Corp.	32 40	32 25	32	– 1 23
1730	Unilever	1750	1728	1728	– 1 26
285	Unit. Techn.	280	279	279	– 0 38
825	Vaal Reefs	805	885	870	+ 8 07
305	Volvo	312	318	318	+ 1 92
410	West Deep	394	403	403	+ 2 28
455	Xerox Corp.	459	465	465	+ 1 31
1 27	Zambia Corp.	1 36	1 33	1 33	– 1 48

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp. 7 % 1973	8850	..
Emp. 8,80 % 77	123	8 125
9,80 % 78/93	102 80	7 708
10,80 % 79/94	105 40	6 894
13,25 % 80/90	108 20	11 834
13,80 % 80/87	102 55	7 221
13,80 % 81/89	108 75	3 781
16,75 % 81/87	102 96	10 417
16,20 % 82/90	117 90	4 527
16 % juin 82	119 85	14 027
14,60 % fév. 83	119 35	2 520
13,40 % déc. 83	122 15	4 589
12,20 % oct. 84	114 25	8 652
11 % fév. 85	115 88	1 898
10,26 % mars 86	109 10	1 233
OAT 12,75 % 83	1745	..
OAT 10 % 2000	109 58	9 123
OAT 9,90 % 1997	108 55	3 607
OAT 9,80 % 1996	106 65	2 282
Ch. France 3 %	171 50	..
CNB Bques janv. 82	101 61	2 586
CNB Paribas	102	2 566
CNB Suez	102 30	2 586
CNI janv. 82	101 51	2 566
PTT 11,20% 85	109 40	4 170
CFF 10,30% 86	....	..
CNE 11,50% 85	109 80	9 244
CNT 9% 86	99 30	0 398
CRH 10,90% déc. 86	108 70	3 118

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	1450	1479
Agache (Sté Fin.)	2100	2130
A.G.F. (St Cent.)	830	830
Applic. Hydraul.	831	831
Arbel	246	241
Astorg	455	470
Avenir Publicité	2600	2550
Bain C. Monaco	405 10	406
Banque Hypoth. Eur.	651	625 o
Béghin-Say (C.I.)	460	460
B.G.L.	670	....
Blanzy-Ouest	595	600
B.N.P. Intercontin.	424	429
Bénédictine	4600	4650
Bon-Marché	892	891
B.T.P.	....	145 d
Cafif	1065	1051
Cambodge	940	948
C.A.M.E.	561	604
Campenon Bern.	775	744 o
Carbone-Lorraine	950	980
C.E.G.Frig.	725	740
Cemen. Blanzy	3225	3206
Centenst (Ny)	271	273
Cerabati	103	103
C.F.D.E.	....	....
Chambourcy (M.)	1080	....
Champex (Ny)	189 50	185
C.I.C. (Financ. de)	397	395
C.I. Maritime	841	870
Cimen-Sintra	1025	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Cicem (B)	685	....
Clause	1421	1351
Cofradel (Ly)	2500	2500
Cogif	470	490
Comiphos	685	684
Cie Industrielle	3795	4000
Comp. Lyon-Alem.	785	785
Concorde (La)	1105	1115
C.M.P.	40	41 60
Créd. Gén. Ind.	1169	1168
Cr. Universel (Cie)	936	....
Créditel	155	....
Darblay S.A.	1000	950
Delalande S.A.	1649	1649
Delmas-Vieilj. (Fin.)	1280	1241
Didot-Bottin	824	857 d
Eaux Bass. Vichy	1531	1588
Eaux Vittel	2710	2700
Economats Centre	625	625
Electro-Banque	500	500
Elf-Antargaz	825	805
E.L.M. Leblanc	1004	1004
Emaill-Bretagne	359	369
Entrepôts Paris	595	630
Epargne (B)	3405	3560
Europ. Accumul.	100	99 80
Eternit	3098	3098
Finalens	280	300 d
FIPP	440	418
Fonc	1360	....
Foncière (Cie)	621	607
Fonc. Lyonnaise	5640	5500
Foncina	580	571
Forinter	1110	1110
Fougerolle	453	455
France I.A.R.D.	539	502
France (La)	7700	7800
From. Paul Renard	518	....
GAN	1160	1161
Gaumont	619	625
Gévelot	985	930
Gr. Fin. Constr.	510	515
Gds Moul. Paris	486	491
Groupe Victoire	4050	4050
G. Transp. Ind.	615	629
H.E.F.	455	....
Immindo S.A.	554	....
Immofinvest	348	348
Immobail	480	....
Immobanque	799	....
Immob. Marseille	12500	12200
Immofice	676	575
Invest. (Sté Cent.)	3600	3680
Jaeger	218	228 70 d
Lafitte-Bail	588	588
Lambert Frères	278	268
Lille-Bonnières	1700	1650
Loca-Expansion	335	325
Locafinancière	423	431
Locamel	756	....
Louvre (Sté)	1825	1820
Machines Bull	50 70	51 50
Magasins Uniprix	251	258
Magnant S.A.	139 50	145
Maritimes Part.	550	630
Métal Déployé	500	513
Mors	238	238
Naval Worms	104	104
Navig. (Nat. de)	198	....
OPB Paribas	450	450

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Optorg	339	339
Oréal (L') C.I.	3020	3100
Origny-Desvroise	1401	1449
Palais Nouveauté	1110	1110
Paluel-CIP	508	525
Paris France	301	313
Paris-Orléans	400	410
Part. Fin. Gest. Im.	1700	1690
Parfinance	999	....
Pathé-Cinéma	975	970
Pechiney (cert. inv.)	257	250
Piles Wonder	1222	1225
Piper-Heidsieck	1224	1278
P.L.M.	209	210
Porcher	700	695
Providence S.A.	2144	2016
Publicis	3050	3050
Raff. Souf. R.	177	178
Rhône-Poul. (c. inv.)	394	395
Ricqlès-Zan	400	376
Rochefortaise S.A.	440	444
Rochette-Cenpa	143	143
Rosario (Fin.)	445	462 d
Roudière	349	335 o
Rougier et Fils	134 20	134 20
Sacer	561	580
SAFAA	1700	1700
Safic-Alcan	1032	1070
SAFT	2600	2690
Saga	420	415
St-Gobain C.I.	438 60	434
Salins du Midi	578	580
Santa-Fé	172	174
Satam	279 50	271
Saulnes	83	84
Saunier-Duval	87	76 o
Savoisienne (M)	299	....
SCAC	875	830
Semelle Maubeuge	670	680
S.E.P. (M)	225	225
Serv. Equip. Véh.	116	115
Sfi	279	280
Sicotel	414	414
Sinvim	321	325
Siph (Plant. Hévéas)	510	479
Sté Générale-CIP	1850	1860
Sofal financière	2180	2105
Sofio	580	580
Soficomi	845	870
S.O.F.I.P. (M)	178	....
Sofragi	1301	1346
Soganal (Ns)	180	....
Soudure Autog.	587	564 o
Sovabail	709	774 d
Speichim	44 45	....
S.P.I.	781	....
Suez (Fin. de)-CIP	1599	1650
Stemi	850	841
Taittinger	2202	2330
Testut-Aequitas	413 40	469 d
Tour Eiffel	698	700
Ufiner S.M.D.	795	796
U.A.P.	2450	2445
U.T.A.	2590	2590
Vicat	1701	....
Vinipix	1790	1760
Virax	208 50	214 50
Waterman S.A.	699	699
Bras. du Maroc	149	....

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	980	....
Akzo	393	....
Alcan Alum	233	....
Algemeine Bank	1500	1500
American Brands	295	295
Am. Petrofina	320	....
Arbed	278	....
Asturienne Mines	170	169
Bco Pop Espanol	416	400
Banque Morgan	....	....
Banque Ottomane	1260	....
B. Régl. Internat.	59000	60000
Br. Lambert	615	615
Canadian-Pacific	108 50	103 30
CIR	34 50	35
Commerzbank	880	870
Dart. and Kraft	389	380
De Beers (port.)	79 40	....
Dow Chemical	520	520
Gén. Belgique	606	623
Gevaert	980	970
Glaxo	151	162
Goodyear	380	....
Grace and Co	385	....
Gulf Canada Corp.	129 50	....
Honeywell Inc.	483	471
I. C. Industries	202	204 50
Johannesburg	1150	....
Kubota	19 70	20 30
Latonia	283	283
Mannesmann	....	....
Midland Bank Plc	81	83 50
Mineral-Ressourc.	81 50	83
Nixdorf	2760	2760
Noranda	143 90	139 90
Olivetti	36 40	36 60
Pakhoed Holding	218	228
Pfizer Inc.	420	415
Procter Gamble	526	540
Ricoh Cy Ltd	32	31
Rolinco	271	275
Robeco	293 10	292 10
Rodamco	434 70	434
Saipem	23	22
Shell fr. (port.)	115	....
S.K.F. Aktiebolag	358	....
Steel Cy of Can.	110	....
Tenneco	275	....
Thorn EMI	63	65
Toray indust. Inc	30 20	31 55
Vieille Montagne	827	....
Wagons-Lits	800	890
West Rand	31	31

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Amrep	7	7 60 d
Calciphos	1391	1351
C.E.M.	....	....
Cochery	179	....
Coparex	471	470
Dubois Inv. (Casto.)	1200	1200
Gachot	305	281
Hydro-Energie	325	....
Hoogovens	250	....
Metra Hod. (échan.)	....	....
Nicolas	1090	1045
Révillon	410	390
Rorento N.V.	150 50	150 50
Sopalam	85 70	0 10 o
S.P.R.	280	280 d
Ulinex	380	....
Union Brasseries	142	....

Droits et bons

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Attribution		
Air Liquide	....	....
Casino	....	....
Créd. Foncier France	....	....
Pernod Ricard	....	....
Total	6 40	....

MINITEL

La gestion en direct de votre portefeuille personnel
36.15 Tapez LEMONDE puis BOURSE

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 24/4	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 057	5 988	5 760	6 250
ECU	6 926	6 923	....	....
Allemagne (100 DM)	332 730	333 180	323	341
Belgique (100 F)	16 084	16 074	15 600	16 450
Pays Bas (100 fl.)	295	295 380	285 500	304 500
Danemark (100 krd)	88 330	88 450	85	91 500
Norvège (100 k)	89 780	89 800	86 500	92
Grande-Bretagne (£ 1)	9 882	9 867	9 550	10 250
Grèce (100 drachmes)	4 524	4 507	4 100	5 100
Italie (1 000 lires)	4 667	4 668	4 400	4 900
Suisse (100 fr.)	406 580	408 480	396	418
Suède (100 krs)	95 840	95 650	92	97 500
Autriche (100 sch)	47 326	47 400	46 100	48 450
Espagne (100 pes.)	4 759	4 770	4 550	5 050
Portugal (100 esc.)	4 308	4 303	3 800	4 800
Canada ($ can 1)	4 555	4 501	4 300	4 750
Japon (100 yens)	4 277	4 274	4 130	4 320

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 24/4
Or fin (kilo en barre)	87700	88300
Or fin (en lingot)	88100	88800
Pièce française (20 fr)	541	538
Pièce française (10 fr)	335	.....
Pièce suisse (20 fr)	589	591
Pièce latine (20 fr)	500	506
Souverain	621	630
Pièce de 20 dollars	3100	3085
Pièce de 10 dollars	1550	1530
Pièce de 5 dollars	890	.....
Pièce de 50 pesos	3396	3385
Pièce de 10 florins	529	530
Or Londres	453	462 60
Or Zurich	450	462
Or Hongkong	448 75	468 75
Argent Londres	8 30	.....

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	1326	....
Alain Manoukian	1060	1070
Asystel	714	714
B.I.C.M.	933	970
B.I.P.	1235	....
Bolloré Technologies	1449	1400
Boisset	865	870
Cables de Lyon	1550	1595
Calberson	1040	1050
Cardif	2860	2835
Cap Gemini Sogeti	2950	....
C.D.M.E.	1205	1200
C. Equip. Elect.	369	380
C.E.G.I.D.	3340	3250
C.E.P.-Communication	1620	1628
C.G.I. Informatique	1199	1185
C. Occid. Forestière	228	219 o
Dalsa	279	282
Dauphin O.T.A.	3695	3700
Devanlay	2680	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Deville	1008	1000
Drouot-Assurances	618	618
Drouot-Obl. convert.	4190	4200
Editions Belfond	380	379
Elect. S. Dassault	980	988
Expand	810	815
Filipacchi	810	809
Gensoif	830	820
Guy Degrenne	1210	....
I.C.C.	310	309
IN Informatique	388	....
Le gd livre du mois	535	501
Loca-Investissement	345	344 80
Locamic	565	560
Marcutec	595	595
Merlin Immobilier	460	458
Métallurg. Minière	194 80	185 50
Métrologie Internat.	846	831
M.M.B.	750	759

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Moëx	338 90	321
Navale-Delmas	925	940
Olivetti-Logabax	658	620
Om. Gest. Fin.	585	570
Prosenelle-R.D.	3400	3400
Petit Bateau	305	309
Petrofigaz	750	720
Rezal	1680	1700
St-Gobain Emballage	1596	1600
St-Honoré Matignon	240	240
S.C.G.P.M.	308	....
Sema-Metra	1715	1731
S.E.P.	1590	1610
S.E.P.R.	1714	1702
S.M.T. Goupil	400	....
Sodinforg	1685	1620
Sofibus	423	415
Supra	1195	....
Valeurs de France	389 50	389 50

SICAV (sélection) — 23/4

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	863 63	842 57
Actions France	510 39	491 94
Action Invest.	399 57	381 45
Actions sélectives	627 13	604 46
Aedificandi	657 84	634 06
A.G.F. Actions (ex-CIP)	1304 89	1273 05
A.G.F. 5000	660 54	644 43
A.G.F. ECU	1190 06	1178 27
A.G.F. Interfonds	478 37	466 70
A.G.F. OBLIG.	1172 02	1168 19
Agfimo	728 43	710 66
Altefi	215 56	207 77
A.L.T.O.	186 79	180 04
Amel-Gan	5764 86	5603 45
America-Valor	748 08	714 18
Amérique Gestion	388 84	371 21
Amplitude	596 01	578 65
Arbitrages court terme	5322 93	5312 29
Argonautes	462 96	432 42
Associc	1153 13	1153 13
Aurecic	1480 73	1447 31c
Axa Europe	115 06	109 84
Axa Investissements	127 21	121 44
Bourse-Investiss.	499 60	476 98
Bred Associations	2636 73	2628 84
Bred International	98 62	96 89
Capital Plus	1679 08	1679 08
CIP (voir AGF Actions)	......	......
Columbia	914 58	873 11
Convertimmo	422 53	405 28
Coral court terme	12286 35	12286 35
Cortexa	976 30	932 03
Creditor	525 31	510 01
Croiss. France	299 56	285 66
Croiss. Mercure	2603 03	2627 21
Croiss. Immobil.	708 61	676 48
Croiss. Prestige	393 76	375 90
Démêter	13175 99	13175 99
Drouot-France	762 88	728 29
Drouot-Investiss.	1215 11	1160 01
Drouot-Sécurité	271 49	259 18
Drouot-Sélection	150 53	143 70
Ecucic	1193 44	1165 85
Elicoop Sicav	11375 03	11375 03
Elf-Valeurs	10301 08	10049 83c
Energie	296 40	282 98
Epacic	2921 15	2915 31
Epercourt Sicav	4014 42	4004 41
Epargne Associations	23788 45	23732 85
Epargne-Capital	7880 86	7802 83
Epargne-Croiss.	1585 43	1543
Epargne-Industr.	860 43	811 67
Epargne-Inter	695 39	676 78
Epargne J	51591 19	51591 19
Epargne-Long-Terme	1786 02	1718 75
Epargne-Oblig.	191 87	186 73
Epargne-Unie	1391 25	1328 16
Epargne-Valeur	441 35	429 54
Epardlig	1259 65	1257 04 ●
Epsilon	1001 52	1001 52 ●
Eurocic	9864 22	9708 59
Euro-Croissance	569 07	542 79 ●
Eurodyn	1147 19	1109 47
Extrême Orient Sicav	601 94	584 41
Financière Plus	26697 45	26423 22
Fnord Placement	59445 74	59268 93
Fnord Trimestriel	1139 07	1121 25
Fnord Valorisation	13470 87	13206 74
Fonsicav (div. par 10)	10491 60	10476 36
Foncier Investiss.	1180 74	1151 94
Fonsival	289 77	276 83
France Ecu Plus	10569 25	10464 60
France-Gan	6895 45	6678 23
France-Garantie	292 41	291 83
France-Investiss.	618 85	586 88
France-Net	128 11	126 84
France-Obligations	468 52	452

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Francic	454 57	441 33
Francic Régions	1238 44	1200 43
Fructi-Associations	1331 08	1331 08
Fructicapi	299 82	295 39
Fructidor	257 56	263 75
Fructifrance	905	882 93
Fructivar	81881 80	81677 41
Fructi ECU	571 46	563 01
Fructi-Première	12358 77	12176 13 ●
Futuroblig	1123 32	1122 20
Gestilion	61471 18	61317 87
Gestion Associations	160 78	157 24
Gestion Mobilière	794 31	758 29c
Gest. Rendement	476 81	455 19
Gest. Sél. France	811 29	774 50
Haussmann Associat.	1209 53	1209 53
Haussmann court terme	1165 57	1165 57
Haussmann Epargne	1359 99	1359 99
Haussmann Europe	2146 08	2068 51
Haussmann France	1152 03	1110 39
Haussmann Oblicroiss.	1282 76	1282 76
Haussmann Obligation	1513 99	1459 27
Horizon	1253 45	1218 94
I.M.S.I.	633 91	605 16
Indo-Suez Valeurs	818 58	781 46
Ind. française	13392 37	13129 77
Interoblig.	12080 60	11615 96
Intersélect France	498 73	474 21
Intervaleurs Indust.	734 76	701 44
Invest. net	14317 24	14288 68 ●
Invest. Obligataire	17708 52	17674 17 ●
Japacic	193 34	187 71 ●
Jeune épargne	251 81	247 89
Laffitte-Amérique	267 85	255 70
Laffitte-crt-terme	61240 26	61240 26
Laffitte-Expansion	902 10	861 19
Laffitte-France	378 08	360 94
Laffitte-Immobilier	265 07	253 05
Laffitte-Japon	363 17	346 70
Laffitte-Oblig.	148 42	141 69
Laffitte-Placements	64506 36	64506 36
Laffitte—Rend.	229 06	218 67
Laffitte-Tokyo	1330 76	1270 42
Lion-Associations	11238 45	11238 45
Lion-Institutionnels	23315 75	23257 61
Lionplus	72258 86	71543 43
Livret portefeuille	660	640 78
Méditerranée	189 21	180 63
Mondiale Investissem.	483 02	461 12
Monecic	5879 51	5879 51
Moné J.	53311 53	53311 53
Monelion	268673 13	268673 13
Multi-Obligations	430 87	411 14
Mutuelle Unie Sél.	169 28	160 65
Natio.-Assoc.	6653 69	6540 81
Natio.-Epargne	13326 48	13196 51
Natio.-Immobilier	1079 43	1050 54
Natio.-Inter.	1149 62	1118 85
Natio.-Obligations	550 51	535 78
Natio.-Patrimoine	1510 82	1470 19
Natio.-Placements	62698 78	62698 78
Natio.-Revenu	1087 59	1076 82
Natio.-Sécurité	54780 63	54780 63
Natio.-Valeurs	789 87	778 46
Nippon-Gan	6045 25	5771 12
Nord-Sud Développ.	1238 93	1236 46 ●
Oblicic Régions	1043 92	1028 49
Oblicoop Sicav	1468 87	1440 07
Obligations Convert.	472 05	450 64
Oblilion	1108 95	1079 27
Optimavalor	894 66	863 18
Options et Rendement	53577 13	52786 36
Orient-Gestion	185 41	177
Paramérique	555 36	530 18
Pareurope	878 23	839 36 ●
Paribas Epargne	15178 65	15148 36
Paribas France	117 34	113 92

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Paribas Gestion	653 58	628 94
Paribas Opportunités	107 93	104 79 ●
Paribas Patrimoine	575 42	551 96
Parnasse-Valor	1058 58	1057 52
Patrimoine-Retraite	1670 89	1638 13
Phenix Placements	276 67	275 29
Pierre Investiss.	794 48	758 45
Placement A	1149 44	1149 44
Placement crt-terme	71930 86	71930 86
Placement J	55948 69	55948 69
Placement Premier	50979 98	50979 98
Placements Rendement	11502 28	11502 28
Placements Sécurité	109836 42	109836 42
Première Obligations	10217 84	10197 64
Prév'Association	22763 63	22763 63
Province Investiss.	665 29	635 12
Quartz	119 23	116 29
Rentacic	169 94	167 43
Revenus Trimestriels	5957 84	5898 85
Revenu Vert	1171 62	1170 45
Rivoli Plus	1071 03	1022 46
St-Honoré Assoc.	13892 27	13822 66
St-Honoré Bio-aliment.	883 08	843 04
St-Honoré Pacifique	613 15	585 35
St-Honoré P.M.E.	523 22	499 49
St-Honoré Real	11537 83	11491 66
St-Honoré Rendement	11476 57	11419 47
St-Honoré Technol.	836 44	798 51
St-Honoré Valor	12178 23	12061 58
Sécuricic	11254 51	11243 27
Sécur. Mobilière	408 16	387 74
Sécuri Taux	10240 54	10240 54
Sél. court terme	12590 59	12467 09
Sélection Croissance	570 44	553 83
Sécuridan (Crédit BP)	782 60	761 33 ●
Sicav-Associations	1400 73	1398 63
S.F.I. fr. et étr.	640 74	622 08
Sicavimmo	833 12	795 34
Sicav 5000	380 48	370 30
Silvafrance	615 27	588 80
Silvam	438 13	426 40
Silvarente	229 52	223 38
Silvinter	431 16	419 62
S.I.—Est	1329 01	1288 74
S.I.G.	939 67	896 65
S.N.I.	1371 70	1331 75c
Sogepargne	383 89	379 55
Sogerec	53251 57	51700 55
Sogevar	1110 62	1060 16
Soginter	1314 99	1255 36
Soleil Investiss.	504 54	481 66
Technocic	1250 32	1213 90
Techno-Gan	6215 24	5933 40 ●
U.A.P. Investiss.	418 34	404 18
Uni-Associations	108 54	108 54
Unifrance	519 29	495 74
Unifoncier	1441 86	1378 29
Uni-Garantie	1344 86	1319 46
Unigestion	971 33	927 28
Uni-Japon	1532 40	1462 91
Uni-Régions	3444 92	3288 71
Unirente	2343 73	2266 66
Univar	176 33	176 33
Univers-Obligations	1631 94	1578 28
Valorem	546 79	532 48
Valoblig	60592 10	59992 18
Valorg	1493 57	1482 09
Valrem	79591 62	79551 84

c : coupon détaché
o : offert
* : droit détaché
d : demandé
● : prix précédent
★ : marché continu.

Le Monde

Un nouveau projet de chaîne musicale

Le gouvernement soutient l'initiative des éditeurs de disques malgré les réticences de la CNCL

Une télévision musicale verra-t-elle durablement le jour en France ?

Plusieurs projets sont en cours d'élaboration. L'un d'eux, constitué autour de la radio NRJ, des éditeurs musicaux et des opérateurs du câble, a déjà clos son tour de table et posé sa candidature pour une fréquence parisienne.

Qui l'eût cru ! Quelques semaines seulement après la mort de TV 6, le monde musical est à nouveau en pleine effervescence. Regrettant unanimement une chaîne qui a dynamisé la chanson française, les artistes restent mobilisés et ont rencontré successivement les arbitres du jeu (MM. Chirac, Léotard, de Villiers, et récemment M. de Broglie). Pour rappeler les enjeux et l'urgence – MTV, la chaîne musicale de M. Maxwell prévoit de diffuser ses programmes sur l'Europe dès le mois d'août prochain – et pour faire en sorte que les promesses de M. Chirac, à « L'heure de vérité », ne restent pas lettre morte. Matignon parle de *« volonté politique »* et qualifie les propositions d'engagements fermes. La Rue de Valois, qui revendique l'antériorité sur Jacques Chirac dans *« la compréhension des enjeux »* (!), évoque cette *« nécessité culturelle et politique »* et la possibilité de *« bousculer »* légèrement une CNCL jugée un peu trop lente...

De quoi réveiller des projets que l'on croyait éteints, faute de supports de diffusion et de financement. Le risque sans doute est énorme, mais l'engagement d'offrir à la chaîne musicale la location d'un canal du satellite Télécom 1 pendant quatre ans, l'accès des clips au fonds de soutien et surtout la volonté politique – toute nouvelle – de faire exister la chaîne ont bouleversé les donnes.

« Il faut y aller ! assure M. Henri de Bodinat, PDG de CBS. *C'est un choix stratégique, pas une foucade conjoncturelle. Il faut même s'attendre à perdre de l'argent sur les trois premières années (50 à 80 millions de francs). Mais l'enjeu vaut bien le risque. De cette chaîne dépend l'avenir de la chanson française, ses chances d'exportation, notamment en Europe, et la viabilité de l'industrie du clip. »*

Et en avant la musique ! D'abord sur le Bassin parisien, à condition que la CNCL octroie à la station une fréquence locale (le canal 38 ou, moyennant quelques aménagements, 35 ou 36). Une condition *sine qua non* pour l'équilibre économique du projet. Ensuite sur le satellite, à destination des réseaux câblés européens ou des télévisions hertziennes qui souhaiteraient relayer ces programmes (pourquoi pas TMC, pensent déjà certains).

« On peut démarrer avec une audience minime, de deux millions de personnes. Mais il nous en faudrait trois millions à la fin de l'année et six l'an prochain », estime le patron de CBS, qui table sur un budget annuel faible, situé autour de 70 à 80 millions de francs. Mais à la facilité d'estimation des coûts s'oppose l'impossibilité de prévoir avec certitude les recettes. Beaucoup de sponsoring, dit-on, en espérant l'accès à la publicité télévisée des secteurs jusqu'ici interdits, comme ceux du disque et du cinéma.

Restait à constituer un tour de table cohérent. Esquissé il y a quelques jours, celui-ci a été arrêté jeudi 23 avril après quelques remaniements et s'organise de la manière suivante : 48 % pour l'industrie musicale (12,5 % CBS ; 12,5 % Polygram ; 6 % autres gros producteurs ; 15 % producteurs français indépendants ; 2 % les artistes), et 52 % pour les diffuseurs (18 % NRJ ; 18 % la Compagnie générale des eaux ; 16 % la Caisse des dépôts et consignations). Les deux principaux partenaires de l'industrie du câble sont donc de la partie. Mais tout n'est pas « bouclé ». Le ministère de la culture verrait, dit-on, d'un œil favorable une ouverture du tour de table vers UGC et Europe 1, la part importante de NRJ – équivalente à sa précédente participation dans TV 6 – étant souvent jugée excessive.

Mais l'affaire est loin d'être jouée. *« Irréaliste »*, déclarait M. Maurice Lévy, président de TV 6 peu après le verdict de la CNCL. *« Déraisonnable »*, juge aujourd'hui un responsable de la 5, tandis que la CNCL fait la moue. *« Ce n'est pas une priorité. Nous abordons tout juste le dossier des télés locales, qu'il faudra traiter région par région. Il n'y a aucune raison de mettre à part le dossier de la chaîne musicale. De toute façon,* ajoute-t-on, *qui dit autorisation dit appel aux candidatures, dépôt des dossiers, admissibilité, etc. Il faudra être patient. »* Les candidats ne le sont pas. *« D'ici quelques mois, la place sur le câble européen sera définitivement occupée par les Anglo-Saxons et le combat perdu avant même d'être mené ! »* dit un artiste. Et d'évoquer la complémentarité immédiate qui pourrait exister entre le programme de la chaîne musicale et celui des télévisions locales en manque de produits.

ANNICK COJEAN.

L'affaire du « vrai-faux » passeport d'Yves Chalier

La chambre d'accusation de Paris va se prononcer sur le « secret-défense »

Alors que le parquet s'apprête à prendre des réquisitions concluant à l'incompétence de M. Jean-Pierre Michau, juge d'instruction chargé du dossier du Carrefour du développement, laissant au seul Parlement le soin éventuel de poursuivre M. Christian Nucci (*le Monde* du 24 avril), la justice continue à s'intéresser au « vrai-faux » passeport confectionné par la DST et remis à Yves Chalier durant sa fuite au Brésil.

C'est, en effet, le 29 avril que la chambre d'accusation de Paris examinera le bien-fondé du « secret-défense » objecté par le parquet pour s'opposer aux investigations que mène le juge d'instruction à propos du faux passeport d'Yves Chalier. Audience attendue puisque de la décision de la chambre d'accusation dépendra le sort de cette partie du dossier pour laquelle M. Pasqua, ministre de l'intérieur, est mis en cause dans la mesure où c'est sous son autorité que le « vrai-faux » passeport fut remis à Yves Chalier.

Lorsqu'il était revenu du Brésil pour se livrer à la justice, Yves Chalier avait expliqué que son passeport, établi au nom d'Yves Navaro, lui avait été remis par l'entremise de M. Jacques Delebois, à l'époque directeur du Service de coopération technique internationale de police (SCTP). Quelques vérifications avaient rapidement montré que le passeport avait, en fait, été fabriqué par la DST, mais son directeur, M. Bernard Gérard, avait aussitôt expliqué que, lié par le « secret-défense », il refusait de répondre aux questions du magistrat instructeur.

Ce dernier avait alors tenté de tourner l'obstacle en rendant une ordonnance déclarant que le « secret-défense » ne pouvait être invoqué dans une affaire qui apparaissait comme strictement criminelle et sans lien avec les secrets de la défense nationale. Le parquet avait immédiatement fait appel de l'ordonnance du juge. C'est cet appel que la chambre d'accusation examinera bientôt.

Les amis de M. Nucci ne seront pas les derniers à prendre connaissance avec attention la décision que rendra la chambre d'accusation. Ou bien, comme ils le craignent, cette dernière, estime que le « secret-défense » est fondé et c'en est fini, sur le plan judiciaire tout au moins, de l'épisode du faux passeport ; ou bien, à l'inverse, la chambre d'accusation rend un arrêt favorable à la thèse de M. Michau et il est alors probable que le parquet, comme la rumeur en cours dans les milieux judiciaires, ripostera aussitôt en portant l'affaire devant la Cour de cassation.

Toutefois, dans l'affaire du faux passeport, la procédure de mise en œuvre de la Haute Cour, peut aussi bien s'appliquer au ministre de l'intérieur si cinquante-huit députés le demandent. La tactique autant que la politique en décideront. Pour l'instant, l'affaire du Carrefour du développement est en train de quitter le palais de justice pour prendre ses quartiers à l'Assemblée nationale.

G.M.

Sur le vif

Baissez le son

Où on est, là ? Où on va ? Ils ont perdu la boule ou quoi, à la télé ? Vous me direz : Fini, ça, c'est des télés qu'il faut parler, il y en a tout un tas, celle à M'sieur Truc, celle à M'sieur Machin...

Je regrette. Pour moi, la télé c'est une boîte à images commandée par des boutons. Plus il y en a, mieux ça vaut, ça permet de faire du slalom entre les chaînes et de zapper quand c'est trop con ou trop casse-pieds. Et d'éructer de colère quand un repreneur à le culot de se payer un match de foot comme si c'était un spot à la gloire d'une chaîne qui couvre à peine 60 % du territoire.

A quoi ça ressemble, ces ventes aux enchères de stars qu'on s'arrache à la criée pour des sommes complètement dingues ? Moi, ça me choque. Sans vouloir faire dans la bonne conscience de gauche à l'ancienne, j'ai été scandalisée par le sacre grotesque de Bokassa Napoléon Bourges, à Port-Marly, l'autre soir sur Il-n'y-en-a-qu'une-c'est-la-Une. Tu parles ! Du haut de ces pyramides, vous savez ce qu'il nous a balancé à la gueule, l'ex-futur président à vie ? 3 millions de F. lourds. Ça revient cher le denier du culte de la personnalité.

Alors un peu de pudeur, je vous en prie, un peu de discrétion. Mettez une sourdine à vos bagarres à coups de milliards dans le marigot des vieux crocodiles du show-biz en béton. Et ne pavoisez pas trop vite. Parce qu'au bout du compte qui c'est qui tient les cordons de la bourse ? C'est le pauvre bougre qui regarde ou qui ne regarde pas les messages de vos annonceurs. Méfiez-vous !

CLAUDE SARRAUTE.

Nouvelle contre-OPA de Linde sur Duffour et Igon

Nouvelle péripétie autour du contrôle de Duffour et Igon, société toulousaine spécialisée dans les gaz industriels : Lazard Frères, agissant pour le compte de l'entreprise d'ingénierie ouest-allemande Linde, vient de faire une nouvelle contre-offre d'achat à 3 750 francs l'action, pour toute quantité.

Le contrôle de cette société (près de 400 millions de francs de chiffre d'affaires), la seconde française de la spécialité, loin derrière L'Air liquide, fait l'objet d'une bataille boursière depuis le début de l'année, entre l'américain Union Carbide, qui avait déposé une offre publique d'achat à 2 100 francs, l'espagnol Carburos Metalicos à 2 205 francs, l'allemand Linde, qui avait fait une première offre à 2 585 francs, et le suédois Aga, à 3 500 francs, qui souhaitent s'implanter sur le marché français.

Le capital de Duffour et Igon est détenu par le groupe familial des fondateurs, environ 25 %, l'Institut régional de développement industriel Midi-Pyrénées (IRDI), 20 %, Carburos Metalicos, 15 %, le groupe financier suisse Corba, 10 %, le personnel, 6 %, le reste étant dans le public. Lors de la dernière cotation de Duffour et Igon, avant les OPA, l'action valait 856 francs.

● **Mise en liquidation judiciaire des ARCP.** – Le tribunal de commerce de La Rochelle (Charente-Maritime) a prononcé, vendredi 24 avril, la mise en liquidation judiciaire des Ateliers et chantiers navals de La Rochelle-Pallice. Cette décision entraîne le licenciement de huit cent trente-quatre salariés.

Au conseil municipal de Marseille

M. Pezet devient majoritaire au sein du groupe socialiste

Quatre des sept membres du GAMES (un groupe d'élus socioprofessionnels qui forme avec le PS, le PC et le MRG la majorité municipale de Marseille), viennent de rejoindre le PS. Les élus du GAMES étaient « travaillés au corps » depuis longtemps par M. Michel Pezet, homme fort de la fédération, qui s'oppose à la gestion de M. Robert Vigouroux, maire de Marseille, et est candidat implicite à sa succession. Les élus du GAMES constatent le *« blocage »* de la municipalité et soulignent que l'actuel maire de Marseille *« n'était pas préparé à sa mission et s'est trouvé l'otage (...) de technocrates, élus ou fonctionnaires (...), et de vieux routiers du parti qui voulaient soit revenir, soit demeurer au pouvoir »*.

Dans le contexte politique de Marseille, la terminologie utilisée montre que les quatre élus rejoignent le camp des « pezetistes », bien que M. Vigouroux se soit simplement déclaré *« heureux de voir quatre membres de plus au PS »*. M. Pezet devient ainsi majoritaire, avec vingt partisans à l'intérieur du groupe majoritaire à la mairie, puisque les defferistes ne sont que dix-huit depuis le départ du PS de Mme Danièle Di Scala.

Le basculement de la majorité municipale constitue une nouvelle étape dans la pression qu'exerce M. Pezet sur M. Vigouroux. Cette pression pourrait avoir pour but de pousser M. Vigouroux à ne pas terminer son mandat – hypothèse désormais évoquée par certains dirigeants nationaux du PS – alors que les partisans de l'actuel maire affirment qu'il ne renoncera pas.

M. ANICET LE PORS invité du « Grand Jury RTL-*le Monde* »

M. Anicet Le Pors, ancien sénateur communiste, ancien ministre délégué à la fonction publique du gouvernement Mauroy, membre du comité central du PCF, sera l'invité de l'émission hebdomadaire « Le grand jury RTL-*le Monde* », dimanche 26 avril, de 18 h 15 à 19 h 30.

M. Le Pors, qui a été nommé conseiller d'Etat en 1985, répondra aux questions de Patrick Jarreau et de Bertrand Le Gendre, du *Monde*, et de Paul-Jacques Truffaut et de Bernard Lehut, de RTL, le débat étant dirigé par Olivier Mazerolle.

Le Sénat préoccupé par une réforme du Conseil d'Etat

Le bureau du Conseil d'Etat a été reçu, le mercredi 22 avril, par le bureau de la commission des lois du Sénat, à l'invitation de cette dernière qui a décidé d'organiser une série de contacts avec le monde judiciaire. Cette première rencontre, qui sera suivie d'autres avec la Cour de cassation et le barreau de Paris, a donné lieu à un échange de vues sur les éventuelles modifications à apporter au Conseil d'Etat. Le gouvernement de M. Laurent Fabius avait fait adopter par l'Assemblée nationale à la fin de la dernière législature un projet de M. Badinter permettant la création de chambres adjointes spécialisées.

Le dispositif proposé n'avait pas alors convaincu la majorité de la commission sénatoriale des lois et notamment son président, M. Jacques Larché (RI, Seine-et-Marne). Ce dernier souhaite conserver au Conseil d'Etat son caractère *« atypique »* en mettant en place un système tout aussi *« atypique »*.

Ainsi, plutôt que de donner des moyens supplémentaires au Conseil d'Etat en lui adjoignant de nouvelles chambres pour faire face à un nombre toujours croissant de dossiers (dix mille par an alors qu'il n'en peut traiter que six à sept mille), M. Larché a fait part de sa préférence pour un dispositif visant à restreindre le volume d'affaires dont aurait à connaître l'assemblée du Palais-Royal.

Pour ce faire, il faudrait créer des chambres d'appel (trois, quatre ou cinq par groupes de régions), le Conseil d'Etat devenant alors une juridiction de troisième degré. En outre, le Conseil d'Etat ne serait pas seulement amené à annuler ou confirmer telle ou telle décision des tribunaux administratifs, il aurait aussi la possibilité de juger ce qui, estime M. Larché, comporterait son rôle de garant de la jurisprudence administrative.

Cette voie que le président de la commission sénatoriale souhaite voir explorée devrait aboutir, selon lui, avant la fin de l'année soit sous forme de proposition de loi dont l'initiative serait prise au palais du Luxembourg, soit sous forme d'un projet de loi dont le texte serait soumis au Conseil d'Etat avant sa présentation au conseil des ministres.

L'inscription à l'ordre du jour du Sénat du projet de M. Robert Badinter – autre solution possible – est peu probable tant paraissent inconciliables la philosophie qui l'inspirait et celle qui prévaut actuellement dans la majorité.

● **Prochaine rencontre entre M. Kohl et M. Chirac.** – Le premier ministre français et le chancelier ouest-allemand se rencontreront le dimanche 3 mai à Strasbourg. Les entretiens porteront sur les questions bilatérales, les questions européennes et les rapports Est-Ouest.

● **Un indépendantiste guadeloupéen arrêté.** – Un militant du Mouvement populaire pour la libération de la Guadeloupe, branche dure de la mouvance indépendantiste, M. Humbert Marbœuf, a été arrêté, le jeudi 23 avril, à Lamentin, à 20 kilomètres de Pointe-à-Pitre. Il se trouve encore en garde à vue, ce vendredi 24 avril, dans les locaux du SRPJ Antilles-Guyane, dans le cadre de l'enquête relative à la vague d'attentats perpétrés en Guadeloupe depuis le 25 novembre 1986. M. Marbœuf s'était échappé, en compagnie de trois détenus indépendantistes, dont M. Luc Reinette, chef de file présumé du mouvement. – (*Corresp.*)

A C D E F G H

Cinq têtes nucléaires fabriquées chaque jour aux Etats-Unis

Les Etats-Unis possèdent un complexe industriel produisant cinq nouvelles têtes nucléaires par jour, selon une étude récemment rendue publique. Cette industrie, qui a fabriqué un total de soixante mille têtes nucléaires depuis 1945 et dont le département de l'énergie a l'entière responsabilité, a un chiffre d'affaires annuel de 7,5 milliards de dollars et emploie quatre-vingt-dix mille personnes, selon l'étude financée par la Natural Resources Defense Council.

De 1981 à 1987, la production s'est élevée à onze mille têtes nucléaires et dix types différents de bombes. Depuis 1945, les Etats-Unis ont produit soixante et onze différents types de têtes nucléaires pour cent seize types d'armements nucléaires.

Le numéro du « Monde » daté 24 avril 1987 a été tiré à 454 329 exemplaires

« Désolé », M. Longuet veut se sortir du pétrin

« Désolé d'avoir choqué... » Faute avouée étant, dit-on, à moitié pardonnée, M. Gérard Longuet a reconnu publiquement, le jeudi 23 avril, que sa comparaison entre le général Boulanger et M. Raymond Barre pouvait être considérée comme *« blessante »*. On comprend l'empressement de M. Longuet à sortir de ce pétrin dans lequel il s'était lui-même jeté. Quelques heures plus tard, le ministre des PTT recevait en Lorraine M. Jacques Chirac. Déjà le porte-parole du premier ministre, M. Denis Baudouin, avait mis en garde la majorité contre *« les chamailleries »* et rappelé que *« les ministres devaient donner l'exemple d'une parfaite unité »*.

L'acte de contrition ayant été enregistré, le premier ministre put faire comme s'il n'avait rien entendu ces derniers jours. Un brin provocateur, M. Chirac a même rendu hommage jeudi après-midi à ce ministre à la tête *« d'une grande, belle et dynamique administration des PTT »* et souligné *« le rôle moteur qu'il a eu lorsque l'actuelle majorité était dans l'opposition pour l'élaboration de la plate-forme commune RPR-UDF »*. M. Chirac l'a rappelé d'ailleurs le vendredi 24 avril : *« Il est préoccupé par l'action gouvernementale et non par l'action politique, voire politicienne... » « Le reste,* a-t-il conclu, *je comprends que cela amuse certains et que ça en agace d'autres, mais c'est secondaire. »* M. Barre appréciera sans doute un tel détachement...